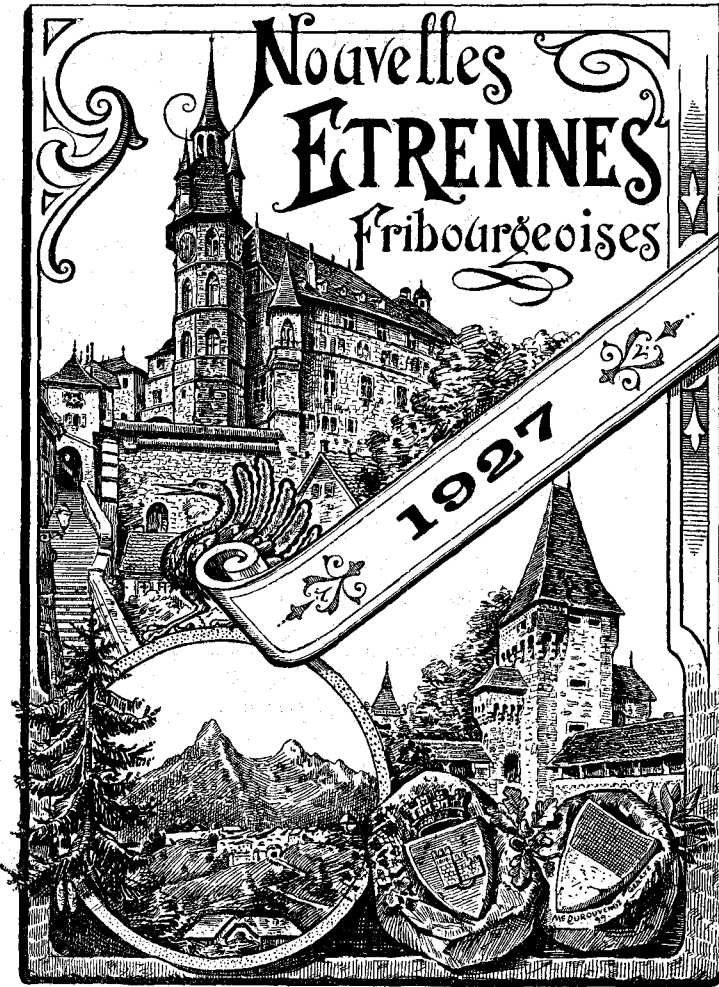


PRIX : 1 Fr. 50

SOIXANTIÈME ANNÉE



FRIBOURG (Suisse)

FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS

# Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves Fr. 123,000,000

formant la garantie des créanciers de la Banque.

Fondée en 1869

80,000 sociétaires

Avances d'argent sur billets et en compte-courant, garanties par cautionnement, nantissement de titres, hypothèque ou gage de bétail.

Réception de dépôts en compte-courant, livrets de dépôts (dépôts à partir de fr. 1.—) et obligations de 1-3 ans, avec coupons semestriels.

Encaissement d'effets, de coupons et titres remboursables.

Chèques et lettres de crédit sur les places principales de tous les pays.

Achat et vente de monnaies étrangères.

Garde d'objets de valeur et de titres.

Contrôle de tirages.

Location de casiers dans notre chambre d'acier.

} Règlement spécial  
à disposition.

Ordres de bourse aux bourses suisses et étrangères aux meilleures conditions.

Achat et vente de bons titres de placement.

Souscriptions aux émissions.

Gérance de fortunes. Placement de capitaux.

## Conditions favorables.

**FRIBOURG: Avenue de la Gare.**

Compte de chèques postaux No II a 135

## AGENCES à

Bulle  
Châtel-St-Denis  
Domdidier  
Estavayer-le-Lac

Morat  
Romont  
Villargiroud  
Avenches

Comptoir à Payerne.

# LA GENEVOISE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE EN 1872

## ASSURANCES MIXTES

ASSURANCES sur deux têtes

ASSURANCES DOTALES

RENTES VIAGÈRES

A. MARRO, AGENT GÉNÉRAL, 17, Rue de Romont

FRIBOURG — Téléphone 1085.

J. KAUFMANN, INSPECTEUR, Fribourg.

H. MAILLARD, INSPECTEUR, Morat.

— — Georges CASTELLA, INSPECTEUR, Bulle. — —

# „L'HELVETIA“

Société suisse d'assurances contre les accidents et la  
responsabilité civile à Zurich

Succursale pour la Suisse romande à

**Genève**

*Traite aux meilleures conditions toutes assurances se  
rapportant aux accidents et à la responsabilité civile.*

L'Helvetia a payé à ce jour à ses clients sinistrés la  
somme totale de:

**Fr. 59,994,763.08**

et pour participation aux bénéfices:

**Fr. 1,479,451.15**

S'adresser pour renseignements et conclure à l'agence  
générale de Monsieur

A. MARRO, 17, Rue de Romont, Fribourg

— — — — — TÉLÉPHONE 7.83 — — — — —

# La Bâloise

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDÉE A BALE EN 1864



**CAPITAL ACTIONS: 10 millions de francs**  
dont 5 millions versés en espèces

Assure en moyenne

**300 enfants par semaine**

Plus de 110,000 ont déjà été admis par elle  
jusqu'à ce jour

Elle traite les assurances sur la vie

Rentes viagères et dotales

Les assurances contre les accidents et la  
responsabilité civile

Les assurances agricoles aux meilleures  
conditions

**Renseignements sans frais**

Par la Direction à Bâle et par l'Agent  
général

**MAX DOUSSE, Fribourg**

Tivoli, 2. Tél. 8.86

Tivoli, 2. Tél. 8.86

Inspecteur: A. MONFERINI, Bulle, tél. 108



NOUVELLES  
**ÉTRENNES**  
FRIBOURGEOISES  
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES  
**1927**

fondées par L. GRANGIER, professeur,

sous le patronage de la

**SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE**

DE FRIBOURG

RÉDACTION:

GEORGES CORPATAUX

~~~~~  
**Soixantième année**  
~~~~~



**FRIBOURG**  
FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS

## Au lecteur.

*En présentant l'année 1927 des Etrennes frivoires à nos lecteurs nous tenons à exprimer à nos collaborateurs, à la presse et au public en général nos sincères remerciements pour la bienveillance et la sympathie avec lesquelles ils nous ont accueilli.*

*Nous avons fait de notre mieux pour satisfaire à tous les désirs que l'on nous a manifestés et si nous osons croire que cette nouvelle édition des Etrennes ne sera pas indigne de ses devancières, nous le devons au dévouement de nos fidèles et nombreux collaborateurs.*

*Nous avons voué un soin tout particulier à la mise au point de l'annuaire administratif. Pour tenir compte de l'avis général, les éditeurs ont avancé de quelques semaines l'impression des Etrennes. Pour cette raison nous avons arrêté au 1<sup>er</sup> octobre la liste des fonctionnaires. Nous saisissons cette occasion pour adresser un appel pressant aux directeurs de nos divers instituts, les priant de nous communiquer, à l'avenir, en temps opportun, l'état des personnes attachées à leur établissement, ceci afin d'éviter des omissions regrettables et des réclamations de la part des intéressés.*

G. CORPATAUX.

# PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES

## et calculs du temps pour l'an de grâce 1927

### *Comput ecclésiastique.*

Nombre d'or . . . . . 9	Indiction romaine . . . . . 10
Epacte . . . . . XXVII	Lettre dominicale . . . . . B
Cycle solaire . . . . . 4	Lettre du martyrologe . . . . . H

### *Fêtes mobiles.*

Septuagésime, le 13 février.	Pentecôte, le 5 juin.
Les Cendres, le 2 mars	Trinité, le 12 juin.
Pâques, le 17 avril.	Fête-Dieu, le 16 juin.
Rogations, 23, 24 et 25 mai.	Premier dimanche de l'A-
Ascension, le 26 mai.	vent, le 27 novembre.


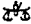
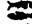













### *Commencement des quatre saisons.*

Printemps, le 21 mars, à 3 h. 59 du soir.	Bélier.
Été, le 22 juin, à 11 h. 21 du matin.	Ecrevisse.
Automne, le 24 septembre, à 2 h. 17 du matin.	Balance.
Hiver, le 22 décembre, à 9 h. 18 du soir.	Capricorne.

### *Quatre-Temps.*

Mars, les 9, 11 et 12.	Septembre, les 21, 23 et 24.
Juillet les 8, 10 et 11.	Décembre, les 14, 16 et 17.

### *Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.*

Bélier 	Balance 	Poissons 
Taureau 	Scorpion 	Nouvelle lune 
Gémeaux 	Sagittaire 	Premier quartier 
Ecrevisse 	Capricorne 	Pleine lune 
Lion  Vierge 	Verseau 	Dernier quartier 

## Eclipses en 1927.

En 1927, il y aura deux éclipses solaires et deux éclipses lunaires.

La première éclipse solaire ne sera pas visible dans nos contrées, tandis que la seconde sera visible en Europe. Elle se produira le 29 juin à 5 h. du matin et durera jusqu'à 9 h. 46.

De même, la seconde éclipse lunaire seulement sera visible en Europe. Elle sera totale et se produira le 8 décembre, de 16 h. 52 à 20 h. 18.

Janvier



31 jours.

1.		FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1	<b>CIRCONCISION.</b> s. Odilon.	☾ Nouvelle lune le 3, à 9 h. 28 soir
	1.	<i>Dimanche après la Circoncision</i>	
DIM.	2	s. Adélarde, s. Macaire, a.	
Lundi	3	ste Geneviève, v., s. Florent	
Mardi	4	s. Rigobert, év., s. Prisque.	
Mercur.	5	s. Télesphore, s. Emilien.	
Jeudi	6	<b>EPIPHANIE.</b> s. Gasp. CARN.	
Vendr.	7	s. Valentin, év.	
Samedi	8	ste Gudule, v.	☽ Prem. quart. le 10, à 3 h. 43 soir
	2.	<i>Premier dimanche apr. l'Épiphanie</i>	
DIM.	9	s. Cyriaque.	
Lundi	10	s. Agathon s. Guillaume, év.	
Mardi	11	s. Hygin, s. Théodose.	
Mercur.	12	s. Arcade, ste Tatienne.	
Jeudi	13	s. Léonce, s. Hermyle, m.	
Vendr.	14	s. Hilaire, év., s. Félix.	
Samedi	15	s. Paul, er., s. Maur, a.	☽ Pleine lune le 17, à 11 h. 27 soir
	3.	<i>Deuxième dimanche après l'Épiph.</i>	
DIM.	16	s. Marcel, p., ste Priscille.	
Lundi	17	s. Antoine, a., s. Sulpice.	
Mardi	18	Chaire de s. Pierre à Rome	
Mercur.	19	Grégoire X, ss. Maire et c.	
Jeudi	20	ss. Fabien et Sébastien.	
Vendr.	21	ste Agnès, s. Meinrad.	
Samedi	22	ss. Vincent et Anastase.	☽ Dern. quart. le 26, à 3 h. 5 matin
	4.	<i>Troisième dimanche apr. l'Épiphanie</i>	
DIM.	23	s. Raymond de Penn fort.	
Lundi	24	s. Timothée, év., s. Babilas.	
Mardi	25	<b>CONVERSION DE S. PAUL.</b>	
Mercur.	26	s. Polycarpe, év. m.	
J. udi	27	s. Jean Chrysostome.	
Vendr.	28	ste Agnès s. Cyrille.	
Samedi	29	s. François de Sales.	☽
	5.	<i>Quatr. dimanche apr. l'Épiphanie</i>	
DIM.	30	ste Martine, ste Hyacinthe.	
Lundi	31	s. P. Nolasque, Marcelle.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 4 minutes.

## Foires de janvier.

Aarau	19	Landeron	17	Rue	—
Aarberg	12	Langenthal	25	Saignelégier	3
Æschi (Berne)	11	Langnau	7	Soleure	10
Aigle	15	Laufon	4	Thoune	19
Anet	19	Lausanne	12	Tramelan	11
Baden (A.)	4	Le Locle	11	Unterseen	26
Berne	4, 18	Liestal	12	Vevey	18
Berthoud	—	Martigny-B.	10	Viège	7
Bienne	13	Meiringen	6	Zofingen	13
Bulle	13	Morat	5	<i>Marchés au bétail.</i>	
Buren	19	Moudon	31	Aarberg chaque mercredi	
Châtel-St-D.	17	Ensingen (Sol.)	24	Berne marché au bétail	
Chiètres	27	Ollon	—	chaque premier	
Delémont	18	Payerne	20	mardi du mois.	
Estavayer	12	Porrentruy	17	Fribourg lundi.	
Fribourg	10	Romont	18	Langnau vendredi	
Interlaken	26	Rougemont	17	Langenthal mardi.	

## PENSÉES ET MENUS PROPOS

Un planton va trouver son colonel, au service duquel il est depuis peu de temps, et lui déclare que M<sup>me</sup> la colonelle est tellement acariâtre que, pour lui, la maison n'est plus tenable.

— Comment, drôle, s'écrie le colonel, tu oses te plaindre de ma femme, toi qui n'es ici que depuis quinze jours et qui n'as pas encore eu le temps de la juger ?

Puis, changeant de ton :

— Qu'est-ce que je dirai donc, moi, qu'elle rase depuis vingt-cinq ans ?

— Encore vous ?

— Mais, mon président, la police m'en veut.

— Vous avez été arrêté pour cause de mendicité.

— Si on peut verser de pareilles vilénies sur le compte d'un honnête homme, qui a deux enfants en bas âge !

— Il ne s'agit pas de ça, on vous a parfaitement vu tendre la main.

— C'est vrai, mon président ; mais comme le temps était à l'orage, c'était pour voir s'il pleuvait.





— Vous avez tort de vous plaindre, votre mari est véritablement étonnant pour son âge...

— Hélas ! oui, mais pas pour le mien !

Février



28 jours.

2.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi	1 s. Ignace, ste Brigitte	 Nouv. lune le 2, à 9 h. 54 matin
Mercur.	2 PURIFICATION. s. Fortuné.	
Jeudi	3 s. Blaise, Auschaire.	
Vendr.	4 s. André Cors, Véronique	
Samedi	5 ste Agathe, v. m., s. Avit.	
6.	Cinq. dimanche apr. l'Épiphanie	
DIM.	6 s. Tite, ste Dorothee.	 Prem. quart. le 9, à 0 h. 54 matin
Lundi	7 s. Romuald, s. Richard.	
Mardi	8 s. Jean de Matha.	
Mercur.	9 s. Cyrille d'Alexandrie.	
Jeudi	10 ste Scholastique.	
Vendr.	11 s. Adolphe, s. Désiré.	
Samedi	12 ste Eulalie, s. Candide.	
7.	Dimanche de la Septuagésime.	
DIM.	13 SEPT. ste Catherine de Ricci	 Pleine lune le 16, à 5 h. 18 soir
Lundi	14 s. Valentin, Eleucade.	
Mardi	15 s. Faustin, s. Raimund.	
Mercur.	16 ste Julienne, v m.	
Jeudi	17 s. Polychrone, m.	
Vendr.	18 s. Siméon.	
Samedi	19 s. Boniface, évêque.	
8.	Dimanche de la Sexagésime.	
DIM.	20 SEX. s. Euchèr, s. Sadoth.	 Dern. quart. le 24, à 9 h. 42 soir
Lundi	21 ss. Germain et Randoald.	
Mardi	22 Chaire de s. Pierre à Ant.	
Mercur.	23 Pierre Damien, Romaine.	
Jeudi	24 s. MATHIAS, ap. s. Félix.	
Vendr.	25 s. Césaire, ste Walburge.	
Samedi	26 s. Porphyre, s. Nestor.	
9.	Dimanche de la Quinquagésime.	
DIM.	27 QUINT. s. Gabriel dell'Ad.	
Lundi	28 s. Romain, s. Oswald.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 30 minutes.

Abréviations au calendrier des saints: a. — abbé; ab. — abbesse; ap. — apôtre; c. — confesseur; er. — ermite; év. — évêque; m. — martyr; p. — pape; — pr. — prêtre; r. — roi; ri. — reine; s. — soldat; v. — vierge; vv. — veuve.

## Foire de février.

Aarau 16	Landeron 21	Sion 26
Aarberg 9	Lanunau 23	Soleure 14
Affoltern-a.-A. 21	Langenthal 22	Thoune 16
Aigle 19	Laufon 1	Tramelan 8
Aubonne 1	Lausanne 9	Unterseen 4
Baden 1	Liestal 9	Yverdon 22
Berne 9	Lignières 14	Zofingen 10
Berthoud —	Loche 8	Zweisimmen 9
Bex 24	Lyss 28	
Bienne 3	Martigny-B. 21	
Bulle 10	Meiringen 3	<i>Marchés au bétail.</i>
Buren 16	Monthey 2	Aarberg 23
Château-d'Œx 3	Morges 2	Bâle tous les jours.
Châtel-St-Denis 28	Morat 2	Berne, mardi
Chiètres 24	Moudon 28	Berthoud, jeudi
Cossonay 10	Ollon 18	Fribourg 26
Delémont 22	Orbe 21	Frutigen, chaque
Echallens 3	Oron 2	jeudi.
Estavayer 9	Payerne 17	Genève, tous les
Fenin (N.) 28	Porrentruy 21	jours.
Fribourg 14	Romont 13	Langenthal mardi
Gelterkinden 2	Saignelégier 7	Neuchâtel marché
Huttwil 2	St Triphon 18	mardi, jeudi, sam
		Vevey le mardi.

Un jour, un jeune homme timide, assis sur un banc des Grand'Places, désirant vivement engager conversation avec une charmante personne placée à côté de lui, saisit le moment où un insecte montait sur sa cape pour dire :

— Pardon, Madame, je vous préviens que vous avez une bête derrière vous.

— Ah ! Monsieur, fit la dame en se retournant étonnée, je ne vous savais pas là.

Sur la berge, entre pêcheurs à la ligne :

— Et Eugénie, qu'est-elle devenue ?

— Ah ! mon cher, ne m'en parlez pas, partie avec un poète !

— Ça ne m'étonne pas ; les femmes c'est comme les poissons, on les attrape avec des vers !

En classe :

— Silence donc, tas de bavards ! vous n'êtes pas ici à la salle du Grand Conseil.

Mars



31 jours.

3.

FÊTES ET SAINTS

PHASES LUNAIRES

Mardi	1 s. Albin, Eudoxie.	☾	Nouv. lune le 3, à 8 h. 25 soir
Mercredi	2 CENDR. Simplicie, Janvier		
Jeudi	3 <sup>ste</sup> Cunégonde.		
Vendredi	4 s. Casimir, s. Lucien.		
Samedi	5 s. Théophile, év.		
10. Premier dimanche du carême.			
DIM.	6 <sup>tes</sup> Perpétue et Félicité.	☽	Prem. quart. le 10, à 12 h. 3 soir
Lundi	7 s. Thomas d'Aquin.		
Mardi	8 s. Jean de Dieu, conf.		
Mercredi	9 Q.-T. Françoise Romaine		
Jeudi	10 Les 40 martyrs.		
Vendredi	11 Q.-T. s. Euloge, év.		
Samedi	12 Q.-T. s. Grégoire I <sup>er</sup> p.		
11. Deuxième dimanche du carême.			
DIM.	13 s. Humbert.	☽	Pleine lune le 18, à 11 h. 24 matin
Lundi	14 <sup>ste</sup> Mathilde, Euphrose		
Mardi	15 s. Longin, s. Probe.		
Mercredi	16 s. Julien.		
Jeudi	17 s. Patrice, <sup>ste</sup> Gertrude.		
Vendredi	18 s. Cyrille de Jérusalem.		
Samedi	19 s. JOSEPH.		
12. Troisième dimanche du carême.			
DIM.	20 s. Vulfran, s. Joachim.	☽	Dern. quart. le 26, à 12 h. 35 soir
Lundi	21 s. Benoît, a., s. Béril.		
Mardi	22 B. Nicolas de Flue.		
Mercredi	23 <sup>ste</sup> Pélagie, m.		
Jeudi	24 s. Gabriel, s. Siméon.		
Vendredi	25 ANNONCIATION. s. Herbrand.		
Samedi	26 s. Emmanuel, s. Ludger.		
13. Quatrième dimanche du carême.			
DIM.	27 s. Jean Damascène.	☽	
Lundi	28 s. Jean Cap., s. Gontran.		
Mardi	29 s. Eustase.		
Mercredi	30 B. Amédée IX.		
Jeudi	31 s. Guy, a.		

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 47 minutes.



## Foire de mars.

Aarau	16	Langenthal	22	Romont	15
Aarberg	9	Langnau	4	Saignelégier	7
Aigle	12	La Sarraz	—	St-Aubin (N.)	28
Anet	23	Laufon	1	St-Blaise	7
Aubonne	15	Laupen	10	Schwytz	14
Baden (A.)	1	Lausanne	9	Sierre	21
Berne	9	Liestal	9	Sion	26
Berthoud	3	Lignières	23	Sissach	23
Bienne	3	Locle	8	Soleure	14
Bottmingen	18	Lyss	28	Sumiswald	11
Brigue	10, 24	Martigny-Ville	28	Thoune	9
Bulle	3	Meiringen	3	Tramelan	8
Buren	16	Montfaucon	28	Unterseen	2
Châtel-St-Den.	21	Monthey	2	Vevey	22
Chaux-de-Fonds	16	Morat	2	Yverdon	29
Chiètres	31	Morges	16	Zofingen	10
Cossonay	10	Moudon	28	Zweisimmen	7
Delémont	22	Moutier (Berne)	10		
Echallens	24	Neuveville	30		
Eglisau	21	Nyon	3	<i>Marchés au bétail.</i>	
Erlenbach	8	Önsingen	21	Aarberg le mercredi.	
Estavayer	9	Ollon	18	Bâle tous les jours.	
Fribourg	14	Olt-en	7	Fribourg	26
Gessenay	—	Ormont-dessous	11	Genève tous les	
Grandson	16	Oron	2	jours.	
Hutwyl	9	Payerne	17	Langenthal le mardi	
Interlaken	2	Porrentruy	21	Thoune tous les samedis.	
Landeron	21	Reichenbach	15		

Bébé à maman :

- Dis donc, maman, qu'est-ce qu'un ange ?
- Un ange, c'est une petite fille qui a des ailes et qui s'envole.
- Ah !... Eh bien ! j'ai entendu hier papa dire à ma bonne qu'elle était un ange. Est-ce qu'elle s'envolera dis ?
- Oui, mon enfant, dès demain, sans faute, à la première heure !
- Mon premier, dit une concierge, est occupé par un notaire, mon second, par une famille anglaise...
- Et votre tout ? lui demande-t-on ?
- Ma tout ? répond la concierge flattée, je ne peux m'en débarrasser.

Avril



30 jours.

4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr. Samedi	1 s. Hugues, ste Théodora. 2 s. François de Paule.	☉ Nouv. lune le 2, à 5 h. 24 matin
14.	Dimanche de la Passion.	
DIM. Lundi	3 PAS. ste Agape, s. Richard. 4 s. Isidore, s. Zosime.	☾ Prem. quart. le 9, à 1 h. 21 matin
Mardi	5 s. Vincent Ferrier, Irène.	
Mercredi	6 Bse Julienne Mt Cornillon	
Jeudi	7 s. Saturnin.	
Vendredi	8 s. Amance, s. Edèse.	
Samedi	9 ste Marie l'Égyptienne.	
15.	Dimanche des Rameaux.	
DIM. Lundi	10 RAM. Mechtilde, Térance. 11 s. Léon, p.	☽ Pleine lune le 17, à 4 h. 35 matin
Mardi	12 s. Jules, s. Constantin.	
Mercredi	13 s. Herménégilde, s. Justin.	
Jeudi	14 s. Justin, s. Tiburce.	
Vendredi	15 ste Anastasie, Eutichès.	
Samedi	16 s. Benoit Labre, s. Dreux.	
16.	Dimanche de Pâques.	
DIM. Lundi	17 PAQUES. Rodolphe, Anicet. 18 s. Apollone, s. Parfait.	
Mardi	19 s. Léon IX, p., s. Ursmar.	
Mercredi	20 s. Théotime, s. Théodore.	
Jeudi	21 s. Anselme, s. Usthasat.	
Vendredi	22 ss. Soter et Cajus, p. et m.	
Samedi	23 s. Georges, s. Adalbert.	
17.	Dimanche de Quasimodo.	
DIM. Lundi	24 QUAS. s. Fidèle, s. Honoré. 25 s. MARC, év., s. Floribert.	☽ Dern. quart. le 24, à 11 h. 21 soir
Mardi	26 ss. Clet et Marcellin.	
Mercredi	27 ste Zite.	
Jeudi	28 s. Paul de la Croix, s. Vital	
Vendredi	29 s. Pierre, m., s. Robert, a.	
Samedi	30 ste Catherine de S., Sophie	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 39 minutes.

## Faires d'avril.

Aarau	20	Langenthal	26	Romont	19
Aarberg	13	Langnau	27	Saignelégier	11
Aigle	16	La-Roche	25	Sargans (St-G.)	5
Aubonne	5	La-Sarraz	—	Sierre	25
Baden (A.)	5	Laufenburg	18	Sissach	27
Berne	5, 26	Laufon	5	Soleure	11
Berthoud	—	Lausanne	13	Stans	20
Bex	21	Liestal	13	Tavannes	27
Bienne	7	Locle	12	Thoune	6
Brigue	21, 23	Lyss	25	Tramelan	6
Bulle	7	Martigny-B.	4	Vevey	19
Buren	20	Martigny-V.	25	Wimmis	—
Cernier	18	Meiringen	12	Yverdon	26
Château-d'Éx	7	Monthey	20	Zofingen	7
Châtel St-Den.	11	Morat	6	Zweisimmen	5
Chaux-de-F.	20	Môtiers	11		
Chiètres	28	Moudon	25		
Cossonay	14	Moutier (Jura)	4		
Courtellary	5	Oten	4		
Couvet	4	Önsingen	25		
Délémont	26	Orbe	18		
Echallens	28	Oron	6		
Einsiedeln	25	Payerne	21		
Estavayer	13	Planfayon	20		
Fribourg	4	Porrentruy	25		
Grandson	—	Provence (V.)	—		
Landeron	11	Rochefort	—		

### *Marchés au bétail.*

Aarberg	27
Bâle tous les jours.	
Fribourg	16
Langenthal le	
mardi.	
Lyss le vendredi	
Nyon	7
Thoune chaque	
samedi.	

Entre escrocs de haut vol :

— Je dinais hier chez la comtesse de Z... C'était « très bien ». Figure-toi qu'au dessert on nous a servi des couverts en or.

— Fais voir ?...

*Élections.* — Pourquoi, madame, votre mari n'a-t-il pas été choisi comme candidat.

— Hélas ! il n'a été choisi qu'une fois dans sa vie, et, c'est malheureusement par moi...

— Accusé, vous êtes condamné aux frais.

— Merci, Monsieur le Président, par ces chaleurs tropicales, c'est bien aimable de votre part.

Mai



31 jours.

5.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
18.	Deuxième dimanche après Pâques.	
DIM.	1 ss. PHILIPPE ET JACQUES.	
Lundi	2 s. Athanase, s. Walbert.	
Mardi	3 Inv. STE CROIX. s. Alexand.	☾
Mercur.	4 ste Monique, s. Gothard.	
Jeudi	5 s. Pie V, ss. Anges.	☾
Vendr.	6 s. Jean dev. Porte latine	☾
Samedi	7 s. Stanislas, ste Euphros.	☾
19.	Troisième dimanche après Pâques.	
DIM.	8 APPARITION SAINT MICHEL	
Lund	9 s. Grégoire de Naziance.	☾
Mardi	10 s. Antonin, s. Isidore.	
Mercur.	11 s. Mamert.	☾
Jeudi	12 ss. Nérée et c., Pancrace.	
Vendr.	13 s. Sigismond, Servatius.	☾
Samedi	14 s. Boniface, ste Couronne.	☾
20.	Quatrième dimanche après Pâques.	
DIM.	15 s. Jean-Baptist de la Salle	
Lundi	16 s. Jean Népom. s. Adalbert	☾
Mardi	17 s. Pascal Baylon.	
Mercur.	18 s. Venant.	☾
Jeudi	19 s. Pierre Célestin.	
Vendr.	20 s. Bernardin de S., Basile.	☾
Samedi	21 s. Hospice.	☾
21.	Cinquième dimanche après Pâques.	
DIM.	22 Rog. s. Héraclius et comp.	
Lundi	23 s. Didier, s. Florent.	☾
Mardi	24 N.-D. B.-S. Jeanne d'Arc.	
Mercur.	25 s. Grégoire VII., p.	☾
Jeudi	26 ASCENSION. Philippe Néri.	
Vendr.	27 s. Bede, c. d	☾
Samedi	28 s. Augustin de Cant.	☾
22.	Sixième dimanche après Pâques.	
DIM	29 ste Madeleine de Pazzi.	
Lundi	30 s. Félix, ste Emélie.	☾
Mardi	31 ste Angèle, ste Pétronille.	
		☾

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 17 minutes.

## Faires de mai.

Aarau	18	Grandson	18	Romont	17
Aarberg	11	Huttwyl	4	Rouvenaz-Montreux	13
Anet	18	Interlak n	3.4	Saignelégier	2
Aigle	21	Landeron	2	St-Blaise	9
Aubonne	17	Langenthal	17	Ste-Croix	18
Baden	3	Langnau	6	Sargans (St-G.)	3
Bagnes	20	Laufon	3	Sol-ure	9
Bassecourt	10	Laupen	19	Thoune	11, 28
Bayards (Neuc.)	2	Lausanne	11	Tramelan	4
Berne	3	Liestal	25	Yverdon	31
Berthoud	19	Lignières	23	Zofingen	12
Bex	19	Locle	10	Zweismmen	3
Bienne	5	Lyss	23		
Bottmingen	6, 20	Martigny-B.	9	<i>Marchés au bétail</i>	
Boudevilliers	25	Meiringen	17	Aarberg	25
Breuleux	17	Montfaucon	9	Bâle tous les jours.	
Bulle	12	Monthey	18	Cossonay	27
Buren	18	Morat	4	Fribourg, marché	
Carouge	12	Morges	16	au bétail	14
Châtel-St-Denis	9	Moudon	30	Neuchâtel, mardi,	
Château-d'Ex	18	Moutier	12	jeudi, samedi,	
Chaux-de-F.	18	Neuveville	25	Saignelégier sam.	
Chiètres	27	Nyon	5	St-Imier vendred.	
Cossonay	12	Œusingen	30	St-Maurice mardis	
Delémont	17	Ollon	20	Sion samedis	
Dombresson	16	Olten	2	Soleure tous les	
Echallens	25	Orbe	16	mardis et samedis.	
Erlenbach	10	Ormont-dessus	9	Thoune samedis	
Estavayer	11	Oron	4	Tramelan jeudis	
Fribourg	2	Payerne	19	Unterseen vendr.	
Gessenay	2	Planfayon	18	Vallorbe samedis	
Gimel	23	Pont de Martel	17	Yverdon mardis	
Glis	25	Porrentruy	16		

— Enfin, votre belle-mère s'est jetée par la fenêtre et vous n'avez rien fait pour la retenir.

— Pardon, Monsieur le Président, je suis descendu à l'étage en-dessous pour la rattraper, mais elle était déjà passée.

— Mon cher Directeur, je vous présente ma femme !

— Enchanté ! enchanté !... j'ai cru que c'était Madame votre mère.

Juin



30 jours.

6.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr. 1 Jeudi 2 Vendr. 3 Samedi 4	1 s. Fortunat, s. Pamphile. 2 s. Eu. ène, ste Blandine. 3 ste Clotilde, ste Olive. 4 s. François Caracciolo.	
23.	Dimanche de la Pentecôte.	
DIM. 5 Lundi 6 Mardi 7 Mercr. 8 Jeudi 9 Vendr. 10 Samedi 11	5 <b>PENTECOTE.</b> s. Boniface. 6 s. Claude, s. Norbert. 7 s. Paul. év. 8 Q.-T. Médard, Eutychés. 9 s. Amant et comp. 10 Q.-T. Marguerite, Maurin 11 Q.-T. s. BARNABÉ, ap.	☾ Prem. quart. le 7, à 8 h. 49 matin
24.	Dimanche de la Trinité.	
DIM. 12 Lundi 13 Mardi 14 Mercr. 15 Jeudi 16 Vendr. 17 Samedi 18	12 <b>TRINITE.</b> Jean de St-Facond. 13 s. Antoine de Padoue. 14 s. Basile-le-Grand. 15 s. Bernard de Menthon. 16 <b>FETE-DIEU.</b> Ferréol et Ferg. 17 s. Rainier, s. Laure. 18 s. Ephrem, diacr.	☽ Pleine lune le 15, à 9 h. 19 matin
25.	Deuxième dimanche après Pentecôte.	
DIM. 19 Lundi 20 Mardi 21 Mercr. 22 Jeudi 23 Vendr. 24 Samedi 25	19 ste Julienne Falconieri. 20 s. Silvère, ste Florentine. 21 s. Louis de Gonzague. 22 s. Paulin, évêque. 23 ste Agrippine, ste Audrie. 24 S.-C. JÉSUS. s. JEAN-BAPT. 25 s. Guillaume, s. Prosper.	☾ Dern. quart. le 22, à 11 h. 29 matin
26.	Troisième dimanche après Pentecôte	
DIM. 26 Lundi 27 Mardi 28 Mercr. 29 Jeudi 30	26 ss. Jean et Paul, mm. 27 s. Ladislas. 28 s. Irénée. 29 ss. PIERRE ET PAUL, ap. 30 Comm. s. Paul, s. Martial.	☽ Nouvelle lune le 29, à 7 h. 32 matin

Les jours crois. de 18 m. du 1 au 21 et décr. de 4 m. du 22 au 30.

## Foire de juin.

Aarau	15	Laufon	7	Verrières	15
Aarberg	8	Lausanne	8	Yverdon	28
Affoltern a. B.	20	Lenzburg	2	Zofingen	9
Aigle	4	Locle	14		
Baden	7	Lyss	27	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bagnes	1	Meiringen	2	Aarberg	25
Berthoud	—	Martigny-B.	13	Bâle tous les jours.	
Bienne	2	Montfaucon	25	Berthoud tous les	
Brigue	2	Monthey	1	jendis.	
Bulle	9	Morat	1	Fribourg	25
Châtel-St-Denis	20	Môtiers	13	Genève chaque	
Chiètres	30	Moudon	27	jour marché au	
Coire	2	Olten	6	petit bétail à l'a-	
Cossonay	9	Oron	1	battoir.	
Delémont	21	Payerne	23	Lausanne les mardis	
Estavayer	8	Porrentruy	20	et vendredis.	
Fenin	6	Romont	21	Neuchâtel mardi,	
Fribourg	13	Saignelégier	13	jeudi, samedi	
Landeron	20	St-Aubin, N.	—	Nyon	2
Langenthal	21	Soleure	13		
Langnau	3	Travers	15		

Un mot qui n'est pas d'hier, mais qui fait toujours rire quand on l'exhume.

La scène se passe dans une salle d'examen :

— Huissier, crie l'examinateur exaspéré de l'ignorance du candidat, allez chercher une botte de foin à ce jeune homme pour déjeuner.

— Apportez-en deux, réplique le candidat piqué ; monsieur déjeunera avec moi.

X... cherche toutes les occasions de mener sa fille dans le monde pour lui trouver un mari.

— Jamais elle n'en trouvera un, disait une commère à sa voisine... Qui voudrait de cette grande cruche ?

— Hé ! qu'en sait-on : Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se case.

— Moi, dit la marquise de S..., je ne comprends que la valse à deux temps.

— Moi, je ne puis souffrir que celle à trois temps, répartit la jolie de V.

— Il n'y a, croyez-m'en, qu'une valse vraie, reprit en souriant le prince de N., le plus aimable des septuagénaires, c'est la valse à vingt ans !...

Juillet



31 jours.

7.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr.	1 s. Théobald, s. Rumold.	☾ Prem. quart. le 7, à 1 h. 52 matin
Samedi	2 VISITATION. s. Otto, év.	
27.	Quatrième dimanche après Pentecôte	
DIM.	3 s. Léon, d., s. Héli dore.	
Lundi	4 ste Berthe, s. Udalric.	
Mardi	5 s. Anoino Zaccaria.	
Mercr.	6 s. Isaïe, ste Dominique.	
Jeudi	7 ss. Cyrille et Méthode.	
Vendr.	8 ste Elisabeth, s. Kilien.	
Samedi	9 ste Véronique, ste Anatolie	☽ Pleine lune le 14, à 8 h. 22 soir
28.	Cinquième dimanche après Pentecôte	
DIM.	10 7 frères mart., ste Rufine.	
Lundi	11 s. Pie I p., s. Ulric c.	
Mardi	12 s. Jean-Gualbert, s. Nabor.	
Mercr.	13 s. Anaclet, p., ste Muritte.	
Jeudi	14 s. Bonaventure, év., s. Cyr.	
Vendr.	15 s. Henri, ste Bonose.	
Samedi	16 s. Reinelde, s. Faustin.	
29.	Sixième dimanche après Pentecôte	☾ Dern. quart. le 21, à 3 h. 43 soir
DIM.	17 SCAP. Al-xis, Marcelline.	
Lundi	18 s. Camille, s. Frédéric.	
Mardi	19 s. Vincent de Paul.	
Mercr.	20 s. Jérôme, ste Marguerite.	
Jeudi	21 ste Praxède, s. Daniel.	
Vendr.	22 ste Marie-Madeleine.	
Samedi	23 s. Apollinaire, s. Liboire.	
30.	Septième dimanche après Pentecôte	
DIM.	24 Christine, Louise de Sav.	
Lundi	25 s. JACQUES, ap., s. Christop.	
Mardi	26 ste ANNE, s. Eraste.	
Mercr.	27 s. Pa-ta éon, s e Nathalie.	
Jeudi	28 ss. Nazaire et Celse, Victor	
Vendr.	29 ste Marthe, s. Loup, év.	
Samedi	30 ss. Abdon et Sennen, mm.	
31.	Huitième dimanche après Pentecôte	
DIM.	31 s. Ignace Loyola, Germain.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 47 m.



## Foire de juillet.

Aarau	20	Lœufon	5	Sissach	27
Aarberg	13	Landeron	18	Soleure	11
Aubonne	5	Langenthal	19	Vevey	19
Baden	5	Langnau	1	Yverdon	26
Berthoud	14	Lausanne	13	Zofingen	14
Bienne	7	Liestal	6		
Bottmingen 1,	15	Loche	12	<i>Marchés au bétail.</i>	
Buren	20	Morat	6		
Bulle	28	Moudon	25	Aarberg	27
Châtel-St-Denis	18	Nyon	7	Fribourg	23
Chiètres	28	Ensingen (Sol.)	18	Lyss	25
Cossouay	14	Olten	4	Neuchâtel mardi,	
Delémont	19	Orbe	18	jeudi, samedi	
Echallens	28	Oron	6	Sion chaque	
Estavayer	13	Payerne	21	samedi.	
Fribourg	11	Porrentruy	18	Unterseen	1
Herzogenbuch.	6	Romont	19		
Hutwil	13	Saignelégier	4		

Au restaurant:

Après s'être vainement escrimé sur un morceau de viande plus résistant que le marbre, un infortuné client se décide à présenter une humble observation au garçon.

— Pas mangeable, votre beefsteck... c'est du cuir vulgaire.

Le garçon haussa les épaules:

— Pour ce prix-là, vous ne voudriez pas que l'on vous serve du cuir de Russie.

Un individu qui a brûlé la chandelle par les deux bouts médisait l'autre jour des gens et des choses:

— Ne me parlez pas de la vie, disait-il; j'en suis dégoûté. Tout ce qui me souriait autrefois m'irrite aujourd'hui. Quand je vois des amoureux, par exemple, ça me fait pitié.

— C'est vrai, lui dit quelqu'un c'est agaçant de voir manger les autres, quand on a fini de dîner.

Dans un salon, on parle d'une jeune femme qui vient de perdre son mari:

— Avez-vous remarqué comme elle a l'air gaie depuis son veuvage?

— Dame! cela se comprend, dit une dame; elle est encore dans son deuil... de miel!

Août



31 jours.

8.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. PIERRE AUX L. Ethelwold 2 PORTIONC. s. Alphonse Lig. 3 INVENT. s. ETIENNE. Lydie. 4 s. Dominique, s. Tertulien. 5 N.-D. DES NEIGES. Oswald 6 TRANSFIGURATION. s. Sixte	☾ Premier quart. le 5, à 7 h. 5 soir
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	32. Neuvième dimanche après Pentecôte 7 s. Gaétan, c., s. Albert, c. 8 Cyriaque, B. Pierre Faber 9 s. Romain, s. Secondin. 10 s. LAURENT, m., ste Astérie 11 ste Suzanne, Philomène. 12 ste Claire, ste Eumonie. 13 ss. Hippolyte et Cassien.	☽ Pleine lune le 13, à 5 h. 37 matin
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	33. Dixième dimanche après Pentecôte 14 s. Eusèbe, ste Athanasie. 15 ASSOMPTION. Tarcisius. 16 s. Joachim, s. Théodule. 17 s. Hyacinth., s. Libérat, m. 18 ste Hélène, imp. 19 ste Claire de Montefalco. 20 s. Bernard, a. d., Philibert	☾ Dern. quart. le 19, à 8 h. 54 soir
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	34. Onzième dimanche après Pentecôte 21 ste Jeanne de Chantal. 22 s. Symphorien, Timothée. 23 s. Philippe-Béniti, Sidoine 24 s. BARTHÉLEMY, ste Aure. 25 s. Louis, roi, ste Patrice. 26 s. Zéphirin, p., s. Samuel. 27 s. Amédée, év de Lauzanne	☽ Nouvelle lune le 27, à 7 h. 46 matin
DIM. Lundi Mardi Mercr.	35. Douzième dimanche après Pentecôte 28 DED. ST-NIC. s. Augustin. 29 Décolation de s. Jean. 30 ste Rose de Lima. 31 s. Raymond, ste Isabelle.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 49 minutes.

## Foire d'août.

Aarau	17	Lignières (N.)	1	Val d'Illiez	18
Aarberg	10	Locle	9	Wohlen (Arg.)	29
Anet	24	Mellingen (A.)	31	Yverdon	30
Aubonne	2	Morat	3	Zofingen	11
Baden	2	Moudon	29		
Beznans (V.)	—	Moutier	11		
Bienne	4	Neuveville	31	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bulle	25	Noirmont	1	Aarberg	31
Châtel-St-Denis	22	Oltén	1	Berne les samedis	
Chiètres	25	Oron	3	Berthoud les jeudis.	
Cossonay	11	Payerne	18	Fribourg	13
Delémont	23	Porrentruy	22	Langenthal les	
Echallens	18	Romont	16	mardis.	
Estavayer	3	Saignelégier	8	Langnau les vendr.	
Fribourg	1	Schwarzenb.	18	Lausanne les mar-	
Glaris	—	Signau	18	dis et vendredis.	
Landeron	8	Sissach	24	Lyss	22
Langenthal	16	Soleure	8	Neuchâtel mardi	
Langnau	5	Thoune	31	jeudi, samedi	
Laufon	2	Tourtemagne	13	St-Imier vendredi.	
Lausanne	10	Tramelan	9		
Liestal	10	Unterseen	5		

O Vanité !

— Est-ce un péché, demandait à son directeur spirituel une femme d'une beauté plus que passée, d'éprouver du plaisir quand un homme me dit que je suis belle ?

— Non, ma fille, mais c'est une grande responsabilité pour le maheureux qui vous adresse de telles paroles !....

Deux épouses un peu blasées causent de leurs maris :

— Vous ne pouvez vous figurer, ma chère, combien ce pauvre Charles a la tête dure !

— Et Henri... La sienne est vraiment de fer : la vaiselle va s'y briser comme rien !

— Docteur, cette femme ne vous a pas rendu votre salut ! ?

— Nous sommes un peu en froid, j'ai soigné son mari.





— Et vous l'avez laissé mourir ?

— Non, je l'ai sauvé...

Septembre



30 jours.

9.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES	
Jeudi Vendr. Samedi	1 <sup>ste</sup> Véréne, v., s. Gilles, a. 2 s. Etienne, r., ste Maxime 3 <sup>ste</sup> Sérapie, s. Guarin, év.	 Prem. quart. le 4, à 11 h. 45 matin	
36.	Treizième dimanche après Pentecôte		
DIM.	4 <sup>ss</sup> . Anges gar. ste Rosalie.		
Lundi	5 s. Laurent Just., s. Victorin		
Mardi	6 s. Eleuthère, s. Magne.		
Mercr.	7 <sup>ste</sup> Reine, s. Grat, év.		
Jeudi	8 NATIVITÉ NOTRE-DAME.		
Vendr.	9 s. Gorgon, s. Rufin.		
Samedi	10 s. Nicolas de Tolentin.		
37.	Quatorzième dimanche ap. Pentecôte		
DIM.	11 s. Félix et Régule. Prothus	 Pleine lune le 11, à 1 h. 54 soir	
Lundi	12 s. Guy, c., s. Serdat, év.		
Mardi	13 s. Aimé, év., s. Euloge.		
Mercr.	14 Ex. s. CROIX., s. Materne		
Jeudi	15 N.-D. 7 Doul. s. Nicodème,		
Vendr.	16 s. Cyprien, Imelda.		
Samedi	17 STIGM. s. FRANÇOIS.		
38.	Quizième dimanche apr. Pentecôte		
DIM.	18 FÊTE F. Joseph de Kapertin		 Dern. quart. le 18, à 4 h. 30 matin
Lundi	19 s. Janvier, ste Constance.		
Mardi	20 s. Eustache, s. Candide.		
Mercr.	21 Q.-T. s. MATTHIEU, ap.		
Jeudi	22 s. Maurice, martyr.		
Vendr.	23 Q.-T. s. Lin, ste Thècle.		
Samedi	24 Q.-T. N-D. DE LA MERCI.		
39.	Seizième dimanche apr. Pentecôte		
DIM.	25 Firmin. Thomas Villen.	 Nouvelle lune le 25, à 11 h. 11 soir	
Lundi	26 ss. Valérien et comp.		
Mardi	27 ss. Côme et Damien, mm.		
Mercr.	28 s. Venceslas, s. Exupère.		
Jeudi	29 s. MICHEL, arch., Ludwin.		
Vendr.	30 s. Jérôme, Ours et Victor.		

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 40 m.

## Foires de septembre.

Aarau	21	Hottwil	14	Romont	20
Aarberg	14	Interlaken	11, 12	Rougemont	14
Aigle	24	Landeron	19	Saignelégier	6
Albeuve	26	Langenthal	20	Schwarzenbourg	22
Aubonne	13	Langnau	21	Schwyz	5, 24
Baden	6	Laufenburg	29	St-Blaise	12
Bâle	22	Laufon	6	St-Cergues	15
Bayards Neuc.)	19	Laupen	21	Ste-Croix	21
Bellegarde	19	Lausanne	14	St-Nicolas	21
Berne	6	Locle	13	Sembrancher	21
Berthoud	1	Lyss	26	Simplon	28
Bex	—	Martigny-V.	26	Sissach	28
Bienne	8	Meiringen	14	Soleure	12
Bulle	26-29	Montfaucon	12	Sumi-wald	30
Buren	21	Monthey	14	Tavanne	15
Champéry	16	Morges	21	Thoune	28
Charmey	—	Morat	7	Tramelan	21
Château-d'Œx	15	Moudon	26	Unterseen	23
Chatel-St-Denis	19	Moutier	1	Val d'Illiez	23
Chaux-de-F.	21	Nyon	1	Verrières	20
Chiètres	25	Œnsingen	19	Viège	27
Cossonay	8	Olten	5	Yverdon	27
Courtelary	24	Orbe	12	Zofingen	8
Delémont	20	Ormont-dessous	—	Zweisimmen	6, 7
Echallens	22	Ormont-dessus	20		
Estavayer	14	Oron	7		
Erlenbach	7	Payerne	15		
Fontaines(N.)	12	Planfayon	14		
Fribourg	5	Porrentruy	19		
Frutigen	13	Pont-de-Martel	—	Aarberg	28
Gessenay	5, 6	Provence	—	Fribourg	17
Herzogenbuch	7	Reichenbach	20, 21		

### Marchés au bétail

Pensée.

Il y a peu de femmes si parfaites qu'elles n'empêchent un mari de se repentir, au moins une fois par jour, d'avoir une femme, ou de trouver heureux celui qui n'en a pas.

— Les hommes, dit madame, tiennent toujours à avoir un garçon; ainsi mon père disait sans cesse qu'il regrettaient beaucoup que je ne fusse pas un garçon.

Monsieur, avec un soupir:

— Moi aussi!

Octobre



31 jours.

10.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 s. Remi, s. Bavon.	
40.	Dix-septième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	2 ROSAIRE. s. Léger, s. Guérin.	☾
Lundi	3 s. Candide, s. Ewalde.	
Mardi	4 s. François d'Assises.	Prem. quart. le 4,
Mercur.	5 ss. Placide et compag.	à 3 h. 2 matin
Jeudi	6 s. Bruno, fondat., ste Foi.	
Vendr.	7 s. Serge, s. Auguste.	
Samedi	8 ste Brigitte, ste Laurence.	
41.	Dix-huitième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	9 s. Denis, s. Candide.	
Lundi	10 s. François de Borgia, c.	
Mardi	11 s. Louis Bertrand.	☉
Mercur.	12 s. Maximilien, ste Herlinde	Pleine lune le 10,
Jeudi	13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	à 10 h. 15 soir
Vendr.	14 s. Callixte, p., s. Burcard.	
Samedi	15 ste Thérèse, s. Roger.	
42.	Dix-neuvième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	16 s. Gall, ab., s. Fils entin.	
Lundi	17 B. Marg.-Marie Alacoque.	
Mardi	18 s. Luc, évang, s. Athénodor.	☾
Mercur.	19 s. Pierre d'Alc., ste Fréwisse	Dern. quart. le 17,
Jeudi	20 s. Jean de Kanty.	à 3 h. 32 soir
Vendr.	21 s. Hilarion, ste Ursule.	
Samedi	22 ste Alodie, ste Cordule.	
43.	Vingtième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	23 s. Pierre Paschal.	
Lundi	24 s. Magloire.	
Mardi	25 ss. Chrysanthé et Darie.	
Mercur.	26 s. Evariste, s. Bernwald.	☉
Jeudi	27 s. Frumence, év., Florentin	Nouvelle lune le 25,
Vendr.	28 ss. SIMON ET JUDE, ap.	à 4 h. 37 soir
Samedi	29 ste Erméline, ste Eusébie	
44.	Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	30 ste Zénobie, Alph. Rodrig.	
Lundi	31 ste Lucille., s. Loup, év.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 59 m.

## Foire d'octobre.

Aarau	19	Grandson	19	Porrentruy	24
Aarberg	12	Huttwyl	12	Reichenbach	18
Adelboden	4	Interlaken	22, 23	Romont	18
Aigle	8, 29	Landeron	17	Rougemont	1
Anet	19	Langenthal	18	Saignelégier	3
Baden	4	Langnau	7	Sargans (St. G.)	3, 15
Bagnes	28	La-Roche	10	Schwarzenb.	20
Berne	4, 25	La-Sarraz	—	Schwytz	10
Bex	6	Laufenburg	28	Sépey	6
Bienne	13	Laufon	4	Sion	1, 8, 15
Bottmingen	7, 21	Lausanne	12	Soleure	10
Brienz	5	Liestal	19	Ste-Croix	19
Brigue	4, 17, 27	Lignières	10	St-Imier	21
Bulle	19, 20	Locle	11	St-Maurice	11
Buren	19	Louèche-V.	13, 28	Tramelan	12
Château-d'Œx	13	Lyss	24	Thoune	19
Châtel-St-D.	17	Martigny-B.	17	Val d'Illier	20
Chaux-de Fonds	21	Meiringen	6, 13, 14, 25, 26	Vevey	18
Chiètres	27	Monthey	12, 26	Yverdon	25
Cossonay	6	Morat	5	Zofingen	13
Couvet	3	Moudon	31	Zweisimmen	4, 5
Delémont	25	Moutier	6		
Echallens	27	Ollon	14	<i>Marchés au bétail.</i>	
Erlenbach	5, 24	Orbe	10	Aarberg	26
Estavayer	12	Ormont-dessus	7, 17	Fribourg	19
Fribourg	3	Oron	5	Langenthal le	
Frutigen	25, 26	Payerne	20	mardi.	
Gessenay	3, 4	Planfayon	19	Liestal	19
Gimel	3				

— Oh ! mon chéri, comme je t'aime !  
 — Et moi donc, ma chérie.  
 — Dis, si je mourrais, te remarierais-tu ?  
 — Jamais de la vie !  
 — Ah ! c'est gentil, ça !  
 — C'est que, vois-tu, il faut avoir perdu la boule pour recommencer cette bêtise-là !  
 Tableau !

*Le malade.* — Mais, docteur, tant de renseignements ! Vous m'en demandez vraiment trop.

Le docteur en colère : — Eh bien, alors, prenez un vétérinaire ; il ne demande jamais rien à ses malades !

Novembre



30 jours.

11.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 <b>LA TOUSSAINT.</b> s. Amable. 2 <b>COMM. DES TRÉPAS.</b> s. Tobie 3 s. Hubert, ste Ida, vv. 4 s. Charles Borromée, card. 5 ss. Zacharie et Elisabeth.	☾ Prem. quart. le 2, à 4 h. 16 soir
45.	Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	6 s. Protais, év., s. Léonard. 7 s. Ernest, a., s. Engelbert. 8 Les 4 couronnés, Godefroi. 9 s. Théodore, m., s. Oreste. 10 s. André Avel., ste Florenc 11 s. Martin, év., s. Véran. 12 s. Martin, p., s. Imi r.	☽ Pleine lune le 9, à 7 h. 36 matin
46.	Vingt-trois. dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	13 Stanislas Kostka, Didace. 14 s. Josaphat, ste Vénérande 15 ste Gertrude, Albert-le-Gr. 16 s. Othmar, s. Fidence. 17 s. Grégoire le Thaumatur. 18 D <small>É</small> D. BASIL. ss. P <small>IER</small> . ET P <small>IER</small> . 19 ste Elisabeth, s. Pontien.	☾ Dern. quart. le 16, à 6 h. 28 matin
47.	Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	20 s. Félix de Valois, Edmond 21 PR <small>É</small> SENTATION N.-D. 22 ste Cécile, s. Philémon. 23 s. Clément, ste Félicité. 24 s. Jean de la Croix, Flore. 25 ste Catherine, ste Juconde. 26 Silve-tre, ab , Léon. P.-M.	☽ Nouvel'e lune le 24, à 11 h. 9 matin
48.	Premier dimanche de l'Avent.	
DIM. Lundi Mardi Mercr.	27 <b>Avent.</b> s. Colomban 28 s. Sosthène, s. Hortulan. 29 s Saturnin, ste Illuminée. 30 <b>ANDRÉ,</b> ap., ste Maximilia	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 m.



## Foire de novembre.

Aarau	16	Herzogenbuch	9	Rance	4
Aarberg	9	Interlaken	22 23	Rolle	18
Aigle	19	Landeron	21	Romont	15
Anet	23	Langenthal	15	Rougemont	12
Aubonne	1	Langnau	2	Saignelégier	8
Baden (A.)	4	La Sarraz	—	St-Aubin, N.	—
Berne	29	Laufon	8	Sargans	10, 24
Berthoud	10	Laupen	3	Sierre	21
Bex	6	Lausanne	9	Sépey	25
Bienne	10	Locle	8	Soleure	14
Brienz	9	Lyss	28	Sumiswald	4
Brigue	17	Martigny-V.	14	Stans	16
Bulle	10	Meiringen	3	Unterseen	23
Buren	16	Monthey	16	Thoune	9
Château-d'Œx	3	Montreux-les-Planches	—	Tramelan	8
Châtel-St-D.	21	Morat	2	Vevey	29
Chaux-de-Fonds	16	Morges	16	Viège	12
Chiètres	24	Moudon	28	Yverdon	29
Cossonay	10	Moutier	3	Zofingue	10
Couvet	10	Neuveville	30	Zweisimmen	15, 16
Delémont	24	Nyon	3		
Echallens	24	Œnsingen (Sol.)	28	<i>Marchés au bétail</i>	
Estavayer	9	Ollon	18	Aarberg	30
Erlenbach	8	Oltén	21	Fribourg	26
Fribourg	14	Oron	2	Neuchâtel, mardi	
Frutigen	25	Orbe	14	jeudi, samedi.	
Gessenay	14	Ormont-dessus	7		
Grandson	—	Payerne	17		
Gimel	7	Porrentruy	21		

— Voyez-vous, votre femme a plus que besoin d'exercice.

— Mais docteur, comment faire ?... elle ne veut jamais sortir.

— Oh ! vous avez un moyen bien simple : donnez-lui de l'argent pour aller courir les magasins !

Petit dialogue bien féminin :

— Tiens, vous êtes donc réconciliée avec M<sup>me</sup> X... ?

— Ne m'en parlez pas, ma chère amie, je ne l'avais pas vue depuis l'année dernière, je l'ai trouvée si changée, si enlaidie... que, ma foi, je ne me suis plus sentie le courage de lui en vouloir !

Décembre



31 jours.

12.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Eloi, s. Diodore. 2 ste Bibiane, ste Pauline. 3 s François-Xavier, Luce.	☾ Prem. quart. le 2, à 3 h. 15 matin
49.	Deuxième dimanche de l'Avent.	☽ Pleine lune le 8, à 6 h. 32 soir
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	4 ste Barbe, s. Osmond. 5 s. Pierre Chrysol., év. 6 s. NICOLAS, ste Denyse. 7 s. Ambroise, ste Fare. 8 <b>IMMACULEE-CONCEPTION.</b> 9 ste Léocadie, s. Syr. 10 Transl. ste Maison Lorette.	
50.	Troisième dimanche de l'Avent.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	11 s. Damase, p., s. Sabin. 12 s. Synèse, m. 13 ste Lucie, s. Josse. 14 Q.-T. Eutropie, Berthold. 15 ste Chrétienne, s. Célien. 16 Q.-T. ste Adélaïde. 17 Q.-T. s. Lazare.	
51.	Quatrième dimanche de l'Avent.	☽ Nouvelle lune le 24, à 5 h. 13 matin
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	18 s. Gratien. 19 s. Némèse, s. Darius 20 s. Ursanne, s. Ammon. 21 s. THOMAS, s. Festus 22 s. Pierre Canisius. 23 ste Victoire, s. Dagobert. 24 s. Delphin, ste Irmine.	
52.	Dimanche après Noël.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	25 <b>NOEL</b> , ste Eugénie, Anastas. 26 s. ETIENNE, diacre m. 27 s. JEAN, ap., s. Théophile. 28 ss. INNOCENTS, s. Abel. 29 s. Thomas Cant., ste Eléon 30 s. Libère, év., s. Sabin, év. 31 s. Maire, év., s. SYLVESTRE	☽ Prem. quart. le 31, à 12 h. 22 soir

Les jours décroissent de 20 minutes du 1<sup>er</sup> au 21,  
et croissent de 9 minutes du 22 au 31.

## Foire de décembre.

Aarau	31	Langnau	2	Saignelégier	5
Aarberg	14	Laufenburg	21	Sargans	30
Aigle	17	Laufon	6	Schwarzenb.	22
Aubonne	6	Laupen	28	Soleure	12
Baden (A.)	6	Liestal	7	Sumiswald	31
Bâle	15	Loche	13	Thoune	21
Berthoud	29	Martigny-B.	5	Tramelan	13
Bienne	8	Monthey	31	Unterseen	20
Bulle	1	Morat	7	Yverdon	26
Buren	21	Morges	28	Zofingen	15
Châtel-St-D.	19	Moudon	27	Zweisimmen	8
Chiètres	29	Neuveville	28		
Cossonay	26	Nidau	13		
Delémont	20	Nyon	1	<i>Marchés au bétail</i>	
Echallens	22	Ollon	16	Aarberg	28
Estavayer	14	Olten	19	Berne, les samedis.	
Fribourg	5	Orbe	24	Fribourg	17
Grandson	—	Oron	7	Lausanne vendredi	
Huttwyl	28	Payerne	15	Neuchâtel mardi	
Landeron	19	Porrentruy	19	jeudi, samedi	
Iuteralen	20	Reichenbach	13	Sion samedi.	
Langenthal	27	Romont	20		

Deux jeunes femmes feuilletent un album de photographies :

- Tiens, voilà le portrait de M<sup>me</sup> X...
- Il n'est pas réussi.
- Ah ! voici son mari... il est mieux.
- Dame, vous savez bien que dans la vie, comme chez le photographe, les hommes sont toujours plus faciles à attraper.

Chez le tailleur :

- Pourriez-vous remettre des boutons à mon veston ?
- Hum ! dans votre intérêt, mieux vaudrait remettre un autre veston aux boutons qui sont encore assez bons.

Altercation :

- Plus un mot, monsieur ! sinon je vous ferai voir de quel bois je me chauffe.
- Cela m'est absolument indifférent, M'sieu, je ne brûle que du coke !

## AUTORITÉS FÉDÉRALES

### Conseil fédéral

- MM. Häberlin, Henri, de Frauenfeld (Thurg.), prés. en 1926.  
Motta, Joseph, Dr, d'Airolo v.-présid. en 1926.  
Schulthess, Edmond, de Brugg (Argovie).  
Haab, Robert, Dr, de Wädenswyl (Zurich).  
Scheurer, Charles, d'Erlach Berne).  
Chuard, Ernest, de Corcelles (Vaud).  
Musy, Jean, Dr, d'Albeuve (Fribourg).

### Tribunal fédéral

#### MEMBRES

- MM. Dr Kirchhofer, de Schaffhouse, prés. pour 1926 et 1927.  
Dr Weiss, Théodore, de Zurich.  
Soldati, Auguste, de Neggio (Tessin).  
Dr Jæger, Charles, de Pfäfers.  
Dr Honegger, Henri, de Zurich.  
Dr Ursprung, Albert, d'Ueken et Zurzach (Argovie).  
Dr Merz, Victor, de Hægendorf (Soleure) et Thoune.  
Dr Ostertag, Fritz, de Bâle.  
Dr Affolter, Albert, de Gerlafingen (Soleure).  
Rossel, Virgile, de Tramelan.  
Dr Mûri, Hans, de Schinznach.  
Dr Oser, Hugo, de Schönenbach (Bâle-Campagne).  
Thélin, Henri, de Biole-Orjulaz.  
Couchepin, Arthur, de Martigny.  
Rambert, Paul, de Châteland-Montreux.  
Z'graggen, Charles, d'Altdorf (Uri).  
Strebel, Joseph, de Muri (Argovie).  
Fazy, Robert, de Genève.  
Robert, Léon, de Neuchâtel.  
Engeler, Jean, de St-Gall.  
Brodbeck, Charles-Adolphe, de Liestal.  
Dr Steiner, Jean, d'Ingenbohl (Zoug).  
Bolla, Plinio, de Castro.  
Leuch, Georges, de Berne.  
Piller, Joseph, de Fribourg.

### Députation aux Chambres fédérales

pour la période 1925-1928.

#### Conseil des Etats.

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
Weck, Bernard, conseiller d'Etat, à Fribourg.

#### Conseil national.

- MM. Grand, Eugène, député à Romont.  
Boschung, Franz, député, à Ueberstorf.  
Perrier, Ernest, conseiller d'Etat, à Fribourg.  
Morard, Paul, député, à Bulle.  
Torche, Fernand, à Estavayer-le-Lac.  
Cailler, Alexandre, député, à Broc.  
Gross, Emile, député, à Fribourg.

## AUTORITÉ LÉGISLATIVE CANTONALE

### GRAND CONSEIL

Elections du 4 décembre 1921

#### Cercle de la Sarine. — 32 députés.

MM. Barras, Frédéric, à Lossy. — Bartsch, Guillaume, à Fribourg. — Bays, Séverin, à Fribourg. — Blancpain, Georges, à Fribourg. — Bourgnknecht, Louis, à Fribourg. — Buchs, Henri, à Froideville. — Chatagny, Louis, à Corserrey. — Chatton, Fernand, à Fribourg. — Clément, Gustave, à Fribourg. — Clément, Joseph, à Fribourg. — Daguet, Léon, à Fribourg. — Despont, Adrien, à Corminbœuf. — Diesbach, Roger, à la Schurra. — Dubey, Arthur, à Fribourg. — Ducrest, Joseph, à Rossens. — Dupraz, Emmanuel, à Fribourg. — Fragnière, Antoine, à Fribourg. — Gobet, François, à Noréaz. — Gross, Alphonse, à Arconciel. — Gross, Emile, à Fribourg. — Jaquet, Isidore, à Grolley. — Joye, Paul, à Fribourg. — Magnin, Joseph, à Posieux. — Marchon, Joseph, à Vuisternens-en-Ogoz. — Michel, Ernest, à Fribourg. — Peiry, Pierre-Maxime, à Treyvaux. — Reynold, Alfred, à Nonan. — Rosset, Alexis, à Prez-vers-Noréaz. — Roubaty, Aimé, à Villars-sur-Glâne. — Schæffer, Georges, à Fribourg. — Weck, Robert, à Fribourg. — Wolhauser, François, à Fribourg.

#### Cercle de la Singine. — 18 députés.

MM. Bæriswyl, Aloys, à Tavel. — Blanchard, Joseph, à Tavel. — Bongny, Emile, à Guin. — Boschung, François, à Ueberstorf. — Diesbach, Henri, à Balterswyl. — Fasel, Conrad, à Guin. — Horner, Alphonse à Tutzenberg. — Jelk, Jean, à St-Sylvestre. — Marbach, Fritz, à Grossried (Ueberstorf). — Offner, Pierre à Planfayon. — Perler, Joseph, à Wunnewyl. — Piller Jost, à Oberschrot. — Rappo, Jean, à Bösingén. — Schwarz, Jean, à Chevilles. — Sturny, Jean, à Niedermonten. — Thalmann, Pierre, à Planfayon. — Zosso, Etienne, à Heitenried. — Zurkinden, Jean, à Guin.

#### Cercle de la Gruyère. — 23 députés.

MM. Blanc, Ernest, à Corbières. — Blanc, Louis, à Bulle. — Bochud, André à Bulle. — Borcard, Marc, à Grandvillard. — Buchs, Siegfried, à Bellegarde. — Charrière, Marcelin, à Cerniat. — Delatena, Joseph, à Bulle. — Despond, Lucien, à Bulle. — Dupasquier, Emile, à la Tour-de-Trême. — Dupasquier, Gustave, à Vuadens. — Fracheboud, Pierre,

à Lessoc. — Glasson, Félix, à Bulle. — Gremaud, Casimir, à Echarlens. — Gremion, Jean, à Gruyères. — Guillet, Jean, à Bulle. — Morard, Paul, à Bulle. — Mossu, Louis, à Broc. — Overney, Calybite, à Charmey. — Pasquier, Jean, à Sâles. — Pittet, Alphonse, à Romanens. — Rime, Paul, à Gruyères. — Romanens, Olivier, à Sorens. — Yerly, Louis, à Bulle.

**Cercle du Lac. — 13 députés.**

MM. Audergon Louis, à Cournillens. — Benninger, Pierre, à Salvagny. — Chatton, Honoré, à Barberèche. — Derron, Henri, à Nant. — Etter, Emile, à Champagny. — Folly, Adolphe, à Villarepos. — Girod, Charles, à Courtepin. — Gutknecht, Samuel, à Morat. — Hürni, Fritz, à Fräschels. — Kramer, Fritz, à Lourtens. — Leicht, Fritz, à Salvagny. — Pfister, Jacob, à Chiètres. — Rytz, Fritz-Gottlieb, à Chiètres.

**Cercle de la Glâne. — 12 députés.**

MM. Ayer, Emile, à Romont. — Berset, André, à Vil-largiroud. — Criblet, Gustave, à Romont. — Delabays, Ernest, à Romont. — Deschenaux, Joseph, à Ursy. — Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez. — Gobet, Alphonse, à Massonnens. — Grand, Eugène, à Romont. — Jaccoud, Joseph, à Promasens. — Menoud, Joseph, à Vuisternens. — Sallin, Henri, à Villaz-St-Pierre. — Toffel, Pierre, à Middel.

**Cercle de la Broye. — 13 députés.**

MM. Chassot, Charles, à Fribourg. — Chassot, Victor, à Bussy. — Curty, Louis, à Cousset. — Dubey, Auguste, à Gletterens. — Dubey, Edouard, à Domdidier. — Ellgass, Louis, à Estavayer-le-Lac. — Kälin, Joseph, à Estavayer-le-Lac. — Moret, Eloi, à Ménières. — Pochon, Marc, à Vesin. — Progin, Eugène, à Léchelles. — Quillet, Frédéric, à Saint-Aubin. — Torche, Fernand, à Estavayer-le-Lac. — Volery, Placide, à Aumont.

**Cercle de la Veveyse. — 7 députés.**

MM. Esseiva, Louis, à Châtel-St-Denis. — Gaudard, Joseph, à Semsales. — Genoud, Oscar, à Châtel-St-Denis. — Perriard, Alfred, à Porsel. — Pilloud, Alexandre, à Châtel-St-Denis. — Pilloud, Ignace, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Paul, à Attalens.

## AUTORITÉ EXÉCUTIVE

### CONSEIL D'ETAT

MM. Vonderweid, Marcel, président en 1927.  
Python, Georges, Conseiller d'Etat.  
Savoy, Emile, »  
Perrier, Ernest »  
Buchs, Victor, »  
Chatton, Romain, »  
Weck, Bernard, »

### Chancellerie d'Etat

#### CHANCELIERS

MM. Godel, Charles.  
Binz, René, vice-chancelier et traducteur.

#### BURALISTES

##### *Economat et service des légalisations*

M. Brulhart, Pierre.

##### *Service des imprimés*

. . . . .

##### *Copiste-dactylographe*

M<sup>lle</sup> Tercier, Pauline.

#### HUISSIERS D'ÉTAT

M. Bossy, François. M. Geinoz, Justin.

## DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### ET DES ARCHIVES

*Directeur* MM. Python, Georges, conseiller d'Etat.  
*Suppléant* Perrier, Ernest, conseiller d'Etat.  
*Chef de service* Gremaud, Emile.  
» Barbey, Firmin.  
*Secrétaire* . . . . .

**Département de l'Instruction publique**

**Commission des études**

*Section française*

- MM. Python, directeur de l'Instruct. publique, président.  
Bise, Emile, professeur à l'université.  
Quartenoud, Jean, R<sup>me</sup> Prévôt.  
D<sup>r</sup> Piller, Joseph, juge fédéral.  
Dalbard, Marc, supérieur du séminaire diocésain.

*Section allemande*

- MM. Passer, Jean, à Tavel.  
Zurkinden, Jean, rév. curé, à Tavel.

*Section technique*

- MM. Daguet, Léon, directeur.  
D<sup>r</sup> Bays, Séverin, professeur à l'université.

*Section de Morat*

- MM. Meyer, Jacob, préfet, à Morat, vice-président.  
Mayü, Fritz, pasteur, à Fribourg.  
Robert, J.-S., pasteur à Môtier.  
Friolet, Henri, D<sup>r</sup>-médecin, à Morat.  
Roweder, Fritz, maître régional, à Chiètres.  
Merz, Richard, inspect. scolaire, à Galmiz, secrétaire

**Bibliothèque cantonale et universitaire**

- MM. Castella, Gaston, directeur.  
Handrick, Franz, bibliothécaire-administrateur.  
Dietrich, Joseph, sous-bibliothécaire.  
Longchamp, Julien, aide-bibliothécaire.  
M<sup>lles</sup> Stajessi, Mathilde, aide-bibliothécaire.  
Chassot, Régina, »  
MM. Weitzel, Alfred, conservateur du cabinet des cartes et gravures.  
Weck, Jean, auxiliaire.  
Huber, Etienne, auxiliaire.  
Clément, Henri, concierge.

**Conservateurs des Musées**

- MM. Musy, prof., conserv. du musée d'histoire naturelle.  
Weitzel, Alfred, conservateur du musée historique et artistique.  
D<sup>r</sup> Peissard, Nicolas, à Fribourg, archéologue cantonal.  
D<sup>r</sup> Jordan, Joseph, à Fribourg, conservateur du médailler cantonal.

**Commission du Musée d'histoire naturelle**

- MM. Savoy, Hubert, présid.      MM. Cuony, Jean, pharm.  
D<sup>r</sup> Girard, R., prof.              Gottrau, Tobie.  
D<sup>r</sup> Ursprung, Alfred, prof.        Ebischer, Jos., prof.  
D<sup>r</sup> Reichensperger, Aug., prof.    Musy, Maur., secrét.



### Commission du Musée historique et des beaux-arts

MM. . . . . présid. Schaller, Romain, archit.  
. . . . . secrét. Mgr Kirsch, Jean-P., profes.  
Peissard, Nicol., archéol. à l'Université.

### Université de Fribourg

*Recteur de l'Université* : R. P. Prümmer, Dominique, O. P.  
*Doyen de la faculté de Théologie* : R. P. Rowan, Vincent, O. P.  
*Doyen de la Faculté de Droit* : M. D<sup>r</sup> Legras, Henri  
*Doyen de la Faculté des Lettres* : M. D<sup>r</sup> Reiners, Héribert.  
*Doyen de la Faculté des Sciences* : M. D<sup>r</sup> Joye, Paul.  
*Chancelier de l'Université* : M. Weyrich, Nicolas.

#### PROFESSEURS

##### *Faculté de théologie*

Mgr. Kirsch, J.-P. (Patrologie et Archéologie). Rév. P. Jacquin, Mannès (Histoire de l'Eglise). D<sup>r</sup> Beck, Joseph (Pastorale et Liturgie). Rév. P. Zapletal, Vincent (Exégèse de l'ancien Testament). P. Gigon, André (Dogmatique positive). P. Ramirez, Santiago (Morale spéculative). P. Allo, Bernard (Exégèse du nouveau Testament). P. Prümmer, Dominique (Morale pratique). P. Manser, Gall (Philosophie). Knar, Maurus (Histoire ecclésiastique). P. Rowan, Vincent (Exégèse). P. Marin-Sola, François (Dogmatique spéculative). P. Claverie, François (Philosophie). P. Hæfele, Gallus, (Apologétique). P. Berutti, Christophe (Droit canon).

##### *Faculté de droit*

*Prof. honoraire* : D<sup>r</sup> Fietta, Paul.

MM. Bise, Emile (Droit pénal et droit des gens). D<sup>r</sup> Legras, Henri (Droit civil français). D<sup>r</sup> Siegwart, Alfred (Droit civil suisse). D<sup>r</sup> Hauptmann, Félix (Encyclopédie et méthodologie du droit). D<sup>r</sup> von Overbeck, Alfred (Droit pénal, procédure civile et pénale). D<sup>r</sup> Trezzini, Célestin (Droit canonique). D<sup>r</sup> Lampert (Droit ecclésiastique et droit public). D<sup>r</sup> Gariel, Georges (Econ. polit. et science de finances). D<sup>r</sup> Liesker, Gerhard (Philosophie du droit et histoire de la philosophie du droit). . . . . (Droit romain). D<sup>r</sup> Schorer, Hans (Statistique). D<sup>r</sup> Turmann, Max (Sciences commerciales). D<sup>r</sup> Æby, Pierre, (Droit civil suisse). D<sup>r</sup> Piller, Joseph (Droit public). D<sup>r</sup> Comte Louis, (Médecine légale). Assistant : Nepper, Jules, et D<sup>r</sup> Renevey, Louis (Sciences commerciales).

##### *Faculté des lettres*

Mgr D<sup>r</sup> Steffens, Franç. (Paléographie et diplomatique). MM. D<sup>r</sup> Schnürer, Gustave (Histoire du moyen âge. Histoire moderne). D<sup>r</sup> Büchi, Alb. (Histoire suisse. Histoire de l'antiquité). D<sup>r</sup> R. P. Rohner (Philosophie). D<sup>r</sup> R. P. de Munynck Marc (Philosophie). D<sup>r</sup> Wagner, Pierre (Science et histoire

de la musique). Dr Piccardt, Antoine (Philologie et archéologie class.). Dr Giraud, Victor, (Littérature française), en congé. Moreau, Pierre (Littérature française). Dr Arcari, Paul (Langue et littérature italiennes). Dr Barrault, Serge (Histoire de l'antiquité). Dr Dévaud, Eugène (Pédagogie). Dr Müller, Gunther (Littérature allemande moderne). Dr Oehl, Wilhelm (Langue et littérature allemandes anciennes). Dr Castella, Gaston (Histoire). Dr Reiners, Héribert (Histoire de l'art). Dr Monteverdi, Angelo professeur extraordinaire (Langue et littérature romanes). Benett, Francis (Littérature anglaise). Max, Prince de Saxe (Culture et littérature byzantines). Dr Dévaud, Victor-Eugène (Égyptologie, assyriologie, copte et autres langues orientales). Fabre, Pierre (langues classiques, langue et littérature latines). Privat-docent : M. Dr Æbischer, Paul (litt. et phil. romanes).

*Lecteurs* : MM. Dr Girardin, Joseph (Français). Lombriser, Joseph (Allemand). Francis Benett (Anglais). Kapper, Albert, (Latin). Dr Campana, Celeste (Italien). Robert, Paul (Diction).

#### *Faculté des sciences*

*Prof. honoraires* : MM. Dr de Kowalski, Joseph, Dr Brunhes, Jean.

MM. Dr Girard, Raymond (Géologie et Paléontologie). Dr Weber, Léonard (Minéralogie). Dr Dhéré, Ch. (Physiologie). Dr Bistrzycki, Augustin (Chimie analytique et organique pure et appliquée). Dr Reichensperger, August (Zoologie). Dr Gockel, Alb. (Chimie physique et météorol.). Dr Ursprung, Alfred (Botanique). Dr Girardin, Paul (Géographie). Dr Glücksmann, Sigismond (Bactériologie et Hygiène). Dr Joye, Paul (Physique). Dr Diesbach, Henri (Chimie). Dr Bays, Séverin (Mathématiques). Privat-docent : Blum, Gebhardt. Gandolfi-Hornyold. Rahm, Gilbert, O. S. B. (Zoologie).

*Lecteur* : M. Wahl (Cours pédagogiques des Sc. nat.).  
*Concierge* : M. Monney, Charles.

#### **Collège cantonal St-Michel**

*Recteur honoraire.*

MM. Dr Jaccoud, Jean.

*Recteur.*

Mgr Savoy, Hubert.

*Préfet du Collège.*

Dutoit, Ernest.

*Préfet de l'Internal.*

Pasquier, Jos.

*Préfet du Pens. du P. Girard.*

Geser, Gallus.

*Directeur du Pens. de St-Jean.*

Beaumont, Francis.

*Surveillant du Collège.*

Descloux, Louis.

#### **Cours académiques du Lycée**

(Sections A: Latin-grec et B: Latin-sciences)

*Apologétique et philosophie.*

MM. P. Morard, Stéphane.

Gremaud, Joseph.

*Esthétique.*

Mgr Savoy, Hubert.

*Physique et mathématiques.*  
*Histoire naturelle, Chimie.*  
*Mathématiques.*  
*Histoire.*  
*Littérature française.*

*Langue allemande.*

*Littérature allemande.*  
*Géographie, Géologie, Cosmographie.*

*Langues anciennes.*  
*Langue française.*  
*Littérature italienne.*  
*Mécanique.*  
*Dessin technique.*  
*Dessin.*  
*Comptabilité.*

*Préparateur de physique et chimie.*

**Gymnase français (latin-grec et latin-sciences)**

1<sup>re</sup> classe  
 2<sup>me</sup> »  
 3<sup>me</sup> »  
 4<sup>me</sup> »  
 5<sup>me</sup> »  
 6<sup>me</sup> »

*Langue anglaise.*  
*Langue italienne.*  
*Histoire.*  
*Mathématiques.*  
*Histoire naturelle.*  
*Langue allemande.*  
*Géographie.*  
*Dessin d'imitation.*

*Dessin technique.*

1<sup>re</sup> classe.  
 2<sup>me</sup> »  
 3<sup>me</sup> »  
 4<sup>me</sup> »  
 5<sup>me</sup> »  
 6<sup>me</sup> »

*Langue française.*  
*Mathématiques.*  
*Histoire.*  
*Géographie.*  
*Histoire naturelle.*

MM. D<sup>r</sup> Weck Alphonse.  
 D<sup>r</sup> Haas, Alexandre.  
 Chaney, Jules.  
 Bondallaz, Jules  
 Schorderet, Aug.  
 Crausaz, Antonin.  
 Lombriser, J.  
 Schwarzwälder, Val.  
 Schwaller, Victor.  
 D<sup>r</sup> Michel, Gaston  
 Dutoit Ernest.  
 D<sup>r</sup> Girardin, Jos.  
 D<sup>r</sup> Girardin, Jos.  
 D<sup>r</sup> Campana, Cel.  
 D<sup>r</sup> Bays, Séverin.  
 Schaller, Romain.  
 Ritter, F.-L.  
 D<sup>r</sup> Renevey, Louis.  
 Kolly, Max.

MM. Rossel, Etienne.  
 Longchamp, Etienne.  
 Crausaz, Antonin.  
 Sauser, Léon.  
 Morand, Elie.  
 D<sup>r</sup> Bègue, Ch.  
 Dusseiller, Emile.  
 Ingram, Wilfred.  
 D<sup>r</sup> Campana, Celeste.  
 Bondallaz, Jules.  
 Chaney, Jules.  
 D<sup>r</sup> Haas, Alexandre.  
 Lombriser, Joseph.  
 Rossel, Etienne.  
 Ritter, Louis, art. peintre.  
 Reichlen, Eugène.  
 Meneghelli, Pierre.

**Gymnase allemand**

MM. Vonlanthen, Adolphe.  
 Herrle, Hermann.  
 Geser, Gallus.  
 Schwarzwälder, Valentin.  
 Emmenegger, Pius.  
 Kapper, Albert.  
 D<sup>r</sup> Girardin, Joseph.  
 Hug, Albert.  
 Lombriser, Joseph.  
 Weissbrod, Bruno.  
 D<sup>r</sup> Haas, Alexandre.

**Ecole commerciale**

<i>Instruction religieuse.</i>	MM. Bossens, Lucien. Wæber, Louis.
<i>Sciences commerciales.</i>	Nepper, Jules. D <sup>r</sup> Renevey, Louis. Gottrau, Paul. D <sup>r</sup> Spæth, J. Schorro, Albin. Clerc, Albert. Wiest, Alfred. Bossens, Lucien. D <sup>r</sup> Henzen, Walter. Maillard, Edouard. D <sup>r</sup> Bègue, Charles. Dusseiller, Emile. Derungs, Léon-A. D <sup>r</sup> Henzen, Walter. Clerc Albert. Bossens, Lucien. Ingram, Wilfred.
<i>Langue française.</i>	D <sup>r</sup> Campana, Cel. D <sup>r</sup> Peissard, Nicol. D <sup>r</sup> Jordan, Joseph. D <sup>r</sup> Michel, Gaston. D <sup>r</sup> Jordan, Joseph. Schorro, Albin. Gottrau, Paul. Wiest, Alfred. Maillard, Edouard. D <sup>r</sup> Michel, Gaston. D <sup>r</sup> Haas, Alexandre. D <sup>r</sup> Spæth, J. D <sup>r</sup> Michel, Gaston. D <sup>r</sup> Michel, Gaston. Bertschy, Wladimir. D <sup>r</sup> Weck, Alphonse. D <sup>r</sup> Haas, Al. Ducry, Oscar. Reichlen, Eugène. Ducry, Oscar.
<i>Langue allemande.</i>	
<i>Langue anglaise.</i>	
<i>Langue italienne.</i>	
<i>Histoire.</i>	
<i>Géographie, économique.</i>	
<i>Mathématiques.</i>	
<i>Algèbre.</i>	
<i>Géographie.</i>	
<i>Sciences naturelles.</i>	
<i>Chimie.</i>	
<i>Economie politique.</i>	
<i>Economie nationale.</i>	
<i>Cours administratif.</i>	
<i>Physique.</i>	
<i>Physique et chimie appliquées.</i>	
<i>Sténodactylographie, calligraphie.</i>	
<i>Dessin.</i>	
<i>Géographie administrative.</i>	

**Professeurs et Maitres attachés à l'établissement**

<i>Langues: Hollandais, Espagnol.</i>	MM. Nepper, Jules. Schaller, Romain. Gogniat, Joseph. Haas, Paul. Stœcklin, Léon. Æby, Peter. Major Ottoz.
<i>Dessin technique.</i>	
<i>Chant et musique.</i>	
<i>Gymnastique.</i>	
<i>Escrime.</i>	

### **Technicum (Ecole des Arts et Métiers)**

#### *Commission de surveillance*

- MM. Python, Directeur de l'Instruction publique, président.  
Weber, Edmond, ingénieur.  
Broillet, Frédéric, architecte.  
Clément, Jules, ingénieur.  
Friedinger, Edouard, conseiller communal  
Geinoz, Henri, ingénieur, conseiller communal.  
Joye, Paul, professeur à l'Université.  
Lateltin, Edmond, architecte cantonal.  
Schaller, Romain, architecte, président de la Société  
des Amis des Beaux-Arts.  
Gremaud, Emile, secrétaire.  
Directeur : M. Genoud, Léon, directeur du Musée industriel.  
Aumônier : M. l'abbé Baselgia, Paul, professeur.  
Secrétaire : M. Delabays, Fidèle, professeur.  
Préfet de discipline : M. Berchier, Jean, professeur.

#### *Corps enseignant. — Professeurs principaux*

- MM. Barone, Henri, D<sup>r</sup> : mathématiques.  
Berchier, Jean : calligraphie, perspective, projections,  
tracé d'ombres et méthodologie du dessin.  
Baselgia Paul : religion, économie sociale.  
Cattani, Oscar, peintre : composition décorative, his-  
toire de l'art, arts graphiques, lithographie, gravure  
sur bois, peinture décorative.  
Déglon, Henri, ingénieur : construction de machines,  
résistance des matériaux, labor. de mécanique.  
Delabays, Fidèle, professeur, secrétaire : mathémati-  
que, comptabilité, technologie et chant.  
D<sup>r</sup> Gerber, Paul, ingénieur-géomètre : topographie, géo-  
désie, construction civile.  
Küttel, François, technicien : dessin technique, élé-  
ments de construction de machines.  
D<sup>r</sup> Lambossy, Paul : physique, électrotechnie, labora-  
toire de physique.  
Lang, Ernest, ingénieur : électrotechnie, constr. électr.,  
laboratoire d'électricité.  
Pilloud, Oswald, peintre : dessin à vue, plante.  
Regazzoni, Ampellio, statuaire : modelage, moulage.  
Robert, Henri, peintre : cours d'art, anatomie, ronde  
bosse, modèle vivant, dessin d'application.  
Troller, Joseph, architecte : construction du bâtiment,  
dessin d'application.

#### *Professeurs auxiliaires*

- MM. D<sup>r</sup> Brasey, Edmond : physique et mathématiques.  
Cuony, Albert, architecte : dessin technique.  
D<sup>r</sup> Demont, Paul : chimie. Laboratoire de chimie.  
Mayü, F., pasteur : religion aux élèves protestants.

MM. Hertling, Adolphe, architecte : géométrie descriptive et statique graphique.

Techtermann, Louis, ingénieur agricole : agrolgie, drainages, remaniements parcellaires.

Vacheron, Max, juge cantonal : législation, registre foncier.

*Chefs et maîtresses d'ateliers, contremaitres  
Ecole-atelier de mécanique*

Chef d'atelier : M. Küttel, François.

Contremaitres : MM. Blanc, Georges, et Morard, Francis.

*Atelier-laboratoire de soudure autogène*

Cours théorique : M. le profes. Keel, ingénieur.

Applications pratiques : Küttel, François.

*Ecole-atelier de broderie, de dentelle et lingerie*

Maîtresses d'atelier : Broderie et dentelle : S<sup>r</sup> Georgina Bouchard ; S<sup>r</sup> Comte, Angèle.

Internat. Directeur : M. l'abbé Baselgia, Paul, aumônier.

**Ecole de commerce pour jeunes filles**

Directeur : M. D<sup>r</sup> Aëby, Pierre.

Professeurs : MM. D<sup>r</sup> Siegwart, Alfred ; Nepper, Jules ; MM. D<sup>r</sup> Trezzini, Célestin ; Morand, Elie ; Evéquo, Adrien ; D<sup>r</sup> Michel, Gaston ; D<sup>r</sup> Schorderet, Auguste ; D<sup>r</sup> Castella, Gaston ; et les Révérendes Sœurs Ursulines.

**Musée industriel**

Directeur. M. Léon Genoud.

Secrétaire-bibl. M<sup>lle</sup> Page, Marie.

**Conservatoire et Académie de musique de Fribourg,  
228, rue de Morat.**

*Comité d'administration*

Président. MM. Bovet, Joseph,

Vice-président. D<sup>r</sup> Aëby, Pierre.

Membres. Brulhart, Jean.

Droux, Paul.

Helfer, Gottlieb.

D<sup>r</sup> Liesker, Gerhard.

Lombriser, Joseph.

Schorderet, Auguste.

Directeur-administrateur. Haas, Paul.

*Corps professoral*

M<sup>lle</sup> Alber, Marie-Thérèse, piano.

M. Bovet, Joseph, chant grégorien et hist. de la musique.

M<sup>lle</sup> Brulhart, Lydie, chant.

MM. Canivez, Georges, violon.

Gogniat, Joseph, musique religieuse.

Haas, Paul, orgue.

Kathriner, Léon, harmonie, contrepont, violoncelle.

- M<sup>me</sup> Hegetschweiler, Henny, piano.  
MM. Hegetschweiler, Rodolphe, violon, solfège, dictée, harmonie, acc., hist. des formes.  
Litzelmann, Victor, chant.  
Lombriser, Francis, piano.  
M<sup>me</sup> Lombriser, Julia, piano.  
MM. Marmier, Jules, violoncelle.  
Python, Marcel, flûte.  
Rody, Auguste, violon.  
Stœcklin, Léon, violon.  
M<sup>lle</sup> Villard, Ida, piano.

### **Instruction secondaire**

#### **Ecole normale d'Hauterive**

MM. D<sup>r</sup> Dévaud, Eugène, directeur, professeur. Berset, Maxime, professeur. Pidoud, Louis, professeur. Abbé Bovet, Joseph, professeur de musique. Abbé Emmenegger, Pius, prof. de religion, section allemande. Æby, Alphonse, section allemande. Kathriner, Léon, prof. D<sup>r</sup> Büchi, Othmar, prof. Abbé Monney, Joseph, prof. Borchier, Jean, professeur de dessin. Plancherel, Lucien, professeur. D<sup>r</sup> Berther, Jean-Baptiste, professeur. Wicht, Séraphin, professeur de gymnastique. Derron, Léon, pasteur, professeur de religion.

#### **Ecole secondaire professionnelle**

MM. Grandgirard, Louis, directeur. Schaller, Romain, professeur. Buman, René, professeur. Chan. Wæber, Louis, professeur de religion. Plancherel, Louis, professeur. Cathomen, Adolphe. Caille, Fernand, professeurs.

#### **Ecole secondaire des jeunes filles de Fribourg**

*Directeur* : M. Schorderet, Auguste, professeur.

SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL. MM. Wæber, Louis, Rd chanoine, Zurkinden, Joseph, Rd chanoine-curé, professeurs de religion. M<sup>lles</sup> Perrier, Germaine ; Niquille, Marie ; Sutorius, Blanche ; Kaiser, Louise, institutrices. Hug, Anna, mathématiques et sciences. M. D<sup>r</sup> Weck, Alphonse, physique. M<sup>me</sup> Wirz-Stoffel, allemand. M<sup>lles</sup> Terrier, Jeanne, sténographie et dactylographie ; Villars, Ida, chant ; Chappuis, Blanche, gymnastique ; Zehntner, M.-Louise, dessin.

SECTION PROFESSIONNELLE. *Cours de coupe et confection* : M<sup>lles</sup> Neumeyer, Marie ; Handrick, Elisabeth ; Mauron, Jeanne ; Hayoz, Louise. — *Ecole de lingerie* : M<sup>lles</sup> Torche, Hélène ; Chatton, Marie ; Esseiva, Marie. — *Ecole de modes* : M<sup>lles</sup> Sermoud, Elisa ; Barras, Alice maîtresse auxiliaire. — *Ecole de cuisine* : M<sup>lle</sup> Nouveau, Simone ; M<sup>me</sup> Vacheron, Laure ; M<sup>lle</sup> Galley, Marguerite ; M<sup>lle</sup> Mivelaz, Fanny, maîtresse auxiliaire.

#### **Ecole secondaire de la Singine à Tavel**

MM. Roggo, Alphonse, professeur.  
Thurler, Leonard, à Guin.

**Ecole secondaire de la Gruyère à Bulle**

MM. Beaud, Amédée, directeur. Folly, Auguste, professeur. Maillard, Louis, professeur. Noël François, professeur.

**Ecole secondaire du Lac à Morat**

MM. Meyer, Emmanuel, directeur. Blaser, Reinhold, professeur. Jacky, Théodore, professeur. Auer, Samuel, professeur. Fürst, Fritz, professeur. Ellenberger, Hermann professeur. Flückiger, Ernest, professeur. Thiébaud-Vöglin, Louis, professeur. Von Känel, pasteur. M<sup>lles</sup> Benguerel, Anna ; Pantillon, Lina, maîtresses d'ouvrage.

**Ecole secondaire de la Broye à Estavayer**

MM. l'abbé Maudonnet, Jules, directeur. Fischli, Fritz professeur.

**Ecole secondaire de la Glâne à Romont**

MM. Tissot, Cyprien, chanoine, directeur et professeur. Pasquier, Léon, professeur. Chatton Auguste, professeur. Roulin, Maurice, professeur. Oberson, Octave, professeur. Purro, Adolphe. Overney Auguste, professeur.

**Ecole secondaire de la Veveyse à Châtel-St-Denis**

M. Fischer, Conrad, directeur.  
Robadey, Louis, professeur.

**Ecole régionale de Guin**

M. Rappo, Bernard, maître.

**Ecole régionale de Planfayon**

M. Meuwly, Rodolphe, maître.

**Ecole régionale d'Attalens**

M. Macheret, Emile, maître.

**Ecole régionale de Courtion**

M. Loup, Arthur, maître.

**Ecole régionale de Cormondes**

M. Æby, Pierre, maître.

**Ecole régionale de Domdidier**

M. Vorlet, Henri, maître.

**Ecole régionale d'Alterswyl**

M. Bertschy, Albin, maître.

**Ecole régionale de Chiètres**

M. Rowedder, Fritz, maître.

**Ecole régionale de Gruyères**

M. Dessarzin, Léon, maître.

**INSPECTEURS DES ÉCOLES**

**Arrondissements scolaires**

1<sup>er</sup> arr. MM. l'abbé D<sup>r</sup> Savoy, André, à Fribourg.  
le chanoine Schœnenberger, Frid., à Fribourg,  
pour les écoles allemandes.



II <sup>me</sup> arr.	Rosset, Arthur, à Fribourg.
III <sup>me</sup> arr.	le chanoine Schouwey, Aloys, à Fribourg.
IV <sup>me</sup> arr.	Berset, Marcelin, à Fribourg.
V <sup>me</sup> arr.	Currat, Hyacinthe, à Morlon.
VI <sup>me</sup> arr.	Merz, Richard, à Galmiz.
VII <sup>me</sup> arr.	Crausaz, Joseph, à Lussy.
VIII <sup>me</sup> arr.	Bonfils, Louis, à Estavayer-le-Lac.
IX <sup>me</sup> arr.	Barbey, Jules, à Vuadens.

**Inspectrices de l'enseignement des travaux manuels**

I <sup>er</sup> arr.	M <sup>mes</sup> Daguët, Jeanne.
II <sup>me</sup> arr.	Bonabry, Céline.
III <sup>me</sup> arr.	Koller, Maria.
IV <sup>me</sup> arr.	Grand, Maria.

**Administrateur du dépôt scolaire central à Fribourg**

M. Verdon, Isidore, section A.
M <sup>lle</sup> Daguët, Rosa, section B.

**Département des archives**

*Archives d'Etat*

MM. Ræmy, Tobie, archiviste.
Corpataux, Georges, sous-archiviste.
M <sup>lle</sup> Niquille, Jeanne, aide.

**DIRECTION DE LA JUSTICE, DES CULTES,  
DES COMMUNES ET PAROISSES**

<i>Directeur.</i>	MM. Perrier, Ern., cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Savoy, Emile, conseiller d'Etat.

**Département de la Justice**

<i>Chef de service.</i>	MM. Savoy, Amédée, licencié en droit.
<i>Secrétaire.</i>	Corpataux, Edouard.

**A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS  
RELEVANT DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE**

**Ministère public**

MM. Weck, Pierre, procureur général.
Ackermann, Joseph substitut.
Schaller, Antonin, secrétaire.

**Avocats en exercice**

MM. Wattlelet, Hans, à Morat. Gottrau, Georges, à Fribourg. Grand, Eugène, à Romont. Gross, Emile, à Fribourg. Bourgknecht, Louis-Alfred, à Fribourg. Wolhauser, François, à Fribourg. Bartsch, Wilhelm, à Fribourg. Friolet, Max, à Morat. Gaudard, Emile, à Bulle. Morard, Paul, à Bulle. Villars, Albert, à Fribourg. Magne, Victor, à Romont. Savoy, Louis, à Romont. Devevey, Bernard, à Fribourg. Rikli, Emile, à Laupen. Passer, Joseph, à Tavel. Ruffieux, Léon, à Bulle. Bonin, Alfred, à Sivrîez. Peter, Ernest, à Fribourg.

Auderset, Albert, à Fribourg. Deschenaux, Eugène, à Fribourg. Gottrau, François, à Fribourg. Seydoux, Fernand, à Fribourg. Dr Depuoz, Joseph, à Fribourg. Røeder, Dora, à Fribourg. Dr Lorson, Ernest, à Fribourg.

**Agents d'affaires**

*Fribourg.* M. Gottrau, Philippe.

**Chambre des notaires**

MM. Ræmy, Jules, président ; Emery, Jules, à Fribourg ; Meyer, Charles, à Guin ; Pasquier, Joseph, à Bulle ; Wille-  
negger, Fritz, à Morat.

**District de la Sarine**

MM. Ræmy, Jules, à Fribourg.  
Emery, Jules, »  
Blanc, Paul, »  
Spycher, Franz, »  
Quartenoud, Maxime, »  
Grandjean, Anselme, »

**District de la Singine**

MM. Meyer, Charles, à Guin.  
Wolhauser, Franz, à Fribourg.  
Auderset, Albert, à Fribourg.

**District de la Gruyère**

MM. Menoud, Joseph, à Bulle.  
Pasquier, Henri, à Bulle.  
Pasquier, Joseph, à Bulle.  
Gaudard, Emile, à Bulle.  
Pasquier, Louis, à Bulle.

**District de la Glâne**

MM. Bosson, Charles, à Romont.  
Savoy, Louis, à Romont.  
Dupraz, François, à Rue.

**District de la Broye**

MM. Torche, Fernand, à Estavayer.  
Kælin, Joseph, à Estavayer.  
Corminbœuf, Eloi, à Domdidier.

**District du Lac**

MM. Willenegger, Fritz, à Morat.  
Friolet, Max, à Morat.  
Derron, Henri, fils, à Morat.  
Ems, Émile, à Morat.

**District de la Veveyse**

MM. Tâche, Jules, à Châtel-St-Denis.  
Reichlen, Marcel, à Châtel-St-Denis.

**Commission examinatrice des aspirants au notariat**

MM. Perrier, Ernest, conseiller d'Etat, président.  
Bise, Emile, professeur de droit.  
Droux, Paul, juge cantonal.  
Meyer, Charles, notaire.  
Aeby, Pierre, professeur.  
Berset, Maurice, président.  
Morard, Paul, avocat, à Bulle.  
Savoy, Amédée, secrétaire.

**Commission examinatrice des aspirants au barreau**

MM. Perrier, Ernest, conseiller d'Etat, président.  
Bise, Emile, prof. de droit.  
Weck, Robert, juge cantonal.  
Aeby, Pierre, prof. de droit.  
Droux, Paul, juge cantonal.  
Bourgknecht, Louis, avocat.  
Bartsch, Guillaume, avocat.  
Savoy, Amédée, secrétaire.

**Préposés des offices de poursuite**

<i>Sarine</i>	MM. Meyer, Louis, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Blanchard, Philippe, à Tavel.
<i>Gruyère.</i>	Ayer, Aloys, à Bulle.
<i>Lac.</i>	Bise, Louis, à Morat.
<i>Broye.</i>	Marmy, Emile, à Estavayer-le-Lac.
<i>Glâne.</i>	Bonjour, Georges, à Romont
<i>Veveyse.</i>	Reichlen, Marcel, à Châtel.

**Préposés des offices de faillite**

<i>Sarine.</i>	MM. Brasey, Alfred, greffier, à Fribourg.
<i>Singine.</i>	Meuwly, Augustin, greffier, à Tavel.
<i>Gruyère.</i>	Pfulg, Louis, greffier, à Bulle.
<i>Lac.</i>	Bise, Louis, greffier, à Morat.
<i>Broye.</i>	Huguet, Edouard, greffier, à Estavayer.
<i>Glâne.</i>	Bonjour, Georges, greffier, à Romont.
<i>Veveyse.</i>	Reichlen, Marcel, greffier, à Châtel.

**Département des Cultes, des Communes et Paroisses**

*Chef de service* : M. Vonderweid, Aloys.  
*Vérificateur des comptes* : M. Michel, Louis.  
*Vérificateur-adjoint* : M. Uldry, Louis.

**B. — COMMISSION RELEVANT DU DÉPARTEMENT DES CULTES, DES COMMUNES ET PAROISSES**

**I. — CULTE CATHOLIQUE**

**Commission de surveillance des biens du clergé catholique.**

M. Perrier, Ernest, Conseiller d'Etat, président.  
Mgr Ems, R<sup>me</sup> Vicaire général.  
MM. Dr Aeby, Pierre, professeur, à Fribourg.  
Dr Charrière, François, directeur, à Fribourg.  
Vonderweid, Aloys, secrétaire.

### Chapitre cathédral de St-Nicolas

#### *Chanoines résidentiels (Collège de St-Nicolas)*

- Mgr Quartenoud, Jean, Rme Prévôt.  
MM. Brasey, Gustave, Rd Doyen.  
Wæber, Louis, Rd Grand Chantre.  
Conus, Pierre-Jules, Rd Chanoine.  
Bossens, Lucien, »  
Schoenenberger, Fridolin, »  
Morel, Jérémie, »  
Vonderweid, Paul, »  
Pasquier, Joseph, »  
Zurkinden, Joseph, »

#### *Chanoines extra-résidentiels*

- Mgr Ems, Louis, Vicaire général, à Fribourg.  
Mgr Petite, Eugène, Vicaire général, à Genève.  
MM. Ruche, Etienne, Vicaire général honor., à Genève.  
D<sup>r</sup> Bosson, Antoine, direct. au Séminaire, à Frib.  
Pahud, Auguste, chancelier épiscopal, à Fribourg.  
D<sup>r</sup> Dalbard, Marc, supérieur du Séminaire, Frib.  
Mgr Savoy, Hubert, recteur du Collège St-Michel, Frib.  
MM. D<sup>r</sup> Cottier, Athanase, curé et doyen, La Chaux de-F.  
Pittet, Alphonse, curé et doyen, à St-Barthélemy.  
de Weck, Rodolphe, recteur de l'église N.-D., Frib.

### Administrateur de la Caisse des bâtiments du Chapitre de St-Nicolas

M. Weck, Hippolyte, à Fribourg.

### II. — COMMISSION SYNODALE RÉFORMÉE

- MM. Leicht, F., député, à Salvagny, président.  
Muller, R., instituteur, à Fribourg.  
Gutknecht, J., à Agrimoine.  
Schnyder, H., à Schiffenen.  
Jeanneret, B., pasteur, à Môtier.  
Gutknecht, S., agriculteur, à Chiètres.  
von Kænel, pasteur, à Morat.  
Derron, Léon, pasteur, à Meyriez, secrétaire-cais.

### III. DIRECTION DES FINANCES

- Directeur.* MM. Chatton, Romain, conseiller d'Etat.  
*Suppléant.* Buchs, Victor, cons. d'Etat.  
*Chef de service.* Hæring, Jacques.

#### **Impôt. — Service cantonal des contributions**

- Chef de service.* MM. Muller, Emile.  
*Commissaires.* Ræmy, Charles-Auguste.  
Arnoux, Constant.

*Secrétaires.* MM. Bächler, Joseph.  
Meyer, Léon.  
Sudan, Henri.  
Brasey, Ferdinand.  
Macheret, Henri.  
*Commis.* Schouwey, Robert.  
Tarchini, Charles.  
Blanc, Félix.

**Commission cantonale de recours**

MM. Chatton, Romain, cons. d'Etat, président.  
Bise, Emile, receveur, à Fribourg.  
Meyer, Louis, préposé, à Fribourg.  
Nussbaum, père, banquier, à Fribourg.  
Glasson, Alphonse, à Fribourg.

**Trésorerie d'Etat**

MM. Emery, Emile, trésorier.  
Oberlin, Jean, receveur général.  
Pauchard, Cyprien, 1er secrétaire-comptable.  
Renevey, Louis, 2<sup>e</sup> comptable.  
Butty, Jos., commis.

**Receveurs d'Etat**

*Sarine.* MM. Bise, Emile, à Fribourg.  
*Singine.* Agence de la Banque de l'Etat.  
*Gruyère.* Demierre, André.  
*Glâne.* Agence de la Banque de l'Etat.  
*Broye.* 1er arrondissement. Butty, Henri, à Estavayer.  
2<sup>me</sup> » Agence de la Banque de l'Etat,  
à Domdidier.  
*Lac.* Agence de la Banque de l'Etat,  
à Morat.  
*Veveyse.* Agence de la Banque de l'Etat,  
à Châtel.

**Service de l'enregistrement**

M. Muller, Emile, chef de l'enregistrement et du contentieux fiscal.

*Secrétaire:* M. Cardinaux, Emile.

**Commissariat général**

MM. Andrey, Joseph, à Fribourg, commissaire général.  
Joye, Joseph, commissaire-adjoint.  
Rouiller, Joachim, secrétaire.

**Commissaires-géomètres**

MM. Andrey, Joseph, commissaire général. Winkler, Auguste, à Morat. Weck, Paul, à Fribourg. Michaud, Alphonse, à Estavayer. Gapany, Arnold, à Sion. Donzallaz, Jean, à

Romont. Gendre, Louis, à Fribourg. Chassot, Charles, à Fribourg. Villard, Sévère, à Fribourg. Pochon, Emile, à La Tour-de-Trême. Joye, Joseph, à Fribourg. Fasel, Conrad, à Guin. Tercier, Auguste, à Fribourg. Perroud, Victor, à Châtel-St-Denis. Grandjean, Ernest, à Bulle. Curty, Edouard, à Montagny-les-Monts. Fasel, Louis, à Romont. Crausaz, Pascal, à Domdidier. Genoud, Louis, à Châtel-St-Denis. Grivel, Joseph, à Fribourg. Pillonel, Gustave, de Seiry, à Châbles. Bise, Arthur, à La Tour-de-Peilz (Vaud). Ansermot, Jean, à Gruyères. Corminbœuf, Julien, à Domdidier. Muller, Franz, à Schmitten. Weck, Ignace, à Fribourg. Winkler, Marguerite, à Morat. Pasquier, Louis, à Bulle. Pfanner, Henri, à Berne.

**Commission cantonale de surveillance du registre foncier**

MM. Andrey, Joseph, commissaire général, président.  
Berset, Maurice, président du tribunal.  
Dr Eby, Pierre, professeur, secrétaire.

**Conservateurs du Registre foncier**

ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT

**I<sup>er</sup> et III<sup>me</sup> arrondissements (Fribourg)**

MM. Weck, Frédéric, à Fribourg, contrôleur.  
Gendre, Louis, commissaire-géomètre, substitut.

**II<sup>me</sup> arrondissement (Farvagny)**

M. Uldry, Arnold, à Farvagny, contrôleur.  
substitut.

**IV<sup>me</sup> arrondissement (Tavel)**

MM. Passer, Jean, à Tavel, contrôleur.  
Meuwly, Augustin, à Tavel, substitut temporaire.

**V<sup>me</sup> et VI<sup>me</sup> arrondissements (Bulle) comprenant  
tout le district de la Gruyère**

MM. Bovet, Alexandre, à Bulle, contrôleur.  
Ecoffey, Emile, à Villars-s.-Mont, subst. tempor.

**VII<sup>me</sup> arrondissement (Morat)**

MM. Tschachtli, Adrien, à Morat, contrôleur.  
Mæder, Fritz, à Morat, subst. tempor.

**VIII<sup>me</sup> et IX<sup>me</sup> arrondissements (Romont)**

MM. Ayer, Alphonse, à Romont, contrôleur.  
Donzallaz, Jean, substitut temp., et provisoire.

**X<sup>me</sup> arrondissement (Domdidier)**

M. Crausaz, Pascal, à Domdidier, contrôleur.

**XI<sup>me</sup> et XII<sup>me</sup> arrondissements (Estavayer)**

MM. Ducommun, Jules, à Estavayer, contrôleur.  
Bondallaz, Lucien, à Estavayer, substitut.

**XIII<sup>me</sup> arrondissement (Châtel-St-Denis)**

MM. Perroud, Victor, Châtel-St-Denis, contrôleur.  
Renevey, Marcel, substitut.

**Intendant des sels**

M. Chassot, Raymond, à Fribourg.

**FACTEURS DES SELS**

<i>Fribourg.</i>	MM. Bise, Emile, à Fribourg.
<i>Morat.</i>	Mæder, Fritz, à Morat,
<i>Romont.</i>	Comte, Camille, à Romont.
<i>Bulle.</i>	Reichlen, Henri, à Bulle.
<i>Estavayer.</i>	Rossier, Henri, à Estavayer.

**Statistique**

*Secrétaire* : M. Bossy, Raymond.

**DIRECTION DE L'INTÉRIEUR, DE L'AGRICULTURE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE**

<i>Directeur.</i>	MM. D <sup>r</sup> Savoy, Emile, cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Chatton, Romain,

**Département de l'Intérieur**

<i>Chef de bureau.</i>	M. Wuilleret, Rodolphe, à Frib.
<i>Secrétaire.</i>	M <sup>lle</sup> Cardinaux, Emilie, dactylogr.

**Commission administrative de l'Hospice d'aliénés de Marsens**

MM. Savoy, Emile, cons. d'Etat, président  
Raboud, Marc, rév. doyen, à Vuisternens-dev.-  
Romont, vice-président.  
Boschung, Franz, cons. national, à Überstorf.  
Oberson, Denis, médecin, à Fribourg.  
Curty, Louis, député, à Cousset.  
Berset, Maurice, président, à Fribourg.  
Fracheboud, Pierre, député, à Lessoc.  
Morard, Antoine, administrateur.  
Notz, Fritz, à Chiètres.  
Collaud Béat, chef de service, à Fribourg.

**Hospice de Marsens**

MM. D<sup>r</sup> Woitachewsky, Pierre, directeur.  
D<sup>r</sup> Jordan, Auguste, adjoint.  
Sallin, Albert, aumônier.  
Morard, Antoine, administrateur.  
Dumont, Charles, secrétaire-comptable.

**Curatorium d'Humilimont**

M. le D<sup>r</sup> Woitachewski, Pierre.

## PRÉFECTURES

### Sarine

- MM. Mauroux, Adrien, préfet.  
Meyer, Léo, lieutenant de préfet.  
Fasel, Alfred, 1<sup>er</sup> secrétaire.  
Folly, Jacques, 2<sup>e</sup> secrétaire.

### Singine

- MM. Poffet, Joseph, préfet.  
Bæriswyl, Aloys, lieutenant de préfet.  
Æby, Jean, secrétaire.

### Gruyère

- MM. Gaudard, Pierre, préfet.  
Menoud, Louis, lieutenant de préfet.  
Ruffieux, Ferdinand, secrétaire.

### Lac

- MM. Meyer, Jacob, préfet.  
Derron, Henri, lieutenant de préfet.  
Mæder, Fritz, secrétaire.

### Glâne

- MM. Bondallaz, Paul, préfet.  
Ayer, Alphonse, lieutenant de préfet.  
Fontaine, Joseph, secrétaire.

### Broye

- MM. Bovet, Jules, préfet.  
Jemmely, Henri, lieutenant de préfet.  
Bise, Fernand, secrétaire.

### Veveyse

- MM. Oberson, Tobie, préfet.  
Genoud, Pierre, lieutenant de préfet.  
Genoud, Emile, secrétaire.

## Département de l'Agriculture

- Chef de service.* MM. Collaud, Béat.  
*Secrétaire.* Bosson, Louis.

### Commission cantonale de viticulture

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, président.  
Javet, Jules, commissaire, à Motier.  
Devevey, Ch., commissaire, à Châbles.  
Derron, Emile, viticulteur, à Praz.  
Collaud, Béat, chef de service, secrétaire.

### COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES

#### District de la Broye

- MM. Devevey, Charles, commissaire cantonal.  
Monney, Louis, à Châbles.  
Brasey, Isidore, à Font.  
Pillonel, Antonin, à Cheyres.



### **District du Lac**

- MM. Javet, Jules, commissaire cantonal, à Môtier.  
Derron, Louis, à Sugiez.  
Risold, Jean, à Praz.  
Biolley, Victor, à Lugnorre.

#### **Institut agricole de Fribourg** *à Grangeneuve.*

- MM. Devevey, Emmanuel, directeur de l'Institut.  
Walther, directeur de la section de Grangeneuve.  
Busch, Jean, professeur.  
Dr Wirz, Jacob, professeur.  
Grillod, Alfred, professeur.  
Demouglin, Jules, professeur.  
Antoine, Alexandre, professeur.  
Karl, Alexandre, professeur.  
Chardonnens, Auguste, professeur.  
Benninger, Jacob, professeur.  
Æbischer, Adolphe, professeur-comptable.  
Collaud, Jules, professeur.  
Andrey, Edouard, maître-fromager.  
Pasquier, Jules, maître-beurrier.  
Gumy, Jacques, maître-porcher.

#### *Commission de l'Institut agricole*

- MM. Savoy, Emile, conseiller d'Etat, président.  
Moret, Eloi, à Ménières.  
Chatagny, Louis, député, à Corserey.  
Chatton, Eugène, à Romont.  
Boschung, François, cons. national, Ueberstorf.  
Genoud, Oscar, député, Châtel-St-Denis.  
Peiry, P.-Maxime, député, syndic, à Treyvaux.  
Dupasquier, Gustave, syndic, à Vuadens.  
Leicht, Fritz, fils, syndic, à Salvagny.  
Collaud, Béat, secrétaire.

#### **Vétérinaire cantonal**

- M. Wicky, Antoine, Le Mouret.

#### **Cantonnements des Vétérinaires**

*Sarine* : MM. Mændly, Raymond, à Fribourg. — Dr Eichenberger, Armin, à Givisiez. — Wicky, Antoine, au Mouret.

*Singine* : Kiener, Walther, à Planfayon. — Oberson, Pierre, à Tavel. — Dr Jendly, Auguste, à Guin. — Weber, Aloys, à Schmitten.

*Gruyère* : Cottier, Joseph, à Charmey. — Gapany, Henri, à Bulle. Dr Lorétan, Ferdinand, Bulle.

*Lac* : Dr Ludwig, Hans, à Morat. — Imhof, Jakob, à Chiètres.

*Glâne* : Criblet, Alfred, à Romont. — Thévenoz, Louis, à Romont.

*Broye* : Cantin, Joseph, à Vallon. — Michaud, Charles, à Estavayer-le-Lac.

*Veveyse* : Jungo, Hubert, à Châtel.

**COMMISSION CANTONALE DE RECOURS POUR LES PATENTES  
DE COMMERCE DE BESTIAUX**

MM. Savoy, Emile, cons. d'Etat, président.

Guillet, Jean, à Bulle.

Collaud, Béat, secrétaire.

. . . . .

**Génie agricole**

*Ingénieur agricole.*

*Technicien.*

»

*Dessinateur.*

*Secrétaire expéditionnaire.*

MM. Techtermann, Louis

Bossailer, Marcel.

Widder, Max.

Egger, Paul.

. . . . .

**Département de l'Industrie et du Commerce**

*Chef de service.*

M. Muller-Chiffelle, Ernest.

**Office central des apprentissages**

*Président.*

MM. le Directeur de l'Intérieur.

Genoud, Léon, directeur, à Fribourg.

Schenker, Emile, négociant, »

Brulhart, Jean, directeur, »

Erlebach, Reynold, serrurier, »

*Inspect. des apprent.* Muller-Chiffelle, Ernest, à Fribourg.

*Secrétaire.* M<sup>lle</sup> Monnard, Marie, »

*Enseign. prof.* M. Hæring, Fernand, professeur, à Frib.

M<sup>lle</sup> Overney, Léonie, à Fribourg.

**Vérificateurs des poids et mesures**

*1<sup>er</sup> arrond. (Sarine, Singine, Lac et Broye)*

1<sup>er</sup> sous-arrond. (Sarine et Singine). M. Schwab, Ernest, maître serrurier, à Fribourg. M. Wolhauser, Louis, à Fribourg.

2<sup>me</sup> sous-arrond. (Broye). M. Rey, Lucien, maître serrurier, à Estavayer.

3<sup>me</sup> sous-arrond. (Lac). M. Maurer, Oswald, ferbl., à Morat.

*2<sup>me</sup> arrondissement*

*(Gruyère, Glâne et Veveyse)*

4<sup>me</sup> sous-arrond. (Gruyère). M. Jolliet, Constant, à Bulle.

5<sup>me</sup> » (Glâne). M. Conus, Louis, à Romont.

6<sup>me</sup> » (Veveyse). M. Perrin, Léon, à Semsales.

**Office du Travail pour hommes**

MM. Zimmermann, Jules, administrateur.  
Dietrich, Ulrich, adjoint.

**Office du Travail pour femmes**

M<sup>l</sup>les Auderset, Lina, gérante, et Fasel, Cécile.

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

*Directeur.* MM. Buchs, Victor, cons. d'Etat.  
*Suppléant.* Weck, Bernard, cons. d'Etat.  
*Secrétaire.* Risse, Jean.

**I. Département : Ponts et Chaussées**

*Ingénieur cantonal.* MM. Lehmann, Jean.  
*Ingénieur-adjoint.* Rossier, Aimé.  
*Techniciens.* MM. Aeby, Bernard.  
Meuwly, Aloys.  
Badoud, Sylvain.  
Dreyer, Joseph.  
Kolly, Edmond.  
Brugger, Georges.  
*Secrétaires.* Droux, Louis.  
Peter, Charles.  
» Kæser, Max.  
*Commis.* Kæser, Joseph.  
*Surveillants des travaux.* Savoy, Alfred

**Contrôleurs des routes**

1<sup>er</sup> arrond. *Sarine.* MM. Chappuis, Léon, à Fribourg.  
2<sup>e</sup> » *Singine.* Bächler, Léon, à Alterswil.  
3<sup>e</sup> » *Gruyère.* Pasquier, Paul, au Pâquier.  
4<sup>e</sup> » *Lac.* Bongard, Vincent, à Courtepin.  
5<sup>e</sup> » *Glâne.* Chatton, Eugène, à Romont.  
6<sup>e</sup> » *Broye.* Vorlet, Elie, à Fétigny.  
7<sup>e</sup> » *Veveyse.* Perroud, Victor, à Châtel-S<sup>t</sup>-D.

**Chantier des Ponts-Suspendus**

*Chef.* M. Monney, Antonin, à Fribourg.

**Service du cylindrage**

MM. Guyer, Emile, mécanicien-chef.  
Knuchel, Ernest, conducteur.

**II. Département : Bâtiments**

*Architecte cantonal.* MM. Lateltin, Edmond.  
*Adjoint.* Dénervaud, Léonard.  
*Secrétaire.* Stœcklin, Alphonse.

**Concierges**

Chancellerie d'Etat.	MM. Bossy, François.
Bâtiment. 29, Grand'Rue.	Cudry, Laurent.
Bâtiment, 26, Grand'Rue.	Geinoz, Justin.
Hôtel cantonal.	Gendarmerie.
Bâtiment de la Grenette.	Bersier, Xavier.
Archives cantonales.	Pittet, Ernest.

**III. Département: Chemins de fer**

<i>Chef de service</i>	MM. Lehmann, Jean.
<i>Secrétaire.</i>	Peter, Charles.

**DIRECTION DE LA POLICE,  
DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE**

<i>Directeur.</i>	MM. Weck, Bernard, cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Vonderweid, Marcel, cons. d'Et.

**Département de la Police**

<i>Chef de service.</i>	MM. Thévoz, Félix.
<i>Secrétaire-adjoint.</i>	
<i>Commis.</i>	Cottier, Ernest.

**Police centrale**

<i>Secrétaire.</i>	MM. Haymoz, François.
<i>Secrétaire adjoint.</i>	Gauthier, Louis.
<i>Copiste-planton.</i>	Curty, Eugène, sergent.

**Gendarmerie**

MM. Bocard, Henri, commandant.  
Overney, Dominique, sergent-major.

**Chef de la police de sûreté**

M. Demierre, Firmin.

**Pénitencier cantonal de Bellechasse**

MM. Grêt, Camille, directeur.  
Jendly, Joseph, secrétaire-comptable.  
Oberson, Denis, médecin.  
                                  aumônier catholique.  
Derron, Léon, à Meyriez, aumônier réformé.

**Prison centrale à Fribourg**

MM. Brulhart, Jean, directeur.  
Oberson, Denis, médecin.  
Zurkinden, Joseph, aumônier catholique.  
Schœnenberger, Fridolin,           »  
Mayü, Frédéric, aumônier réformé.

### Geôliers de districts

Gendarmeries de Fribourg, Tavel, Bulle, Romont, Estavayer, Morat, Châtel.

#### Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie

MM. Weck, Bernard, conseiller d'Etat, président.  
Gottrau, Tobie, à Léchelles.  
Broillet, Frédéric, architecte, à Fribourg.  
Andrey, Joseph, commissaire-général, à Fribourg.  
Dubey, Arthur, à Fribourg.  
Macherel, Paul, secrétaire.

#### Inspecteur cantonal du feu et des constructions

MM. Lateltin, Edmond.  
Dreyer, Joseph, adjoint.

#### COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES BATIMENTS

##### I. Arrond. District de la Sarine

*Taxateur d'arrond.* MM. Weck, Paul, com. à Fribourg.  
*Suppléant.* Tercier, Aug., com. géom., Frib.  
*Taxateurs de district.* Thalmann, Barthélemy, entrepreneur, à Fribourg.  
Egger, Etienne, charpentier, à Avry-sur-Matran.  
*Suppléants.* Bodevin, J., entrep., à Fribourg.  
Pittet, Joseph, entr., Corpataux.  
Grand, Ant., maître charpentier, à Vuisternens-en-Ogoz.

##### II. Arrond. District de la Singine

*Taxateur d'arrond.* MM. Schmutz, Jean, à Überstorf.  
*Suppléant.* Rapo, Jean, à Böesingen.  
*Taxateurs de districts.* Perler, Jos., à Wunnewyl.  
Piller, Joseph, à Ried (Öberschr.)  
Vonlanthen, J.-J., à Ried (Schm.).  
*Suppléants.* Stoll, U., maçon, à Ueberstorf.

##### III. Arrond. District de la Broye

*Taxateur d'arrond.* MM. Michaud, Alphonse, à Estavayer.  
*Suppléant.* Curty, Louis, à Cousset.  
*Taxateurs de district.* Bise, Hippolyte, à La Vounaise.  
Torche, Isidore, à Estavayer.  
*Suppléants.* Marmy, Hubert, entrep., Estav.  
Rossier, Louis, à St. Aubin.  
Corboud, Elie, à La Vounaise.  
Chaupond, Aloys, à Montag.-les-M.

##### IV. Arrond. District de la Glâne

*Taxateur d'arrond.* MM. Donzallaz, Jean, à Romont.  
*Suppléant.* Fasel, Louis, à Romont.

*Taxateurs de district.* MM. Jæger, Adrien, à Romont.  
Bossou, Antoine, à Ursy.  
*Suppléants.* Sallin, Ernest, à Villaz-S<sup>t</sup>-Pierre.  
Modoux, Fridolin, à Promasens.  
Franc, Alfred, à Massonnens.  
Mauron, Ernest, à Villaraboud.

#### V. Arrond. District de la Gruyère

*Taxateur d'arrond.* MM. Ecoffey, Emile, Villars-s.-Mont.  
*Suppléant.* Pochon, Emile, à La Tour.  
*Taxateurs de district.* Gachet, Jules, à Gruyères.  
Mossu, François, à Broc.  
*Suppléants.* Bochud, André, à Bulle.  
Ducrest, Louis, à Morlon.  
Ruffieux, Alexandre, à Charmey.

#### VI. Arrond. District du Lac

*Taxateur d'arrond.* MM. Petitpierre, Hugo, à Morat.  
*Suppléant.* Spinelli, Mario, à Morat  
*Taxateurs de district.* Humbert, Jul., entr., à Courtioz.  
Herren, Fritz, à Lourtens.  
*Suppléants.* Malcotti, Joseph, à Cressier-s.-M.  
Kaltenried, Gottlieb, à Chiètres.  
Derron-Derron, Emile, à Praz.

#### VII. Arrondissement. District de la Veveyse

*Taxateur d'arrond.* MM. Chaperon, Auguste, à Châtel.  
*Suppléant.* Suchet, Jean, à Semsales.  
*Taxateurs de district.* Pesse, Joseph, à Tatroz.  
Villard, Charles, à Châtel.  
*Suppléants.* Cardinaux, Hilaire, à Châtel.  
Vuagniaux, Jean, à St-Martin.  
Vuichard, Jean, à Semsales.

#### Institut Saint-Nicolas. Drognens

MM. Frère Sévérinus, directeur.  
Abbé Püntener, Gottfried, aumônier-catholique.  
Dicker, Emile, pasteur, aumônier-réformé.  
Buchs, Germain, secrétaire-comptable.

#### Département de la Santé publique

*Chef de service.* M. le Dr Glücksmann, Sigism.-Jacob.

#### Institut d'hygiène et de bactériologie.

*Directeur :* MM. Glücksmann, Sigismond.  
*Assistant :* Demont, Paul.

### **Commission de santé**

*Président.*  
*Membres.*

MM. Weck, Bernard, cons. d'Etat.  
Treyer, Ad., docteur, à Fribourg.  
Dhéré, Charles, D<sup>r</sup>, à Fribourg.  
Buman, Edouard, docteur, Frib.  
Glücksman, Sigism.-Jacob, doct.  
à Fribourg.  
Thévoz, Félix, secrétaire.

### **Conseil d'administration de l'Hôpital cantonal**

MM. Weck, Bernard, président.  
Weck, Romain, direct. de la Caisse hypot., à Frib.  
Brasey, Gustave Rd Doyen, à Fribourg.  
Glasson, Alphonse, juge, à Fribourg.  
Blanchard, Joseph, député, à Tavel.  
Ellgass, Louis, député, à Estavayer.  
Buman, Henri, juge de paix, à Fribourg.  
Gremaud, Louis, négociant, à Fribourg.  
Reymond, Henri, D<sup>r</sup>-médecin, à Fribourg.  
Zurkinden, Joseph, Rd chanoine, à Fribourg.  
Chassot, Charles, député, à Fribourg.

### **Chefs de service de l'Hôpital cantonal**

MM. Clément, Gustave, chirurgie et radiologie.  
Perrier, Henri, pédiatrie.  
Buman, Edouard, maternité.  
Treyer, Adolphe, diagnostic et observation.  
Fietta, Pierre, ophtalmologie.  
Bonifazi, Alexandre, adjoint maternité et pédiatrie.  
Niquille, Charles, adjoint chirurgie et radiologie.  
Stöckli, Fernand, secrétaire-comptable.

### **Denrées alimentaires**

#### **Laboratoire de chimie**

*Directeur.*  
*Adjoint.*

MM. Evêquoz, A., chimiste cantonal.  
Burdel, Albert.

#### **Inspecteur des denrées alimentaires**

M. Barras, Adolphe, à Fribourg.

### **DIRECTION MILITAIRE, DES FORÊTS, VIGNES ET DOMAINES**

*Directeur.*  
*Suppléant.*  
*Chef du personnel.*  
*Secrétaires.*

MM. Vonderweid, Marcel, cons. d'Etat.  
Python, Georges, »  
Reynold, Alfred, colonel.  
Ottoz, Emile, major.  
Zosso, Maurice, lieutenant.

#### **Bureau des contrôles**

*Chef.*  
*Secrétaire.*

MM. Stemmer, Conrad.  
Dénervaud, Paul, capitaine.

### Commandant d'arrondissements

MM. Mottas, Gédéon, capitaine.  
Barras, François, commis.  
Corminbœuf, Raymond, commis.

### Bureau des taxes militaires

*Chef.* MM. Butty, Louis, à Fribourg.  
*Secrétaires.* Zosso, Maurice, père.  
Hayoz, Robert, commis.  
Burdel, Louis, commis.

### Commissariat des guerres et intendance des arsenaux

*Commissaire des guerres,*  
*Intendant des arsenaux.* MM. Weck, Maurice, major.  
*Secrétaire.* Rohrbasser, Pierre.

### Médecin de place

M. Dr Perrier, Henri, major.  
Remplaçant : M. le Dr Ryncki, Paul, 1<sup>er</sup> lieutenant.

### Commission cantonale de la taxe militaire

MM. Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat, président.  
Meyer, Louis, préposé, à Fribourg.  
Butty, Louis, à Fribourg.  
Weissenbach, Alfred, à Fribourg.

### Département des Forêts, Vignes et Domaines

M. Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat.  
*Secrétaire :* M. Joye, Alexandre.

### INSPECTEURS DES FORÊTS

1 <sup>er</sup> Arrond.	MM. Noyer, Emile, à Fribourg.
2 <sup>e</sup> »	Darbellay, Jules, à Fribourg.
3 <sup>e</sup> »	Remy, Alfred, à Bulle.
4 <sup>e</sup> »	Liechti, Ed., à Morat.
5 <sup>e</sup> »	Gottrau, Raphaël, à Romont.
6 <sup>e</sup> »	Roggen, O., à Estavayer-le-Lac.
7 <sup>e</sup> »	Fierz, Walter, à Châtel-St-Denis.

### SYNDICS DU CANTON

(Avec la population d'après le recensement de 1920)

#### District de la Sarine. Population 39,047.

Ville de Fribourg	MM. Aëby, Pierre	20,649
Arconciel	Kolly, Joseph	417
Aufatond	Bapst, Alexandre	113
Autigny	Berset, Zéphyrin	588
Avry-sur-Matran	Rossier, Alphonse	399



Belfaux	MM. Quiot, Jean	671
Bonnefontaine	Brulhart, Laurent	249
Chénens	Defferrard, Théophile	332
Chésalles	Horner, Félix	77
Chésopelloz	Hayoz, Louis	118
Corbaz (la)	Chatton, Etienne	179
Corjolens	Roulin, Christophe	93
Cormagens	Chatton, Etienne	113
Corminbœuf	Angéloz, Auguste	431
Corpataux		355
Corserey	Chatagny, Henri	226
Cottens	Repond, Eugène	463
Cutterwyl	Delley, Félix	86
Ecuwillens	Galley, Ernest	546
Ependes	Dafflon, Antonin	318
Essert	Guillet, Constant	211
Estavayer-le-Gibloux	Fillistorf, Vincent	313
Farvagny-le-Grand	Oberson, François	417
Farvagny-le-Petit	Cottet, Amédée	152
Ferpicloz	Kolly, Denis	130
Formangueires	Barras, Frédéric	60
Givisiez	Pittet, Léon	334
Granges-Paccot	Delley, Joseph	339
Grenilles	Rolle, François	137
Grolley	Jaquet, Jean	424
Illens	Favre, Jules	15
Lentigny	Morel, Placide	428
Lossy	Barras, Frédéric	185
Lovens	Yerly, Paul	199
Magnedens	Chappuis, Etienne	135
Marly-le-Grand	Mæder, Gottfried	461
Marly-le-Petit	Brugger, Pierre	122
Matran	Corpataux, François	312
Montécu	Brulhart, Laurent	70
Montévraz	Bertschy, Joseph	239
Neyruz	Mettraux, Alphonse	604
Nierlet	Schrago, Auguste	128
Noréaz	Crausaz, Isidore	641
Oberried		213
Onnens	Berger, Louis	258
Pierrafortscha	Boccard, Roger	214
Ponthaux	Mottas, Léonard	199
Posat	Reynaud, Joseph	79
Posieux	Magnin, Joseph	517
Praroman	Clément, Pierre	416
Prez	Chollet, Jules	615
Rossens	Favre, Jules	393
Rueyres-St-Laurent	Page, Henri	248
Sales	Maron, Alphonse	226
Senèdes	Perler, Casimir, f. Alph.	73

Treyvaux	MM. Peiry, Pierre-Maxime	971
Villarlod	Perritaz, Casimir	188
Villars-sur-Glâne	Roubaty, Aimé	1021
Villarsel-le-Gibloux	Gobet, Robert	189
Villarsel-sur-Marly	Gendre, Henri	81
Vuisternens-en-Ogoz	Marchon, Joseph	565
Zénauva	Schorderet, Jean	93

**Distriet de la Singine** (Population 22,058).

Alterswyl	MM. Haymoz, Victor	1592
Bœsingen	Rappo, Jean	1791
Brunisried	Schaller, Auguste	340
Chevrilles	Aeby, Xavier	650
Dirlaret	Köstinger, Aloys	1206
Guin	Zurkinden, Jean	2931
Heitenried	Wolhauser, Niklaus	819
Neuhaus	Brügger, Canisius	26
Oberschrot	Piller, Jost	658
Planfayon	Offner, Pierre	1364
Plasselb	Brügger, Canisius	482
Schmitten	Reidy, Jean	1229
St-Antoine	Vonlanthen, Franz	1705
St-Ours	Stritt, François	1105
St-Sylvestre	Buntschu, Canisius	654
Tavel	Blanchard, Joseph	1267
Tinterin	Greber, Guillaume	418
Überstorf	Boschung, François	1638
Wünnewyl	Perler, Joseph	1834
Zumholz	Delaquis, Joseph	259

**Distriet de la Broye** (Population 15,672).

Aumont	MM. Volery, Oswald	480
Autavaux	Sansonnens, Louis	147
Bollion	Pillonel, Raymond	129
Bussy	Chassot, Victor	301
Châbles	Chanez, Joseph	286
Chandon	Chassot, Joseph	167
Chapelle	Jauquier, Casimir	116
Châtillon	Lambert, Etienne	153
Cheiry	Torche, Henri	236
Cheyres	Pillonel, Antonin	419
Cugy	Grandgirard, Alphonse	677
Delley	Sturny, Aloys	315
Domdidier	Dubey, Edouard	1048
Dompierre	Ducry, Charles	566
Estavayer	Butty, Henri	2125
Fétigny	Vorlet, Elie	419
Font	Brasey, Isidore	219
Forel	Duc, Louis	193
Franex	Demierre, Xavier	135

Frasses	MM. Mændly, Raymond	128
Les Friques	Guerry, Alfred	71
Gletterens	Dubey, René	251
Granges-de-Vesin	Volery, Longin	140
Léchelles	Pauchard, Maurice	344
Lully	Dubey, Louis	94
Mannens, Grandsivaz	Joye, Antoine	450
Ménières	Moret, Eloi	289
Montagny-la-Ville	Joye, Eugène	400
Montagny-les-Monts	Curty, Louis	796
Montborget	Bise, Ulysse	125
Montbrelloz	Vesy, Raymond	191
Montet	Chuard, Oscar	375
Morens	Berchier, Louis	190
Murist	Bise, Antonin	292
Nuvilly	Ding, Isidore	332
Portalban	Déjardin, Auguste	157
Praratoud	Thierrin, Louis	88
Prévondavaux	Bongard, François	114
Rueyres-les-Prés	Cantin, François	209
Russy	Pauchard, Philippe	234
St-Aubin	Collaud, Albin	652
Seiry	Pillonel, Ernest	156
Sévaz	Losey, Fernand	87
Surpierre	Dessarzin, Lucien	218
Vallon	Bächler, Albert	235
Vesin	Ansermet, Philippe	251
Villeneuve	Ballif, Aloys	256
La-Vounaise	Michaud, Clément	124
Vuissens	Emery, Louis	292

**Distriet de la Gruyère (Population 27,372).**

Albeuve	MM Pythoud, Alexis	649
Avry-devant-Pont	Liard, Séraphin	426
Bellegarde	Buchs, Siegfried	854
Botterens	Gillard, Adolphe	213
Broc	Sudan, Alexandre	2163
Bulle	Glasson, James	4373
Cerniat	Meyer, Maxime	730
Charmey	Rime, Oscar	1340
Châtel-sur-Montsalvens	Barras, Alfred	279
Corbières	Blanc, Ernest	211
Crésuz	Ruffieux, Alphonse	159
Echarlens	Gremaud, Paul	479
Enney	Grandjean, Louis	370
Estavannens	Pharisa, Irénée	342
Grandvillard	Currat, François	521
Gruyères	Murith, Auguste	1711
Gumefens	Fragnière, Amédée	406
Hauteville	Clerc, François	423

Lessoc	MM. Fracheboud, Pierre	302
Marsens	Magnin, Raymond	798
Maules	Michel, Joseph	246
Montbovon	Pernet, Emile	544
Morlon	Grandjean, Joseph	401
Neirivue	Geinoz, Félicien	304
Pâquier (1e)	Gillet, Joseph	503
Pont-en-Ogoz	Bertschy, Léon	175
Pont-la-Ville	Tinguely, Louis	362
Riaz	Gremaud, Raymond	761
Roche (1a)	Théraulaz, Joseph	984
Romanens	Pittet, Alphonse	313
Rueyres-Trefayes	Monney, Pierre	207
Sales	Pasquier, Albert	520
Sorens	Romanens, Marcel	767
Tour-de-Trême (1a)	Dupasquier, Emile	1680
Vaulruz	Borcard, Henri	748
Villarbeney		87
Villars-d'Avry	Gachoud, François	65
Villars-sous-Mont	Ecoffey, Emile	133
Villarvolard	Pollet, Joseph	308
Vuadens	Dupasquier, Gustave	1258
Vuippens	Philipona, Philippe	268

**District de la Glâne** (Population 14,911).

Auboranges	MM. Bovet, Hilaire	181
Berlens	Python, Gustave	159
Billens	Jorand, Pierre	386
Bionnens	Vaucher, Louis,	80
Blessens	Surchat, Firmin	162
Chapelle	Auguet, Pierre	113
Châtelard (1e)	Delabays, Alphonse	414
Châtonnaye	Débieux, Paul	381
Chavannes-les-Forts	Dematriz Auguste	322
Chavannes-s.-Orsonnens	Dubey, André	288
Ecasseys (1es)	Papaux, Raymond	70
Ecublens	Deschenaux, François	168
Eschiens	Deschenaux, François	73
Esmonts	Gavillet, Jules	203
Estévennens	Uldry, Maurice	211
Fuyens	Dévaud, Emile	97
Gillarens	Dorthe, Emile	246
Glânes (1es)	Jaquet, Alphonse	104
Grangettes	Pittet, Marcel	206
Hennens	Mugny, Léon	177
Joux (1a)	Borcard, Jules	409
Lieffrens	Bossel, Denis	101
Lussy	Bulliard, Lucien	290
Macconnens	Ayer, Alphonse	86
Magne (1a)	Menoud, Joseph	74

Massonnens	MM. Rey, Joseph	419
Mézières	Python, Charles	409
Middes-Torny-Pittet	Toffel, Pierre	403
Montet	Demierre, Antonin	131
Morlens	Magne, Albert	51
Mossel	Monney, François	202
Neirigue (la)	Oberson, Louis	73
Orsonnens	Page, Louis	463
Prez-vers-Siviriez	Dutoit, Joseph	355
Promasens	Jaccoud, Joseph	240
Romont-Aruffens	Chatton, Auguste	2333
Rue	Prélaz, Joseph	418
Saulgy (le)	Conus, Joseph	78
Siviriez	Maillard, Auguste	572
Sommentier	Castella, Auxence	284
Torny-le-Grand	Dougoud, Louis	347
Ursy	Deschenaux, Joseph	191
Vauderens	Richoz, Hilaire	294
Villangeaux	Deschenaux, François	60
Villaraboud	Mauron, Ernest	314
Villaranon	Maillard, Jules	103
Villargiroud	Berset, François	261
Villariaz	Vauchez, Clément	220
Villarimboud	Roux, François	409
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	194
Villaz-St-Pierre	Sallin, Pierre	469
Vuarmarens	Conus, Vincent	259
Vuisternens-devant-Romont	Oberson, Jules	358

**Distric de la Veveyse (Population 8,504).**

Attalens	MM. Monnard, Raymond	1117
Besencens	Vial, Joseph	142
Bossonnens	Cottet, Charles	388
Bouloz	Dénervaud, Clément	277
Châtel-St-Denis	Genoud, Oscar	2545
Crêt (le)	Favre, Alfred	461
Fiaugères (les)	Monney, Amédée	259
Granges	Gabriel, Denis	364
Grattavache	Esseiva, Pierre	174
Pont	Ducrest, Louis	155
Porsel	Dévaud, Joseph	351
Progens	Suard, Ernest	296
Remaufens	Tâche, Tobie	440
Rougève (la)	Sonney, Jean	84
St-Martin	Currat, François	510
Semsaies	Gaudard, Joseph	946

**Distric du Lac (Population 15,691).**

Agrimoine	MM. Gutknecht, Johann	148
Barberêche	Folly, Arsène	606

Bœsingen-le-Petit	MM. Schorro, Alois	270
Buchillon	Lehmann, Emile	153
Champagny	Mori, Samuel	187
Chandossel	Genilloud, Candide	150
Charmey (Galmitz)	Thugut, Emile	440
Châtel (Bourg)	Merz, Edouard	242
Chiètres	Schwab, Jacob	1526
Cordast	Bürgy, Edouard	366
Cormérod	Perrottet, Joseph	188
Cormondes-le-Grand	Repond, Alois	487
Cormondes-le-Petit	Repond, Alois	103
Corsalettes	Singy, Alfred	79
Coursevaux	Wuillemin, Alfred	441
Courlevon	Helfer, Gottlieb	157
Cournillens	Monney, Alexis	325
Courtaman	Dula, Bernard	215
Courtepin	Jemmely, Victor	333
Courtion	Progin, Edouard	241
Coussiberlé	Helfer, Gottlieb	80
Cressier	Auderset, Léon	384
Frasses (Freschels)	Hurni, Saluel	291
Guschelmuth-le-Grand	Egger, Philippe	128
Guschelmuth-le-Petit	» »	111
Greng	Steiner, Gottfried	53
Hauteville	Pfister, Samuel	113
Jentes	Benninger, Fritz	217
Liebistorf	Schorro, Alois	363
Lourtens	Herren, Fritz	171
Meyriez	Steiner, Gottfried	228
Misery	Progin, Jean	308
Monterschu	Repond, Alois	115
Montilier	Fasnacht, Samuel	457
Morat	Dinichert, Constant	2175
Ormev	Etter, Emile	309
Ried		520
Salvagny	Leicht, Fritz	394
Villarepos	Folly, André	286
Vully-le-Bas	Chervet, Louis	1152
Vully-le-Haut	Biolley, Victor	609
Wallenbuch	Remy, Kanisius	60
Wallenried	Liniger, Albert	300

Total de la population du canton : 143,055.

## POUVOIR JUDICIAIRE

### Tribunal cantonal

Jours de séance : *Lundi, mardi et mercredi.*

MM. Vacheron, Max, de Mur (Vully), présid. en 1926.  
Schuh, Rodolphe, de Fribourg, vice-prés. en 1926.

- MM. Buclin, Léon, de Semsales.  
Weck, Robert, de Fribourg.  
Merz, Alfred, de Burg.  
Dupraz, Emmanuel, de Rue  
Droux, Paul, des Écasseys.  
Gardian, Marcel, greffier.  
Magnin, Louis, greffier-adjoint.  
Spielmann, Félix, secrétaire.  
Oberlin, Joseph, huissier-copiste.

SUPLÉANTS

- MM. Bise, Emile, receveur, à Fribourg.  
Philipona, Joseph, à Châtel.  
Reichlen, Alfred, à Bulle.  
Spycher, Franz, président, à Fribourg.  
Genoud, Oscar, président, à Châtel.  
Berset, Maurice, président, à Fribourg.  
Kælin, Joseph, président, à Estavayer.  
Delatena, président, à Bulle.  
Ems, Emile, président, à Morat.  
Willenegger, Fritz, à Morat.  
Poffet, Lucien, notaire, à Fribourg.  
Meyer, Charles, notaire, à Guin.  
Pasquier, Joseph, notaire, à Bulle.  
Oberson, Jean, président, à Romont.

**Tribunaux d'arrondissements**

**I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine**

Jours de séance : *Affaires civiles le jeudi,*  
*affaires pénales le mercredi.*

- MM. Berset, Maurice, à Fribourg, président.  
Glasson, Alphonse, à Fribourg, vice-président.  
Bersier, Adrien, à Granges-Paccot.  
Neuhaus, Xavier, à Fribourg.  
Quartenoud, Maxime, à Fribourg.  
Brasey, Alfred, greffier.

SUPLÉANTS

- MM. Biolley, Maxime, à Treyvaux.  
Comte, Joseph, à Fribourg.  
Schenker, Emile, à Fribourg.  
Chatton, Fernand, à Fribourg.

**II. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Singine**

Jours de séance : *Affaires civiles le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mardi du mois,*  
*affaires pénales le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.*

- MM. Spycher, Franz, à Fribourg, président.  
Meyer, Charles, vice-président.  
Lauper, Christophe, à Plasselb.  
Anteino, Jos., à Rohr.  
Piller, Jean, caissier, à St-Ours.  
Meuwly, Augustin, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Zbinden, Rodolphe, à Oberschrot.  
Surny, Jean, à St-Antoine.  
Grossrieder, Joseph, à Gross-Böesingen.  
Bæriswyl, Aloys, à Tavel.

**III. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Gruyère**

Jours de séance : *Affaires civiles le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois,*  
*affaires pénales le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois.*

MM. Delatena, Joseph, président.  
Bovet, Alexandre, à Bulle, vice-président.  
Monnard, Alfred, à Bulle.  
Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville.  
Pasquier, Jean, à Sâles.  
Pfulg, Louis, à Bulle, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Delabays, Léopold, à Bulle.  
Castella, Ernest, à Bulle.  
Rime, Auguste, à Charmey.  
Gremion, Jean, à Gruyères.

**IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac**

Jours de séance : *Affaires civiles le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> vendredi du*  
*mois, affaires pénales le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois.*

MM. Ems, Emile, président.  
Leicht, Fritz, à Salvagny, vice-président.  
Biolley, Victor, à Lugnorre.  
Folly, Arsène, à Courtaman.  
Derron, Louis, à Sugiez.  
Bise, Louis, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Schorro, Aloys, à Liebistorf.  
Schwab, Gottlieb, à Chiètres.  
Fasnacht, Samuel, à Montilier.  
Staub, Fritz, à Morat.

**V. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Glâne**

Jours de séance : *Affaires civiles le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> lundi du mois,*  
*affaires pénales le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.*

MM. Oberson, Jean, président.  
Gobet, Alphonse, à Massonnens, vice-président.  
Bosson, Antoine, à Ursy.  
Vaucher, André, à Villariaz.  
Deillon, Ernest, à Vuisternens-dev.-Romont.  
Bonjour, Georges, à Romont, greffier.



SUPLÉANTS

MM. Sallin, Henri, à Villaz-St-Pierre.  
Chatton, Eugène, à Romont.  
Jaccoud, Joseph, syndic, à Promasens.  
Ayer, Emmanuel, à Romont.

**VI. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Broye**

Jours de séance : *Affaires civiles le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois,*  
*affaires pénales le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> vendredi du mois.*

MM. Kælin, Joseph, à Estavayer, président.  
Progin, Eugène, à Léchelles, vice-président.  
Dubey, Auguste, à Gletterens.  
Vorlet, Elie, à Fétigny.  
Rey, Louis, à Saint-Aubin.  
Huguet, Edouard, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Volery, Oswald, à Aumont.  
Corminbœuf, André, à Domdidier.  
Marmy, Emile, à Estavayer.  
Gendre, Gustave, à Cheiry.

**VII. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Veveyse**

Jours de séance : *Affaires civiles le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mercredi du mois,*  
*affaires pénales le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.*

MM. Genoud, Oscar, à Châtel, président.  
Suchet, Jean, à Semsales, vice-président.  
Pilloud, Casimir, du Caro, à Châtel.  
Esseiva, Louis, à Châtel.  
Cottet, Alphonse, à Bossonnens.  
Reichlen, Marcel, greffier.

SUPLÉANTS

MM. Perroud, Louis, à Prayoud.  
Suard, Alphonse, à Progens.  
Perroud, Victor, à Châtel.  
Savoy, Albert, à Attalens.

**Cour d'assises**

**1<sup>er</sup> ressort**

*Président* MM. Delatena, Jos., à Bulle.  
*Suppléant.* Genoud, Oscar, à Châtel-St-Denis.

**2<sup>me</sup> ressort**

*Président.* MM. Berset, Maurice, à Fribourg.  
*Suppléant.* Kælin, Joseph, à Estavayer.

**3<sup>me</sup> ressort**

*Président.* MM. Spycher, Franz, à Fribourg.  
*Suppléant.* Dr Ems, Emile, à Morat.

## Justices de Paix

### Arrondissement de la Sarine

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Farvagny*

Séances le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.

*Juge de paix.* MM. Ducrest, Joseph, à Rossens.  
*1<sup>er</sup> assesseur* Perritaz, Casimir, à Villarlod.  
*2<sup>e</sup>* Jolion, Marcel, à Farvagny.  
*Suppléants.* Page, Henri, à Rueyres-St-Laurent.  
Galley, Ernest, à Ecuwillens  
*Greffier* Marchon, Joseph, à Vuisternens-en-Og.  
*Huissier.* Chappuis, Joseph, à Estavayer-le-Gibl.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Prez*

Séances le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mardi du mois.

*Juge de paix.* MM. Chatagny, Louis, à Corserey.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Gobet, François, à Noréaz.  
*2<sup>e</sup>* Buchs, Wendelin, à Nierlet.  
*Suppléants.* Dafflon, Félicien, à Neyruz.  
Bovet, François, à Autigny.  
*Greffier.* Chatagny, Isidore, à Onnens.  
*Huissier.* Cuennet, Edouard, à Cottens.

*3<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Belfaux*

Séances le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.

*Juge de paix.* MM. Jaquet, Isidore, à Grolley.  
*1<sup>er</sup> assesseur* Chatton, Etienne, à La-Corbaz.  
*2<sup>e</sup>* Roubaty, Aimé, synd., à Vill.-s.-Glâne.  
*Suppléants.* Despond, Adrien, dép., à Corminbœuf.  
Barras, Frédéric, à Lossy.  
Bossy, Louis, à Autafond  
Bächler, Joseph, à Belfaux.

*4<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Fribourg*

Séances du juge de paix : *lundi matin ; de la justice de paix  
vendredi matin pour affaires pupillaires ; vendredi après  
midi pour affaires civiles.*

*Juge de paix.* MM. Buman, Henri, à Fribourg.  
*1<sup>er</sup> assesseur.*  
*2<sup>e</sup>* Esseiva, Pierre, à Fribourg.  
*Suppléants.* Richard, Emile, à Fribourg.  
Gremaud, Louis, à Fribourg.  
*Greffier.* Blanc, Paul, à Fribourg.  
*Huissiers.* Deschamps, James, à Fribourg.  
Poffet, Célestin, à Fribourg.

*5<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Le Mouret*

Séances du juge de paix : *le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mardi du mois du 1<sup>er</sup>  
mai au 1<sup>er</sup> octobre, et le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>me</sup> mardi du mois du 1<sup>er</sup>  
octobre au 1<sup>er</sup> mai.*

Séance de la justice de paix : *le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.*  
*Juge de paix.* MM. Peiry, Pierre-Maxime, à Treyvaux.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Gross, Alphonse, à Arconciel.

*2<sup>e</sup> assesseur.* MM. Brulhart, Laurent, à Bonnefontaine  
*Suppléants.* Bongard, Félix, à Sales.  
Chenaux, Victor, à Marly.  
*Greffier.* Schorderet, Pierre, à Montévraz.  
*Huissier.* Clément, Auguste, à Treyvaux.

### Arrondissement de la Singine

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Dirlaret*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.

*Juge de paix.* MM. Schwarz, Jean, à Chevrollles.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Lauper, Jean-Jacques, à Plasselb.  
*2<sup>e</sup> »* Tinguely, Edouard, à Tavel.  
*Suppléants.* MM. Offner, Pierre, à Planfayon.  
Jelk, Jean, à St-Sylvestre.  
*Greffier.* Bæriswyl, Aloys, à Tavel.  
*Huissier.* Vaucher, Joseph, Alterswyl, prov.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Tavel*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois.

*Juge de paix.* MM. Vogelsang, Joseph, à Alterswyl.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Blanchard, Joseph, à Tavel.  
*2<sup>e</sup> »* Jenny, Jacques, à Saint-Antoine.  
*Suppléants.* Aebischer, Pierre, Menzswil (Tavel).  
Stritt, Franz, à Saint-Ours.  
*Greffier.* Meyer, Charles, à Guin.  
*Huissiers.* Vaucher, Joseph, à Alterswyl.  
Schuwey, Pierre, à Tavel.

*3<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Schmitten*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.

*Juge de paix.* MM. Rappo, Jean, à Bœsingen.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Boschung, François, à Ueberstorf.  
*2<sup>e</sup> »* Perler, Joseph, à Wünnenwyl.  
*Suppléants.* Roggo, Jean, à Bundtels.  
Roggo, Pius, à Fillistorf.  
*Greffier.* Zurkinden, Arnold, à Guin.  
*Huissier.* Jungo, Pierre, à Lanthen.

### Arrondissement de la Gruyère

*1<sup>er</sup> cercle. Chef lieu : Gruyères*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois.

*Juge de paix.* MM. Morand, Louis, au Pâquier.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Geinoz, Clément, à Enney.  
*2<sup>e</sup> »* Murith, Auguste, à Gruyères.  
*Suppléants.* Sudan, François, à Broc.  
Jaquet, Charles, à Estavannens.  
*Greffier.* Mossu, Louis, à Broc.  
*Huissier.* Dafflon, Emile, à Gruyères.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Charmey*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.

*Juge de paix.* MM.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Cottier, Joseph, à Charmey.

2<sup>e</sup> *assesseur.* MM. Meyer, Maxime, à Cerniat.  
*Suppléants.* Chappalley, François, à Charmey.  
Overney, Calybite, à Charmey.  
*Greffier.* Ruffieux, Alphonse, à Crésuz.  
*Huissier.* . . . . .

3<sup>e</sup> *cercle. Chef lieu : Bulle*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> lundi du mois.

*Juge de paix.* MM. Perroud, Jules, à Bulle.  
1<sup>er</sup> *assesseur.* Gremaud, Léon, à Riaz.  
2<sup>e</sup> » Grandjean, Alexandre, à Morlon.  
*Suppléants.* MM. Dupasquier, Louis, à La Tour-de-Tr.  
Barras, Ernest, à Bulle.  
*Greffier.* Ruffieux, Cyprien, à La Tour.  
*Huissier.* Barras, Lucien, à Bulle.

4<sup>e</sup> *cercle. Chef-lieu : Vuippens*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mercredi du mois.

*Juge de paix* MM. Philipona, Firmin, à Vuippens.  
1<sup>er</sup> *assesseur,* Gremaud, Joseph, à Echarlens.  
2<sup>e</sup> » Dupré, Martin, à Gumefens.  
*Suppléants.* Romanens, Emile, à Sorens.  
Bovigny, Théodore, à Avry.  
*Greffier.* Dévaud, Pierre, à Marsens.  
*Huissier.* Romanens, François, à Sorens.

5<sup>e</sup> *cercle. Chef-lieu : La Roche*

Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mardi du mois.

*Juge de paix.* MM. Brodard, Joseph, à La Roche.  
1<sup>er</sup> *assesseur.* Repond, Joseph, à Villarvolard.  
2<sup>e</sup> » Ruffieux, Célestin, à Corbières.  
*Suppléants.* Rigolet, Simon, à Pont-la-Ville.  
Schouwey, Joseph, forest., à Hauteville.  
*Greffier.* Brodard, Joseph, à La Roche.  
*Huissier.* . . . . .

6<sup>e</sup> *cercle. Chef-lieu : Vaulruz*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.

*Juge de paix.* MM. Moret, Louis, à Vuadens.  
1<sup>er</sup> *assesseur.* Seydoux, Louis, à Sâles.  
2<sup>e</sup> *assesseur.* Pittet, Alphonse, à Romanens.  
*Suppléants* Chollet, Placide, à Vaulruz.  
Monney, Alphonse, à Rueyres-Treyf.  
*Greffier.* Chollet, Léon, à Vaulruz.  
*Huissier.* . . . . .

7<sup>e</sup> *cercle. Chef lieu : Albeuve*

Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.

*Juge de paix.* MM. Beaud, Isidore, à Albeuve.  
1<sup>er</sup> *assesseur.* Fracheboud, Pierre, à Lessoc.  
2<sup>e</sup> » Geinoz, Félicien, à Neirivue.

*Suppléants.* MM. Gillet, Louis, à Montbovon.  
Borcard, Marc, à Grandvillard.  
*Greffier.* Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont.  
*Huissier.*

**Arrondissement du Lac**

*1<sup>er</sup> cercle. Chef lieu : Cournillens*

*Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Audergon, Louis, à Cournillens.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Folly, Adolphe, à Villarepos.  
*2<sup>e</sup> »* Muller, Ernest, à Cressier.  
*Suppléants.* Rohrbasser, Joseph, à Corsalettes.  
Berset, Fidèle, à Cormérod.  
*Greffier.* Meuwly, Alphonse, à Cressier.  
*Huissier.* Minguely, Jules, à Cournillens.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Morat*

*Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Benninger, Pierre, à Salvagny.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Mæder, Jacob, à Lourtens.  
*2<sup>e</sup> »* Merz-Riesenmey, Edouard, à Burg.  
*Suppléants.* Herren, Fritz, à Lourtens.  
Johner, Hans, à Morat.  
*Greffier.* Fasnacht-Neuenschwander, R., à Montil.  
*Huissiers.* Vogt, Gottlieb, à Morat.  
Poncet, Albert, à Morat.

*3<sup>e</sup> cercle : Chef-lieu : Chiètres*

*Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Mæder, Joh., à Agrimoine.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Gutknecht, Jean, à Chiètres.  
*2<sup>e</sup> assesseur* Etter, Emile, à Ormey.  
*Suppléants.* Kaltenrieder, Jacob, à Chiètres.  
Lehmann, Samuel, syndic, à Buchillon.  
*Greffier.* Kramer, Gottlieb, à Fräschels.  
*Huissier.* Beyeler, Fritz, à Chiètres.

*4<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Praz*

*Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Gassner, Jules, à Môtier.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Risold-Vacheron, Jean, à Praz.  
*2<sup>e</sup> »* Javet, Jules, à Môtier.  
*Suppléants.* Javet, Samuel, à Nant.  
Guillot, Henri, à Nant.  
*Greffier.* Biolley, Victor, secr. com., à Lugnorre.  
*Huissier.* Guillod, Jules, à Sugiez.

*5<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Cormondes*

*Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Schorro, Rodolphe, à Liebstorf.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Haas, Pierre, à Monterschu.

*2<sup>e</sup> assesseur.* MM. Burgy, Edouard, à Cordast.  
*Suppléants.* Egger, Jean, à Guschelmuth.  
Rappo, Charles, à Pensier.  
*Greffier.* Perler, Joseph, à Cormondes.  
*Huissier.* Kæser, Pierre, à Cormondes.

**Arrondissement de la Broye**

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Dompierre*

*Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Ducry, Julien, à Dompierre.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Chardonnens, André, à Domdidier.  
*2<sup>e</sup> »* Collomb, Georges, à Portaiban.  
*Suppléants.* Joye, Pierre, à Mannens.  
Pidoux, Fernand, à Montagny-la-Ville.  
*Greffier.* Curty, Louis, à Cousset.  
*Huissiers.* Poction, Louis, à Dompierre.  
Cagnard, Lucien, à Vallon.  
Chaupond, Louis, à Montagny-l.-Monts.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Estavayer*

*Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Bovet, Baptiste, à Estavayer.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Jemmely, Henri, à Estavayer.  
*2<sup>e</sup> »* Chassot, Victor, à Bussy.  
*Suppléants.* Pillonel, André, à Cheyres.  
Duc, Louis, fils d'Antonin, à Forel.  
*Greffier.*  
*Huissiers.* Ballaman, Joseph, »

*3<sup>e</sup> cercle. Chef lieu : Cugy*

*Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> lundi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Moret, Eloi, à Ménières.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Bersier, Amédée, à Cugy.  
*2<sup>e</sup> »* Volery, Placide, à Aumont.  
*Suppléants.* Chuard, Léon, à Cugy  
Bavaud, Alphonse, à Murist.  
*Greffier.* Chuard, Gustave, à Nuvilly.  
*Huissier.* Ansermet, Marcel, à Vesin.

*4<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Surpierre*

*Séances : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois*

*Juge de paix.* MM. Fasel, Alphonse, à Vuissens.  
*1<sup>er</sup> assesseur* Andrey, Cyprien, à Coumin.  
*2<sup>e</sup> »* Thierrin, Louis, à Surpierre  
*Suppléants.* Noël, Joseph, à Vuissens.  
Baillif, Aloïs, à Villeneuve.  
*Greffier.* Dessarzin, Xavier, à Surpierre.  
*Huissier.* Catillaz, Eugène, à Chapelle.

### Arrondissement de la Glâne

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Villaz-St-Pierre*

*Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredi du mois.*

*Juge de paix.* MM Berset, André, Villargiroud.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Jordan, Victor, à Lussy.  
*2<sup>e</sup>* Gilton, Henri, à Châtonnaye.  
*Suppléants.* Curty, Pierre, à Villarimboud.  
Berset, Antoine, à Villarsiviriaux  
*Greffier.* Sallin, Pierre, à Villaz-St-Pierre.  
*Huissier.* Dévaud, Emile, à Fuyens.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Romont*

*Séances du juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi, à 2 h. de l'après-midi, et les séances de la justice de paix, affaires civiles et pupillaires, les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis de chaque mois.*

*Juge de paix.* MM. Conus, Théodore, à Siviriez.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Menoud, Jos., caissier, Vuist.-d.-Rom.  
*2<sup>e</sup>* Margueron, Edouard, à Romont.  
*Suppléants.* Dupraz, François, à Romont  
Python, Louis, à Grangettes.  
*Greffier.* Bosson, Charles, notaire, à Romont.  
*Huissier.* Jæger, Adrien, à Romont.

*3<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Rue*

*Séances du Juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> jeudi du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre ; 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> juin : justice de paix le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Richoz, Louis, à Vauderens.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez.  
*2<sup>e</sup>* Perriard, Pierre, à Blessens.  
*Suppléants.* Perriard, Charles, à Rue.  
Gavillet, Jules, à Esmonts.  
*Greffier.* Conus, Louis, à Rue.  
*Huissier.* Prélaz, Joseph, à Rue.

### Arrondissement de la Veveysse

*1<sup>er</sup> cercle. Chef-lieu : Semsales*

*Séances : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> vendredi du mois.*

*Juge de paix.* MM. Grand, Jean, à Semsales.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Molleyres, Joseph, à St-Martin.  
*2<sup>me</sup>* Currat, Alexandre, au Crêt.  
*Suppléants.* Dévaud, Nicolas, à Porsel.  
Suard, Amédée, à Progens.  
*Greffier.* Grivet, Albert, à Semsales.  
*Huissier.* Robin, Emile, à Semsales.

*2<sup>e</sup> cercle. Chef-lieu : Châtel-St-Denis*

*Séances du Juge de paix : le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi du mois ; justice de paix : le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi matin.*

*Juge de paix.* MM. Genoud, Pierre, à Châtel-St-Denis.  
*1<sup>er</sup> assesseur.* Villard, Célestin, à Châtel.

<i>2<sup>e</sup> assesseur.</i>	MM. Vauthey, Denis, à Remaufens.
<i>Suppléants.</i>	Monnard, Raymond, à Attalens. Cottet, Charles, à Bossonnens. Dafflon, Jules, à Châtel-St-Denis.
<i>Greffier.</i>	Chaperon, Auguste, à Châtel.
<i>Huissiers.</i>	Millasson, Oscar, à Châtel.

## COMMUNE DE FRIBOURG

### Conseil communal nommé le 7 mars 1926

- MM. *Æby*, Pierre, syndic-président.  
Folly, Fritz, vice-président.  
Michel, Ernest, conseiller.  
Brulhart, Jean, »  
Gottrau, François »  
Weber, Edmond »  
Geinoz, Henri »  
Friedinger, Edouard, »  
Meuwly, Charles, »

#### Secrétariat communal

- MM. Reyff, Bertrand, secrétaire de ville.  
Hartmann, Edmond, secrétaire-adjoint.

#### Bureau de recensement

- MM. Schœnenweid, Jules, préposé.  
Perroulaz, Antoine, employé.

#### Commission des finances

- MM. Gottrau François, président.  
Geinoz, Henri, vice-président.  
Brulhart, Jean.

#### Employés

- MM. Girod, Auguste, chef de la comptabilité.  
Chassot, Fernand, caissier.  
Bœchler, Jean, préposé à l'impôt.  
Mettraux, Edouard, chef du contentieux.  
Jordan, Robert, comptable.  
Bæriswyl, Clovis, expéditionnaire.

#### Inspecteur des forêts communales

- M. Gendre Pierre.

#### Commission des écoles

- MM. *Æby*, Pierre, président.  
Friedinger, Edouard, vice-président.  
Brasey, Gustave, Rd doyen.  
Conus, Jules, Rd chanoine.  
Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.



- MM. Delaspre, Louis, imprimeur.  
Lampert, Ulrich, D<sup>r</sup> professeur.  
Broillet, Frédéric, architecte.  
Esseiva, Max, négociant.  
Hug, Albert, directeur.  
Bonifazi, Alexandre, D<sup>r</sup> médecin.  
Delabays, Fidèle, professeur.  
Nidegger, Jean, chef de service.

**Médecin des écoles**

- M. Favre, Charles, D<sup>r</sup> médecin.

**Secrétariat scolaire**

- M. Brasey, Louis, secrétaire, préposé au matériel scolaire.  
M<sup>lles</sup> Nidegger, Joséphine, aide-secrétaire.  
Berset, Maria, »

**Commission d'hygiène scolaire**

- MM. Æby, Pierre, président.  
Friedinger, Edouard conseiller communal.  
Savoy, André, D<sup>r</sup>, inspecteur scolaire.  
Schœnenberger, Frid., Rd chanoine, inspect. scol.  
Favre, Charles, docteur, médecin scolaire.  
Cardinaux, Ferdinand, directeur des travaux.  
Brasey, Louis, secrétaire scolaire.

**Direction de police et des cimetières**

- MM. Brulhart, Jean, directeur.  
Folly, Fritz, suppléant.

*Employés*

- MM. Huber, Henri, secrétaire.  
Bochud, Alexis, sergent-planton.

**Sergents de ville**

- MM Repond, Laurent.  
Schaller, Félix.  
Jungo, Louis.  
Folly, Joseph.

**Publicateur**

- M. Bochud, Alexis.

**Affichage**

- Société générale d'affichage, Genève.  
M. Vonderweid, Léon, rue de Lausanne.

**Hallier**

- M. Progin, Léon.

**Commissionnaires**

- MM. Zurkinden, Pierre.  
Hayoz, Joseph.  
Lauper, Jean-Joseph.

**Contrôle des assurances mobilières**

- MM. Meuwly, Charles, préposé.  
Michel, Ernest, suppléant.

**Commission de santé**

- MM. Brulhart, Jean, président.  
Weck, Paul, Dr médecin.  
Buman, Edouard, Dr médecin.

**Physiciens de ville**

- MM. Perrier, Henri, Dr médecin.  
Bonifazi, Alexandre, Dr médecin.

**Sages-femmes pensionnées**

- M<sup>mes</sup> Vonlanthen, née Page.  
Trezzini, Mathilde.  
Piantino, Joséphine.  
Schœnenweid, Elisa.

**Surveillants des cimetières**

- MM. Mivelaz, Léopold, Gambach.  
Fasel, Bernard, Saint-Léonard.

**Commission de l'Edilité et du feu**

- MM. Weber, Edmond, président.  
Geinoz, Henri, vice-président.  
Michel, Ernest.

*Employés*

- Cardinaux, Ferdinand, architecte, dir. des trav.  
Baillifard, Alfr., conducteur de travaux-technicien.  
Chassot, Henri, chef de la voirie.  
Sutorius, Joseph, secrétaire.  
Sieber, Vincent, expéditionnaire.

**Tutelles et curatelles**

- MM. Gottrau, François, préposé.  
Meuwly, Charles, suppléant.

**Commission de l'impôt**

- MM. Friedinger, Edouard, président.  
Folly, Fritz, suppléant.  
Gendre, Théophile.  
Zillweger, Joseph.  
Ochsenbein, Charles.  
Bächler, Jean, secrétaire.



### **Commission générale des secours**

- MM. Aëby, Pierre, syndic, président.  
Michel, Ernest, conseiller communal.  
Meuwly, Charles, conseiller communal.  
Weck, Philippe, rentier.  
Esseiva, Max, négociant.  
Perrier, Henri, D<sup>r</sup> médecin.  
Lehmann, Jean, ingénieur.  
Desbiolles, Aloyse, comptable.  
Brunisholz, Léon, agent d'assurance.

#### *Employés*

- MM. Gottrau, Georges, receveur.  
Gendre, Pierre, inspecteur des forêts et administr.  
Gendre, Ernest, secrétaire.

### **Direction de la Régie**

- MM. Michel, Ernest, directeur.  
Gottrau, François, suppléant.

#### *Employés*

- MM. Gendre, Pierre, inspecteur des forêts.  
Reyff, Bertrand, receveur.  
Delpech, Ignace, commis.  
Kessler, Jules, commis.  
Kessler, Jules, garde-forêts.

### **Hôpital des bourgeois**

- MM. Maradan, Jean-Baptiste, aumônier.  
Clément, Gustave, docteur-chirurgien-opérateur.  
Weck, Paul, docteur médecin.  
Buman, Edouard, docteur médecin.  
Boccard, Georges, économe.  
Gendre, Pierre, adm. des vignes et domaines.

### **Chambre des pauvres**

- MM. Michel, Ernest, président.  
Folly, Fritz, suppléant.  
Nidegger, Jean, comptable.  
Perrier, Henri, docteur médecin.  
Burgisser, Pierre, comptable.  
Bonifazi, Alexandre, docteur médecin.  
Vonderweid, Paul, Rd chanoine, curé de ville.  
Corpataux, Georges, scus-archiviste d'Etat.  
Richard, Emile, menuisier.  
Fragnière, Joseph, imprimeur.

#### *Employé*

- Gendre, Ernest, économe et secrétaire.

### **Commission de l'orphelinat**

- MM. Folly, Fritz, conseiller communal, président.  
Æby, Pierre, vice-président.  
Fragnière, Etienne, imprimeur.  
Buman, Edouard, docteur-médecin.  
Gendre, Francis, receveur.  
Boccard, Henri, commandant de gendarmerie.  
Daguet, Léon, directeur.  
Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat.

#### *Employés*

- Hug, Albert, directeur.  
Schneuwly, Henri, caissier.  
Blanc, Arthur, secrétaire.

### **Chambre des Seolarques**

- MM. Gottrau François, président.  
Schorderet, Auguste, directeur.  
Æby, Pierre, professeur à l'Université.  
Weck, Rodolphe, Rd chanoine.  
Ræmy, Tobie, archiviste d'Etat.  
Zurkinden, Joseph, Rd chanoine.  
Comte, Aloys, recteur, à Bourguillon.  
Ræmy, Jules, secrétaire-caissier.

### **Commission du Technieum**

- MM. Weber, Edmond, conseiller communal, délégué.  
Geinoz, Henri conseiller communal, délégué.  
Friedinger, Edouard, conseiller commun., délégué.

## **Société économique et d'utilité publique, fondée en 1813**

#### *Comité*

- MM. Schorderet, Auguste, président.  
Æby, Pierre, premier vice-président.  
Schnürer, professeur, second vice-président.  
Ræmy, Tobie, bibliothécaire.  
Reichlen, François, deuxième biblioth. adj.  
Handrick, Franz, trésorier.  
Weck, Marcel, secrétaire

#### *Commission des livres*

- MM. Reichlen, François ; Schorderet, Auguste ; Ræmy,  
Tobie ; Bise, Emile ; Handrick, Franz.

## ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC

### CAISSE HYPOTHÉCAIRE

#### Conseil de surveillance

- MM. Weissenbach, Auguste, président.  
Chatton, Romain, dir. des finances du canton,  
vice-président.  
Kæser, Arnold, ancien négociant.  
Hertling, Léon, architecte.  
Emery, Emile, trésorier d'Etat, censeur.  
Vonderweid, Marcel, conseiller d'Etat  
Schorderet, Auguste, directeur, censeur.  
Nouveau, Victor, à Fribourg.  
Maillardoz, Albert.  
Dupraz, Emmanuel, juge cantonal.  
Fasel, Conrad, député, à Guin.  
Kramer, Fritz, député, Lourtens.  
Bourgknecht, Louis, avocat.  
Barras, Auguste, pharmacien, à Bulle.  
Peiry, Pierre-Maxime, juge de paix, à Treyvaux.

#### Direction

- MM. Weck, Romain, directeur.  
Gottrau, Philippe, administrateur.  
Glasson, Aloys, administrateur.  
Kaiser, Charles, caissier.  
Blancpain, Paul, administrateur suppléant.  
Esseiva, Max, » » »

#### Employés

- MM. Sauser, Antoine 1<sup>er</sup> comptable.  
Sterroz, Léon, correspondant.  
Perroulaz, Louis, 2<sup>e</sup> comptable.  
M<sup>lle</sup> Bæriswyl, Maria, expéditionnaire.  
MM. Limat, Victor, expéditionnaire.  
Wæber, Max, expéditionnaire.

## BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

#### Direction

- MM. Erne, Benjamin, directeur ; Bullet, Albert et Birbaum, Joseph, sous-directeurs.

#### Commission de Banque

- MM. Daguet, Léon, président ; Gendre, Francis ; Weissenbach, Auguste ; Buclin, Léon, juge cantonal, suppléant.

### **Conseil d'administration**

- MM. Daguët, Léon, président.  
Chatton, Romain, directeur des finances, Frib.,  
vice-président.  
Boschung, Franz, conseiller national, Ueberstorf.  
Buclin, Léon, juge cantonal.  
Cailler, Alexandre, conseiller national, à Broc.  
Diesbach, Roger, colonel, à Fribourg.  
Dinichert, Constant, directeur, à Montilier.  
Gobet, Alphonse, député, à Massonnens.  
Morard, Antoine, administrateur, Marsens.  
Progin, Eugène, député, à Léchelles.  
Vonderweid, Aloys, à Fribourg.

### **Censeurs**

- MM. Rosset, Alexis, député, à Prez-vers-Noréaz.  
Bartsch, Guillaume, avocat, à Fribourg.  
Bourgknecht, Louis, fils, avocat, à Frib., suppléant.

### **Fondés de pouvoirs**

- MM. Gremaud, Pierre.  
Zehntner, Emile.  
Kolly, Pierre, caissier.  
Auderset, Fernand.  
Ruffieux, Aloys.  
Macherel, Ernest.  
Duc, Léon.  
Dorthe, André.

### **Contrôleur**

- Desbiolles, Henri, contrôleur ad interim.  
.....

### **Agences**

- MM. Birbaum, Joseph, agence de St-Pierre, à Fribourg.  
Reichlen, A. à Bulle.  
Genoud, Oscar, à Châtel-St-Denis.  
Schwab, Gottl., à Chiètres.  
Corminbœuf, Eloi, à Domdidier.  
Holz, Georges, notaire, à Estavayer.  
Jolion, Marcel, à Farvagny-le-Grand.  
Michaud, Charles, à Morat.  
Donzallaz, F., à Romont.  
Meyer, Louis, à Tavel.

## **Entreprises électriques fribourgeoises**

### **Conseil d'administration**

**MM.** Buchs, Victor, conseiller d'Etat, président.  
Blancpain, Paul, vice-président.  
Python, Georges, conseiller d'Etat.  
Chatton, Romain, conseiller d'Etat.  
Berset, Maurice, à Fribourg.  
Delatena, Joseph, à Bulle.  
Michel, Ernest, à Fribourg.  
Zurkinden, Jean, à Guin.  
Jaccoud, Joseph, à Promasens.  
Leicht, Fritz, à Salvagny.  
Joye, Paul, à Fribourg

### **Comité de direction**

**MM.** le Directeur des Travaux publics, président.  
Blancpain, Paul, négociant, à Fribourg  
Berset, Maurice, président du tribunal, à Fribourg.  
Joye, Paul, professeur, à Fribourg, suppléant.  
Poffet, Lucien, secrétaire général.

### **Directeur**

**M.** Ryncki, Victor, à Fribourg.

### **Ingénieur en chef**

**M.** Wæber, Auguste, à Fribourg.

---

## **ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ**

**M** Francis Gendre, rue des Alpes, 7, à Fribourg.

---



## OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

SARINE. Neuhaus, Xavier, à Fribourg. — Roubaty, Emile, à Villars-sur-Glâne. — Guex, Eloi, à Matran. — Dafflon, Félicien, à Neyruz. — Chavallaz, Eugène, à Ecuwillens. — Bovet, François, à Autigny. — Chappuis, Joseph, à Lentigny. — Berger, Louis, à Onnens. — Chollet, Jules, à Prez. — Page, Emile, à Grolley. — Limat, Joseph, à Belfaux. — Bulliard, Alphonse, à Givisiez. — Wicht, César, à Marly. — Kolly, Alphonse, à Praroman. — Mauron, Oscar, à Ependes. — Kuhn, Antoine, à Arconciel. — Biolley, Max, à Treyvaux. — Descloux, Lucien, à Rossens. — Jolion, Marcel, à Farvagny-le-Grand. — Clerc, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Villet, Joseph, à Vuisternens-en-Ogoz. — Jaquat, Eugène, à Ponthaux. — Chagny, Eugène, à Corserey. — Bæriswyl, Simon, à Bonnefontaine. — Clerc, François, à Corpataux. — Perritaz, Emile, à Villarlod.

SINGINE. Eby, Jean, à Tavel. — Zurkinden, Arnold, à Guin. — Schneuwly, Nicolas, à Besingen. — Brugger, Dominique, à Wunnewyl. — Schmutz, J.-Jos. à Ueberstorf. — Zosso, Stephan, à Heitenried. — Bielmann, Robert, à Dirlaret. — Schwartz, Jean, à Chevilles. — Buntschu, Canisius, à St-Sylvestre. — Ruffieux, Jean, à Plasselb. — Brugger, Isidore, à Planfayon. — Jenny, Jacob, St-Antoine. — Burri, Pierre, à Alterswyl. — Stritt, Christophe, à St-Ours. — Zollet, Meinrad, à Schmitten.

GRUYÈRE. Menoud, Louis, à Bulle. — Duding, Michel, à Riaz. — Gremaud, Pierre, à Echarlens. — Philipona, Firmin, à Vuippens. — Villos, Philippe, à Sorens. — Bovigny, Léon, à Avry-devant-Pont. — Rigolet, Simon, à Pont-la-Ville. — Brodard, François, à La-Roche. — Schouwey, Eloi, à Hauteville. — Blanc, Alfred, à Corbières. — Repond, César, à Villarvolard. — Delatena, Edouard, à Botterens. — Ruffieux, Alphonse, à Crésuz. — Meyer, Maxime, à Cerniat. — Rime, Gustave, à Charmey. — Buchs, Siegfried, à Bellegarde. — Mossu, Louis, à Broc. — Dafflon, Victor, à Gruyères. — Jaquet Charles, à Estavannens. — Gillet, Joseph, au Pâquier. — Raboud, Henri, à Grandvillard. — Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont. — Geinoz, Félicien, à Neirivue. — Beaud, Isidore, à Albeuve. — Fracheboud, Pierre, à Lessoc. — Gillet, Louis, à Montbovon. — Gremaud, Constant, à Morlon. — Ruffieux, Cyprien, à La Tour-de-Trême. — Despond, Pierre, à Vuadens. — Borcard, Philippe, à Vaulruz. — Oberson, Emile, à Sâles.

LAC. Mesey, Hans, à Morat. — Moccand, Frédéric, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Môtier. — Etter, Jacob, à Chiètres. — Kaltenried, Hans, à Buchillon. — Pauchard, François, à Villarepos. — Humbert, Félix, à Courtion. — Folly, Arsène, à Barberêche. — Hayoz, Joseph, à Liebistorf. — Bise, Adolphe, à Cressier.

BROYE. Bourqui, Antonin, à Estavayer. — Ansermet, Jean, à Montbrelloz. — Dubey, Emile, à Rueyres-les-Prés. — Chassot, Jules à Bussy. — Grandgirard, A., à Cugy. — Rey, Antonin, à Montet. — Goumaz, Albert, à Fétigny. — Moret, Eloi, à Ménières. — Bondallaz, Joseph, à Nuvilly. — Burgisser, Célien, à Murist. — Rapo, Lucien, à Cheyres. — Brasey, Isidore, à Font. — Banderet, Jules syndic, à Lully. — Thierrin, Placide, à Surpierre. — Fasel, Emile, à Vuissens. — Joye, Louis, à Mannens. — Francey, Pierre, à Montagny-les-Monts. — Progin, Léon, à Léchelles. — Ducry, Charles, à Dompierre. — Dubey, Edouard, à Dondidier. — Perriard, Louis, à Saint-Aubin. —

Cantin, Louis, à Vallon. — Dubey, Léon, à Gletterens. — Delley, Albert, à Delley. — Volery, Justin, à Aumont. — Bise, Hippolyte, à Seiry. — Duc, Eugène, à Forel.

GLANE. Stajessi, Georges, à Romont. — Péclat, Adrien, à Middel. — Dougoud, Jules, à Torny-le-Grand. — Vaucher, Paul, Châtonnaye. — Roux, Pierre, à Villarimboud. — Sallin, Pierre, à Villaz-St-Pierre. — Page, Pierre, à Orsonnens. — Berset, Pierre, à Villarsviriaux. — Gobet, Alphonse, à Massonnens. — Perroud, Etienne, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Python, Louis, à Grangettes. — Oberson, Joseph, à Vuisternens-devant-Romont. — Mauron, Ernest, à Villaraboud. — Demierre, Joseph, à Mézières. — Sugnaux, Cyrille, à Billens. — Conus, Théodore, à Siviriez. — Bosson, Ant., à Ursy. — Conus, Louis, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens. — Pittet, Adrien, à La-Joux.

VEVEYSE. Cardinaux, Léon, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Paul, à Attalens. — Vauthey, Denis, à Remaufens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Molleyres, Joseph, à St-Martin. — Dévaud, Nicolas, à Porsel. — Pfulg, Calibyte, au Crêt. — Bochud, Louis, à Progens.

## TAXES POSTALES

### SUISSE

#### Lettres et petits paquets

Jusqu'à 250 gr : dans le rayon local (10 km), 10 cent. ; dans le rayon général, 20 cent. ; au delà de 250 gr, jusqu'à 1000 gr : dans le rayon local et dans le rayon général, 30 cent. ; non affranchis ou insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant.

#### Cartes postales

Simple, 10 cent. ; double (avec réponse), 20 cent. ; cartes postales simples non affranchies ou insuffisamment affranchies : le double de l'affranchissement manquant ; les cartes postales doubles (avec réponse) doivent être affranchies complètement pour l'aller et le retour.

#### Echantillons de marchandises

Ordinaires (avec adresse) et échantillons sans adresse pour être remis à tous les ménages : jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr, 20 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition.

Tous ces envois peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 20 cent.

Pour les envois recommandés de la poste aux lettres, les récépissés sont gratuits et obligatoires.

### Imprimés

Ordinaires (adressés) : jusqu'à 50 gr, 05 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 250 gr, 10 cent. ; au delà de 250 jusqu'à 500 gr, 15 cent. ; insuffisamment affranchis : le double de l'affranchissement manquant ; non affranchis : pas admis à l'expédition.

Sans adresse : jusqu'à 50 gr, 3 cent. ; au delà de 50 jusqu'à 100 gr, 5 cent. ; au delà de 100 gr, taxe des imprimés ordinaires adressés.

A l'examen (pour l'aller et le retour) : jusqu'à 50 gr. = 10 cent. ; de 50 à 250 gr. = 15 cent. ; de 250 à 500 gr. = 20 cent.

### Colis postaux

		Ordin.	encombr.
		Fr.	Fr.
Jusqu'à	250 gr . . . . .	0.30	— .40
au delà de	250 gr jusqu'à 1 kg . . . . .	— .40	— .55
» »	1 kg » 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> » . . . . .	— .60	— .80
» »	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> » » 5 » . . . . .	— .90	1.20
» »	5 » » 7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> » . . . . .	1.20	1.60
» »	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> » » 10 » . . . . .	1.50	1.95
» »	10 » » 15 » . . . . .	2.—	2.60

non affranchis, 30 cent. en plus.

### Articles de messagerie

Selon la distance.

Poids	Jusqu'à 100 km		de 100 à 200		de 2 à 300 km.		au-delà de 300	
	ord.	enc.	ord.	enc.	ord.	enc.	ord.	enc.
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
par 5 kg :	— .60	— .—	1.10	— .—	1.50	— .—	1.80	— .—
de 15 à 20 kg	2.40	3.15	4.40	5.75	6.—	7.80	7.20	9.40
» 20 » 25 »	3.—	3.90	5.50	7.15	7.50	9.75	9.—	11.70
» 25 » 30 »	3.60	4.70	6.60	8.60	9.—	11.70	10.80	14.05
» 30 » 35 »	4.20	5.50	7.70	10.05	10.50	13.65	12.60	16.40
» 35 » 40 »	4.80	6.25	8.80	11.45	12.—	15.60	14.40	18.75
» 40 » 45 »	5.40	7.05	9.90	12.90	13.50	17.55	16.20	21.10
» 45 » 50 »	6.—	7.80	11.—	14.30	15.—	19.50	18.—	23.40

non affranchis, 30 cent. en plus.

Envois avec valeur déclarée. — Outre la taxe de colis, il est perçu une taxe à la valeur qui s'élève à : jusqu'à fr. 300 de valeur déclarée, 20 cent. ; au delà de fr. 300 jusqu'à fr. 500 de valeur déclarée, 30 cent. ; en sus, par fr. 500 ou fraction de fr. 500 en plus (déclaration de valeur illimitée), 10 cent.

Pour les envois de valeur, le récépissé est gratuit.

### Remboursements

(Montant maximum fr. 2000.—) : jusqu'à fr. 5.—, 15 cent. ; au delà de fr. 5.—, jusqu'à fr. 20.—, 20 cent. ; en sus, par fr. 10.— ou fraction de fr. 10.— en plus, jusqu'à fr. 100.—, 10 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr.

100.— en plus, jusqu'à fr. 1000.— 20 cent. ; en sus, par fr. 1000.— ou fraction de fr. 1000.— en plus, 20 cent.

### **Ordres de recouvrement**

(Montant maximum fr. 10 000.— ; illimité, si la somme recouvrée est à inscrire au crédit d'un compte de chèques) : dans le rayon local : 50 cent. ; hors du rayon : 60 cent.

### **Mandats-poste**

a) mandats ordinaires (montant maximum fr. 10.000.—) jusqu'à fr. 20.— 20 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 100.— 30 cent. ; en sus, par fr. 100.— ou fraction de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.—, en plus, 10 cent. ; en sus, par fr. 500.— ou fraction de 500.—, en plus, 10 cent.

b) Mandats télégraphiques (montant maximum fr. 2000.—) : taxes ordinaires plus les taxes du télégramme.

### **Télégrammes**

La taxe du télégramme se compose d'une taxe fondamentale de 60 cent. et d'une taxe par mots de 5 cent. pour chaque mot.

### **Chèques et virements postaux**

Toute personne peut se faire ouvrir un compte de chèques à la poste. Dépôt minimum 50 fr., productif d'intérêt (1.8<sup>0</sup>/<sub>0</sub>). Les virements de sommes du compte d'un titulaire sur le compte d'un autre titulaire, ne coûtent rien. Les versements payent 5 cent. jusqu'à 20 fr., de 20 à 100 fr. 10 cent. puis, en sus, 5 cent. par 100 fr. jusqu'à fr. 500.— et, au-delà de fr. 500.—, 10 cent. en sus par fr. 500.—.

Pour les prélèvements :

a) au comptant, jusqu'à fr. 100.— 5 cent. ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 10 cent. ; au-delà de fr. 500.—, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.—, en sus, 5 cent.

b) par assignation (par mandat de paiement ordinaire) jusqu'à fr. 100.— 15 cent. ; au-delà de fr. 100.— jusqu'à fr. 500.— 20 cent. et, en sus, par fr. 500.— ou fraction de fr. 500.— 5 cent. en plus ; par télégraphe, ajouter à la taxe du mandat de paiement ordinaire celle du télégramme.

c) par prélèvement auprès de l'office de poste du domicile ou de la localité où le titulaire de compte a le siège de ses affaires, coûtent pour chaque cas : la taxe d'assignation et le droit de 20 cent., ainsi que les taxes éventuelles de téléphone pour demander l'autorisation de paiement à l'office de chèques postaux.

## Envois à l'étranger

Une lettre affranchie coûte 30 cent. jusqu'à 20 gr et 20 cent. par 20 gr. en plus. Une lettre non-affranchie le double. Pour les lettres recommandées, 40 cent. en sus du port ordinaire.

— Carte de correspondance simple, 20 cent. Double 40 cent.

— Imprimés, livres, etc., 10 cent. par 50 gr. Poids maximum 2000 gr.

— Echantillons, poids maximum, 500 gr. : 10 cent. par 50 gr, mais 20 cent. au minimum. — Dimensions maxima 45 centimètres de longueur, 20 de largeur et 10 d'épaisseur ; sous forme de rouleau : 45 centimètres et 15 de diamètre. — Mandats de poste, à destination de l'étranger : maximum 1000 fr. ou la somme équivalente en monnaie étrangère. — Mandats-poste (pour tous pays) jusqu'à fr. 20.—, 40 cent. ; de plus de fr. 20.— jusqu'à fr. 50.—, 50 cent. ; de plus de fr. 50.— jusqu'à fr. 100.—, 60 cent. ; de plus de fr. 100.— =  $\frac{1}{2}$   $\frac{0}{10}$  de la somme totale assignée, mais au minimum 50 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

Les mandats ne sont pas admis pour quelques pays hors de l'Europe. (S'informer préalablement auprès des offices de poste.)

Mandats télégraphiques admis pour : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Indes néerlandaises, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède, Tunisie.

— Lettres avec valeur déclarée. Elles sont admises pour quelques pays de l'Europe et pour le Brésil, le Chili, l'Égypte, le Japon, la Chine (certaines villes seulement), colonies danoises, françaises, italiennes, portugaises, Algérie, Indes britanniques, Maroc, Tanger, Tripoli-ville, Tunisie, Ceylan, les Pays-Bas. Elles sont passibles de la taxe des lettres recommandées et de la taxe à la valeur. Celle-ci est de 30 cent. par 300 fr.

— Recouvrements pour l'étranger. Admis dans l'échange avec les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France et Algérie, Indes néerlandaises, Italie, y compris l'Erythrée, la Lybie et les bureau de poste italiens à l'étranger, Norvège, Pays-Bas, Suède, Tunisie.

Maximum 1000 fr. suivant les pays.

Taxe : 30 cent. pour les premiers 20 gr, 20 cent. par 20 gr en sus, plus un droit fixe de 40 cent. Il est déduit du montant encaissé la taxe ordinaire du mandat, plus une provision de 30 cent. par valeur recouvrée.

## Ouverture des bureaux

Les bureaux de la *Poste* principale et la succursale du Bourg sont ouverts toute l'année de 7  $\frac{1}{2}$  h. du matin à 12 h. 30 et l'après-midi de 13 h. 30 à 18 h. 45. Le samedi, les bureaux se ferment à 17 h. du soir.

Le dimanche et les jours fériés suivants, tous les bureaux restent fermés : Nouvel-An, Epiphanie (6 janvier), Ascension, Fête-Dieu, Assomption (15 août), Toussaint (1<sup>er</sup> no-

vembre), Immaculée Conception (8 décembre) et Noël (25 décembre).

On peut remettre à chaque facteur de messageries (spécialement à ceux utilisant des fourgons attelés) des colis destinés à être expédiés. Taxes : On prélève par colis jusqu'au poids de 5 kg. 20 ct. ; au-delà de 5 kg. jusqu'à 15 kg. 40 ct. ; au-delà de 15 kg. jusqu'à 25 kg. 60 ct. et au-delà de 25 kg. fr. 1.—.

Moyennant paiement d'une taxe spéciale de 20 cent. par envoi on peut consigner en dehors des heures ordinaires d'ouverture des guichets, même le dimanche et les jours fériés, sauf de midi à 19 h., des articles de messagerie et des objets recommandés de la poste aux lettres avec ou sans valeur déclarée.

Le bureau principal est chargé de recevoir ces envois pendant la fermeture des guichets.

Le bureau principal du *Télégraphe* est ouvert, pendant la semaine, en été, dès 7 heures et en hiver, dès 7 heures 45 du matin à 20 heures 30 du soir ; et la *succursale*, aux mêmes heures que l'office postal.

Le bureau principal est ouvert le dimanche comme les autres jours.

# Banque Coopérative Suisse FRIBOURG

en face de la nouvelle place de la gare

---

St-Gall - Zurich - Bâle - Appenzell - Au - Brig  
Martigny - Olten - Rorschach - Schwyz  
Sierre - Widnau

---

Capital et Réserves : 7 1/2 Millions

---

**DÉPOTS** aux meilleures conditions :

**Carnets d'épargne** comptes fixes, comptes-courants.

**OBLIGATIONS** nominatives ou au porteur de 2-5 ans.

**PARTS SOCIALES** de notre banque de fr. 1000.- ,  
dénouçables à la fin de chaque année pour l'année  
suivante. La même personne peut souscrire une ou  
plusieurs parts.

**Crédits commerciaux.**

**Prêts sur billets.**

Encaissements de coupons et titres échus.

Ordres de bourse.

Change et chèques sur l'étranger.

Encaissement et escompte d'effets.

---

**SÉCURITÉ ET DISCRÉTION ABSOLUE**

---

Pour tous renseignements s'adresser à notre  
caisse ou à la Direction.

---

nissent les renseignements les plus anciens et les plus riches sur l'élément judaïque dans nos contrées.

Le contrat de mariage d'Eléonore de Savoie et de Rodolphe de Neuchâtel mentionne que ce dernier était débiteur des Juifs de Morat et qu'une partie de la dot serait versée par son futur beau-père, Louis de Savoie, à ses créanciers. Ceci se passait le jour de la Saint-Luc, soit le 18 octobre 1294 et cette date est la plus ancienne de l'établissement des Juifs dans les limites actuelles du canton de Fribourg. Cinq ans plus tard, Jacob, le Juif, de Morat, sa femme Cussele, ses deux fils Anzelys et Samuel délivraient une quittance générale de dettes aux Neuchâtel, qui paraissent avoir été de bons clients des usuriers.

A partir de la fin du XIV<sup>me</sup> siècle, exactement de 1393 à 1425, c'est-à-dire dans une période de trente-deux ans, on trouve dans les registres des notaires moratois plus de 1300 actes (reconnaisances de dettes, achats, ventes, commandements de payer, quittances, constitutions de gages) concernant des Juifs; on peut constater, pendant ce laps de temps, la présence à Morat de vingt-trois Israélites, qui y étaient à demeure, et de plusieurs de leurs coreligionnaires d'autres villes traitant affaire avec des Moratois. Ces documents, nombreux si on les compare avec les contrats plutôt rares passés par les Juifs qui vivaient à Fribourg à la même époque, sont loin d'être complets puisqu'il faudrait au moins y ajouter ceux que contiennent les archives hermétiquement closes de la ville de Morat; ils sont suffisants cependant pour donner une idée de ce que fut, à Morat, la situation et l'activité de ces Israélites que les auteurs traitent tantôt « d'héroïques financiers, victimes d'une législation spéciale et incohérente », tantôt de « misérables sangsues de la chrétienté ». A vrai dire, leur situation dans le monde médiéval n'était pas commode. Mis en dehors du droit commun, les Juifs dépendaient entièrement du bon vouloir des souverains qui s'étaient constitués leurs protecteurs; mais cette tutelle princière — qui procédait de besoins financiers et non de la charité chrétienne — était très onéreuse pour Israël qui devait payer en écus d'or une sécurité très instable, supporter sans sourciller les impôts qui lui pleuvaient dessus, s'attendre



continuellement à une nouvelle rançon, à un bannissement, à une confiscation complète de ses biens, voire même au bûcher ou à la corde.

Les Juifs qui éalisaient domicile à Morat relevaient des comtes de Savoie. Leurs rapports avec la municipalité étaient réglés par un contrat qui portait le nom de réception bourgeoisiiale; en fait, c'était plutôt un permis de tolérance car, s'il octroyait au récipiendaire le titre de bourgeois, il ne lui reconnaissait aucun des privilèges qui y sont attachés. Exclu des charges publiques, de toute activité militaire et politique, de la participation aux biens communaux, le bourgeois juif obtenait un droit de séjour personnel, pour un temps limité, la liberté dans l'exercice de sa profession et dans la pratique de son culte. Ce minimum de droits s'acquerrait par le paiement au bourgmestre d'une finance d'« entrage » ou de réception, et d'une redevance annuelle, la « censive ». La finance d'entrée fut acquittée en 1396 par Eliod Cohen, de Chambéry, et par Mossel de Trieves, mais je n'en connais pas le montant. En 1418, Abraham Bellin, dont le père, Léon Bellin, était déjà établi à Morat depuis seize ans, devenait bourgeois pour le prix de trois écus d'or annuels; les Juifs Mordahé et Auberli payaient chacun, en 1455, une finance — annuelle aussi — de 8 florins d'Allemagne. Ces sommes, qu'il serait téméraire de vouloir réduire en francs modernes, sont très élevées. Il suffira de rappeler que les bourgeois externes de Fribourg payaient, à la même époque, une redevance annuelle de 10 sols.

La lettre de réception bourgeoisiiale d'Abraham Bellin est la seule que renferment les minutaires moratois. Pour être plus bref, le notaire Jean Comel, qui la rédigea, s'est borné à indiquer qu'Abraham Bellin était mis au bénéfice de la situation dont jouissait son père; rien sur la réglementation du prêt, rien sur l'exercice du culte, dont les contrats des villes avec les Juifs sont habituellement remplis.

Il y avait une synagogue à Morat, sur laquelle le bourgmestre percevait 60 sols en 1454; il est difficile de décider si cette somme représente une location de l'immeuble ou une imposition payée par la collectivité juive pour obtenir

le droit de s'assembler. Léon Bellin, qui était maître ès-lois judaïques, fut certainement, de 1402 à 1419, le rabbin de la communauté. On serait tenté de voir en Aquinet de Yanna qui, lui aussi, était titré de maître, son prédécesseur dans la direction de la synagogue. L'emplacement de cette maison du culte juif n'est pas connu.

Une ruelle de Morat, qui se trouvait proche de l'église de Sainte-Catherine et éloignée, par conséquent, du centre de la ville, portait encore, à la fin du XVIII<sup>me</sup> siècle, le nom de ruelle des Juifs. Est-ce à dire que Morat eut son ghetto et que les Israélites y étaient relégués dans une rue spéciale? Il semble, au contraire, qu'ils choisissaient librement leur demeure. Aquinet de Yanna, par exemple, était, en 1394, le locataire du donzel Jean Prucere; Salomon de Trevoz, celui de son fils Pierre Prucere, dont la maison se trouvait près des remparts. Jacod de la Crotta habitait, en 1410, la maison du notaire Gileti; cet immeuble était situé dans le « *vicus anterior* » et était contigu à celui de la veuve d'Ulric Wydaysi. Samuel de la Crotta, frère dudit Jacod, logeait dans un bâtiment d'Othonin Pillicier.

De ces détails et d'autres encore, un fait se dégage: c'est qu'aucun Israélite ne devint propriétaire de maison à Morat; l'acquisition d'immeubles leur était probablement interdite comme dans d'autres villes suisses. Au premier abord, cette défense paraît injuste, puisqu'elle condamnait les tribus hébraïques à errer toujours, sans espoir de se fixer jamais; en réalité, elle leur était plutôt favorable dans ces temps où les confiscations et les expulsions étaient pour elles monnaie courante. Bien avant que Montesquieu l'ait formulé dans son *Esprit des lois*, Israël avait compris que le négociant le plus riche n'a que des biens invisibles qui peuvent être envoyés partout et ne laissent de trace nulle part. L'argent, cette marchandise qui ne connaît ni race, ni religion, qui se transporte facilement était pour les Juifs la seule forme de richesse, le seul objet de commerce, le seul but d'activité.

Cet attachement séculaire de la race juive aux spéculations métalliques est-il réellement, selon le mot du vicomte d'Avenel, une « mystérieuse vocation »? Comme beaucoup de vocations, celle-ci paraît être la résultante des

circonstances et de la nécessité. Doit-on s'étonner que les Juifs des pays occidentaux aient presque tous embrassé les deux seules professions qui leur étaient permises par la société médiévale ? Inévitablement, ils devenaient prêteurs ou médecins, à moins que ce ne fût les deux à la fois. En effet, les métiers manuels leur étaient interdits puisque les corporations d'artisans leur fermaient leurs portes; la culture de la terre leur était impossible, puisqu'on ne voulait d'eux ni comme propriétaires ni comme fermiers. Aux charges publiques et aux professions libérales — la médecine mise à part — ils ne pouvaient prétendre. Restait le commerce. Mais là encore, le trafic des denrées, des étoffes, des produits de la terre ne devait pas passer par leurs mains réputées impures. On allait très loin dans cette répulsion. Les Juives, par exemple, qui faisaient leurs provisions sur le marché de Fribourg, devaient se servir de baguettes pour explorer les paniers des vendeurs et pour tâter la marchandise. Reconnaissons que nos ancêtres manquaient un peu de logique. Il leur répugnait de manger un chou « souillé » par des doigts juifs et ils allaient, dans leurs maladies, mettre leur corps entre les mains des praticiens d'Israël. « Leur expérience et leur savoir », dit le Dr Favre en parlant des médecins juifs, « méritaient les privilèges dont ils jouissaient à Fribourg ».

A Morat, un seul, parmi les Juifs qui y furent établis, pratiqua l'art de guérir à côté de sa profession de prêteur. Ce fut Aquinet de Yanna, dont la présence à Morat est mentionnée dès 1393. Durant les premières années de son séjour seulement, il donna des soins chirurgicaux, vendit quelques emplâtres aux habitants de la région moratoise; puis il consacra son activité tout entière au commerce de l'argent; en 1401, il quitta Morat pour se fixer à Orbe.

Le métier de marchand d'or et d'argent passait pour peu honorable. Le moyen âge admettait fort bien qu'on pût louer sa maison ou ses terres, mais non qu'on retirât un profit de l'argent prêté. Il avait fait sienne la doctrine d'Aristote. L'argent est stérile, disait-on à la suite de l'auteur de la *Politique*; il est, par nature, incapable de porter des fruits; le gain que le créancier retire de son prêt n'est donc pas le produit de la force économique propre de l'argent,

mais il provient seulement d'un préjudice causé au débiteur; il est donc le fruit d'une exploitation abusive. La morale chrétienne et les législations civiles furent pendant longtemps d'accord pour réprouver la location de l'argent. Le principe de la gratuité du prêt, proclamé par les canonistes, fut souvent imputé à l'Eglise du moyen âge comme une incompréhension des lois et des besoins économiques. Selon des économistes impartiaux, cette attitude des pouvoirs spirituel et temporel à l'égard de l'intérêt fut le produit d'une évolution naturelle dans l'état de la société. A cette époque, les prêts n'étaient que des avances, le plus souvent en nature, consenties à ceux qui se trouvaient dans le besoin. Il n'y avait guère alors d'industrie organisée et les prêts faits dans un but de production, étaient extrêmement rares. Le prêt était considéré comme une œuvre de charité fraternelle et, selon le précepte célèbre de l'Evangile, on ne devait en retirer ni même en espérer aucun profit. La discipline rigoureuse de l'Eglise en matière d'intérêt eut d'ailleurs des résultats excellents, qu'il serait trop long de rappeler ici.

Le métier de prêteur devint, par la force des choses, la proie de ceux qui, comme les Juifs, étaient hors la loi, et de ceux qui, comme les Lombards, ne craignaient de braver ni les foudres civiles et religieuses, ni l'opinion publique.

Mais, objectera-t-on, la profession de prêteur n'était pas si vile, puisqu'elle n'empêcha pas certains Lombards de monter assez haut dans l'échelle sociale. Un Oddonin Asini, prêteur, était, en effet, en 1397, châtelain de Morat et donzel; grâce à une forte dot, il pouvait colloquer sa fille naturelle à un honorable bourgeois de Morat, Hensli Rudella. Antoine de Saliceto joua un rôle assez brillant dans la politique fribourgeoise; ses filles redorèrent les blasons d'un Billens, d'un Velga, d'un Gruyère d'Aigremont. L'argent est une force devant laquelle se plient parfois ceux-mêmes qui en réprouvent l'origine; les contrats de ces brillants mariages prouvent la déchéance financière de la noblesse féodale, au XV<sup>me</sup> siècle, mais non la sympathie et la considération accordées à l'ex-banquier Saliceto.

Les Juifs de Morat ne parvinrent jamais, comme les

Lombards, à franchir les barrières qui les séparaient de la société du moyen âge; pour elle, ces usuriers étaient des représentants de la race déicide à laquelle on ne pardonnait pas. Le peuple appelait les coffres-forts judaïques dans le pays, le gouvernement accordait volontiers aux prêteurs protection et sécurité, parce qu'ils constituaient, pour l'un des instruments commodes de crédit, et, pour l'autre, une source appréciable de revenus.

Morat semble avoir respecté toujours les franchises accordées aux Juifs et on ne peut lui reprocher aucun de ces hideux pogroms qui remplissaient d'aise les débiteurs insolvables d'Israël. La vie des prêteurs s'écoulait paisible au bord du petit lac, où leurs services étaient mis à contribution par toutes les classes de la population.

Les petits artisans de la ville et les cultivateurs des villages environnants formaient la grande majorité des débiteurs; mais on y trouve aussi les noms de bourgeois notables de Morat (Rudella, Carnifex, Changierre, Bubo, Rossel), de membres de la noblesse indigène (Girardi, Prucere), ou étrangère (Neuchâtel, Avenches), des prêtres, des moines, des notaires, etc. Les prêteurs de Morat comptaient aussi des clients dans les localités voisines, à Avenches, au Landeron, à Cudrefin, à Yverdon, à Moudon, à Neuchâtel, voire même à Lausanne et à Soleure.

Le plus grand nombre des emprunts étaient contractés le mercredi, à l'occasion du marché; le samedi, jour de sabbat, les boutiques des Juifs moratois restaient closes; on est étonné, par contre, de constater que bon nombre d'affaires se concluaient le dimanche.

Il serait intéressant de dresser une statistique annuelle des prêts consentis par certains Juifs; nous avons malheureusement la certitude de ne posséder qu'une partie des sources qui relatent leurs affaires; certains registres de notaires, qui ont stipulé à Morat à la fin du moyen âge, font défaut et les chiffres que je puis indiquer resteront fort en-dessous de la réalité. En 1397, par exemple, les notaires moratois enregistrèrent 44 prêts d'Aquinet de Yanna; Léon Bellin, qui paraît avoir été très actif, eut, en 1409, 60 clients connus; l'année suivante, 51.

Une chose frappe le lecteur de ces actes de crédit, c'est

que les sommes empruntées sont souvent très modiques et n'atteignent que quelques sols; les prêts moyens sont de plusieurs livres; les crédits les plus considérables, consentis à des gens assez huppés, se chiffrent par dizaines d'écus.

Mais si les montants prêtés étaient modestes, les intérêts, les garanties et les formalités exigés l'étaient moins. Pour tout emprunt le Juif requérait les services d'un notaire, ce qui occasionnait des frais; ceux-ci, le plus souvent, paraissent avoir été ajoutés au montant de la dette et réglés au notaire par le créancier. Selon les statuts de la ville, les frais de stipulation — qui portaient le nom de « facture » — étaient de 2 sols pour un titre inférieur à 20 florins, de 3 sols jusqu'à 60 florins, et ainsi de suite. C'était peu de chose en soi; pour un emprunt d'une vingtaine de sols, par exemple, c'était là cependant une majoration du 10%.

Il était très rare que le prêteur fit courir l'intérêt dès le versement de la somme au débiteur. Son trafic se faisait habituellement sous la forme suivante: Le débiteur s'engageait, devant notaire, à payer au créancier, à une date fixée, un montant qu'il reconnaissait lui devoir en raison d'un prêt reçu. Et ce prêt passait sous la dénomination latine de « mutuum », mot que les théoriciens appliquent en général au prêt gratuit, tandis qu'ils réservent pour le prêt à intérêt le nom de « foenus ». Si le débiteur ne se libérait pas à l'échéance, il devait, dès ce jour, payer au Juif un intérêt hebdomadaire qui était connu sous le nom de « montes ». Cet emploi du mot *mutuum*, cette absence d'intérêt avant l'échéance, que l'on constate dans beaucoup d'emprunts du moyen âge, ne doivent pas nous induire en erreur. Comme on l'a fait remarquer à propos des Lombards, les obligations en leur faveur portent rarement des montants en chiffres ronds. Il en est de même pour les Juifs moratois qui, à la somme due en espèces, mêlaient encore parfois une livraison en nature: un bichet de noix, de pommes ou de poires, un muid de blé, un char de bois, etc. C'est qu'à la somme réellement prêtée, le créancier ajoutait déjà, sans l'énoncer, l'intérêt dû jusqu'au jour de l'échéance. Par ce subterfuge, il se mettait à l'abri des sanctions civiles et religieuses qui s'attachaient au prêt à inté-

rêt; son titre était ainsi présentable à tout tribunal, même ecclésiastique, auquel il pouvait avoir recours pour rentrer dans ses fonds. Dès qu'un retard se produisait dans le paiement, les canonistes et les juristes admettaient que la « mora » du débiteur causait au créancier un « dommage naissant », un « péril du capital » qui donnait matière à un intérêt légitime, c'est-à-dire à un intérêt que le Juif pouvait indiquer ouvertement. Et celui-ci n'était pas mince. Les « montes » juives se comptaient à la semaine, à raison de 3 oboles ou de 2 deniers (4 oboles) par livre. La livre comprend 240 deniers ou 480 oboles; 3 ou 4 oboles par semaine font 156 ou 208 oboles par an pour un capital de 480 oboles, ce qui constitue, en formule moderne, un intérêt annuel de  $32\frac{1}{2}$  ou  $43\frac{1}{3}$  pour cent. Le premier, plus faible, était généralement appliqué aux débiteurs indigènes, le second aux emprunteurs des régions non moratoises. A côté de ces deux modes, de beaucoup les plus fréquents, on trouve des taux intermédiaires de 38 %, 39 %, 40 %; des taux supérieurs de 46 %, 50 %, 65 % et 66 %; et même des taux inférieurs de 21 et 30 %.

De prime abord, on serait tenté de croire que ce taux appliqué après l'échéance comprenait une certaine pénalité; mais, dans les rares exemples où l'intérêt court dès le jour de l'emprunt, celui-ci est compté aussi au  $32\frac{1}{2}$  %.

Un taux pareil était-il légal ? Dans leurs transactions, les Moratois étaient autorisés, par la loi du 8 avril 1382, à prélever un intérêt annuel du 15 %; on ne connaît, par contre, aucune ordonnance concernant les prêts spéciaux des Juifs ou des Lombards. Le taux qu'ils exigeaient à Morat est sensiblement le même que celui qui était en cours chez leurs coreligionnaires de Fribourg et des autres villes suisses; ces intérêts usuraires étaient approuvés, ou du moins tolérés, dans toute l'Europe, par les souverains et par les magistrats.

On peut dire de plus, à la décharge des Juifs, qu'ils avaient à Morat, outre les Lombards, des concurrents chrétiens qui prêtaient à des conditions plus onéreuses encore. Jean Bochet et son épouse Luquine Thorel, exigeaient couramment du  $43\frac{1}{3}$  % et fixaient même, dans certains retards de paiement, un intérêt qui équivalait au

118 et au 236 %. Le notaire Guillaume Nonans ne se gênait pas d'imposer à un débiteur une amende de 10 livres, s'il n'acquittait pas, en temps voulu, une dette de 53 sols.

La rareté du numéraire, l'embarras des communications, le défaut de sécurité entravaient au moyen âge le développement du commerce, de l'industrie et du crédit; l'argent s'achetait à des conditions très dures.

Les crédits consentis par les Juifs moratois étaient en général des crédits personnels, garantis par l'engagement d'une ou de deux cautions ou, dans des cas très rares, par des otages. L'hypothèque n'était pas en faveur chez eux, puisqu'ils ne pouvaient pas devenir propriétaires d'immeubles; j'en ai rencontré cependant deux exemples où des cautions, tenues de payer à la place du débiteur insolvable, engageaient leurs biens immobiliers; elles n'avaient probablement pas d'autre garantie disponible.

Les gages qui, d'après la loi moratoise, devaient représenter le double du capital dû, n'étaient exigés qu'en cas de défection au moment de l'échéance. Le prêteur s'attaquait alors soit au débiteur, soit à la caution. Il leur faisait envoyer une « injonction » ou commandement de payer, ou bien il les obligeait à amener un cheval, un bœuf, des vêtements, des bijoux, qui étaient vendus pour couvrir la créance.

Avec des taux aussi élevés, les dettes doubleraient en deux ou trois ans; au bout de trois ans aussi, d'après la loi, la prescription atteignait les titres de Juifs. Aussi harcelaient-ils sans relâche les payeurs récalcitrants; les registres de notaires sont pleins des laborieux paiements des pauvres débiteurs et de leurs malheureuses cautions, de renouvellements de crédits, de règlements de comptes ou de gardances de *dam* passés entre débiteurs et cautions, de quittances partielles ou totales. Ces actes n'ont rien de particulièrement intéressant; ils ne font qu'illustrer une vérité connue: Qui emprunte ne s'enrichit pas.

Malgré leurs taux excessifs, les prêteurs juifs, eux non plus, ne durent pas amasser de grandes richesses à Morat. Ou les sommes dont ils disposaient n'étaient pas considérables, ou ils ne voulaient pas se lancer dans des affaires de grande envergure. Moins audacieux que les banquiers



italiens de l'époque, qui avaient formé des associations financières réunissant d'importants capitaux, les Juifs se bornèrent au commerce individuel. C'est pourquoi ils ne méritaient même pas le nom de banquiers. En effet, le banquier a pour fonctions essentielles de rassembler les capitaux d'autrui, à l'aide du système de dépôts, et de louer l'argent qu'il détient à ceux qui en ont besoin. Or, les Juifs moratois se contentèrent du trafic de leur seule fortune ; ils ne furent que de modestes prêteurs à la semaine.

*Jeanne Niquille.*

---

# IMPRESSIONS DE VOYAGE

## AUX INDES ET EN BIRMANIE

---

Le paquebot nous emporte vers l'Inde lointaine et mystérieuse. Le navire fend les flots houleux de la Mer Adriatique. Un pâle soleil d'hiver joue sur la crête des vagues. Des îles couronnées d'oliviers s'estompent dans la brume. Les eaux de la Mer Ionienne, plus calmes et plus bleues, baignent Ithaque et Céphalonie, dont les noms fameux évoquent les voyages d'Ulysse et les poèmes d'Homère. Au flanc des collines arides, des villages éparpillent leurs maisonnettes blanches. Les montagnes de Crète ont encore un capuchon de neige que le soleil fait étinceler comme un bouclier. Après quatre jours de navigation, nous pénétrons dans le Canal de Suez, la grande route maritime où croisent les navires cinglant vers les Indes, la Chine et l'Australie. A droite du canal, les molles ondulations du désert d'Égypte s'étendent comme un tapis d'or, à gauche ce sont les terres désolées de l'Arabie et les caravanes de chameaux se profilant sur le ciel.

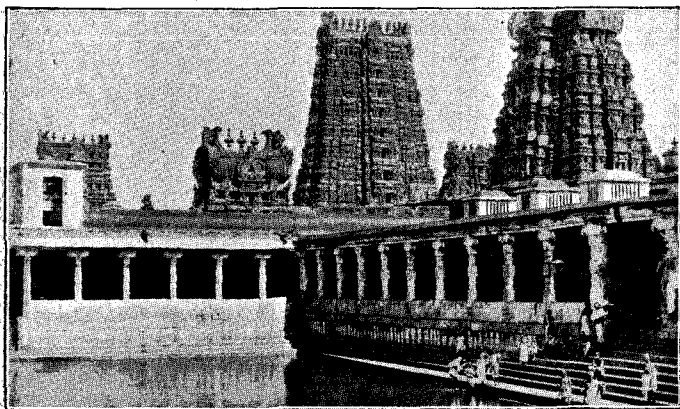
Après de brèves escales à Port-Saïd et à Suez, nous pénétrons dans la Mer Rouge. Le soleil flambe, la chaleur devient suffocante. Sur le pont du navire, les passagers effondrés sous les hélices des ventilateurs, cherchent en vain un peu de fraîcheur, le thermomètre marque 38 degrés à l'ombre ! Nous longeons des falaises chaotiques, volcans éteints, roches effritées, calcinées par le soleil. Et puis c'est la pleine mer, plus de terre en vue pendant six jours, l'Océan Indien est paisible comme un lac, d'énormes requins suivent le navire en quête de quelque proie et les poissons-volants, d'un vol rapide comme celui des hirondelles, rasant la surface de l'eau.

Sérénité infinie des grands espaces marins, marche silencieuse vers des terres inconnues dans l'éblouissant sillage du soleil !

Au soir du quinzième jour, le port de Bombay se devine à l'horizon.

Débarquement tumultueux, cris des débardeurs indigènes, voiles et turbans multicolores, torses nus, luisants comme des bronzes.

Bombay, c'est la grande ville commerciale où toutes les races se mêlent dans l'agitation la plus pittoresque. Là-bas, sur les Tours du Silence, le vol tournoyant des vau-



Temples de Madura.

tours s'apprêtant à faire leur funèbre besogne, nous rappelle que les Parsis, adeptes de la religion de Zoroastre, exposent leurs morts au sommet de ces tours à la voracité des oiseaux de proie. Bombay est trop européanisée pour offrir grand intérêt au voyageur qui cherche en Asie des impressions nouvelles. Seuls, les costumes bariolés et les signes sivaïstes ou vishnouistes peinturlurés sur le front des indigènes, éveillent notre curiosité. Mais nous avons hâte de gagner l'île de Ceylan, ce paradis terrestre, vanté par les explorateurs. Il faut quatre jours et autant de nuits pour atteindre Colombo, la capitale de l'île. En route nous nous arrêtons pour admirer les plus beaux temples du Sud de l'Inde: ceux de Madura, de Kanarak, de Tan-

jore et de Bhubaneswar, entourés de lacs sacrés. De forme pyramidale, ornés de sculptures avec une profusion inouïe, ils témoignent de l'imagination délirante du peuple hindou.

Au bord de la mer, bleue comme un saphir, Colombo s'étend toute blanche et parfumée. Malgré la chaleur tropicale, la circulation est intense, le mode de locomotion le plus répandu est le « rickshaws » le « pousse-pousse » indochinois. L'indigène remplace le cheval entre les brancards du petit véhicule à deux roues qui file comme une flèche, sur la poussière rouge des chemins. Les Cinghalais, comme les Cinghalaises portent la chevelure longue, retenue sur la nuque par un grand peigne d'écaille. Avec une élégance innée, ils se drapent de voiles de couleurs vives, leur démarche est gracieuse, des anneaux d'or et d'argent emprisonnent leurs poignets et leurs chevilles, des colliers d'ambre et de jade s'enroulent à leur cou et les femmes portent des pierres précieuses incrustées dans leurs narines. Ceylan ! Vision paradisiaque d'une nature magnifique et prodigue. Dans cette serre humide et chaude, la végétation acquiert une exubérance stupéfiante : les fougères arborescentes, les palmiers, les cocotiers ont des proportions colossales et des fruits, gonflés de sucs, pendent aux branches. Ceylan, c'est aussi la forêt vierge, inextricable et maléfique, c'est la jungle mystérieuse et les souvenirs des récits palpitants de Kipling : la chasse aux grands fauves et les éléphants sauvages brisant tout sur leur passage.

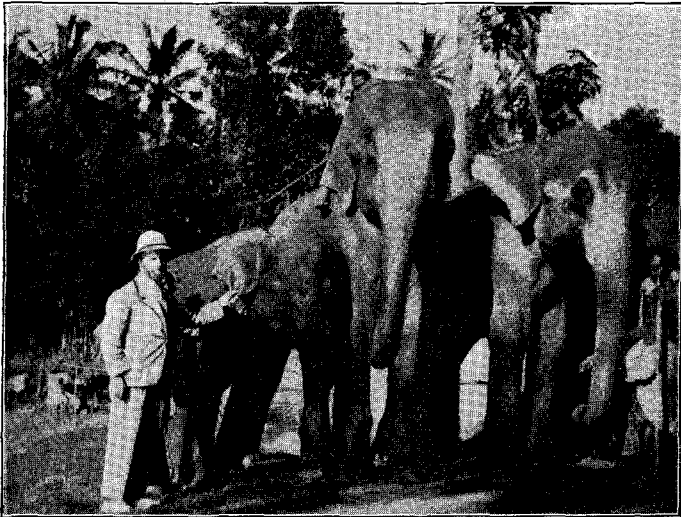
Des fleurs merveilleuses tombent en grappes odoriférantes, dans l'épaisseur des verdure luisantes, les perroquets rouges et bleus volent de branche en branche et les singes se poursuivent avec des cris stridents.

Le bouddhisme qui a subi aux Indes tant d'altérations et vu naître tant de sectes diverses, s'est conservé intact dans l'île de Ceylan. Des sanctuaires de la plus haute antiquité : le Temple de la Dent, à Kandy et le Temple du Rocher, à Anuradhapura, attirent des milliers de pèlerins.

A Kandy les processions parcourent la ville, les éléphants sacrés portent les dieux énigmatiques, suivis de moines vêtus de l'ample tunique jaune, à la façon des rhé-

teurs grecs; une musique étrange rythme le pas de la procession. Dans les temples, les fleurs et les présents s'amoncellent devant les Bouddhas, le santal brûle dans les cassolettes, des hommes et des femmes, accroupis, extatiques, marmottent des prières et, dans l'ombre chaude et parfumée, mille petites bougies brûlent en vacillant.

Anuradhapura, qui fut autrefois l'un des grands centres du bouddhisme, est aujourd'hui envahie par la jungle



Eléphants sacrés à Kandy.

et tout à fait délaissée. Des ruines partout témoignent d'un passé glorieux.

Le Bo-tree, d'Anuradhapura est un rejeton de l'arbre sacré sous lequel Gautama-Bouddha se retira, il y a 2500 ans, pour méditer et se préparer à sa mission sacrée.

Sous cet arbre vénérable, il acquit la Suprême Connaissance; les moines pieusement ramassent les feuilles qui tombent pour les distribuer aux pèlerins.

alentour, des étangs profonds abritent les crocodiles sacrés, qu'il est interdit de détruire, malgré les ravages

qu'ils exercent ; des cobras se faufilent dans les hautes herbes, chaque année, ils font plusieurs milliers de victimes parmi les indigènes de l'île.

Afin de pénétrer encore plus avant dans la civilisation bouddhique, et de prendre vraiment contact avec l'Extrême-Orient, nous traversons le Golfe du Bengale pendant quatre jours pour atteindre Rangoon, la capitale de la Birmanie. Ce pays compte environ dix millions d'habitants ; il est borné au Nord par le Thibet, au Nord-Est par la Chine, et au Sud-Est par le Siam. Proche voisine des Etats Mongols, la Birmanie devait en subir l'influence. C'est un monde nouveau qui s'ouvre devant nous, c'est l'Indo-Chine avec ses pagodes aux toits retroussés, et ses chimères grimaçantes. La race birmane est nettement Mongole, fort sympathique du reste. Le costume birmane ne diffère guère du costume chinois, les femmes portent la jupe serrée comme une gaine et la veste de soie ornée de broderies, leurs visages sont émaillés comme ceux des japonaises, Les femmes de la classe aisée ont les pieds atrophiés et réduits aux plus minimes proportions ; ces petites poupées chinoises, véritables bibelots d'étagère, fument cependant de gros cigares sans sourciller.

Le Birman est ingénieux et très artiste ; les soies brodées, les laques précieuses, les ivoires finement sculptés témoignent de la fertilité de son imagination et de l'adresse de ses mains, il taille aussi dans la perfection les rubis et les saphirs que l'on trouve dans les montagnes du nord de la Birmanie. En suivant le cours du fleuve Irrawaddy jusqu'à la frontière chinoise, nous traversons le pays dans toute son étendue et pouvons en admirer les paysages variés. Pendant les douze jours de cette navigation fluviale, le contact s'établit avec la vie des riverains et l'on s'étonne de trouver chez ces peuplades isolées dans les vastes solitudes, un goût inné, un sens artistique tout à fait surprenant.

Le temple de Rangoon, la « Shew Dagon Pagodas » est le plus beau sanctuaire de l'Indo-Chine. La grande « dagoba » centrale, telle une cloche immense, toute dorée, est entourée d'une foule de pagodes plus petites, abritant une multitude de Bouddhas. Neuf cents marches de mar-

bre, qu'il faut gravir pieds nus, conduisent à l'esplanade principale. De gigantesques léogryphes, la gueule ouverte sur des crocs menaçants, les yeux exorbités, en gardent l'entrée. Ces monstres de pierre se retrouvent à l'entrée de tous les temples en Birmanie. L'imagination orientale, pourtant si féconde, n'a certainement rien créé de plus fabuleux, ni de plus riche, que le grand temple de Rangoon.



Types « Katchins », nord de la Birmanie.

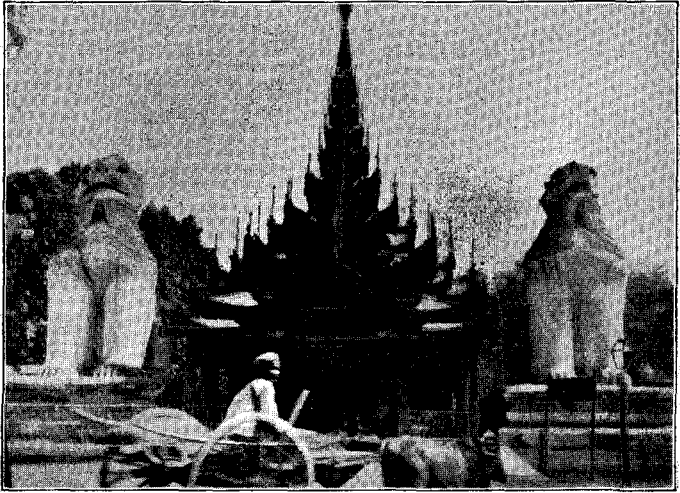
Un peu plus au nord, Mandalay est l'ancienne résidence des rois de Birmanie. En 1885, l'Angleterre devint maîtresse unique du royaume après avoir détrôné le roi Thibaw, dont les atrocités et les persécutions terrorisaient ses sujets.

Les palais abandonnés livrent au visiteur l'harmonieuse beauté de leurs salles désertes, où se déroulait autrefois le cérémonial fastueux de la cour birmane.

Le peuple birman n'a rien de l'indolence rêveuse de l'Hindou ; il est plus actif et plus intelligent, plus religieux aussi et moins fanatique. Comme à Ceylan, le bouddhisme a gardé en Birmanie sa pureté primitive. Il y a peu d'an-

nées encore, chaque birman était tenu de passer un temps plus ou moins long, à son gré, dans un monastère, de vivre la vie des moines et de suivre les pratiques ascétiques, quitte à reprendre, après ce stage, sa vie habituelle.

La piété birmane érige partout, dans les plaines et les forêts, au bord des fleuves et sur les montagnes, des reliquaires géants, les « dagobas » saintes en forme de cloche



Pagode birmane.

renversée, coiffées du « hti » mongol dont les clochettes tintinnabulent au gré des vents.

Mais il faut quitter l'Extrême-Orient et reprendre le chemin des Indes. Nous avons hâte d'arriver à Bénarès, la Cité Sainte au bord du Gange. Il n'est pas une ville au monde pouvant offrir le spectacle qui se renouvelle ici chaque matin au bord du fleuve sacré ? La vie de tout un peuple est absorbée uniquement dans la pratique rigoureuse d'un culte tyrannique, mais d'une grande poésie. A l'aube, les habitants de Bénarès (ils sont plus de 80 000), descendent au bord du Gange. Sur une longueur de 4 kilo-



mètres, la rive fourmille de femmes, d'hommes et d'enfants attentifs à remplir exactement les gestes rituels. Ils entrent dans l'eau jusqu'à la ceinture, les bras tendus vers le levant, saluant le dieu soleil qui monte à l'horizon. Les ablutions et les prières, extrêmement nombreuses et compliquées, les retiennent dans l'eau pendant plusieurs heures, et chaque matin, les retrouve aussi nombreux et aussi scrupuleux dans l'accomplissement de leur devoir religieux.

Tout Hindou est tenu de se rendre à Bénarès, une fois dans son existence, pour se tremper dans les eaux régénératrices du Gange. Des vieillards et des mourants viennent y achever leur vie afin d'être immergés dans les eaux saintes avant d'être consummés sur le bûcher.

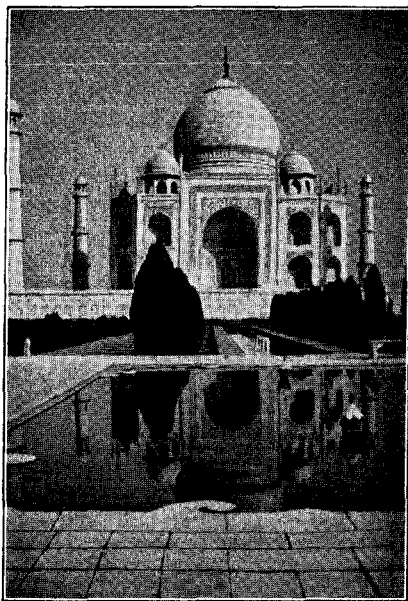
La religion des Hindous leur interdit d'enterrer les morts qui doivent passer par la flamme purificatrice et dont les cendres sont jetées dans le Gange. Partout, aux Indes, l'on voit de ces bûchers dressés en plein vent, sur lesquels des cadavres se consomment. La mort ne revêt point ici le caractère tragique, qu'elle a dans les pays occidentaux. Pour l'Hindou, la mort est une délivrance, un pas de plus vers la libération, elle est, dans le cycle des migrations successives, une étape accomplie, dont il faut se réjouir.

Bénarès est le centre du Brahmanisme, on y compte une foule de temples ; quant aux divinités qu'on y vénère, elles sont innombrables. Les idoles favorites sont Ganesh, le dieu ventru à tête d'éléphant, Krishna, l'ami des hommes, le joueur de flûte et la déesse Kali, à laquelle, il y a peu d'années encore, on sacrifiait des enfants. Les Anglais ont mis fin à ces atrocités. Mais la déesse sanginaire réclame encore des victimes et on lui immole de jeunes agneaux. Les dalles du temple ruissellent de sang et les fidèles s'en barbouillent le visage. Une foule d'autres divinités et de cultes étranges, souvent lubriques chez certaines sectes sivaïstes, se partagent les faveurs de ce peuple hindou épris de divin, doué d'instincts contemplatifs naturels, mais égaré dans l'inextricable jungle d'un polythéisme délirant et figé dans l'attente d'un décevant Nirvâna. A Bénarès les « fakirs » les « yoghis », sont particulièrement nombreux ; on les voit près des temples, au bord



Bords du Gange à Benarès.

du Gange, souvent étendus sur une planche garnie de pointes acérées qui pénètrent dans leur chair; l'air un peu dément, impassibles, perdus dans on ne sait quelle hallucinante rêverie, ils restent des jours et des jours couchés ou accroupis à la même place, sans manger, immobiles. Ils font un peu peur avec leurs cheveux teints en rouge:



Le Taj-Mahal à Agra.

vif, leurs grands yeux fous et la maigreur squelettique de leurs membres enduits de la cendre des morts.

Dans le nord de l'Inde, l'influence musulmane est prépondérante. Le style arabe a remplacé l'architecture dravidiennne. Agra, la cité des Grands Mogols, ces empereurs fastueux, venus au XVI<sup>me</sup> siècle de l'Afghanistan, renferme des splendeurs architecturales qui n'ont pas leurs pareilles dans le monde entier.

Le Fort d'Agra, résidence de ces souverains magnifiques, avec ses palais de marbre et ses mosquées, évoque une civilisation raffinée. Dans ce décor féérique, on imagine aisément les fêtes somptueuses données sous le règne du Grand Mogol Akbar, qui fut un artiste et un lettré.

Le *Taj-Mahal*, d'Agra (« Taj-Mahal » veut dire le « palais-tombeau ») vaudrait à lui seul le voyage des Indes.

Au fond d'un jardin merveilleux, la « Splendeur blanche » comme l'appelle Loti, est le plus pur chef d'œuvre créé par le génie humain. Ce mausolée, véritable poème d'amour, renferme le tombeau de l'épouse favorite du Grand Mogol Shah-Jehan, la petite Persane, aux grands yeux de velours. La coupole du Taj, flanquée de quatre minarets, est d'une beauté harmonieuse, toute en marbre blanc, sculptée avec un art et une finesse extrêmes, incrustée de pierres précieuses, elle rayonne comme un bijou merveilleux et laisse à celui qui l'a contemplée un impérissable souvenir.

En poursuivant notre route, nous gagnons Delhi, résidence du Vice-Roi des Indes. Sept fois détruite et reconstruite, la Delhi actuelle est dans un véritable cirque de ruines, les unes remontant à la plus haute antiquité. Des palais et des mosquées, construits également sous le règne des Grands Mogols, rappellent l'architecture élégante et la richesse de ceux d'Agra. Les rues de Delhi sont véritablement envahies par les singes qui, gambadant d'une maison à l'autre, s'accrochant aux corniches, pillant les échoppes en plein vent, sont un véritable fléau, mais leur qualité d'animal sacré les protège contre toute représaille.

Les buffles et les vaches s'arrogent les mêmes droits ; les rues leur appartiennent aussi bien qu'à l'homme ; personne ne s'avise de les chasser et ne s'étonne de les voir couchés sur les trottoirs, pénétrant même dans les boutiques, au plus grand dam des marchandises. Dans toutes les villes aux Indes, les animaux sacrés : la vache, le singe et le paon jouissent de la même liberté. Les paons cependant, qui s'abattent par centaines sur les champs ensemencés, exercent les plus grands ravages. Mais la croyance hindoue de la transmigration de l'âme humaine dans le corps des animaux interdit par le fait même de les tuer. Aussi toutes

les bêtes aux Indes sont-elles d'une familiarité qui témoigne de la sécurité dans laquelle elles vivent et de la confiance qu'elles ont dans l'homme.

Notre voyage aux Indes devait s'achever par une visite au Maharaja de Jind, dans son Etat, au Punjab et par des chasses qu'il organisait en notre honneur. La chasse au léopard et au tigre se fait à dos d'éléphant, afin d'être à l'abri des attaques des fauves; les indigènes, une cinquan-



Départ pour la chasse au léopard.

taine environ, armés de longues lances, frappent les buissons et les hautes herbes, traquent l'animal et le forcent à sortir de sa retraite. Tout à coup le léopard bondit hors du fourré, il s'élançe, superbe et redoutable, mais le plomb meurtrier l'étend sans vie sur l'herbe teintée de sang.

La chasse aux antilopes se fait à dos de chameau; d'une réelle difficulté, elle réclame beaucoup d'adresse. Enfin la chasse au faucon fut toujours en honneur chez les princes indiens; elle offre un vif intérêt. Le camp de chasse du Maharaja comprend deux cents tentes, trois cents serviteurs: fauconniers, rabatteurs, etc., cinquante

chameaux et autant de chevaux, dix éléphants et une meute considérable.

Il faut avoir vécu cette vie de « camping » dans les terres giboyeuses du nord de l'Inde pour comprendre l'attrait passionnant que cette existence peut exercer. Cette vie nomade nous reporte aux époques reculées, où dans la solitude des immenses étendues inhabitées, l'homme plantait sa tente, au gré de sa fantaisie, libre de toute entrave ! Après les exploits cynégétiques de la journée, et la fatigue des longues randonnées, le camp, le soir, s'enveloppe de silence, des feux s'allument pour éloigner les fauves qu'on entend rugir dans le lointain. Assis en rond, sur leurs talons, les indiens silencieux regardent les flammes monter vers le ciel.

Des milliers de lieues nous séparent de l'Europe. Entourés d'êtres qui ne partagent pas nos croyances, complètement étrangers à nos mœurs et à nos coutumes, nous sentons cependant dans la dignité de cette vie primitive, dégagée de tout artifice, au sein de la vieille race asiatique, mystérieuse et raffinée, une impressionnante sérénité, un charme profond.

Ames lointaines des nôtres et incompréhensives de nos aspirations comme elles nous sont fraternelles, ce soir ! D'un geste grave, les mains jointes, touchant le front et la poitrine, ils nous saluent à la mode indienne. Un vague sourire illumine leurs visages mélancoliques. Vigilants jusqu'à l'aube, auprès du brasier qui projette de fantastiques lueurs, ils veilleront sur notre sommeil. Les fauves peuvent sortir de leurs repaires, l'Indien fait bonne garde, il sait ce qu'il doit à l'hôte d'un jour, au frère inconnu, qui s'est confié à lui.

*Alice Reymond.*

---

## Les grands peintres à Fribourg

*Théodore Rousseau. — Turner. — Alexandre Calame. — Corot. — Gustave Doré. — Courbet.*

Les plus grands artistes ont visité la Suisse, attirés par la splendeur du paysage alpestre, et beaucoup se sont arrêtés à Fribourg, retenus par son aspect pittoresque et le charme des coteaux modérés de sa campagne environnante.

Déjà en 1837, dans un article de la *Bibliothèque universelle*, qui se publiait à Genève, le caustique et spirituel Rodolphe Tœpffer signalait cet engouement des peintres pour le pays des glaciers et des torrents. « Tous les ans, écrivait-il, beaucoup d'artistes visitent la Suisse. Ils y arrivent avec armes et bagages ; dans les mois d'août ou de juillet, on en rencontre qui sont à l'œuvre au bord des torrents, sur la lisière des bois, au beau milieu du sentier. Au choix du site qu'ils ont sous les yeux on peut déjà reconnaître si ce sont des salariés de quelque marchand d'estampes, ou des artistes qui cherchent autre chose dans la nature que le point de vue à la mode, la cime renommée ou l'éternelle cascade. »

C'était le temps où Diday, Alexandre Calame et Maximilien de Meuron commençaient leurs excursions artistiques et pénétraient jusqu'au cœur de l'Oberland. Quelques étrangers de marque, artistes mis en relief par l'exposition de leurs œuvres à Londres ou à Paris, s'étaient joints au flot des voyageurs que l'Angleterre, depuis le retour de la paix (1815), déversait sur la Suisse devenue subitement le grand chemin du tourisme.

Turner, le génial Turner, reproduisait alors, avec la fougue de sa dernière manière, les impressions qu'il recevait de la nature helvétique sur les rives de l'Aar et du Rhin. Son grand paysage, un peu noir, des *Environs de Thoune*, semble remonter à cette époque où, de 1835 à 1846, il avait conquis entièrement, au dire de Ruskin, la vraie théorie de l'art. Turner séjourna-t-il à Fribourg ? On

pourrait le supposer puisque son grand ami Ruskin s'y est arrêté et y a dessiné la magistrale vue du promontoire de rochers sur lequel s'érige la Ville aux trois Tours que les *Etrennes* ont reproduite. Ruskin est le critique d'art qui a étudié et analysé jusqu'à la plus extrême minutie l'œuvre de Turner dont il s'est constitué le panégyriste. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, entraîné par son enthousiasme, il ait accompagné dans ses déplacements en Suisse son peintre de prédilection.

Mais voici un autre \* nom illustre, cité celui-ci parmi les plus grands, qui jette sur Fribourg comme un reflet de sa gloire naissante.

J'avais remarqué naguère, dans une exposition de la salle Petit, un curieux dessin de Théodore Rousseau où ce grand maître de l'Ecole française du paysage s'était représenté lui-même voyageant en Suisse chargé de l'attirail professionnel dont parle Tœpffer. Je ne me doutais pas alors que j'avais sous les yeux, dans le costume excentrique des peintres de l'époque romantique, l'auteur de la belle toile des *Environs de Fribourg* (haut. 26 cm.; largeur 41 cm.  $\frac{1}{2}$ ) qu'il peignit en 1833 et qui vient d'atteindre l'enchère de 27 000 fr., grossie d'une taxe de luxe de vingt pour cent, à une vente récente de l'Hôtel Drouot. A la vente de la collection Vial, en 1918, le prix d'adjudication du même tableau s'était élevé à 6000 fr.

Evidemment, ce n'était pas en « salarié de quelque marchand d'estampes » que Théodore Rousseau traversait la Suisse et débarquait à Fribourg de la vétuste diligence jaunie qui l'amenait d'Yverdon ou de Morat. Il se rendait au couvent d'Hauterive dont il fut l'hôte quelque temps, et d'où il rayonna sur la contrée en quête du « motif » inspirateur capable de réveiller en lui les plus nobles sentiments de l'art.

Apparenté sans doute à quelque moine du couvent, il y avait fait escale et, en reconnaissance de l'hospitalité reçue, avait probablement participé aux réparations des anciennes peintures de l'abbaye. Il n'était pas seul, car c'est accompagné d'un autre peintre, vêtu comme lui d'une soutanelle écruë, que le dessin de la Galerie Petit nous



le montre escaladant à grands pas, un bâton à la main, les collines mouvementées des rives de la Sarine.

Il est regrettable qu'Alfred Sensier, qui a écrit la biographie du maître, ne nous donne aucun renseignement sur le voyage en Suisse de Théodore Rousseau. Une *Descente des troupeaux dans la montagne*, dont parle Thoré dans ses Salons comme d'une des plus anciennes œuvres du peintre, daterait de cette période de ses débuts. J'ai été assez heureux pour recueillir, signé de ses initiales, comme les *Environs de Fribourg*, un petit panneau, du même faire précis et précieux, représentant un clocher et un coteau de la vallée de la Sarine.

Plus largement peinte, et d'un beau caractère architectural, se présente l'*Abbaye d'Hauterive* dont Rousseau nous montre la haute façade grise. Ce grand tableau qui fit partie, comme les *Environs de Fribourg*, de l'Exposition centennale de l'art français (1900) fut adjugé quelques années plus tard dans une vente publique à un collectionneur sur une surenchère de cent mille francs !

C'est un beau denier que le peintre itinérant de 1833 ne pensait guère devoir atteindre et que dépasse du double et du triple aujourd'hui la vente de ses toiles de même dimension.

Mais alors les peintres de paysages ne connaissaient pas encore les grands succès d'argent qui couronnent souvent maintenant leur carrière mieux ordonnée. Et Théodore Rousseau et son compagnon, dans leur accoutrement de barbus romantiques, ne laissaient pas soupçonner qu'ils réaliseraient jamais quelque fortune.

*Les peintres de Barbizon*

*Ont des barbes de bison,*

dit une ballade fameuse que chantaient plus tard Rousseau, Millet, Diaz et leurs camarades d'atelier en ce village voisin de la grande futaie de Fontainebleau. Cette barbe assyrienne s'abritait chez Théodore Rousseau sous un haut chapeau à larges bords de sparterie claire, qui dut stupéfier par son audacieuse architecture les bonnes gens des bourgeois qui le virent passer.

Serré dans sa grande blouse écrue par une ceinture de cuir, guêtré jusqu'aux genoux, son bagage de vagabond

de l'art à l'épaule, ce peintre de l'Ile-de-France apparut aux yeux des armaillis ébahis comme un échappé des loges du carbonarisme. Ses relations monacales corrigeaient heureusement ce que son aspect insolite avait de ténébreux et d'inquiétant. Et nul n'a raconté qu'il lui advint de ce fait quelque mésaventure. Ni Alexandre Dumas, que Fribourg attira en ces temps reculés, ni Louis Veuillot qui parcourut de couvent en couvent, les mêmes parages où il pensa entrer dans les ordres, n'ont eu à recueillir dans leurs *Impressions de voyage*, le moindre souvenir se rapportant à la traversée du pays d'Ogoz par le prince des paysagistes.

\*

D'Hauterive, Th. Rousseau prit vraisemblablement le chemin de la Gruyère où il aurait pu se rencontrer avec Calame et son ami Mottaz, le peintre genevois, qui séjournèrent, vers ce temps-là, deux ou trois semaines sur les bords de la Sarine. Calame venait de se marier et gravait le nom de sa jeune femme dans l'écorce des hêtres de la forêt de Bouleyre dont il a magnifiquement dessiné le port et les frondaisons gigantesques dans le premier album de ses lithographies merveilleuses.

Une de ses premières toiles, retrouvée récemment à Paris, date de ce séjour qu'il fit à Bulle et nous montre la croupe du Moléson vue des bords de la Trême. C'est peut-être le premier aspect de la belle montagne au vocable romain qui nous ait été figuré par un artiste de grand renom. Que de peintres suisses, de Calame à Hodler, ont depuis lors, dressé dans leur œuvre, comme une stèle grandiose, la silhouette du glorieux Moléson !

Alexandre Calame ne paraît pas être revenu en Gruyère. Il était attiré par les hautes sommités glaciaires de l'Oberland. En 1836, il entreprend avec un jeune artiste français du nom de Viot, originaire du département de l'Ain, la série de ses campagnes alpestres qui le mènent jusqu'à Lauterbrunnen et aux vallées d'accès de la Wengern-Alp où l'avait déjà précédé Maximilien de Meuron.

Qui le croirait ? Ce prodigieux Calame, qui a dépassé tous les maîtres dans la conquête de l'Alpe sublime, est aujourd'hui méconnu dans sa propre patrie. On ne lui a fait

aucune place, dans cette espèce d'anthologie de l'art suisse que prétendait constituer, des primitifs à Hodler, l'exposition de peintures suisses organisée au Jeu de Paume de Paris !

Aujourd'hui que les peintres ne s'individualisent plus par le costume et qu'ils se défendent d'affecter les allures des rapins d'autrefois, on remarque nécessairement moins leurs allées et venues sur les bords de la libre Sarine. Ils sont cependant assez nombreux ceux qui viennent, chaque année, en quête du « motif » captivant, dresser leur chevalet en face de la chaîne des Vanils ou qui poussent leurs hardies randonnées jusque sur les contreforts du Moléson ou des Gastlosen.

En tête des peintres de grand renom qui, à notre époque, ont visité la Gruyère et Fribourg, il convient de citer l'immortel Corot qui, avec Français, Eugène Lami et quelques peintres de Genève, fut l'hôte du château de Gruyères dont l'Etat de Fribourg se trouva si étrangement dépossédé en 1848. J'avais, il y a plus de vingt ans, signalé à mon vieil ami Victor Tissot, une charmante petite toile de Corot représentant l'antique manoir des comtes, qui allait affronter les enchères de l'Hôtel Drouot. Il accourut malheureusement trop tard pour en faire l'acquisition.

Il est fort probable que Corot, explorant les sites du plateau suisse, vint jusqu'à Fribourg. Une date inscrite au verso d'un de ses croquis de voyage qui ressemble beaucoup à une vue de Fribourg, me fait croire qu'il séjourna vers 1845 dans la ville des Zähringen. Ce serait même d'une croisée voisine de l'ancien hôtel de ce nom qu'il esquissa l'admirable paysage flanqué d'une tour et d'un clocher qui se déroula alors sous ses yeux ravis dans la splendeur d'un matin d'été.

Fribourg qui inspira le crayon de tant de dessinateurs — de Martini à Karl Girardet et à Dandiran — a dû stimuler le caprice primesautier de Gustave Doré au cours des longues promenades que la duchesse Colonna, dont il était l'invité, lui fit faire en calèche à travers la ville et ses environs. Dans leur causerie, les deux éminents artistes, qui s'étaient

rencontrés aux réceptions des Tuileries et de Compiègne, ne manquèrent pas de démentir, comme il convenait, la présomptueuse affirmation de Bädeker au dire duquel la ville de Fribourg ne méritait pas de fixer plus d'une heure l'attention du touriste « malgré le pittoresque et le grandiose de sa situation ». Infatigable crayonneur, inlassable aquarelliste, Gustave Doré n'a pu s'empêcher d'esquisser sur quelque feuille de papier Wattmann la haute pyramide gothique de St-Nicolas ou l'élégante tourelle à pans coupés du vieux Rathaus.

Ce fut en 1865 qu'il visita Fribourg. Lorsque, jeune écolier du Collège St-Michel, je rencontrai par hasard, près de Bourguillon, l'illustre dessinateur qui se dirigeait par Marly et La Roche vers la Gruyère, Doré portait l'élégant veston de velours brodé des peintres arrivés. C'était l'illustrateur célèbre de Dante, de la Bible, des contes de Perrault et de Balzac. En peinture, il s'essayait à rendre d'une palette tourmentée les sapins échevelés penchés sur les torrents et les cascades.

On sait qu'il s'arrêta près de Vuadens devant le Moléson majestueux et dessina un grand paysage alpestre sur le panneau en forme de trapèze qu'abritait le pignon aigu de l'auberge des Colombettes. Un affreux badigeon a recouvert de son lait de chaux les restes de la composition du grand artiste, après que les intempéries en eurent terni l'éclat.

Des Colombettes, Gustave Doré gagna, par Châtel-St-Denis, les Avants où il oublia le Moléson, ébloui qu'il était par la féerie de la Dent-Du-Midi et les Alpes valaisannes qui se dressaient dans un lointain brumeux chargé de mystère et de poésie. C'est de cette vision splendide qu'il s'inspira en travaillant aux grandes toiles qu'il exposa plus tard à Paris sous la légende assez imprécise de *Souvenir des Alpes*.

\*

On pourrait citer encore Gustave Courbet parmi les célébrités de la palette qui mirent en relief par leur talent les beautés de la nature alpestre. On a gardé à Bulle le souvenir de son passage, vers 1873, lorsqu'il se rendit à Hauteville pour traduire sur sa toile, d'un couteau habile, les

frondaisons des rives de la Sarine et les effets perlés d'une chute d'eau.

Ce paysage d'Hauteville a été coté une dizaine de mille francs en des ventes récentes qui l'ont fait connaître comme une des plus fraîches et vigoureuses œuvres de Gustave Courbet.

Le « peintre d'Ornans » habitait alors, à La-Tour-de-Peilz, une grande maison basse, située au bord du lac, où il avait installé une galerie de tableaux anciens dont il nous fit les honneurs, à Victor Tissot et à moi, en pince-sans-rire émérite, un jour que nous allâmes visiter dans son pittoresque asile, le malheureux réfugié de la Commune. Il nous présentait des Titiens et des Véronèses de la plus pure brocante en des termes ironiques qui rappelaient l'épithète outrageante demeurée célèbre, dont il avait autrefois flagellé Raphaël dans la taverne de la rue Pierre Sarrazin où il tenait école.

Mais ce qui nous intéressa le plus ce fut le grand paysage alpestre auquel travaillait le peintre, en face des hauts sommets neigeux de la rive savoyarde, lorsque nous l'abordâmes, paysage qui éclairait tout son atelier de ses cimes argentées émergeant du lointain azur et baignant leurs contreforts de roaille dans l'outremer du lac. C'était le spectacle que Courbet avait constamment sous les yeux tout le long de ses journées d'exil et qu'il ne se lassait pas de reproduire.

Près d'un demi-siècle plus tard, j'ai revu ces superbes tableaux de nature alpestre accrochés aux parois des galeries parisiennes où, dans le feu des enchères, des amateurs enfiévrés les couvraient d'or.

Paris, ce 12 juillet 1926.

*H. Flamans-Aebischer.*

---

## *Le bétail fribourgeois* *à l'Exposition suisse d'agriculture, à Berne,* *en 1925.*

---

Du 12 au 27 septembre 1925 eut lieu à Berne la grande revue de l'agriculture suisse. Préparée de longue date avec cet esprit minutieux caractéristique de nos confédérés d'outre Sarine, cette exposition fut un succès tant au point de vue du nombre des visiteurs, qu'à celui de la variété, de la beauté et de la valeur des produits offerts à l'admiration du public. Une des attractions principales fut l'exposition du bétail, en particulier celle des bovidés. L'apparition de la fièvre aphteuse dans les districts de la Gruyère et de la Veveyse empêcha la participation de nombreux éleveurs de ces régions. Au total, l'élevage de notre canton présenta 45 sujets dont 21 de la race pie-noire et 24 de la race pie-rouge.

Alors que les animaux tachetés rouges étaient perdus dans la grande masse des sujets de cette race et y soutenaient avantageusement la comparaison avec ceux qui provenaient des autres cantons, notre bétail noir et blanc formait un groupe compact devant lequel les admirateurs citadins et campagnards ne cessèrent de défiler durant toute la durée de l'exposition.

Il eût certainement manqué quelque chose si les noirs et blancs avaient été absents à cause de cette malheureuse « surlangue » ! Le vieux taureau fribourgeois, imposant et grave, impressionnant par sa masse, superbe par son manteau, devait être à Berne. Il y fut et comme à Genève, à Frauenfeld et à Lausanne, il fut le clou de l'exhibition. Chacun se plut à louer l'homogénéité du lot des bêtes fribourgeoises, tout en faisant la constatation qu'elles avaient peut-être perdu un peu « d'étoffe ».

Le jury chargé d'examiner et d'apprécier le bétail pie noir décerna un prix d'honneur avec médaille d'argent à une génisse; un prix d'honneur avec médaille de vermeil, quatre prix de I<sup>re</sup>, 4 de II<sup>me</sup> et 2 de III<sup>me</sup> classe dans la catégorie des vaches; deux prix d'honneur avec

médaille de vermeil, 4 prix de I<sup>re</sup> et 2 de II<sup>me</sup> classe à des taureaux provenant de notre canton.

De leur côté, les éleveurs fribourgeois de la race tachetée rouge obtenaient 3 prix de I<sup>re</sup> et un de II<sup>me</sup> classe pour leurs génisses; un prix d'honneur avec médaille d'argent, 2 prix de I<sup>re</sup>, 8 de II<sup>me</sup> et 2 de III<sup>me</sup> classe pour leurs vaches ainsi qu'un prix d'honneur avec médaille de vermeil, un prix de I<sup>re</sup> et un de II<sup>me</sup> classe pour leurs taureaux.



Cortège d'inauguration de l'exposition de Berne.

Les taureaux fribourgeois blancs et noirs.

Nos races bovines suisses sont des races à aptitudes combinées et le but poursuivi dans leur élevage est le développement de la production du lait, de la viande et du travail. C'est pourquoi il a été organisé, à l'exposition de Berne, deux manifestations spéciales devant démontrer la valeur de nos bovins comme bêtes laitières et comme animaux de trait.

L'épreuve laitière, qui se basait sur la quantité de lait produite sous contrôle en 48 heures et sur la richesse de ce lait en matières grasses, prouva, elle aussi, les qualités

remarquables de notre troupeau fribourgeois. La vache noire et blanche *Gareine* accusa une production journalière moyenne de 27,62 kg. de lait avec une teneur en matières grasses de 3,11 %. Elle obtint pour cette performance un prix d'honneur avec médaille de vermeil et le don d'honneur de l'Union centrale des producteurs suisses de lait consistant en un magnifique service à café en argent.

Quatre vaches tachetées rouges furent soumises à la



Cortège d'inauguration de l'exposition de Berne.  
Groupe de moutons et char de la montée à l'alpage.

même enquête et se distinguèrent parmi les 15 concurrentes de cette race. *Rosalie*, troisième du classement général, donna en 24 heures 27,03 kg. de lait contenant 3,92 % de matières grasses et reçut un prix d'honneur avec médaille de vermeil ainsi qu'une superbe « sonnaile », don de la Fédération fribourgeoise des syndicats d'élevage. La même vache avait déjà établi un record de production laitière et beurrière durant les années 1923-1924. Son rendement contrôlé avait été pendant 365 jours de traite de 9190 kg. de lait avec une teneur moyenne en matières



grasses de 3,96 %. En une année, cet animal a donc sécrété le lait nécessaire à la fabrication de 429 kg. de beurre, soit les  $\frac{4}{7}$  de son poids vif !

Les épreuves de trait furent l'occasion pour la race pie-noire de prouver une fois de plus son aptitude au travail. Deux bœufs de cette race obtinrent comme récompense un prix d'honneur avec médaille d'argent ; ils tirèrent sans effort une charge de 13,8 tonnes. Seule une paire de bœufs de la race brune, attelée au joug, eut un nombre supérieur de points. Un attelage de bœufs tachetés rouges de l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve soutint avec succès la réputation de leur race.

La journée de l'inauguration de l'exposition coïncidait avec la première fête suisse du costume national et populaire. Le bétail tacheté noir participa au cortège organisé à cette occasion. Suivi de bandes de chèvres et de moutons et du traditionnel char transportant les ustensiles du chalet, il représenta la montée à l'alpage en pays fribourgeois et contribua à égayer le défilé des nombreux groupes costumés de notre canton.

Concours général, épreuves de production laitière-beurrière et de trait, partout nos animaux furent inscrits au palmarès. L'élevage fribourgeois a soutenu sans crainte, avec honneur et fierté, la comparaison de ses produits avec ceux des grands centres de sélection de la Suisse, avec ceux provenant du Simmental, des cantons de Schwyz et de St-Gall. Il doit cette réussite en grande partie au développement des syndicats d'élevage et à la ténacité des efforts de nos éleveurs dont la longue tâche, ardue et délicate, est en même temps une science et un art.

*Jules Collaud, ingénieur-agronome.*

---

## Lettres d'autrefois.

### LE DOYEN BRIDEL ET LES PATOIS FRIBOURGEOIS

*d'après sa correspondance avec P.-L. Pettolaz.*

Dans la seconde moitié de l'année 1786, Philippe-Sirice Bridel, âgé de vingt-neuf ans, est nommé au poste de pasteur de l'Eglise française de Bâle. Tout en remplissant les devoirs de sa charge, il n'oublie point la Suisse romande : il parcourt à pied le Jura épiscopal, il publie en 1789 la *Course de Bâle à Bienne* et, chaque année, un volume d'*Etrennes helvétiennes* ; enfin, ainsi que le dit M. de Reynold, « il poursuit... à distance ses études sur les patois romands, car nous le voyons correspondre activement avec un érudit gruyérien, le notaire Pettolaz<sup>1</sup>. » Mais cette correspondance, le distingué biographe du doyen Bridel la croit perdue : il écrit, en effet, que « sa correspondance, dont les originaux ont disparu et sur lesquels je n'ai que des remarques orales, renfermait six à sept lettres du doyen, toutes datées de Bâle, de juillet 1789 à la fin de l'année 1791. Un seul passage, que nous espérons exactement reproduit, a été imprimé dans le petit livre de M. Vuillemin<sup>2</sup>. » Et il termine en citant une partie d'une lettre de Pettolaz — nous y reviendrons plus loin — dans laquelle ce dernier définit les caractères des différents patois fribourgeois.

Que cette correspondance soit perdue, c'est ce que croit aussi M. Gauchat. « Ph. Bridel a entretenu, de 1789 à 1791, avec Pierre Léon Pettolaz, notaire à Charmey, une correspondance consacrée en partie aux patois et qu'il serait intéressant de connaître en entier. Les lettres originales ont malheureusement disparu, et la copie qu'on en possédait a été détruite dans un incendie, il y a une

<sup>1</sup> Cf. G. DE REYNOLD, *Le doyen Bridel*, Histoire littéraire de la Suisse au XVIII<sup>me</sup> siècle, vol. I, Lausanne 1909, pp. 167-170.

<sup>2</sup> VUILLEMIN, *Le doyen Bridel*, Lausanne 1855, pp. 270-271.

dizaine d'années. Il ne subsiste aujourd'hui que quelques extraits <sup>1</sup> ». De sorte que M. Gauchat ne connaît de cette correspondance que quelques passages, transcrits autrefois par le dernier détenteur de la copie, Léon Remy, à Bulle, et communiqués au savant dialectologue par le peintre Joseph Reichlen : ces passages concernaient le *Ranz des Vaches*.

Cette correspondance existait encore au temps où L. Vuillemin écrivit son livre : il s'y réfère à plus d'une reprise <sup>2</sup> et Alexandre Daguët, dans le compte-rendu qu'il consacre dans l'*Emulation* à l'ouvrage de Vuillemin, parlant des rapports de Pettolaz avec Bridel, et notant — ce qui est exact — qu'ils « étaient... bien antérieurs à son installation à Château-d'Œx » et — ce qui est faux — qu'ils « remontaient peut-être aux premières excursions alpestres de l'étudiant en théologie », ajoute en note <sup>3</sup> qu'« il serait fort à désirer que la correspondance de Pettolaz avec Bridel vit le jour entièrement dans ce recueil, et si, comme nous en exprimons ici le vœu et l'espoir, le biographe du savant doyen pouvait nous obtenir la communication de ces intéressantes lettres, il acquerrait un nouveau droit à la sympathie et à la reconnaissance de la Société d'Etudes de Fribourg... »

Mais si, jusqu'ici le vœu de voir publier la correspondance de Pettolaz n'a pas été exaucé, nous pouvons espérer qu'il se réalisera d'ici peu : car ces lettres ne sont pas perdues. Je dois à l'extrême amabilité de M. le professeur Gaston Castella, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, la communication, d'abord d'une liasse de vingt-trois lettres adressées par le notaire Pettolaz au doyen Bridel, lettres qui ont été données à la Bibliothèque cantonale de Fribourg, il y a quelques années ; ensuite, d'un copie-lettres — celui ayant appartenu à Léon Remy, et propriété aujourd'hui des héritiers de ce

---

<sup>1</sup> L. GAUCHAT et J. JEANJAQUET, *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, t. I, Neuchâtel 1912, p. 120.

<sup>2</sup> VUILLEMIN, *op. cit.*, pp. 212, note 1, ; 213, note 1, et 270-271.

<sup>3</sup> A. DAGUËT, *Le doyen Bridel, Essai biographique par M. Vuillemin*, *Emulation* (2<sup>me</sup> série), 1854, pp. 373-374.

dernier — du même notaire, dans lequel se trouvent de nombreuses lettres adressées par lui à Bridel, au sénateur Ott, de Zurich, au professeur Lanteires, de Lausanne, et à d'autres personnages, ainsi que les réponses reçues de ces mêmes correspondants. Sans doute ce copie-lettres ne paraît-il pas contenir toutes les missives échangées entre nos « philosophes » — pour employer un terme de Pettolaz — puisqu'elles ne s'échelonnent que du 28 juillet 1789 au 29 mars 1791. Sans doute est-ce une perte pour l'histoire — car ces lettres intéressent encore plus l'histoire que la dialectologie, par les détails qu'elles donnent sur les événements de Suisse, sur le mouvement des idées à la veille de la Révolution et pendant la tourmente, sur l'impression que produisaient chez nous les transformations brusques et sanguinaires qui s'opéraient en France — que nous ne les possédions pas toutes. Et cependant, pour la dialectologie ou mieux, pour l'histoire de la dialectologie, la perte est moindre, car il semble que ce ne soit guère que dans les premières lettres que les deux correspondants se sont occupés de nos patois : par la suite, suivant en cela la pente naturelle de son esprit, Pettolaz ne fait guère part à Bridel que de ses préoccupations politiques, de ses appréciations aussi sur les graves événements qui se succédaient.

D'après ces lettres, d'ailleurs, il semblerait que ce n'ait été que pour complaire à Bridel que le notaire charmeyan se soit mis à la recherche de chansons populaires, et qu'il ait écrit quelques pages sur les dialectes fribourgeois. Il préférerait la politique, il aimait mieux philosopher — très sagement, il faut le reconnaître — sur les événements extérieurs et intérieurs. Pierre-Léon Pettolaz, né sans doute vers 1765, avait été admis aux examens du notariat le 26 mai 1791, et agréé comme notaire par le Petit Conseil de Fribourg, le 8 juin de la même année. En octobre, il était curial de la justice de Charmey. Mais c'était antérieurement déjà — et très jeune par conséquent — qu'il avait commencé à correspondre avec Bridel. Dans une lettre écrite au sénateur Ott, le 1<sup>er</sup> octobre 1789, Pettolaz dit déjà que « M. Bridel, pasteur de l'Eglise françoise à Basle m'a fait demander le manuscrit que je possè-

de... », il s'agissait d'un manuscrit sur l'histoire du canton de Fribourg, œuvre d'un de ses amis intimes, François-Nicolas-Constantin Blanc, Charmeyan lui aussi, et cadet au régiment suisse de Schellenberg, au service de France. Mais ces relations avaient dû être très peu suivies, puisque la veille, soit le 30 septembre, dans une lettre au professeur Lanteires, il dit : « Je serois on ne peut plus charmé d'entrer en correspondance avec M. Bridel... ». Le rapprochement de Bridel et de Pettolaz semble donc avoir été rendu définitif par Lanteires, qui rédigeait le *Journal de Lausanne*, où notre notaire avait publié quelques articles. Et, détail amusant, dans cette même lettre du 30 septembre, Pettolaz tient à se mettre au courant des œuvres du futur doyen, pour pouvoir lui en parler sans doute à l'occasion : « Comme les ouvrages de M. Bridel ne sont connus ici que de peu de personnes, et qu'on ne les trouve pas dans la librairie à Fribourg, je vous prierois si vous vouliez bien avoir la complaisance de me les procurer... »

Une preuve de plus que les relations entre Bridel et Pettolaz ont été nouées par l'entremise de Lanteires, c'est la lettre de ce dernier adressée au notaire, le 22 août 1789 : « J'ai eu la visite de M. Bridel, pasteur de l'Eglise françoise à Basle, et c'est en partie à vous, Monsieur, que je le dois. Il m'a beaucoup parlé de vous, il désireroit de faire votre connoissance, de correspondre avec vous sur l'histoire de la patrie, et sur d'autres objets auxquels il s'occupe, et qui vraisemblablement vous intéresseroient... » Et cette même lettre nous renseigne sur le fait précis qui fut le point de départ de l'amitié des deux hommes : c'était le sénateur Ott qui avait communiqué à Bridel l'offre qui lui avait été faite par Pettolaz du manuscrit de Blanc. Et Bridel s'était adressé à Lanteires, qu'il savait sans doute être en relations avec notre Charmeyan.

La première lettre de Pettolaz à Bridel, qui ne nous est conservée que dans le copie-lettres, est du 28 septembre 1789. Il y est effectivement question du manuscrit « proposé à M. le Sénateur Ott de Zurich », ainsi que des plans de mosaïques d'Avenches découvertes en 1786, dont Pettolaz avait aussi parlé au sénateur et collectionneur zurichois. Et la lettre se termine ainsi : « Je désirerois bien sincère-

ment, Monsieur, d'avoir quelques moyens de vous prouver combien j'ambitionne votre Estime et l'avantage précieux de votre connaissance particulière. Mes efforts tendront toujours à me rendre digne de votre confiance ; heureux si vous vouliez bien me fournir des occasions de vous convaincre des sentiments, etc. ».

Cette occasion n'allait pas tarder à se présenter. Le 9 octobre déjà, Bridel répondait de Bâle et disait en particulier : « Je serois fort curieux de savoir s'il n'y a point aussi dans le comté de *Gruyères*, quelque pièce ancienne ou moderne en *prose* ou en *vers* écrite dans le patois du pays et s'il y en avoit d'en avoir copie ayant beaucoup fait de recherches sur le *patois* que je parlois assez bien avant de quitter le *pays de Vaud* ; et sur lequel je mettrai, je crois, une dissertation à la fin d'une seconde édition de ma *course de Bâle à Biemme*, qui paroitra au printems prochain. Je recherche aussi beaucoup ce qui a rapport aux *anciens usages, mœurs, et coutumes* particulières aux peuples des *montagnes*, et vous pourrez peut-être me procurer des renseignements sur ces objets. »

Pettolaz ne lui répondit que le 15 décembre. Après s'être excusé d'avoir tant tardé à lui écrire — c'est qu'il s'était marié dans l'intervalle « avec une épouse choisie dans la partie allemande de notre canton » : il avait en effet épousé le 16 novembre Marguerite-Madeleine Bouquet, de Bellegarde —, il fait remarquer à Bridel que « si vous donniez... une seconde édition des *Poésies helvétiques*, vous pourriez reformer l'ortographe de *Saint-Saloz* qui n'est pas exacte. Le nom propre de l'endroit que vous désignez par ce nom est bien à peu près le même quand à la prononciation patoise, mais on l'écrit toujours *Semsales*... » Et, dit-il encore,

« Je vous adresse... les *Bucoliques* de Virgile traduites en vers Gruyétiens. C'est la seule pièce imprimée en *patois* du pays que je connoisse, aussi n'est-ce qu'un essai, qui fourmille de fautes. La versification en est gênée, languissante ; l'auteur nous promet quelque chose de mieux ; dans la suite, je lui ferai part de mes remarques et j'aurai l'honneur de vous en adresser une copie. Nous avons ici beaucoup de chansons assez bien faites en cette langue, ou dialecte ; elles peuvent servir à faire connoître le génie du peuple et même

ses mœurs, qui devraient être absolument pastorales mais qui ont dégénéré depuis que les fréquentes émigrations y eurent introduit le luxe, l'oisiveté, la débauche, l'amour d'une indépendance déplacée et en un mot tous les vices des nations voisines sans introduire aucune de leurs vertus. Je pourrai vous copier quelques-unes de ces romances les plus intéressantes si vous le désirez.

Il continue par la description, bien et mal connue, du patois gruyérien, qu'il essaie de caractériser en le comparant aux autres patois fribourgeois, celui de la Broye et celui de la capitale. Description bien et mal connue : en effet, Vuillemin la mentionne, disant qu'elle se trouvait dans une lettre de Pettolaz du 22 novembre 1791. Or, il y a bien une lettre datée de ce jour, mais il n'y est aucune-ment question de patois. Et, d'autre part, le texte même publié par Vuillemin, donné ensuite par A. Daguet et par M. Gonzague de Reynold est assez différent de l'original, si bien qu'il n'est pas inutile de reproduire les paroles mêmes de Pettolaz :

« Le patois Gruérien est le plus doux, le plus agréable de ceux qu'on parle dans le canton de Fribourg; car quoique cette Souveraineté ne soit pas d'une grande étendue et qu'une grande partie soit allemande et ait conservé presque toutes les mœurs comme le langage de leurs pères, il ne laisse pas d'y avoir différentes nuances assez considérables dans le patois de ses divers districts. J'en rapporterai les principales et je me réserve à m'étendre plus amplement là dessus dans un petit essai que j'aurai l'honneur de vous faire parvenir.

« La vie tranquille que mènent généralement tous les paysans Gruériens-Fribourgeois est une des causes qui a le plus contribué à polir leur langage. On doit y ajouter le grand nombre d'émigrés, qui sont revenus dans leur patrie et ont modifié la plupart des sons durs qu'une langue formée de plusieurs autres toutes différentes ne pouvait manquer d'avoir et dont elle se ressent encore dans les villages où la manie de tenter fortune n'est pas encore absolument la mode du jour, et où l'on a conservé encore quelques vestiges des mœurs antiques. La prononciation y est facile, harmonieuse. Le costume y prend aussi cette teinte de légèreté, de délicatesse qui a eû le bonheur de vous plaire, mais qui change totalement de caractère, ainsi que le langage, dans la partie du Canton divisée de la Gruyère par la *Broye*. Ici la vie agricole y est en pleine vigueur; l'activité, qu'exige un pays entièrement livré au labourage, les fatigues, les travaux auxquels se livrent les paysans de cette contrée en rembrunit les traits. Leur dialecte mâle, vigoureux,

énergique, mais dépourvu de grâces et de sensibilité est annoncé par un extérieur plus fortement prononcé; la vie dure qu'ils mènent en développant leurs facultés corporelles leur donne une physionomie âpre et peu revenante, qui s'étend jusques chez le Sexe assez généralement beau dans ce pays là mais dont le costume, quoique en gros le même que celui des Gruériennes, n'a ni la même élégance ni les mêmes beautés. Une autre partie de la Suisse fribourgeoise et Romande tient le milieu entre ces deux extrêmes, c'est depuis les environs de Bulle, jusqu'à Fribourg sur la gauche de la Sarine. De l'autre côté quelques villages jadis allemands et ensuite francisés ont uni les mœurs allemandes à l'aménité des *patois* ou *Romands*, mais ils sont extrêmement gauches dans cette partie, et la plupart de leurs termes sont de purs *germanismes*, qu'ils prononcent avec toute la dureté dont le dialecte *fribourgeois-allemand* est susceptible. Le costume Gruérien qu'ils ont adopté transforme les beautés de cette dernière partie du Canton en de lourdes masses; à cause qu'elles ont voulu allier notre coquetterie avec la manière franche de leurs ayeux ce qui est incompatible. Quand à la ville de Fribourg, on y parle le patois le plus baroque du Canton; et il n'est aucun *extra-muros*, qui ne se moque intérieurement de ce langage. Je crois qu'en ceci il y a de la prévention de notre part, mais il est certain que le patois qu'on parle dans la Capitale a un accent très risible pour toute oreille Gruérienne. Je ne chercherai point ici à discuter les différentes origines de notre langue. Cette étude seroit un objet de pure curiosité et une mer à boire dès qu'on voudroit s'y appliquer trop sérieusement. Je verrai avec plaisir la dissertation sur le *patois* que vous proposez de donner dans la nouvelle édition de votre Course de Basle à Bienne. Elle ne pourra que me donner bien des éclaircissemens relatifs aux recherches que je ferai de mon côté à ce sujet.

« Ces observations sont bien générales et bien rapides; elles ne peuvent guère être que très superficielles; il faudroit beaucoup de tems et de recherches pour saisir parfaitement les différences caractéristiques de ces divers dialectes, qui dans le fond sont les mêmes, mais qui diffèrent principalement quand à la prononciation, qui est beaucoup différente dans la Gruyère Bernoise, laquelle contraste singulièrement en tout avec la fribourgeoise.

« Je me flatte de vous donner des renseignemens sûrs relativement aux anciens usages, mœurs et coutumes particulières aux peuples des montagnes que j'habite. J'en ai déjà observé une bonne partie, mais il me reste bien des informations à prendre pour ne point en donner de fausses notions... »

Telles sont les remarques de Pettolaz sur les patois fri-



bourgeois : heureusement qu'il se rendait compte lui-même de leur caractère superficiel. Cependant, ce dont il ne s'aperçoit pas, c'est du parti-pris, dont il donne le premier l'exemple, avec lequel il admire le patois gruyérien, quitte à déprécier celui des autres régions du canton. Le 23 janvier 1790, Bridel répondait au notaire. Après l'avoir remercié de la remarque concernant l'orthographe de *Sem-sales*, il lui parle des *Bucoliques* :

« Comme nous parlons à Moudon, dont je suis originaire, un patois qui, sans être aussi doux que le vôtre a cependant le même fonds, j'ai reçu avec grande reconnaissance et avec un *vrai plaisir* la traduction des *Bucoliques* que je dois à votre amitié. Cependant, je n'en suis pas absolument content. Il a fallu y insérer trop de mots françois et de termes scientifiques inconnus certainement dans cet idiôme. *Virgile*, qui écrivit pour une Cour très polie est donc intraduisible dans la langue d'un peuple simple. L'auteur avec ses talens auroit dû, au lieu de traduire, composer des pièces originales soit en vers, ou prose *patois*; quelque idille dans le goût de Gessner; quelque dialogue entre des paysans; y encadrer quelque anecdote de votre pays; en faire connaître les mœurs et l'esprit: il seroit en état de faire lui-même mieux comme auteur que comme traducteur. »

Enfin, après quelques mots sur le patois gruyérien, il dit à Pettolaz :

« Ramassez-moi, s'il vous plaît quelques chansons caractéristiques, de votre pays qui ne soient point francisées. Je voudrois surtout une copie exacte du fameux *Rangols veches* dont j'ai la musique mais non les vraies paroles. Je connois quelques anecdotes sur cet air et si vous en savez quelques-unes communiquez les moi parce que dans les prochaines *étrennes helvétiennes*, il y aura un article sur cet air. Sait-on quel est son auteur, et depuis quand il est fait, dans quel endroit se chante-t-il le mieux chez vous ? y a-t-il plusieurs espèces de paroles. Vous êtes à même de répondre à ces diverses questions et je le demande à votre complaisance... »

On imagine ce qui a dû se produire, pour que Pettolaz ait lu — et transcrit dans le copie-lettres — *Rangols Veches* les mots écrits *Ranz des Vaches* par Bridel. Bien que le curial de Charmey, dans une de ses toutes premières lettres au pasteur, lui dise qu'il s'était déjà habitué à son écriture, que Bridel qualifie lui-même de « presque indéchiffrable », il faut avouer qu'il n'est pas parvenu toujours à la lire : il s'agit donc d'une simple erreur de lecture.

Ce qu'il y a de certain aussi, c'est que Pettolaz n'a pas deviné de quoi il s'agissait : dans sa réponse à Bridel, en date du 25 février 1790, après lui avoir dit qu'il « vient d'écrire au traducteur de Virgile en vers Gruériens pour l'engager de travailler comme auteur à nous donner quelque chose de neuf et de piquant, mais analogue à notre pays dans la langue que nous parlons », il continue en avouant que : « Quand au fameux *Rangols Veches*, il seroit nécessaire que j'eûs quelques fragments de la musique et des paroles que vous avez, afin de pouvoir en prendre des renseignements certains... »

Bridel, sans doute, comprit ce qui s'était passé : le 10 mars déjà, il lui répondait et cette fois, Pettolaz était au clair. Le 22 avril, il écrit à Bridel : « J'attends... le résultat de mes recherches pour vous donner le fameux *Ranz* des vaches que j'ai trouvé très négligé dans notre pays. On l'y regarde comme une vieille chanson insignifiante : *Oune vilie Riloula*. Néanmoins je sais qu'il est encore connu dans la partie d'en haut du Bailliage de Gruyères. On préfère chez nous des chansons françaises souvent scandaleuses ou bachiques et toujours frivoles à celles qui nous retraceroient l'esprit, le génie et l'antique simplicité de nos pères... » Et dans la lettre suivante, qui est du 13 mai, il dit qu'il fera des recherches sur la nouvelle chanson — une chanson dont il sera question plus longuement tout à l'heure — que son correspondant lui demande, et que, quant à ce *Ranz* des vaches que Bridel, le 5 mars, qualifie de « fort vanté dans l'Étranger non pour les paroles mais pour l'effet de la musique sur les *Suisses absents* », on le lui a découvert, et promis d'envoyer au premier jour.

Il semble bien que cette découverte ne se soit pas faite toute seule. Et, si on lit entre les lignes, on a l'impression que, du *ranz* des vaches, il ne restait plus qu'un très vague souvenir à Charmey où, sans doute, Pettolaz chercha en vain l'air et les paroles. Nous avons vu qu'il croit qu'on le chante encore dans la haute Gruyère fribourgeoise : là encore, sans doute, il a cherché en vain, puisque c'est plus haut encore, dans la Gruyère bernoise, qu'il met enfin la main sur la précieuse chanson. Et, pour l'avoir, il s'est adressé, ainsi qu'il nous l'apprend dans une lettre à

Bridel du 3 septembre 1790 — ce dernier, le 20 juillet, le prie de ne point négliger « les paroles du Ranz des vaches et autres chansons pastorales de vos montagnes, s'il y en a encore » — au pasteur de Rougemont, J.-Guillaume Chambovey qui, après la lui avoir promise, lui fit dire qu'il devait aller la chercher chez lui, ce qu'il n'a pu faire encore. L'envoya-t-il pour finir à Bridel ? Pour ma part j'en doute fort : dans aucune de ses lettres, Pettolaz ne mentionne un envoi semblable, et Bridel n'a probablement pas osé insister plus.

« En attendant — ajoute le notaire charmeysan, dans sa lettre du 3 septembre — je vous adresse ici la copie d'une chanson nouvelle fort agréable et d'un air simple alpestre ; le dernier couplet est une Epigramme dont la jeunesse de Bulle a régalé ses voisins du village de Vauruz entre lesquels il y a dès lontems une certaine antipathie. J'y ai joint une note d'une autre chanson, et je ne crois pas qu'elle contienne davantage de couplets ; elle m'a été communiquée par un de nos Ecclésiastiques de mes amis telle que je vous l'envoie avec la musique : c'est l'air que nos vachers ou *armaillis*, chantent lorsqu'ils conduisent leurs troupeaux sur les cimes de nos hautes montagnes ; il fait un effet merveilleux par sa simplicité surtout lorsqu'il est répété par les nombreux Echos, qui se rencontrent assez fréquemment sur nos Alpes. Cet air même, on le siffle l'automne et l'hyver lorsque ceux qui soignent les vaches les conduisent à l'abreuvoir : Voici la première de ces chansons telle qu'elle m'a été communiquée mais sans musique :

### TZANSSON NOVALLA

1

Din la Suisse l'ia ouna montagne  
La plie balla, la plie hauta, à Moléson, à Moléson, *bis*.

2

Por vaire sça curiojita  
Prindez la peina dé monta, à Moléson, à Moléson, *bis*.

3

No-s-an les tzamo por vegins  
Tropi, tzalets, paquits risgins, à Moléson, à Moléson, *bis*.

4

Lasci frèt, scliaw in abondance  
Vinide vos implia la pansse — à Moléson, à Moléson, *bis*.

5

Du lé haut l'univer ché veid  
La plie fretze yvue hau bas ché beid, à Moléson, à Moléson, *bis*.

6

Ay-vo l'humau mélancoliqua  
Les chenailliès vo fant mugiqua, à Moléson, à Moléson, *bis*.

7

Léi crèt peccogi dè vanni,  
Deis frayiès, d'au tzerdon béni, à Moléson, à Moléson, *bis*.

8

Chè dè vin porvi prou voshissè  
Vinide, no farint deis fissès, à Moléson, à Moléson, *bis*.

9

Vini, nos hant piora trinchi,  
Miggi d'au bon chère russi, à Moléson, à Moléson, *bis*.

10

Vinidè ti, vinidè totès,  
No bérint deis bounes gottes, à Moléson, à Moléson.

11

Sau dè Vuèdin l'y an volu alla,  
In plenè ché schont repogea, à Moléson, à Moléson, *bis*.

12

De caffé ché schont tant borà  
Què à la fin n'ant pas pu montà, à Moléson, à Moléson, *bis*.

On la chante aussi en six couplets en réunissant les deux premiers, et ainsi de suite: mais les couplets impairs, qui deviennent alors les premiers se répètent, et le refrain à *Moléson*, ou *molégeon*, *bis*, se répète seulement à la fin du couplet pair, qu'on répète aussi deux fois. Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai pu découvrir jusqu'à ce jour... »

Comme on le voit — et comme l'a déjà remarqué M. Gauchat, qui connaissait de la chanson envoyée par Petto-laz à Bridel le texte abrégé et fautif qu'en donne L. Vuillemin — ce texte diffère sensiblement du texte ordinaire de la *Chanson du Moléson*, que l'on trouve pour la première fois dans sa rédaction actuelle dans les *Alpenrosen* de 1824, pp. 88-92 : l'article, *Coraula*, in *der Mundart des Greyerser*

*Landes*, était de François Kuenlin. La variante de la fin n'est pas la moins curieuse : Kuenlin, en note, remarque qu'au lieu de Bulle, il y a « nach andern de Vuadin [sic] ; bey einer gewissen Spannung, die meistens zwischen Land-leuten und Stadtbewohnern herrscht, schien mir aber Bulle entsprechender. » Mais notre rédaction, qui pourrait être antérieure au texte de Kuenlin, laisserait croire que ce sont bien les Bullois qui ont composé la chanson contre les gens de Vuadens : dans sa lettre, Pettolaz parle de Vauruz, mais ce doit être un simple lapsus calami pour Vuadens, les deux villages étant voisins.

Dans son copie-lettres, Pettolaz a eu l'excellente idée de transcrire les paroles — la musique nous manque, malheureusement — de cet air que les « armaillis » chantent en conduisant leurs troupeaux au pâturage : « Liobès, Liobès, pititès Liobès, vinide totès derrey sti tzano yo y vos arrio, derrey sti trimblio, yo y trintzo, yo y l'arioz, fé le fremazo et le serè. La bala bliantze que coua per la granze ; la bala grise que coua per la bise ; la bala neire què coua per la feire ; la bala rotze [sic] que coua per la plioze ; la bala zaille que l'ia la chenaille ; Liobes, Liobes, pitites Liobès, vinide totès derrey sti tzano, yo y vos arrio, derrey sti trimblio yo y trintzo, yo y l'iarrio, fé le fremazo et le sérè. »

Bridel paraît avoir été assez content de l'envoi fait par Pettolaz. « J'ai bien reçu en son temps — lui écrit-il le 18 octobre 1790 — ...votre intéressante lettre et je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur la *musique* de vos montagnes et de l'air que vous m'envoyez : mais il est singulier que les paroles du *Ranz des vaches* originaire de votre pays et en bon patois de *Gruyère* ne s'y trouvent plus. J'aurai crû aussi qu'on auroit dû y trouver parmi vous quelques *chansons* dont les paroles fussent plus intéressantes que celle que vous m'avez copiée sur *Moléson*. Votre nature est très poétique et il semble que vous devez avoir des Poètes... »

La correspondance entre le pasteur et le notaire donne cependant des renseignements sur une autre chanson encore. Le 5 mars 1790, Bridel écrivait à Pettolaz ceci aussi : «... Vos manuscrits sont intéresans, et celui

*Sur la manière de faire l'amour en Gruyère* annonce un homme d'esprit et qui connaît bien les femmes, qui sont au fond les mêmes en tout pays : il parle d'une chanson faite anciennement sur la fille qui *ennivra d'eau de vie votre dernier comte de Gruyère* pour coucher avec lui sans en rien craindre ; quelque vieille qu'elle soit et mal faite je souhaiterois fort cette *chanson* que vous pourriez peut-être me déterrer... » Et Pettolaz lui répond, le 3 septembre, que « la chanson dont il est fait mention dans le petit manuscrit que je vous ai envoyé et qui probablement n'est connue que dans la Gruyère bernoise, dont la fille, qui ennivra le comte... étoit issue. Elle fût récompensée par le don que lui fit ce Prince trop galant et généreux d'une montagne appelée *Sagima*, très considérable, et qui est encore possédée par la famille de la belle *Lusa*, depuis l'époque où elle l'acquit si ingénieusement. Elle étoit de Château-d'Ex, où la plupart des propriétaires de cette belle montagne demeurent encore. Je crois, autant que j'ai pu m'en éclaircir, que son nom de famille étoit *Rosat*, dont il subsiste encore plusieurs maisons rières cette chatellenie. »

On pourrait croire, à première vue, que voilà encore une chanson qui s'est perdue. Il n'en est rien : nous sommes en présence, tout simplement, de la *Chanson du Comte de Gruyère* dans son texte complet. Cette chanson, en effet, telle que nous la possédons aujourd'hui, telle qu'elle se trouve dans les *Chants et Coraules de la Gruyère* édités par le peintre Joseph Reichlen, est double : d'après l'un des textes<sup>1</sup>, le comte monte à Sasime, lutte avec les armaillis et est vaincu ; d'après l'autre, le comte sort au contraire victorieux du tournoi<sup>2</sup>. Ce double texte se retrouve dans

<sup>1</sup> *Chants et Coraules de la Gruyère*, La Gruyère illustrée, p. 13. Ce même texte est publié par HAEFELIN, *Les patois romands du canton de Fribourg*, Leipzig 1869, pp. 146-147, et dans les *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, vol. X (1876), pp. 176-177. CORNAZ, dans son *Recueil de morceaux choisis... en patois*, Lausanne 1842, donne un texte analogue, pp. 49-50, à celui que Kuenlin a publié en 1840 : il se retrouve dans BRIDEL et FAVRAT, *Glossaire des patois de la Suisse romande*, MDSR. t. XXI, p. 491.

<sup>2</sup> *Chants et Coraules de la Gruyère*, p. 15; *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, vol. XIX (1885), pp. 122-123, et CORNAZ, *op. cit.*, pp. 122-124.

la première moitié du XIX<sup>me</sup> siècle déjà : Franz Kuenlin, dans l'article qu'il consacre au château de Gruyères dans *Die Schweiz in ihren Ritterburgen und Bergschlössern*<sup>1</sup>... de J.-J. Hottinger et G. Schwab, nous donne le texte, fort différent d'ailleurs de celui de Reichlen, où le comte lutte, gagne et reçoit le prix, soit l'amour de la plus belle des jeunes filles venues s'amuser ce jour-là au pâturage. Kuenlin, qui donne quatre strophes de la chanson, a soin de noter qu'il a « von diesem langen Rundgesange<sup>2</sup> — ce devait être en effet une coraule, ainsi qu'il le dit à la page précédente — blos vier Strophen als Muster des Landesdialektes angeführt. » Mais la version la plus intéressante pour nous, c'est celle que nous donne Kuenlin encore, dans ses *Historisch-Romanische Schilderungen aus der westlichen Schweiz*<sup>3</sup> ; le comte est battu par les montagnards, jure qu'il ne retournera jamais à Sasime et, dans le dernier couplet cité, fait à la « balla Marianna » — sans doute pour se consoler — des propositions très claires : et Marianne se laisse convaincre. Cette fois encore, Kuenlin ne donne pas la chanson au complet : il le dit d'ailleurs<sup>4</sup>. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'il a dû choisir, pour les imprimer, les strophes les plus convenables, « ohne Uebersetzung » encore, pour plus de sûreté : toutefois, il nous donne le résumé de la chanson, « ein spasshaftes Reigenlied von einem verliebten Grafen von Greyers..., der einer schönen Maid, um den Minnesold, eine Alp mit Staffel und Kühen zum Geschenk machte. » Après le texte de 1826, il ajoute encore d'autres détails : que le comte Rodolphe donna à la belle Marguita « den Berg Sazima oder eigentlich die schönste Alpentrift daselbst mit einer stattlichen Heerde Kühe und drey Staffeln, wie es die Coſaula ganz klar und deutlich beweiset... »

Et nous voici maintenant, si je ne m'abuse, bien près de la chanson dont parle Pettolaz, si près qu'on ne peut guère douter qu'il ne s'agisse de la même. Sans doute,

<sup>1</sup> J.-J. HOTTINGER et G. SCHWAB, *op. cit.*, t. I., Chur 1828, pp. 293-294.

<sup>2</sup> J.-J. HOTTINGER et G. SCHWAB, *op. cit.*, t. I, p. 295.

<sup>3</sup> Vol. II, Zurich 1840, pp. 206-207.

<sup>4</sup> KUENLIN, *op. cit.*, vol. II, p. 205.

Kuenlin ne dit-il rien concernant l'enivrement : mais tous les autres détails concordent de façon parfaite. De sorte que la *Chanson du comte de Gruyère* actuelle ne représente plus que la première partie de la chanson primitive : toute la partie osée a disparu. La coraule, originairement, devait être une de ces chansons satiriques — mais pleines d'amitié, au fond — sur les comtes de Gruyères dont le souvenir est impérissable, et dont les vieux, au dire de Pettolaz, « se plaisent de raconter à leurs enfants leurs aventures galantes et amoureuses », ce qui n'empêchait pas que leur mémoire était en vénération, et le canevas en était le suivant : le comte monte à Sasime, où sont réunis les armaillis ; ces derniers lui offrent de participer aux luttes — et là, dans une version, le comte est victorieux, tandis qu'il est battu, d'après l'autre version. — Mais je crois plutôt — j'espère consacrer prochainement quelques pages à l'étude détaillée de notre chanson, et, j'aurai alors l'occasion de revenir là-dessus — que, dans la version primitive, le comte était victorieux : alors, il recevait la récompense promise, puisque les « armaillis » lui avaient dit : « Vos orei le mimo conto », c'est-à-dire que le « pliè yo de la plie balla Devei ihré l'amoueraux. » Voilà donc le comte en présence de la jeune fille : elle profite de la situation pour en tirer tous les bénéfices possibles, c'est-à-dire qu'elle feint de consentir au désir du comte, à condition que ce dernier lui cède en toute propriété la « montagne » sur laquelle ils se trouvent ; le comte accepte, et alors, pour la seconde fois, rusée comme elle est, la jeune fille joue son seigneur en l'enivrant, et en anéantissant ainsi toutes les velléités amoureuses du comte qui, vainqueur des montagnards à la lutte, fut battu par une bergère.

Il est temps de revenir à Bridel et à Pettolaz. Après avoir parlé de la nature poétique des Gruyériers, le pasteur, dans sa lettre du 18 octobre 1790, demandait : « A propos de Poète que fait le traducteur des *Georgiques*, ne nous donne-t-il rien de son propre crû ? » Ce que faisait l'avocat Python, Pettolaz nous l'apprend, dans une lettre adressée à Lanteires, le 16 mai 1790. « L'auteur des *Ecloges de Virgile en vers patois Gruérien* en fait imprimer la suite que je ne manquerai pas de vous adresser. C'est un essai



imparfait, à la vérité, mais qui démontre cependant la possibilité jusqu'ici problématique d'écrire dans notre idiôme, qui quoique simple n'est pas moins susceptible de force et d'énergie. Je crois cependant que la prose lui convient mieux et que, de cette manière on pourroit espérer de réussir jusqu'à un certain point. « Et Lanteires lui répond, le 30 juin 1790 : « Mille remerciemens de votre attention à songer à moi pour la suite de votre [sic] traduction des Eclogues de Virgile ; j'ai trouvé comme vous que la prose était bien plus susceptible de recevoir la naïveté et l'énergie de cet idiome que ne l'est la poésie, que ne le sont les vers, où l'on ne peut éviter de faire quelques tours de force. »

Auparavant déjà, Lanteires s'était intéressé à la première partie de la traduction des Bucoliques. Le 30 décembre 1789, il écrit à Pettolaz que Bridel lui a dit que « vous avez eu la bonté de lui communiquer des Eclogues de Virgile en vers patois de Gruyère ; si vous jugiez à propos de m'en accorder quelques fragmens, mes lecteurs et moi nous en aurions une bien grande reconnaissance. » Le 26 février 1790, Pettolaz répond : « Vous paraissez désirer, Monsieur, les Eclogues de Virgile en vers Gruériens, que j'ai adressées à M. Bridel ; je vous fais parvenir ce qui en a paru jusqu'ici, dont vous ferez l'usage que vous jugerez à propos. L'Auteur s'est trompé de vouloir rendre la poésie de Virgile dans une langue pauvre et dénuée de richesse et de l'élégance de l'original ; néanmoins c'est un essai qui indique de bonnes intentions, et j'ai écrit dernièrement à l'auteur pour l'engager à travailler dans cette partie d'après lui-même, en nous donnant des anecdotes, des traits d'histoire du pays ou de nos anciens comtes, des idylles, chansons nationales, etc., etc. Je le connois, et il est à même de nous donner quelque chose d'intéressant et de neuf, dont je ne manquerai pas de vous faire part. » Les « lecteurs » dont parle Lanteires furent contentés, puisque le *Journal de Lausanne*, le 8 mai 1790, p. 76, publia les quarante premiers vers de la cinquième églogue.

Dans un post-scriptum à sa lettre du 30 novembre 1790, Pettolaz assure à Bridel qu'il n'oublie point le « Ranz des vaches qu'il faut absolument » qu'il déterre. Mais il n'en est plus question, non plus que des patois, non plus

que de l'avocat Python et de ses œuvres, jusqu'au 25 juin 1792: pour cette époque, nous n'avons malheureusement plus le copie-lettres du notaire, et il ne nous reste que les originaux des lettres adressées par Pettolaz à Bridel, dont nous ne connaissons pas les réponses. Pettolaz lui écrit ce jour-là: « Il m'a été impossible de rien faire encore pour le traducteur des Bucoliques relativement à la Grammaire du patois Gruérien, dont il a fait dessiner le frontispice. Je vous adresse ci-joint une des lettres qu'il m'écrit en patois toutes les semaines, laquelle, si vous pouvez la déchiffrer, vous donnera une idée du caractère jovial et franc de cet homme, qui, malgré son apparente simplicité, n'en est pas moins l'avocat le plus instruit du canton. Vous y verrez qu'on dit ici que le contingent de notre canton, qui est chez vous, fait une triste figure auprès de ceux des autres confédérés, et que même quatre des nôtres ont déserté... » Ce n'est là, hélas, qu'un résumé, et en français, de cette lettre de Python à Pettolaz, qui ne se retrouve pas dans la correspondance. Mais la missive du notaire est intéressante, en ce qu'elle nous prouve que Python travaillait bien à une grammaire du patois de la Gruyère: sans doute l'avait-il déjà en manuscrit — car autrement, il eût été improbable qu'il en eût fait dessiner le frontispice — et avait-il vraiment l'intention de la publier.

Cette lettre du 25 juin 1792 est la dernière dans laquelle il soit question de patois. Nous en avons d'autres encore — plus espacées que les premières — qui s'échelonnent du 18 avril 1793 au 2 décembre 1799. Pettolaz, dont les idées étaient peu favorables au régime aristocratique de Fribourg, joua un certain rôle sous la République helvétique: il fut secrétaire du Tribunal du canton, et dut aller s'établir dans le chef-lieu. Non sans regrets, d'ailleurs: il laissait à Charmey sa mère, des amis qui lui étaient chers; la seule chose qui pût le consoler, nous disait-il, c'est que « de ma fenêtre à Charmey je contemplois l'aurore du jour et l'astre de la lumière devant les cimes des pics et des rochers de *Brenleire et des Morleys*, de ma fenêtre à Fribourg, je vois le même objet. Jugez combien de fois j'y porte mes regards.. Vous vous rappellerez cette montagne gazonnée, formée en pain de sucre, qui domine le paysage et la vallée de

Charmey du côté du nord, elle frappe ici mes premiers regards, je m'y transporte, je vois Charmey et si j'embrassois ma mère, je serois satisfait. »

Tel est donc, en ce qui concerne le patois et les usages populaires, le contenu des lettres de Pettolaz à Bridel. Est-il besoin de remarquer qu'il se contredit quand, dans la lettre du 19 décembre 1789, il écrit que « nous avons ici beaucoup de chansons assez bien faites en cette langue ou dialecte [le gruyérien] » et que, alors que Bridel le prie de lui rechercher ces chansons, de lui en envoyer quelques-unes, il lui répond, à propos du *Ranz des vaches*, qu'« on préfère chez nous des chansons françaises » ? Est-il besoin de remarquer aussi que toutes ses offres de « renseignemens sûrs relativement aux anciens usages, mœurs et coutumes particulières aux peuples » des montagnes qu'il habite, n'ont guère été tenues ? Il est exagéré, trop exagéré, hélas, de parler, comme Alexandre Daguët, de « chansons nombreuses » que Pettolaz envoyait à Bridel. Le *Ranz des vaches*, certes, « fit l'objet de maint échange épistolaire entre le ministre ...et son correspondant de Charmey ». Mais, à côté de cela, nous ne trouvons guère que la *Chanson du Moléson*, le refrain d'« armailli » que nous avons transcrit, et de trop vagues indications sur la *Chanson du Comle de Gruyère*. Quoi qu'il ait dit, Pettolaz, à cette époque de sa vie du moins, paraît ne s'être pas intéressé, ou n'avoir pas eu le temps de s'intéresser aux coutumes et aux chansons populaires. Jeune marié, nommé curial de la justice de Charmey et gouverneur de la commune, il ne répond à Bridel, presque toujours, qu'avec beaucoup de retard : à plus forte raison, n'avait-il pas les loisirs nécessaires pour faire les recherches que lui demandait Bridel. Ce dernier semble d'ailleurs l'avoir compris. C'est pour cela que, peut-être, après avoir reçu la *Chanson du Moléson* — quant au *Ranz des vaches*, on ne peut savoir, comme je l'ai remarqué déjà, si Pettolaz a pu enfin recueillir cette version de Rougemont dont il parle, et s'il l'a transmise à son correspondant — il n'insiste plus : effectivement, les lettres suivantes sont uniquement politiques, ou presque. On a même le sentiment que, si Pettolaz a été heureux de faire la con-

naissance de Bridel, c'était pour être plus au courant des événements politiques, pour avoir en quelque sorte une fenêtre de plus sur le dehors, et non point par souci ou par amour des choses et des traditions charmeysannes. Et s'il s'occupa, à la demande de Bridel, de rechercher ces chansons du pays, c'est surtout, et je dirais même uniquement, pour rendre service au pasteur. Mais, dans ses lettres, il saisit la plus minime occasion pour parler d'idées générales, pour exposer son opinion sur les événements qui se déroulaient tant en Suisse qu'en France, et aussi pour inciter son correspondant — sans y réussir toujours, car Bridel se montre très politique et très prudent — à lui communiquer ses impressions.

Cette correspondance nous donne aussi quelques détails sur les *Bucoliques* traduites par l'avocat Python. Elle nous prouve que cette tentative, que Pettolaz juge assez sévèrement, était bien la première dans son genre. Et elle nous montre que Python travaillait bien à une grammaire du patois gruyérien, et qu'il comptait la publier, puisqu'il en avait même fait dessiner le frontispice. Hubert Charles, dans l'*Emulation* de janvier 1842, écrit que « l'avocat Python avait cherché, à la fin du siècle dernier, à régulariser, à légitimer, pour ainsi dire, cet état de choses [l'usage du patois jusque dans la bonne société] par sa grammaire et sa traduction de la première églogue de Virgile en vers patois <sup>1</sup>. » Mais Moratel s'était demandé si vraiment cette grammaire existait, ou si Charles n'avait voulu parler « que des directions que Python donne dans son ouvrage pour la prononciation de son alphabet <sup>2</sup>. » Notre correspondance élucide définitivement la question : la grammaire écrite par Python n'était pas un mythe, mais elle n'est malheureusement point parvenue jusqu'à nous. Et les lettres de Pettolaz nous montrent en l'avocat gruyérien, « l'avocat le plus instruit du canton », un épistolier : il écrivait en effet chaque semaine une lettre en patois au notaire charmeysan qui, le 25 juin 1792, envoie une de ces

<sup>1</sup> *Emulation*, vol. I (1842), n° 9, p. 6.

<sup>2</sup> J.-L. M[ORATEL], *Bibliothèque romane de la Suisse*, t. I [seul paru], Lausanne 1855, p. IV. Cf. GAUCHAT et JEANJAQUET, *op. cit.*, t. II, Neuchâtel 1920, pp. 38-39.

missives à son correspondant bâlois. Mais cela encore a disparu, puisque le feuillet sur lequel était écrite la lettre patoise ne se retrouve plus avec la lettre reçue par Bridel, et que le copie-lettres n'a rien non plus. Ces lettres que Pettolaz recevait n'étaient pas uniques en leur genre: il affectionnait, semble-t-il — nous avons vu plus haut quel était le contenu de sa lettre à Pettolaz — s'entretenir de politique en patois gruyérien, puisque l'on sait, par Moratel toujours, que Python « se servait quelquefois de cette langue pour sa correspondance. Dans l'enquête qui se fit ensuite de l'affaire de Nicolas Chenaux (1781), on trouva une lettre qu'il avait écrite en patois à son confrère Castella, lettre dans laquelle il parlait des affaires de Genève et d'Amérique trop librement <sup>1</sup>. »

Détails, sans doute. Mais ces quelques détails nous aident à mieux connaître l'activité dévorante de Bridel; ils nous le montrent fouillant sans cesse, utilisant toutes ses relations pour se procurer de nouveaux renseignements sur ces usages populaires auxquels il portait tant d'intérêt et d'amour. Et, chose curieuse, notre correspondance nous montre le pasteur de Bâle plus au courant que le notaire charmeysan des choses de la Gruyère: habitant à la frontière même de la Suisse, Bridel avait le regard tourné vers ses montagnes, alors que Pettolaz, dans son petit village alpestre, tentait de s'évader de la monotonie quotidienne en regardant ce que faisait et ce que pensait, par delà le Jura, le monde.

*Paul Aebischer.*

---

<sup>1</sup> J.-L. M[ORATEL], *op. cit.*, p. IV, et GAUCHAT et JEANJAQUET, *op. cit.*, t. I. p. 119.

## *La croix des chanoines de Saint-Nicolas*

En 1791, alors que, à nos frontières, les péripéties de la Révolution française se succédaient, de plus en plus angoissantes, le chapitre de St-Nicolas traversait une période de tranquillité et de paix. Il lui fut même donné de vivre des heures de très douce satisfaction : c'est à l'une d'elles que nous songeons, en rappelant ici un fait de l'histoire du chapitre auquel une décision récente a rendu une certaine actualité.

Au début de l'année 1791, le nonce, Mgr Vinci, se rendant au sacre de l'évêque de Sion, avait passé, incognito, à Fribourg, où il avait été l'objet d'une belle réception de la part du prévôt, Mgr Louis de Muller et de l'évêque, Mgr de Lenzbourg. Or, au cours de cette visite, il déclara aux chanoines que le chapitre de St-Nicolas était le seul qui lui eût procuré pleine satisfaction pendant le temps de sa nonciature en Suisse et que, désirant, dès lors, lui donner à son tour une marque de son contentement, il se proposait de demander à Rome une distinction en sa faveur. Mais, ajoutait-il, l'étiquette exige qu'une requête de votre part accompagne la mienne.

Les chanoines répondirent qu'ils étaient très sensibles aux sentiments de bienveillance que le nonce nourrissait à leur égard, mais qu'ils ne sauraient se résoudre à présenter une supplique pour obtenir une faveur qui, à leurs yeux, perdrait tout son mérite si elle n'était accordée qu'à force de sollicitations. Si Son Excellence, ajoutaient-ils, trouve en nous quelque sujet qui soit digne de son attention, elle saura bien prendre les moyens qu'elle croira efficaces pour obtenir l'effet de sa demande<sup>1</sup>.

Plusieurs mois s'écoulèrent, et les chanoines étaient déjà persuadés que le nonce avait perdu de vue la proposition qu'il leur avait faite, lorsque, en séance capitulaire du 12

---

<sup>1</sup> Résumé d'une notice que le secrétaire du chapitre a insérée dans le Missival, t. I, p. 218 (archives de St-Nicolas).

août 1791, le prévôt leur donna connaissance d'une lettre que Mgr Vinci venait de lui adresser. Il lui annonçait qu'il avait demandé à Rome le privilège, pour les chanoines, de porter une croix d'or, qui serait pour eux une marque honorifique en même temps qu'une récompense. Il y mettait toutefois cette condition, que le chapitre se procurerait, auprès du gouvernement et auprès de l'évêque, l'approbation préalable de la faveur qu'on lui offrait.

Deux délégations furent donc désignées séance tenante : l'une, composée du doyen Seydoux, curé de ville et protonotaire apostolique, et du chanoine Schaller, vicaire général, devait se rendre auprès du Petit Conseil, et l'autre, qui comprenait, en plus du doyen, le chantré Fontaine, auprès de Monseigneur.

L'avoyé, consulté en vue de l'audience qu'il s'agissait d'obtenir du Conseil, fixa cette dernière au 16 août, et, à cette date, les deux délégués se présentèrent donc devant Leurs Excellences. Ils avaient prié l'avoué du chapitre, le conseiller Joseph Emmanuel de Maillardoz, d'être leur interprète, et ce fut donc lui qui exposa l'objet de leur requête. Il expliqua le désir manifesté par le nonce, « ajoutant que cela ne tombera aucunement à charge ny aux fonds ny aux rentes du chapitre et occasionneroit encor moins quelques frais à Leurs Souveraines Excellences; ...de plus, qu'au cas qu'il y ait occasion à quelques frais, les sept plus anciens (chanoines) se proposoient de les supporter individuellement, sans y faire entrer les quatre plus jeunes »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ralsmanual* t. 342, p. 366. Le chapitre se composait alors de douze chanoines. Le prévôt n'entraît pas en ligne de compte, puisqu'il portait déjà une croix pectorale. Parmi les onze autres chanoines, deux, quoique nommés depuis trois ans, et un troisième depuis huit mois, terminaient leurs études à l'étranger, et n'avaient donc non seulement pas pris possession de leur stalle, mais encore pas même commencé l'année de noviciat qui précède, pour chaque chanoine, son installation. Un quatrième ne l'avait inauguré que depuis quelques mois. Or, par décision du Conseil de 1782 et 1783, un chanoine novice ne recevait que 50 écus, et, pendant les trois années qui suivaient son noviciat, il était opéré sur sa prébende une retenue de 100 couronnes. Il était assez indiqué, dans ces conditions, de ne rien exiger

Le Conseil adressa ses félicitations aux chanoines pour la distinction dont ils étaient l'objet, et chargea le chancelier d'envoyer à la nonciature l'approbation demandée. L'attestation écrite en fut, le lendemain, délivrée au chapitre.

Restait à régler la question des frais. Le Conseil avait proposé de la soumettre à la commission que le gouvernement avait nommée, une dizaine d'années plus tôt, pour s'occuper de la gérance des biens capitulaires. Les chanoines, de leur côté, avaient renvoyé à leur séance du 19 août la détermination à prendre à ce propos. Il y décidèrent que les chanoines se procureraient la croix à leurs frais, de telle sorte qu'elle serait leur propriété personnelle. Quant aux dépenses d'ordre général, ils indiquaient à l'administrateur de leurs biens, le notaire Berguin, le moyen de les couvrir pour l'instant; mais, afin que rien ne fût soustrait aux fonds du chapitre, il était précisé que l'on imposerait à chaque chanoine, jusqu'à amortissement complet de cette somme, une retenue annuelle d'un demi-louis<sup>1</sup>.

Le lendemain, 20 août, le chapitre annonçait à Mgr Vinci l'envoi, par le gouvernement, de l'approbation qu'il avait exigée, et, en même temps, il remerciait avec effusion son bienfaiteur: « Les bontés toutes paternelles et les démarches généreuses que Votre Excellence a daigné faire en faveur de notre chapitre nous ont pénétré des sentiments de la plus vive reconnaissance. C'est le propre des grandes âmes de se répandre en faveurs et de verser à main pleine leurs bienfaits sur tous ceux qui ont l'honneur de les approcher. »

---

des « jeunes ». Le chapitre, d'ailleurs, plus tard, par lettre du 10 novembre 1791, alors que la nouvelle croix était déjà portée par les chanoines, informa la nonciature que, sauf avis contraire de sa part, il considérait cet insigne comme destiné exclusivement aux chanoines capitulaires, c'est-à-dire aux chanoines installés.

<sup>1</sup> En mai 1792, l'administrateur Berguin annonçait au chapitre que, des frais occasionnés par la réception faite au nonce et par l'envoi du bref accordant le privilège de la croix, il restait encore 50 louis à payer, de telle sorte que ces retenues se continueraient pendant un laps de temps de huit ans.



Un mois plus tard, en séance capitulaire du 16 septembre, lecture était donnée d'une lettre du secrétaire de la nonciature, annonçant que le bref apostolique accordant la croix aux chanoines était arrivé, et qu'il serait envoyé sous peu. Il fut expédié de Lucerne ce même 16 septembre, accompagné de deux lettres du nonce: une pour le chapitre et une pour le prévôt, et d'une note explicative du secrétaire de la nonciature.

Le bref pontifical était adressé au chapitre. Rien ne Nous est plus agréable, déclarait le Souverain Pontife, Pie VI, que d'accorder nos faveurs, afin qu'elle leur soit tout à la fois une récompense et un témoignage de notre reconnaissance, à ceux dont Nous savons qu'ils ont bien mérité de la Religion et du Saint-Siège. Tels sont les sentiments dont Nous nous sentons animés envers le chapitre et à l'égard de l'ancienne et insigne église collégiale de St-Nicolas. Très estimée en Suisse, pour s'être, avec un zèle particulier, opposée au schisme des pseudo-réformateurs et pour s'être efforcée, par ses largesses et par la prédication de la parole de Dieu, de défendre la vraie Religion, elle a mérité, de l'Evêque et du Conseil, le titre de conservatrice de la Foi et elle fut appelée également une pépinière de prêtres vertueux et savants. Auprès d'elle, en effet, a été fondé un collège destiné à inculquer aux jeunes gens les bonnes mœurs et la vraie science, à assurer par conséquent le recrutement sacerdotal et à écarter le danger de voir la jeunesse rapporter, d'études faites à l'étranger, des idées erronées. Elle a préféré, d'autre part, se laisser dépouiller des biens qu'elle possédait dans le canton de Berne, plutôt que de passer à la Réforme, et elle fut enfin toujours spontanément soumise au Saint-Siège et docile aux avis des représentants que Nous entretenons en Suisse. De tout ceci, Nous possédons les témoignages éclatants et particulièrement louangeux du nonce et de l'évêque de Lausanne. Et c'est pourquoi, de notre plein gré, répondant aux désirs de nos deux vénérables Frères dont Nous venons de rappeler les noms, animés des sentiments de la plus grande bienveillance à l'égard de cette église de St-Nicolas et de son chapitre, désirant décorer ces chanoines d'un privilège apostolique pour tant de mérites,

par cette lettre en forme de bref, Nous accordons et concédons à chacun d'entre eux le droit de porter, au chœur et hors du chœur, soit donc publiquement et partout, l'image en or de saint Nicolas, leur patron, suspendue à leur cou au moyen d'un ruban de soie bleue, couleur de leurs armes... Donné à Rome, auprès de Ste Marie-Majeure, le 16 juillet 1791, la dix-septième année de notre Pontificat <sup>1</sup>.

Dans sa lettre aux chanoines, le nonce déclarait se réjouir de la faveur qu'il avait le plaisir de leur transmettre, mais être plus heureux encore des vertus qui leur avaient mérité les félicitations du Saint-Père. Vous pourrez, ajoutait-il, confectionner cette image de saint Nicolas comme vous l'entendrez, et y faire figurer, par exemple, cette inscription: AVITAE FIDEI PRAEMIUM ET MONUMENTUM <sup>2</sup>. La lettre au prévôt soulignait le nombre et l'importance des éloges que la Pepe décernait au chapitre, et chargeait Mgr Muller d'imposer au nom du nonce, que ses occupations empêchaient de venir le faire lui-même, la croix aux chanoines « avec toute la solennité voulue », au cours d'une cérémonie dont la note du secrétaire arrêtait les grandes lignes.

Ce fut en séance capitulaire du 18 septembre que le chapitre prit connaissance de toutes ces faveurs. Immédiatement furent rédigées, et approuvées en séance du lendemain, les lettres de remerciements adressées au Souverain Pontife et au nonce: Au Saint-Père pour lui exprimer la joie et la consolation produites par le bref pontifical, mais pour lui dire aussi toute la reconnaissance que les chanoines éprouvaient à l'adresse de Mgr Vinci et de l'évêque, et l'assurer que, chaque année, à l'anniversaire de la réception de ce bienfait, ils renouvelleraient publique-

<sup>1</sup> Le bref original est conservé aux archives de St-Nicolas (Bulle n° 29). Il est naturellement en latin (comme d'ailleurs la plupart des documents que nous utilisons ici.) Nous l'avons plutôt résumé que traduit. Il est superflu de relever la générosité, vraiment excessive, avec laquelle il attribue au chapitre de St-Nicolas tout le bien qui s'est opéré en pays de Fribourg.

<sup>2</sup> « Récompense et témoignage d'une foi ancienne »; mot à mot: d'une foi héritée des ancêtres.

ment, pendant la messe, la profession de foi<sup>1</sup>. A qui devons-nous, déclaraient-ils d'autre part à Mgr Vinci, cette preuve de bienveillance ? Au nonce ou au Pape ? — A tous les deux : Au nonce, qui a parlé de nous en termes si flatteurs que le Pape, sur sa demande, a accordé la faveur désirée. Voilà qui ravivera le souvenir d'hommes dont la mémoire est encore en bénédiction, et qui nous associera, nous, les ouvriers de la onzième heure, à leurs mérites. Mgr Vinci était en outre remercié pour l'inscription qu'il avait proposée.

Le chancelier de la nonciature avait avisé le chapitre que le nonce s'était chargé de payer tous les frais de l'expédition du bref, et qu'il faisait grâce aux chanoines de la taxe exigée en pareille occasion — qui se montait à cent, ou tout au moins à 60 louis d'or. Le chapitre, très sensible à ce nouveau gage de la bienveillance de Mgr Vinci, lui fit parvenir « une théïre (théière) d'un nouveau goût, un pot-à-lait, un huilier fort propre, le tout en argent ou vermeil »<sup>2</sup>. Le chancelier ne fut, d'ailleurs, pas oublié, et reçut, lui aussi, un cadeau (22 septembre).

Le Petit Conseil, — et tout d'abord son président, l'avoyer — avait été, déjà le 19 septembre, prévenu par les chanoines de l'honneur échu au chapitre, et prié d'adresser, de son côté, des remerciements au Saint-Père. Mais les conseillers n'étaient pas présents en nombre suffisant ce jour-là. La question fut renvoyée à la séance du 4 octobre, où fut décidé l'envoi au Souverain Pontife d'une lettre, qui fut rédigée « en style élégant par le gracieux chancelier de Werro », et adressée à Rome par l'entremise du nonce.

Les croix furent commandées à un orfèvre de Morat. Elles se composaient d'un petit médaillon bleu foncé, encastré dans une sorte de croix de Malte en émail blanc, serti d'or. Elles furent si rapidement confectionnées<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Conformément à une décision déjà prise le 9 septembre 1791.

<sup>2</sup> Notice du secrétaire (Missival I, p. 223).

<sup>3</sup> Les neuf premières furent livrées le 29 octobre, et les deux autres étaient promises pour la St-Martin. Elles revenaient à cinq louis et 9 livres gallicanes pièce.

que le chapitre put choisir, pour la cérémonie de leur imposition, le 4 novembre, fête de saint Charles Borromée, qui était célébrée déjà avec une certaine solennité à la



La croix des chanoines de Saint-Nicolas de 1791. Avers.

collégiale de St-Nicolas. Le chanoine Schaller avait été chargé de fixer le rituel de la cérémonie. Tout fut, grâce à lui, réglé jusque dans les détails.

L'église avait été ornée par les soins du doyen Seydoux, curé de ville. Dans la nef avaient pris place les deux avoyers,

ainsi que les conseillers faisant partie de la commission établie pour l'administration des biens du chapitre. Le prévôt fut reçu solennellement au porche de la collégiale



La croix des chanoines de Saint-Nicolas de 1791. Revers.

par tous les chanoines, escortés des bénéficiers mineurs. La messe commença. Après l'évangile, tandis que les chanoines étaient debout au pied du maître-autel et le prévôt assis sur un siège au sommet des gradins, lecture fut donnée du bref pontifical. « Sachez, déclara alors le

prévôt, s'adressant aux chanoines, que ce nouvel insigne vous est accordé non pas en vue d'une vaine ostentation, mais comme une invitation continuelle à augmenter chaque jour vos mérites. Promettez-vous à Sa Sainteté Pie VI et à ses représentants auprès de nous, révérence, soumission et obéissance ? — Nous le promettons. Promettez-vous de conserver inviolable la foi catholique-romaine, et de la défendre selon vos forces, à l'exemple de vos prédécesseurs ? — Nous le promettons.» Le doyen fit alors, au nom de tous, la profession de foi. Le prévôt ensuite se leva, bénit les croix, et les remit à chacun des sept chanoines capitulaires, la suspendant à leur cou et leur donnant ensuite l'accolade. Après quoi, la messe continua, avec, à la fin, le chant du *Te Deum*.

Un dîner fut offert par le chapitre, dans la demeure du doyen Seydoux. L'avoyer de Werro et plusieurs conseillers avaient accepté d'y participer. Enfin, dans le courant de l'après-midi, les chanoines rendirent visite au prévôt, pour le remercier de l'empressement qu'il avait mis à présider, au nom du nonce, la cérémonie de ce jour.

Mgr Vinci fut informé de ce qui avait été fait le 4 novembre et avisé également de la décision qu'avait prise le chapitre de renouveler, chaque année, à la Saint-Charles, la profession de foi. Les chanoines se permirent de lui demander, pour cette circonstance, quelques indulgences, et le nonce eut la bonté d'en accorder une de sept ans aux chanoines et une de 100 jours aux fidèles qui assisteraient avec dévotion à cette cérémonie (séance capitulaire du 18 novembre). De plus, à l'installation des nouveaux chanoines, fut ajoutée, désormais, une cérémonie analogue à celle qui avait eu lieu le 4 novembre 1791<sup>1</sup>. Elle s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui, aussi bien d'ailleurs que le renouvellement de la profession de foi le jour de la Saint-Charles.

Les chanoines portèrent, depuis lors, continuellement, en ville aussi bien qu'au chœur, la nouvelle croix. L'usage ne tarda pas, toutefois, à démontrer que la couleur bleue,

<sup>1</sup> La première fois, le 8 septembre 1792, pour l'installation du chanoine de Fivaz. Elle n'eut pas lieu, par contre, en mars de la même année, pour celle du chanoine d'Uffleger.

trop salissante, avait des inconvénients, et la question de sa modification fut examinée en séance du 12 avril 1793. Les avis étaient partagés : les uns proposaient une chaînette d'or ; d'autres, un ruban noir, d'autres enfin un ruban bleu à l'église, et un noir en dehors du chœur. C'est cette dernière solution qui prévalut, et le chanoine Fontaine fut chargé d'imaginer une manière pratique d'adapter, quand il le faudrait, le ruban bleu sur le noir.

Puis, changeant encore une fois d'idée, on décida, le 1<sup>er</sup> décembre de cette même année 1793, de s'en tenir désormais uniquement au ruban noir, quitte à porter la croix, lorsqu'on s'absenterait, « à la boutonnière, avec un ruban et une rosette de couleur bleu de ciel. »

Peu à peu, l'usage de la croix capitulaire tomba en désuétude. Le doyen Seydoux, le 31 octobre 1803, proposa de rendre le port de la croix obligatoire. Comme le nonce, Mgr Testaferrata, allait arriver prochainement à Fribourg, on décida de lui soumettre la chose. Le nonce abonda dans le sens du doyen Seydoux. Une résolution conforme à ses désirs fut donc prise en séance du 12 décembre, et avis en fut donné à Mgr Testaferrata, qui prit même la peine, peu après, de s'informer si les chanoines tenaient la promesse qu'ils lui avaient faite de reprendre l'insigne conféré par Pie VI (lettre du 7 janvier 1804).

La question du ruban n'était, toutefois, pas encore résolue d'une manière satisfaisante. Le chanoine Seydoux en désirait un violet (16 décembre 1803) et le chapitre, pour ne pas le contrarier, vu son grand âge, lui permit cette fantaisie, bien qu'on eût, deux jours plus tôt, dans une séance à laquelle le doyen n'assistait pas, et où il s'agissait de savoir si l'on prendrait le ruban noir ou bleu, décidé qu'on s'en tiendrait, à l'avenir, au noir, avec, à l'extrémité, une petite ganse ou patte de soie bleue.

C'est la coutume qui est restée en vigueur jusqu'à l'année dernière. Les chanoines, qui portaient, depuis l'origine du chapitre, l'aumusse comme costume de chœur, placèrent leur croix sous leur fourrure, directement sur le surplis. En 1881, ils demandèrent à Rome l'autorisation de substituer à l'aumusse, qu'ils ne mettaient plus qu'en hiver, et encore seulement les dimanches, un camail bleu

foncé, avec boutons et liséré bleu clair, et ruban de même nuance pour la croix, qui se suspendrait désormais sur le camail. Certains chanoines firent même remarquer que



La croix des chanoines de Saint-Nicolas de 1926.

l'on retrouverait de la sorte, dans leur costume de chœur, les couleurs fribourgeoises: la soutane et le rochet, et celles de la ville de Fribourg: le rochet blanc et le camail bleu. C'était pousser un peu loin le symbolisme. Le rescrit pontifical du 4 juin 1882 en décida autrement: le



camail serait noir, avec liséré et boutons violets. C'est le camail que les chanoines ont gardé jusqu'au début de 1925, et avec lequel le ruban noir de la croix s'harmonisait assez bien.

L'érection de St-Nicolas en cathédrale amena une nouvelle modification. Le pape Pie XI, par bref du 4 décembre 1924, accorda aux chanoines de la nouvelle cathédrale un camail de couleur violette. L'esthétique exigeait, dès lors, un nouveau changement du ruban, d'autant plus qu'il y avait longtemps que l'on faisait remarquer que ce noir était contraire à toutes les règles de l'héraldique. Pour se conformer, par conséquent, aux exigences de l'art du blason, et d'ailleurs, en même temps, aux termes mêmes du bref de Pie VI, les chanoines proposèrent de choisir les couleurs bleu et argent — celles des armoiries du chapitre — et de substituer au ruban, disgracieux sur leur nouveau camail, du moins s'il eût été un peu large, et surtout difficile à tisser, un cordon aux mêmes nuances. Le nonce, Mgr Maglione, donna son approbation à cette innovation, et désormais tous les chanoines de St-Nicolas, aussi bien les non-résidants que les résidants, portent sur leur camail violet, suspendue à un cordon aux fils d'azur et d'argent, la croix accordée par Pie VI. Mais, sur l'un des côtés, l'inscription a été modifiée: la qualification de chapitre « exempt » a été supprimée et, en exergue de l'image de saint Nicolas, ressuscitant les trois petits enfants, se lisent désormais ces mots: CATH. CAPIT. S. NICOLAI. FRIB. HELV.: Le chapitre cathédral de St-Nicolas, à Fribourg en Suisse. De l'autre côté, la devise demeure, identique à ce qu'elle a été tout d'abord, le chapitre transformé de St-Nicolas n'ayant pas de plus noble ambition, ni de plus cher désir, que de conserver et de défendre « la foi qu'il a héritée de ses pères. »

*L. Waeber, chanoine.*

Les croix de 1926, de même d'ailleurs que les dernières qui ont été commandées avant l'érection de St-Nicolas en cathédrale, ont été confectionnées par M. Amédée-Cateland, successeur d'Armand Caillat, à Lyon.

Nous tenons, en terminant, à exprimer tous nos remer-

ciements à M. Fréd.-Th. Dubois, 1<sup>er</sup> bibliothécaire à Lausanne, qui nous a obligeamment autorisé à utiliser, pour les deux premières illustrations du présent article, des clichés qu'il avait fait faire en vue d'un travail sur *Les armoiries et la croix du chapitre de St-Nicolas, à Fribourg*, étude qu'il a publiée en 1923, dans les « Archives héraldiques suisses ».

---

## MUSIQUE DE CHAMBRE

(Quatuor.)

*Musique évocatrice, au charme grave et tendre,  
Comme tu fais vibrer sous tes divins accords  
Notre âme qui s'émeut ! Comme tu sais encor  
Y réveiller soudain l'écho lassé d'attendre  
Et que l'on avait cru pour toujours endormi !*

*Un prélude autrefois entendu se précise  
Chante, rythme sa phrase, émouvante et concise,  
Où douloureusement une plainte gémit,  
Et le passé surgit tout-à-coup, me pénètre,  
Impérieux, pressant, et dans le salon clos,  
Oublié désormais, le souvenir éclos  
S'épanouit vivace, y règne seul, en maître.*

*Notes claires, qui mieux que paroles parlez  
Pour donner le rappel des heures anciennes,  
Vous avez su garder si bien, magiciennes,  
La forte impression des instants envolés  
Que je les sens revivre, impalpables atômes,  
Retrouvant l'ambiance et l'attrait d'autrefois,  
Quand je vous entendis pour la première fois,  
Et que le salon clos s'est peuplé de fantômes.*

EUGÉNIE VICARINO.

---

# Le quatrième centenaire de la combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne (1526—1926)

---

Genève a célébré dignement et joyeusement le quatrième centenaire de l'une des plus grandes dates de son histoire. Les 13 et 14 mars derniers, elle a commémoré le traité de combourgeoisie, conclu avec Fribourg et Berne le 12 mars 1526.

Ces deux belles journées avaient été préparées par une série de conférences sur les événements du XVI<sup>m</sup>e siècle données dans tout le canton par les historiens et les membres du corps enseignant genevois. Il n'est que juste de rappeler ici que l'un des ouvriers les plus actifs de cette intelligente propagande fut M. Paul-Edmond Martin, archiviste du canton de Genève, ancien sous-archiviste cantonal à Fribourg. Ces causeries, agrémentées de chants fribourgeois et bernois, ont obtenu le plus franc succès; l'excellent chanteur fribourgeois, M. Renevey, a été fort applaudi le soir du 13 mars.

L'Université avait invité deux professeurs de Fribourg et de Berne, MM. Gaston Castella et Richard Feller, à faire le même soir des conférences à l'Aula de l'Université. La soirée fut des plus réussies. M. le Recteur Werner présenta les deux collègues de Berne et de Fribourg. M. Charles Borgeaud, professeur d'histoire suisse à l'Université de Genève, fit ensuite un très beau discours sur l'importance des deux combourgeoisies et de celle de 1526 en particulier pour le rattachement de Genève à la Suisse. M. Castella brossa un tableau d'ensemble de l'histoire de Fribourg et M. Feller montra comment l'audacieuse et ferme politique de Berne contribua à fixer les destinées du pays romand. Une réception des plus charmantes eut lieu ensuite chez M. et M<sup>m</sup>e Edouard Favre.

Le lendemain, par un soleil radieux, le Conseil d'Etat

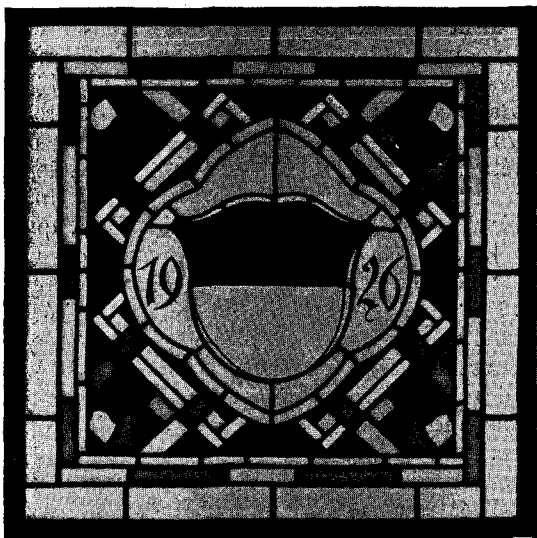
de la République et Canton de Genève recevait ses hôtes,



Vitrail offert par l'Etat de Fribourg à l'Etat de Genève.  
Composition du peintre J. de Castella.

les délégués des gouvernements de Fribourg et de Berne,  
accompagnés de leurs députations aux Chambres fédérales,

de sociétés et de citoyens. A l'arrivée du train de 10 heures, ils prennent part au cortège qui se rend à l'Hôtel-de-Ville en passant par les principales rues pavoisées et décorées; fanfares, groupes costumés d'anciens soldats, de femmes et de jeunes filles, d'étudiants, drapeaux innombrables défilent au milieu d'une foule immense et enthousiaste; on admire beaucoup les grenadiers fribourgeois dans leur



Partie supérieure du vitrail offert à l'Etat de Genève.

belle tenue bleu de roi. La longue théorie gravit la rampe de la Treille; les autorités se placent sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville tandis que les groupes se disposent sur la vaste esplanade. MM. Moriaud, Bœsiger, et Savoy, présidents des gouvernements de Genève, de Berne et de Fribourg, prononcent de fort beaux discours dans lesquels ils exaltent la pérennité de l'esprit confédéral et l'importance des souvenirs historiques.

Un déjeuner officiel a lieu ensuite dans les salles de la

Société littéraire pendant lequel on entend encore MM. Boissonnas, vice-président du Conseil d'Etat de Genève-Lindt, président de la Municipalité de Berne, Aeby, syndic de Fribourg. Les magistrats cantonaux et municipaux eurent l'honneur d'y rencontrer deux membres du gouvernement fédéral, MM. les conseillers fédéraux Haerberlin et Motta. Le président de la Confédération, M. Haerberlin, souligna spirituellement qu'il n'était pas un combourgeois, mais un Confédéré, et porta son toast à l'alliance des trois cantons qui ne fut jamais une alliance séparée.

Au même moment, les historiens genevois recevaient leurs collègues de Berne et de Fribourg à l'Hôtel Touring-Club et Balances. La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève avait invité les sociétés des deux cantons; Fribourg était représenté par MM. G. Castella, T. de Raemy, archiviste d'Etat, A. Büchi, professeur à l'Université, et Lombriser, professeur au Collège St-Michel, qui représentaient la Société d'Histoire du Canton de Fribourg et le Deutscher Geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg. De brèves, mais cordiales paroles furent échangées entre M. Seitz, président de la Société d'Histoire de Genève, M. Castella, au nom des Fribourgeois, et M. Feller, au nom des Bernois. Plusieurs Bernois et Fribourgeois furent reçus membres d'honneur de la Société d'histoire de Genève.

Dans l'après-midi, les hôtes de Genève furent conduits au Grand-Théâtre où ils assistèrent à une délicieuse représentation donnée par des élèves des écoles primaires de la Ville de Genève. Chansons, danses, rondes en dialecte bernois, en patois fribourgeois et en français, reliées entre elles par des vers fort bien venus de M. Rudhardt, alternèrent pendant plus de deux heures pour le plus grand plaisir des oreilles et des yeux et obtinrent les plus chaleureux et les plus mérités applaudissements.

Ajoutons enfin que les gouvernements de Berne et de Fribourg avaient fait don chacun d'un vitrail à celui de Genève. Ils représentent un magistrat bernois ou fribourgeois du XVI<sup>m</sup>e siècle, porteur du traité d'alliance; celui de Fribourg est l'œuvre de M. J.-F. de Castella; celui de Berne a pour auteur M. Walter Reber, de Gümligen, près Berne.

Les hôtes de Genève reçurent le livre, écrit pour la circonstance par M. Edouard Favre, et intitulé *Combourgeois* ; cette étude, basée sur pièces d'archives, renouvelle nos connaissances sur les négociations de 1526 et fait le plus grand honneur au vaillant historien genevois auquel on doit déjà tant de bons travaux.

« Après quatre siècles, les liens d'amitié ne se sont pas ralentis et rien n'est venu troubler l'union traditionnelle et séculaire des deux villes », écrivait au lendemain des fêtes, M. Carry dans le *Courrier de Genève*. C'est bien là que réside le sens profond de fêtes comme celles des 13 et 14 mars 1926. Le lien fédéral qui unit les vingt-deux cantons s'accommode fort bien d'ententes basées sur des affinités particulières, œuvres de l'histoire et de la civilisation ; notre démocratie suisse est assez souple pour vivre et prospérer même si certains d'entre nous s'aiment d'un amour de prédilection. Je pensais à tout cela en voyant passer le somptueux cortège historique à travers les rues ensoleillées de Genève... Et je me disais aussi que ceux qui n'ont aujourd'hui que sourires et dédain pour nos institutions, et qui voudraient les remplacer par des produits exportés dont ils nous vantent les vertus mirifiques avec une naïveté qui a pour seule excuse l'ignorance de notre histoire, feraient bien peut-être de tourner leurs méditations vers le problème, toujours actuel, de nos origines.

C.

# Pour bien comprendre la « radio ».

## 1. Les ondes électriques.

On peut dire, qu'à l'heure actuelle, les radio-communications sont entrées dans les mœurs: la radiotélégraphie a remplacé dans bien des cas, le câble sous-marin et, si la radiotéléphonie ne semble destinée, pour le moment, qu'à nous procurer d'agréables divertissements, on peut affirmer que, dans un avenir très prochain, elle remplacera le téléphone.

La plupart de nos lecteurs ont certainement entendu une transmission par radio; bien peu, cependant, arrivent à se figurer par quel moyen la parole ou la musique sont transmises à travers l'espace sans aucune ligne électrique.

Adressons-nous, pour nous former une idée de ce mécanisme mystérieux, à un phénomène qui nous est plus familier, la lumière. Celle-ci, comme les ondes électriques, se propage à travers l'espace sans aucun support matériel; comme pour ces dernières aussi, l'énergie envoyée par une source lumineuse peut atteindre des milliers de récepteurs sans qu'aucun de ceux-ci ne constitue un obstacle pour ses voisins.

Remarquons qu'il y a plus qu'une simple analogie entre les deux phénomènes; la science nous apprend qu'ils sont rigoureusement de même nature. En effet, ils se propagent tous les deux à la même vitesse de 300 000 km. à la seconde et ils consistent, l'un et l'autre, en une vibration d'un milieu — peut-être d'une substance — inaccessible jusqu'ici à nos sens et à nos moyens d'investigation. La seule différence, ou plutôt la seule distinction, que l'on puisse établir entre eux consiste dans la rapidité des vibrations: alors que les ondes lumineuses font de 400 à 700 trillions de vibrations par seconde, les ondes électriques utilisées pour les radiocommunications en font de 10 000 à 50 000 000.

Une onde lumineuse isolée atteignant notre œil y pro-



duit l'impression d'une seule couleur qui dépend de la fréquence qu'elle possède c'est-à-dire de son nombre de vibrations par seconde. Par contre, un rayonnement tel que celui qui nous vient du soleil et qui est formé d'ondes lumineuses de toutes les fréquences nous donne l'impression de la lumière blanche. En décomposant un faisceau de lumière blanche au moyen d'un prisme, on obtient un spectre dans lequel on peut, au moyen d'un écran percé d'une fente, isoler à volonté quelle fréquence. Notons que les ondes lumineuses sont accompagnées d'ondes invisibles de fréquence plus faible (400 à 30 trillions et moins) qui transmettent uniquement de la chaleur.

Les ondes électriques, quoique très rapides, n'ont d'action ni sur l'œil ni sur le thermomètre: leur effet essentiel consiste dans le pouvoir de donner naissance à un courant électrique dans tout « circuit électrique » qu'elles atteignent: boucle fermée, bobinage dont les deux extrémités sont soudées entre elles, bobinage de fil de cuivre isolé à la soie dont les deux extrémités libres sont reliées à deux plaques métalliques en regard l'une de l'autre et ne se touchant pas (condensateur).

Ce courant est, en général, extraordinairement faible et nos appareils de mesure, même les plus sensibles, sont incapables de le déceler. Cependant, lorsque le circuit récepteur se compose d'un bobinage et d'un condensateur à écartement variable, il arrive que, pour une certaine position des plaques, le courant prend subitement une intensité appréciable qui subsiste si l'on conserve le même écartement et si la fréquence de l'onde reçue reste la même. On dit alors que le circuit est « accordé » sur l'onde à recevoir: il donne à cette onde une sorte de préférence au détriment de toutes celles dont la fréquence est différente. En modifiant progressivement l'écartement des plaques, on vérifiera, par les elongations de l'appareil de mesure, que l'accord se réalise successivement sur les diverses stations d'émission. On comprend, dès lors, comment un appareil de réception peut nous donner l'audition de n'importe quelle station à l'exclusion d'une quantité d'autres qui émettent simultanément, autrement dit, comment on

peut « sélectionner » les postes d'émission par le simple jeu d'un condensateur variable dit « condensateur d'accord ».

Voyons maintenant comment on produit les ondes électriques. Nous savons que le son émis par un diapason est dû à des vibrations de fréquence constante de ce diapason et qu'il suffit d'un choc répété à espaces réguliers (chaque 5 secondes par exemple) pour maintenir à ces vibrations une force, autrement dit, une amplitude à peu près constante.

Un circuit électrique, composé d'une bobine de self-induction et d'un condensateur travaille dans des conditions tout à fait analogues: le choc est alors produit par une étincelle ou par toute autre perturbation électrique éclatant régulièrement dans le circuit qui devient le siège d'oscillations de courant ayant pour fréquence celle-là même qu'il favoriserait comme récepteur d'après les dimensions de son condensateur et d'après le nombre et l'écartement des spires de sa bobine de self-induction. Ce « circuit oscillant » engendre un ébranlement électrique de même fréquence qui se propage dans l'espace: c'est l'onde électrique.

On a trouvé qu'en reliant le circuit oscillant, d'une part, à un conducteur métallique élevé, « l'antenne » (voir fig. 6), d'autre part, à une plaque métallique enfouie dans la terre, « la prise de terre », l'énergie rayonnée est beaucoup plus considérable. De même, l'énergie captée par un circuit récepteur accordé est beaucoup plus grande si celui-ci est relié à une antenne et à une prise de terre. Il faut alors rétablir l'accord précédemment obtenu en modifiant le réglage du condensateur ou même les dimensions de la bobine de self-induction. En effet, au condensateur proprement dit du circuit est venu s'en ajouter un nouveau dont la terre — toujours un peu conductrice — et l'antenne forment les deux armatures.

Lorsque l'installation d'une antenne est impossible, on peut constituer le circuit récepteur par un cadre dont les extrémités sont reliées aux armatures d'un condensateur variable. Le cadre de dimensions courantes s'obtient en enroulant, sur un bâti de 70 cm. de diamètre, de 10 à 50

tours de fil conducteur bien isolé. Le cadre capte une puissance beaucoup plus faible que celle reçue par l'antenne mais il possède la très intéressante propriété d'être absolument insensible aux ondes provenant d'une station située sur son axe tandis qu'il donnera son rendement maximum pour celle qui est située dans son plan. De plus, le procédé spécial d'amplification, dit superhétérodyne, que rend nécessaire la faible quantité d'énergie captée par le cadre, a l'avantage de rendre plus aiguë la sélectivité de l'appareil. Cette qualité, essentielle dans un appareil récepteur, fait que l'appareil à cadre est appelé à prendre une place prépondérante malgré son prix relativement élevé.

## 2. La transmission de la parole.

La transmission des télégrammes consiste simplement à émettre les ondes pendant des espaces de temps plus ou moins brefs représentant les points et les traits de l'alphabet Morse. La transmission de la parole pose un problème plus délicat. Nous avons rappelé que les sons musicaux sont dûs à des vibrations très régulières dont la fréquence est comprise entre 200 et 3000. Les divers instruments et les sons vocaux se distinguent les uns des autres par des vibrations de nature plus ou moins compliquée mais toujours régulières.

La transmission ordinaire par fil comprend une pile, un microphone devant lequel sont prononcés les sons à transmettre, les deux fils de ligne et le téléphone récepteur. Le microphone a la propriété de faire subir au courant qui parcourt le circuit des variations d'intensité qui reproduisent fidèlement les vibrations les plus compliquées et les plus rapides de la voix. La membrane du téléphone traduit ces variations de courant en vibrations mécaniques qui, transmises par l'air à notre oreille, nous restituent les sons émis devant le microphone.

L'opération qui consiste à confier, peut-on dire, la parole et la musique aux ondes électriques s'appelle la « modulation ». Il suffit, pour moduler l'onde électrique, d'intercaler un microphone dans le circuit oscillant. L'amplitude de l'onde subira des variations correspondant aux vibra-

tions acoustiques; au lieu d'être représentée par une courbe sinueuse d'amplitude constante (fig. 2), l'oscillation électrique aura une forme telle (fig. 3) que la ligne qui suit la crête des ondes représente le son prononcé devant le microphone (fig.1).

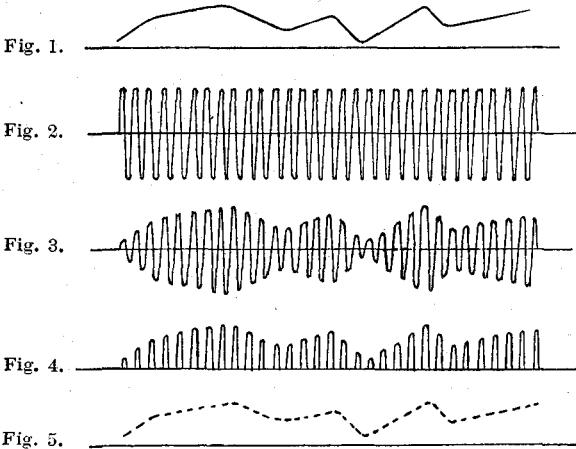


Fig. 1. — Oscillation acoustique du microphone.

Fig. 2. — Oscillation d'amplitude constante.

Fig. 3. — Oscillation modulée.

Fig. 4. — Oscillation modulée, après détection.

Fig. 5. — Courant dans le téléphone après détection.

Cette forme d'onde va se reproduire exactement dans tout circuit récepteur accordé sur la même fréquence. Et pourtant, si nous relions un téléphone à deux points d'un tel circuit, nous constatons qu'il reste muet. Il est incapable, en effet, de vibrer à une fréquence aussi élevée que celle de l'onde électrique. Il faut auparavant détecter, c'est-à-dire rendre accessible au sens de l'ouïe, la parole confiée à l'onde; on peut utiliser, dans ce but, les propriétés des cristaux de sulfure de plomb ou galène.

La galène est ce que l'on appelle un conducteur unilatéral, c'est-à-dire que, mis en contact avec une pointe métallique fine, il ne laisse passer le courant que dans un

seul sens, soit du cristal à la pointe, et se comporte comme un isolant pour un courant qui tendrait à circuler de la pointe au cristal. Une galène intercalée dans le circuit du téléphone (fig. 6) ne laissera donc passer que les demi-oscil-

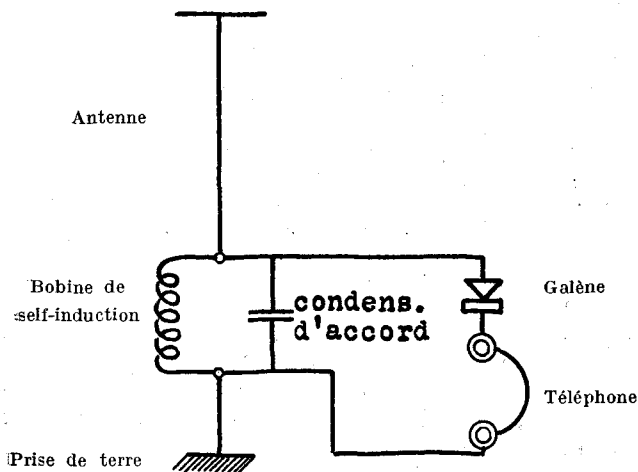


Fig. 6. — Détection par galène : schéma de montage.

lations qui circulent dans un sens donné et éteindra les autres (fig.4). Le téléphone n'est plus insensible à cette nouvelle onde dite « détectée ». Par le fait de son inertie, la membrane ne peut pas suivre les demi-vibrations à haute fréquence: elle n'enregistre que leur contour (fig. 5) et se trouve, par le fait, soumise à une vibration identique à celle du microphone émetteur (fig. 1).

### 3. L'amplification par les lampes à trois électrodes.

Le récepteur à galène étant peu sensible, il est indispensable d'amplifier préalablement le courant de l'antenne. En raison de la fréquence très élevée de ce courant appelé justement courant à haute fréquence, aucun relais comportant des organes mécaniques n'est capable d'en suivre les vibrations. C'est ici qu'intervient la lampe de T.S.F. dite lampe à trois électrodes.

La lampe à trois électrodes est de construction relativement simple: dans une ampoule complètement privée d'air (fig. 7) se trouve un conducteur, le filament F, porté

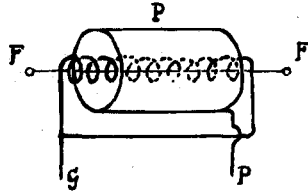


Fig. 7. — Parties essentielles d'une lampe à trois électrodes  
F=Filament. G=Grille. P=Plaque.

à l'incandescence par le courant d'un accumulateur ou d'une pile de 4 volts, tout comme le courant industriel le fait pour les ampoules d'éclairage. Autour de ce filament, à une distance de 2 mm., s'enroule une sorte de petit boudin à spires espacées, la grille G. Enfin, comme protégeant le tout, un cylindre métallique ouvert aux deux bouts, la plaque P.

Son fonctionnement (fig. 8) est des plus intéressants.

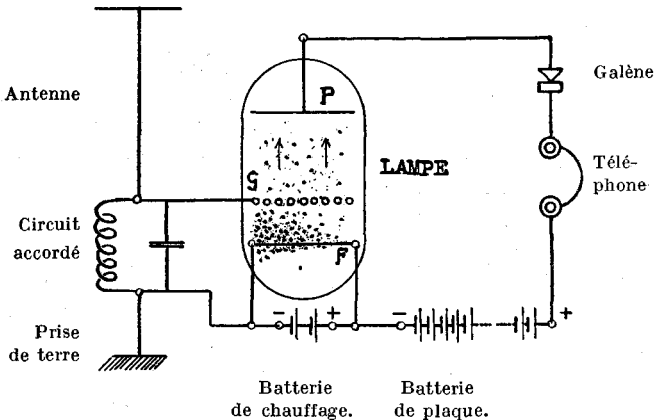


Fig. 8. — Schéma de fonctionnement d'une lampe à trois électrodes.

On a découvert que le filament, porté à l'incandescence,

émet des charges infiniment petites d'électricité négative que l'on appelle électrons (représentés par des points dans la figure). Si l'on rend la plaque positive en la reliant au pôle positif d'une batterie de 80 volts dont le pôle négatif est relié au filament, les électrons s'y précipitent par attraction et donnent naissance à un courant constant dit courant de plaque. L'intensité de ce courant dépend cependant de l'état électrique de la grille de telle sorte que si des deux fils qui allaient auparavant au téléphone nous relierions l'un à la grille, l'autre au filament, et que nous intercalions le téléphone dans le circuit de plaque, l'écoute nous révélera que l'audition est considérablement renforcée. Que s'est-il passé ? Les oscillations de courant que nous avons fait agir sur la grille ont produit sur le courant de plaque des oscillations identiques mais très amplifiées (de 6 à 10 fois pour les lampes courantes).

On peut assimiler la lampe à une chambre close dans laquelle une bouche à air représente le filament pourvoyeur d'électrons; un aspirateur lui faisant face représente la plaque qui attire les électrons; entre deux sont intercalés une série de petits appareils tour à tour aspirateurs ou refouleurs d'air qui, au repos, ne gênent pas le travail de l'aspirateur-plaque: ils représentent les spires de la grille. S'ils travaillent comme aspirateurs, mais faiblement, ils vont, tout en aspirant de l'air pour leur propre compte, donner à la masse d'air qui traverse la chambre une vitesse plus grande et, facilitant le travail de l'aspirateur-plaque, augmenter son débit. Si nous faisons travailler nos petits auxiliaires comme refouleurs, ils vont s'opposer au mouvement de l'air et, se trouvant très rapproché de la bouche à air, provoquer, en mettant en jeu une très faible puissance, une diminution assez considérable du débit de l'aspirateur plaque. Admettons enfin qu'ils aspirent et refoulent alternativement,; le débit de l'aspirateur principal subira des variations identiques mais beaucoup plus considérables.

On comprend, dès lors, comment les oscillations de courant qui agissent sur la grille peuvent, en influençant le courant d'électrons qui va du filament à la plaque, donner naissance à des oscillations identiques mais amplifiées. Notons, en passant, que l'on peut trouver facilement un

point de fonctionnement tel que le courant se trouve amplifié dans un sens et annulé dans l'autre; la lampe joue alors le même rôle qu'une galène: elle est dite, dans ce cas, lampe détectrice.

Si l'amplification donnée par une première lampe se révèle insuffisante, on peut intercaler, avant le téléphone, une deuxième lampe, puis une troisième, etc... On est amené, surtout dans les appareils à cadre, à « étager » 5, 7 et même 10 lampes dont chacune multiplie par 6 ou plus le courant qu'elle reçoit de la précédente. C'est par ce moyen que de simples amateurs, disposant d'une puissance d'émission très réduite, sont arrivés à communiquer entre eux à des milliers de kilomètres de distance.

Bref, on peut dire que c'est la découverte de la lampe à trois électrodes — relais constitué par la substance la plus impondérable que nous connaissions, les électrons, qui peut vibrer par conséquent à n'importe quelle fréquence et obéir aux courants les plus infimes — qui a donné à la T.S.F. l'essor extraordinaire de ces dernières années. D'un côté, la faculté d'amplifier les courants reçus, si faibles fussent-ils, a permis, tout en réduisant la puissance d'émission, d'atteindre des portées considérables. D'autre part, la sécurité et la souplesse de fonctionnement de cette lampe, ainsi que son rendement, l'ont appelée à remplacer l'étincelle comme source d'oscillations électriques. Enfin, grâce à la régularité des ondes auxquelles elle donne naissance, elle a permis d'envisager la réalisation de la téléphonie sans fil qui rend, à l'heure actuelle déjà, d'inappréciables services et devant laquelle s'ouvre un champ d'application dont seul l'avenir nous révélera l'étendue.

*Dr Edmond Brasey.*



# LES FÊTES DU 450<sup>me</sup> ANNIVERSAIRE

## DE LA BATAILLE DE MORAT

---

La pluie ne se lassait pas de tomber et refroidissait l'enthousiasme, le temps s'annonçait désastreux pour les campagnards, les affaires marchaient mal dans le commerce et l'industrie, un cyclone terrible venait encore de ravager la Suisse occidentale, notamment la région du Jura ; alors à l'annonce des fêtes du 450<sup>me</sup> anniversaire de la bataille de Morat, certains esprits chagrins ou sceptiques trouvèrent que l'on aurait bien pu s'en passer ! Pour leur faire plaisir, le peuple suisse devrait, par esprit de renoncement, autant que par souci d'économie supprimer toute réjouissance publique. Comme la vie nationale serait alors anémiée et comme elle paraîtrait monotone ! Peut-être y a-t-il trop de ces manifestations tapageuses, énervantes et coûteuses qui n'ont d'autre but que d'étourdir un certain monde assoiffé de jouissances, mais non de ces fêtes qui exaltent dans une majestueuse dignité et un impressionnant recueillement le courage des héros et qui par là fortifient le patriotisme. On aurait eu grandement tort de laisser dans l'oubli la journée du 22 juin 1476, car elle a eu pour la Confédération une importance capitale, elle lui a maintenu son indépendance vieille d'environ deux siècles et elle lui a assuré un prestige politique et militaire sans pareil en Europe. Aussi chaque génération se doit de célébrer au moins une fois grandiosement la bataille de Morat. Attendre le prochain centenaire, renvoyer à 1976, c'eût été priver la majeure partie du peuple de cette joie patriotique. Morat et Fribourg ont magnifiquement célébré la plus grande des victoires suisses.

### A Morat.

Le 22 juin, la petite cité de Morat, ardente et fiévreuse la veille, se réveille à 5 heures du matin, calme et majestueuse, au son du canon, et s'anime bientôt aux accents harmonieux et prenants de la diane. Comme chaque année, à pareille date, elle est en liesse ; mais cette fois, elle associe à sa joie tout le canton de Fribourg, toute la Confédération. La ville déjà si jolie avec son château, avec ses tours encore meurtries depuis 1476, avec ses remparts témoins de sa vaillance, avec son hôtel-de-ville, symbole de son autonomie, avec ses arcades aussi accueillantes que sa population, s'est faite encore plus coquette. Les drapeaux flottent hardis sur les tours, les oriflammes pendent joyeuses aux fenêtres déjà richement décorées, les écussons et les fleurs ornent les gracieuses fontaines. Enfin le soleil de Morat vient jeter, à la grande joie de tous, une note chaude et vibrante, en quelque sorte éclairer à nouveau la victoire.

La forteresse de Boubenberg voit bientôt arriver nombreux les confédérés, même des cantons les plus éloignés comme jadis. Toutefois, quel changement depuis les siècles passés ! Rares sont les courageux qui font la route à pied comme en 1476 et même en 1876 ! Des trains spéciaux nombreux, longs à perte de vue, des automobiles et des autocars par centaines, presque par milliers, quelques voitures, derniers survivants d'une ancienne civilisation, amènent tout un peuple, plus de 50 000 personnes. Quelle foule, mais quel ordre ! Magistrats, groupes costumés, patriotes épris d'un grand idéal se rencontrent et fraternisent malgré la diversité des langues. Quelle bigarrure avec tous ces tons anciens et modernes, mais quelle harmonie dans cette gamme de couleurs. Quel contraste entre les équipements chatoyants de 1476 et les costumes de notre XX<sup>me</sup> siècle : les redingotes sévères et officielles, les robes les plus légères et les plus fantaisistes, mais quel rapprochement dans les esprits et les cœurs.

Presque tout le monde court à l'obélisque qui depuis 1822 remplace l'ossuaire que des patriotes vaudois détruisirent en 1798 et qui rappelle à notre souvenir les

10 000 morts de la terrible journée. Autour du célèbre monument splendidement décoré, comme autour d'un drapeau, se serrent toutes les autorités civiles et militaires du pays. Alors, vers 10 h.  $\frac{1}{2}$ , tandis qu'une escadrille d'avions donne son salut du haut des airs, M. Haerberlin, président de la Confédération, montre dans un bref et saisissant discours que depuis 1476 l'esprit national est resté le même, plein d'amour de l'indépendance, fier de sa force militaire ; que la Suisse veut prospérer dans l'ordre et le travail et entretenir d'excellentes relations avec tous ses voisins. Ensuite, M. Savoy, président du gouvernement de Fribourg, salue Morat, rappelle son héroïsme lors du siège, puis retrace les péripéties de la bataille, enfin fait appel à l'union des classes, au dévouement envers la patrie et à la confiance en la divine Providence.

Après cette impressionnante cérémonie, le cortège patiemment attendu s'ébranle et se déroule de l'obélisque jusqu'à la Porte de Berne. Partout éclate une explosion de joie et d'admiration, lorsque apparaissent les dragons qui ouvrent la marche. Qu'ils sont frais et gracieux, dans les pimpants costumes d'autrefois, les petits Armourins de Neuchâtel, les arbalétriers de Thoune, les garçons et fillettes de Morat, la plupart s'en donnant à cœur joie de jouer fifres et tambours, tous heureux et fiers d'être de la fête.

Par contre, les étudiants universitaires de Fribourg et de Berne, presque tous moulés dans leurs romantiques costumes, défilent gravement et montrent combien l'élite intellectuelle s'intéresse au pays. Comme elle est impressionnante cette magnifique ligne de drapeaux qui sont là, non seulement pour fêter une bataille, mais pour mener toute notre jeunesse à la victoire.

Arrivent ensuite, très imposantes, les délégations officielles de la Confédération, de l'armée, de tous les cantons en particulier de celui de Fribourg, des villes de Fribourg, Berne, Zurich, Bienne, Thoune, Neuchâtel, Neuveville, même Neuss en Allemagne, Morat et des villages voisins. Tout en s'efforçant de reconnaître l'une ou l'autre de ces personnalités, chacun admire les huissiers qui se détachent bien nettement de cette uniformité des redingotes noires.

Avec leurs superbes manteaux armoriés, ils symbolisent bien toutes les autonomies dont peuvent encore s'enorgueillir les 25 Etats suisses et les nombreuses villes du pays. Quelle note pittoresque, ils donnent à tout le groupe officiel ! Ah ! on se met à regretter que les magistrats n'aient plus le costume cérémonieux et élégant de jadis. Combien les cortèges y gagneraient en splendeur et en majesté ! Mais trêve de discussions, les vieilles troupes de 1476 apparaissent. C'est à s'y méprendre tant les costumes, et les armes choisies avec un soin scrupuleux révèlent cette brillante civilisation de la fin du XV<sup>me</sup> siècle. Aussi ce défilé laisse-t-il une impression de majesté grandiose et d'éclat incomparable. Les privilégiés qui peuvent, d'une fenêtre surtout, le voir longer triomphalement toute la Grand'Rue, croient bien apercevoir dans cette magnifique perspective la vieille armée suisse, en ordre de marche, faisant son entrée solennelle dans une ville toute pavoisée en son honneur. De loin, c'est superbe : une forêt de longues piques, de redoutables hallebardes et d'énormes épées à deux mains, un essaim de drapeaux et de bannières jetant au gré du vent ses vives couleurs ; enfin, un bourdonnement de fanfares, de fifres et de tambours.

De près, c'est saisissant. Plus les contingents se rapprochent, plus on peut admirer ces guerriers fiers dans leur port, martiaux dans leur allure. Nous aurions aimé voir les Bourguignons, posséder ainsi une reconstitution complète. Les cantons de Vaud et de Genève n'auraient-ils pas pu représenter l'ennemi, bien qu'il ne soit jamais agréable de tenir le rôle ingrat du vaincu ? Et pourtant, c'eût été superbe d'apercevoir le Grand-Duc d'Occident, ses cavaliers, ses piquiers, ses archers, ses canonniers. Seuls, les Romontois eurent le courage d'envoyer le comte Jacques de Romont et l'ambassadeur milanais Panigarola, avec deux pièces de canon et des artilleurs. L'armée confédérée, qui arrive, ne risquait nullement d'être éclipsée.

Tout d'abord apparaît, vaillante et décidée, la garnison de Morat avec Adrien de Boubenberg, d'Erlach et d'Affry. A la tête de l'avant-garde, chevauche Hans de Hallwyl, resplendissant dans son armure. Après lui, il entraîne ses superbes chevaliers et ses courageux fantassins de l'Argo-

vie. Les Fribourgeois, sous le commandement de Petermann de Faucigny et de Rodolphe de Vuippens, se montrent pleins d'ardeur. Derrière eux, avec Nicolas de Scharnachtal, passent les Bernois, tous forts, calmes et énergiques, qu'ils soient des corporations de la capitale ou qu'ils viennent de l'Oberland. Scène pittoresque, ici les vigneron du Vully conduisent leurs gros tonneaux, là les paysannes amènent pains, jambons et autres provisions. Si les vieux Suisses, au moment du combat supportaient héroïquement la faim comme la soif, ils aimaient aussi qu'on vint les reconforter.

Arrive maintenant le gros de l'armée, sous la conduite de Hans Waldmann. Le meilleur capitaine de la Confédération, sur sa monture superbement harnachée, brille d'un éclat incomparable et mène bien, semble-t-il, à la victoire ses nombreux Zurichois, fort élégants dans leurs costumes. Les Soleurois blancs et rouges, les Bâlois blancs et noirs, les gens de Bienne et de Neuveville avec leurs canons, sont aussi là, comme en 1476. Le comte de Gruyères, qu'accompagnent ses robustes montagnards, se montre brave et chevaleresque tout à la fois et, comme autrefois en prodiguant aimablement ses sourires, il se gagne tous les cœurs.

Enfin, vient l'arrière-ban, sous le commandement de Caspard de Hertenstein. Alors défilent les vieux Suisses, oh ! oui, plusieurs de ces vieillards à longue barbe et à cheveux blancs qui ne refusent pas ce dernier sacrifice à la patrie : les Lucernois avec leur avoyer et leur chroniqueur, les Zougais, pleins d'entrain, les Unterwaldiens avec leurs drapeaux et leur joyeuse cantinière, les Uranais fiers de leur « Uristier » ou Taureau d'Uri qui épouvanta jadis le duc de Bourgogne. Venus de loin, les Thurgoviens et les Valaisans paraissent décidés à vaincre ou mourir.

Mais tout finit sur une impression de calme, de bonheur et d'amour : Claude d'Estavayer, Rose d'Estavayer et son fiancé, le sire de Pontherose. Ce magnifique cortège laisse une telle impression, qu'on est heureux de l'admirer une seconde fois, lorsqu'il passe dans les autres petites rues.

Au banquet, servi dans la vaste cantine érigée près de la route de Berne, M. Bœsiger, président du gouverne-

ment bernois, rappelle dans un vibrant discours la grande part qu'a eue son canton aux événements de 1476. M. Dinichert, syndic de Morat, après avoir souhaité la bienvenue, comme peu auparavant M. le major Naef, insiste sur l'union entre Suisses romands et Suisses allemands, sur l'attachement inébranlable de sa cité au canton de Fribourg.

Après le dîner, les délégués officiels et un nombreux public assistent au charmant Festspiel, qu'ont composé MM. Flückiger et Jacky, professeurs à Morat. Tout le monde admire ces gracieux tableaux qui se déroulent en quelque sorte en plein air, près de la porte de Berne, tableaux qui révèlent les moments tout à tour graves ou joyeux de la vie moratoise en 1475 et 1476. Garçons et fillettes, femmes et bourgeois, capitaines et soldats se mêlent; chants, rondes, marches et ballets se succèdent dans une agréable fantaisie.

L'animation, que des averses orageuses arrêtent par moments dans l'après-midi, reprend de plus belle dans la soirée. A 9 heures, on se rend au port pour y contempler l'illumination. Des guirlandes de lampes scintillent et éclairent toute la rade. Trois bateaux à vapeur projettent dans les eaux sombres du lac leurs lignes flamboyantes. Enfin, les élégantes arêtes architecturales du château, de l'hôtel-de-ville et d'autres édifices paraissent tout d'un coup comme des lignes de feu et font ressortir merveilleusement dans la nuit les solides tours, les sveltes clochetons, les pittoresques fenêtres en arcades. Dans ce féérique décor, en pleine paix du soir, règne un esprit religieux et national. Alors que les fêtes se terminent souvent dans un brouhaha général, dans cette immense foule pas un cri discordant ne s'élève, pas un geste grossier même ne s'esquisse. Ici, des amis se confient les uns aux autres leur admiration, là des groupes, parfois des figurants du cortège, chantent d'un timbre juste, même fin, les plus beaux de nos hymnes patriotiques, tandis qu'au lointain les fanfares donnent leurs concerts sur les bateaux. Du reste, le petit lac lui-même semble se transformer en un Grand Canal de Venise, les barques tout illuminées s'y balancent comme des gondoles. De temps en temps, des fusées, des feux d'artifices projettent audacieusement leurs éclairs bizarres et leurs co-

loris variés. De tous les cœurs s'élève, comme en une magnifique soirée de premier août, une pensée d'amour pour la patrie suisse et un hymne de reconnaissance envers la divine Providence.

#### A Fribourg.

Chaque année, le premier dimanche suivant le 22 juin, Fribourg commémore la bataille de Morat. Le 450<sup>me</sup> anniversaire méritait bien une fête plus splendide que d'habitude. La cathédrale, ce glorieux témoin des guerres de Bourgogne, va sentir une de ces émotions, une de ces joies, comme rarement elle en eut, bien qu'elle soit depuis quelques siècles le cœur de la cité. Aux voûtes antiques pendent les drapeaux de l'Eglise, de la Confédération et des 22 cantons, symbole touchant de l'union entre tous les pouvoirs. Si l'on avait encore possédé les merveilleuses bannières et tentures prises à Charles-le-Téméraire, on les aurait arborées, comme c'était l'usage jusqu'en 1798, et c'eût été d'une magnificence incomparable. Les délégués des hautes autorités fédérales et cantonales, les représentants de Fribourg et Morat, de nombreux officiers défilent les uns après les autres dans la grande allée et viennent s'agenouiller humblement en présence du Dieu des Armées. A 10 heures moins un quart, aux sons des cloches et des cuivres, Sa Grandeur Mgr Besson fait son entrée solennelle, entouré de son chapitre. Bientôt l'office pontifical se déroule selon l'impressionnante liturgie catholique. Après l'Evangile, l'évêque lui-même, majestueux avec sa crosse et sa mitre, monte en chaire. Du souvenir de Morat, il dégage le sens profond et juste du véritable patriotisme. Au nom même de cette vertu que tout Suisse doit posséder, il adjure le peuple de rester uni, d'écarter toutes les fausses et dangereuses nouveautés importées de l'étranger. A la fin de la grand'messe, au moment où le vénéré prélat donne solennellement la bénédiction pontificale, retentit le nouveau « Te Deum » que l'on entendra au « Jeu commémoratif ». Malgré la réelle valeur artistique de cette œuvre, nous aurions préféré l'hymne liturgique elle-même, qui depuis des siècles a célébré tous les triomphes de l'Eglise et de la patrie.

Après le banquet, au cours duquel on commémora la magnifique victoire et on proclama bien haut l'union suisse, les autorités se rendent au théâtre Livio, pour assister au « Jeu Commémoratif de Morat ». Comme une voix autorisée parlera plus loin de l'œuvre de M. Gonzague de Reynold et de M. l'abbé Bovet, nous estimons superflu d'émettre notre opinion. Le dévoué Comité d'organisation a si bien tout préparé, que cette première représentation remporte un grand succès.

Le soir, vers 9 heures, Fribourg entièrement décoré de drapeaux, d'oriflammes, de fleurs, plus accueillant que jamais, a son cortège, moins long, moins grandiose que celui de Morat, mais fort pittoresque.

Tout le long du parcours, les lanternes vénitienes s'allument, les feux de bengale projettent vivement leurs diverses teintes, la joie et l'enthousiasme éclatent splendidement. Le groupe de Fribourg, que l'on a acclamé déjà le 22 juin, apparaît fier et martial. Hélas ! la nuit descend, les teintes pourtant si vives s'effacent, les lignes s'estompent, les visages s'assombrissent. On les reconnaît pour les avoir déjà vus les capitaines montés sur leurs superbes chevaux, les vieilles corporations des bouchers, des tanneurs, des maréchaux et des drapiers. Si on avait éclairé à la lueur bien historique des torches, ces vieilles milices on aurait obtenu un effet merveilleux et un succès populaire sans pareil. Puis viennent, pleins d'entrain, les auteurs, les acteurs, les musiciens, tous les collaborateurs et organisateurs du « Jeu Commémoratif ». Enfin, les nombreux étudiants de l'Université, groupés par sections, sous leurs bannières, passent joyeux et entraînants avec leurs flambeaux et donnent avec leurs refrains la plus vive animation. Ainsi qu'aux grands jours, le défilé entraîne après lui toute la population vers le Tilleul de Morat. Le Rathaus élégamment pavoisé projette en lignes de feu les détails de son originale façade Renaissance, tandis que l'Hôtel-de-Ville s'éclaire gaîment de ses lanternes vénitienes. Les fanfares, après avoir joué durant tout le cortège, versent encore leurs flots d'harmonie. Plusieurs milliers de personnes, car on n'aperçoit plus que des têtes à perte de vue, chantent à pleine voix leur amour au pays



et tous les cœurs frissonnent d'un émoi patriotique. Alors M. Aeby, syndic de Fribourg, s'adresse, en un vibrant discours, au vieux Tilleul, contemporain de Morat. En le faisant parler, il trouve les leçons d'énergie, de foi et de confiance nécessaires à notre époque si tourmentée. Bientôt après, M. Steinauer déclame de sa voix puissante « l'Ode à Fribourg » que vient de composer M. de Reynold.

Retentissent encore les accents harmonieux des musiques, auxquels se mêlent les majestueuses envolées des cloches de la cathédrale ; et la fête finit dans le calme et la sérénité du ciel suisse.

### Réflexions.

Maintenant, ces splendides manifestations sont terminées. Heureusement tout n'est pas passé, comme un météore au firmament !

Pour les 60 à 70 000 Suisses qui ont eu le privilège de participer à ces fêtes, quelles journées mémorables ! De cette vision de la vieille armée suisse au cortège historique de Morat, il subsiste un souvenir impérissable, merveilleux de beauté artistique et de puissance militaire. De la solennelle messe pontificale à la cathédrale de Fribourg, il reste à tous, catholiques comme protestants, une impression profonde de piété, de grandeur, de majesté.

De ces éloquentes discours, de ces charmantes représentations théâtrales, de ces nombreux articles et de ces quelques livres en l'honneur de la journée du 22 juin 1476 sont tombées sur la bonne terre helvétique les meilleures semences, que les ronces de l'indifférence et l'ivraie du socialisme ne parviendront pas à étouffer.

Par ce nouveau contact entre Confédérés allemands et romands, s'est encore fortifiée l'union nationale, qui permit les grands succès de jadis.

Vraiment, on a eu raison de fêter solennellement le 450<sup>me</sup> anniversaire de la plus grande des victoires suisses.

*J. Jordan.*

---

## *La Nouvelle Société Helvétique et l'Organisation des Suisses à l'Étranger.*

Les Suisses témoignèrent avant la guerre d'une certaine inconscience nationale. Samuel Cornut poussa le premier cri d'alarme contre ce danger dans le « Foyer romand ». Dans un article intitulé : « Y a-t-il encore une Suisse ? » il diagnostiqua chez le peuple suisse une certaine anémie morale, cause de la ruine de notre esprit national. Il parlait avec dédain de cette opinion publique qui, dans toutes les questions d'honneur national, se montrait indécise et divisée « d'une haute pègre des deux mondes qui prostituait notre patrie », etc. Un certain nombre de notabilités suisses romandes, comme de Reynold, de Traz, Alexis François, Paul de Vallière, Bernard de Cérenville, Georges Werner et d'autres reconnurent le fond de vérité qui se trouvait dans les exagérations exprimées par Cornut. Sans s'organiser, ils décidèrent de lutter contre cet état d'esprit. Ce mouvement ne s'étendit tout d'abord que sur la Suisse romande. Le premier février 1914, il prit corps sous le nom de Nouvelle Société Helvétique qui comptait dans son sein des hommes de toutes les parties de notre pays. Ils s'unirent dans le but de travailler, dans la mesure de leur force, à la sauvegarde du patrimoine national, à fortifier le sentiment national, à préparer la Suisse de l'avenir. Ce programme ne pouvait pas se réaliser sans une préparation des esprits dans un pays où plusieurs races se coudoient et où plusieurs langues se mêlent.

L'urgence du problème qui se posait fut démontrée six mois après la création de la N.S.H. Le 1<sup>er</sup> août 1914, l'armée fédérale couvrait notre frontière dans un magnifique esprit de sacrifice, mais à l'intérieur les divergences d'opinions se manifestèrent en mettant au jour des tendances beaucoup trop ataviques. Les devoirs de la N.S.H. s'imposèrent de plus en plus impérieusement. Il fallait à tout prix rétablir la concorde entre confédérés. Sans perdre de temps, elle s'y employa de trois manières.

Premièrement, *en organisant des conférences publiques* susceptibles de créer une opinion nationale. C. Spitteler fit devant le groupe N.S.H. de Zurich une causerie sur le point de vue suisse qui eut une répercussion formidable. Il y flétrissait la violation de la neutralité belge et fit comprendre aux Suisses que les Serbes qui défendaient l'indépendance de leur patrie étaient un peuple et non pas, comme certains se plaisaient à le dire « une bande ». La réputation dont jouissait notre grand poète dans le monde créa d'abondants commentaires de son discours dans la presse mondiale. Spitteler s'attira la haine des Allemands. La Nouvelle Société Helvétique ne s'endormit pas après ce premier effort. Elle le développa, au contraire, en créant dans notre armée un service spécial de conférences et en s'occupant de la presse. Elle comprit d'emblée qu'il ne lui était possible de modifier la mentalité de la population sans exercer une certaine influence sur la presse. Le service de conférences, dont il a été question plus haut, devint une tâche de notre état-major général. *Le service de la presse* fut assuré par la N.S.H. elle-même. A cette tâche, elle dépensa 68 000 francs et occupa pendant 5 ans des rédacteurs qui travaillèrent avec un esprit de sacrifice remarquable. Un bureau central, installé à Berne, fournissait des articles originaux, à caractère national, traduisait les bons articles et les échangeait entre les différents journaux suisses. Cette agence patriotique qui travaillait de façon désintéressée rectifiait, le cas échéant, les renseignements tendancieux. Le résultat de cette activité est difficile à mesurer. Il est néanmoins certain qu'elle produisit, au cours de la guerre, un changement d'opinion. Quoiqu'il en soit, nous pouvons franchement nous rallier aux conclusions que M. Pierre Kohler inscrivit à la fin de son rapport : « Nous avons travaillé dans le royaume des impondérables. Nous ne serons pas pesés, mais nous avons agi avec persévérance et désintéressement. Cela compte. L'esprit de mesure mis au service de l'esprit de suite peut paraître un faible élément dans la tempête des passions violentes. Mais, en définitive il a raison, parce qu'il est juste et parce qu'il est dur. »

*L'entreprise des « Feuilles du dimanche », qui fut une des*

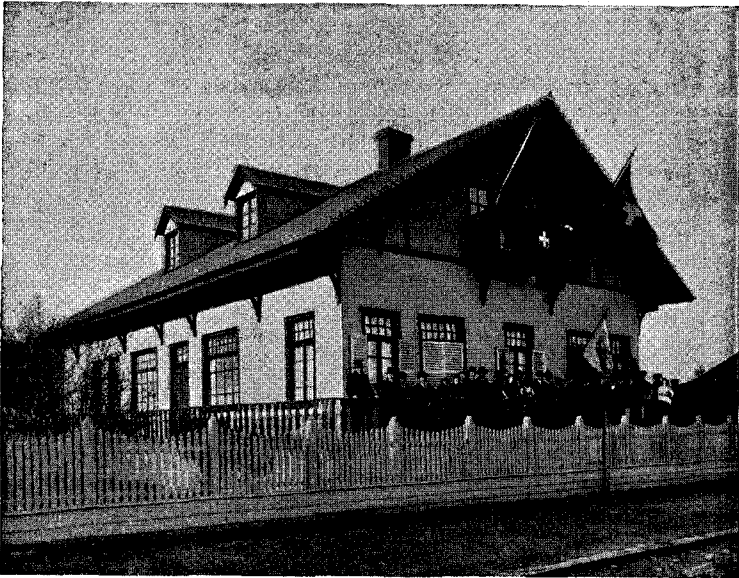
grandes fiertés de la N.S.H. et qui lui causa tant d'embarras et d'inquiétudes, est une fille du service de presse. Lutter dans la presse suisse contre l'influence étrangère, ce n'était pas seulement réagir contre l'information tendancieuse d'outre-frontière, mais c'était combattre aussi l'empoisonnement produit par la littérature récréative à bon marché importée d'Allemagne sous forme de supplément hebdomadaire pour les journaux suisses. Pour combattre cette propagande, la N.S.H. créa une entreprise qui, de 1917 à 1922, remit hebdomadairement à la presse suisse 300 000 exemplaires des « Feuilles du dimanche ».

La N.S.H. s'est occupée, en outre, d'une quantité d'autres choses. Elle a créé la « Semaine suisse » et a suscité d'intéressantes discussions sur le problème des étrangers. Elle participa activement à la campagne pour l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations. Les tâches, auxquelles elle s'adonne encore de nos jours, ne revêtent plus évidemment le même intérêt que celles auxquelles elle se voua pendant la guerre. Elle justifie encore néanmoins son existence. « Notre raison d'être a besoin de se nourrir de raisons morales. Il est nécessaire que nous nous sentions semblables et unanimes dans une certaine manière de concevoir la justice, de pratiquer la tolérance, d'aimer nos institutions républicaines et démocratiques, d'agir loyalement et fortement, d'être différents et non contraires, de reconnaître même, dans notre diversité, une raison de plus vives sympathies et de plus ardent amour. » (Chiesa.) La N.S.H. veut travailler à la réalisation de cet idéal.

Le programme intérieur tracé, le problème extérieur ne pouvait manquer de retenir l'attention d'un groupement formé par une œuvre de solidarité nationale dont le but principal est d'empêcher la dénationalisation de la Suisse. L'œuvre nationale eût été incomplète, on s'en rendait compte tout soudain, sans une organisation simultanée des Suisses à l'étranger. Dès son origine, la N.S.H. a manifesté très nettement sa volonté d'associer nos compatriotes du dehors à son œuvre. La guerre, survenue peu après la fondation officielle de la N.S.H., lui a interdit de réaliser toutes ses intentions. Malgré cela, en divers pays, des Suisses se sont groupés d'eux-mêmes pour collaborer à son pro-

gramme ; ils l'ont ensuite adjurée de tenir ses promesses, de créer cette œuvre des Suisses à l'étranger, que personne, sinon, elle, ne voulait et ne pouvait entreprendre.

La guerre terminée, la N.S.H. répondit plus complètement à cet appel de nos colonies qui lui montraient les



Le « home » suisse de Punta Arenas (Chili)

besoins auxquels il fallait satisfaire. Résolue à généraliser et à systématiser les expériences si heureuses qui venaient d'être faites, elle chargea en 1919 sa Commission des Suisses à l'étranger d'organiser une campagne financière en vue de recueillir les fonds nécessaires et elle créa, en octobre de la même année, un Secrétariat destiné à servir d'organe de liaison aux groupes de l'étranger. Robert de Traz en fut le premier secrétaire. La base financière de l'organisation des Suisses à l'étranger reposait jusqu'à ces derniers temps uniquement sur des contributions volontaires four-

nies par des entreprises industrielles, des banques, des maisons d'exportation et des particuliers. Depuis 1924, elle reçoit une subvention fédérale annuelle de 10 000 fr. Deux secrétaires, un Suisse alémanique, M. Zellweger, docteur en droit, et un Suisse romand, M. P. Wyss, avocat, sont attachés au Secrétariat des Suisses à l'Étranger, dont le siège est à Fribourg, aux Augustins, depuis 1923. Chacun est assisté dans son travail par une dactylographe. Ce personnel est l'appareil minimum nécessaire dans l'accomplissement de la tâche présente et future du Secrétariat. Ses frais généraux s'élèvent à 45 000 fr. A côté du Bureau officiel de la Confédération, le Secrétariat cherche à être un lien immédiat, non seulement entre les colonies des différents pays, mais aussi entre elles et la patrie. Sa tâche, la plus noble, consiste à rassembler sous le drapeau de la N.S.H. les Suisses en exil, afin de maintenir vivant en eux l'esprit national ; d'empêcher que faute de renseignements et de relations, ils se détachent de la patrie et soient finalement perdus pour elle, de les associer, même de loin, à la vie publique du pays.

L'expérience a démontré qu'un des meilleurs moyens de rester en contact permanent avec les colonies est d'échanger avec elles une correspondance personnelle, les entretenant de tous les problèmes et questions à l'ordre du jour.

Outre la correspondance particulière, *des circulaires* permettent à l'O.S.E. de soumettre aux compatriotes de l'étranger des problèmes nationaux, de solliciter leur collaboration et de les tenir au courant des questions d'administration intérieure concernant l'O.S.E. Les groupes à l'étranger qui s'intéressent aux suggestions présentées par le Secrétariat font connaître leur opinion par des décisions ou des résolutions. Les Suisses de l'étranger peuvent ainsi participer activement, bien qu'à distance, à la vie publique du pays. 30 colonies suisses, par exemple, ont donné leur avis dans la question du prélèvement sur la fortune. Leur opinion et le résultat de leurs expériences furent communiqués à la presse suisse. Dans le courant de cette année, le Secrétariat a remis aux groupes de l'étranger une conférence faite par M. Scheurer, conseiller fédéral, sur notre nouvelle organisation militaire, du professeur Fleiner prononcée

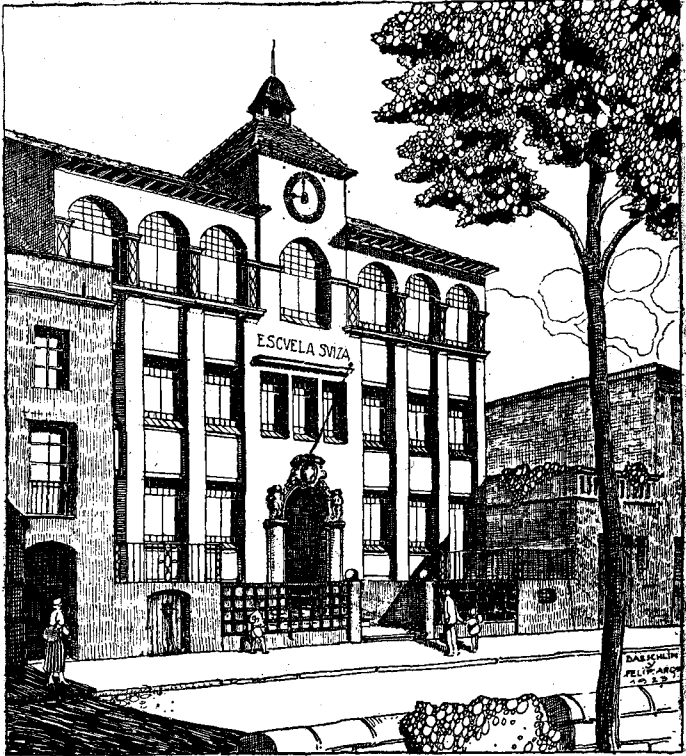
à propos du 50<sup>me</sup> anniversaire du Tribunal fédéral, de M. Recordon sur notre éducation nationale. Il a transmis, en outre, toute une série de brochures « Schweizer Freiheit », sur l'invasion économique de la Suisse, l'industrie et l'économie suisses, la musique suisse, etc. Il arrive assez souvent que des manuscrits de conférences nous sont abandonnés. Nous les multiplions et les transmettons à ceux de nos compatriotes à l'étranger que le sujet intéresse. Ainsi, nos groupes de l'étranger reçoivent une documentation précieuse dont l'utilisation rationnelle peut avoir d'excellents résultats pour la propagande suisse à l'étranger.

Les groupes ont à leur disposition *notre service de librairie*. Nombreux sont ceux qui possèdent à l'heure actuelle une importante bibliothèque d'œuvres suisses, des salles de lecture, etc. A l'occasion de Noël, des milliers de calendriers Pestalozzi partent dans toutes les directions à destination des enfants suisses résidant dans les pays à change déprécié. Des centaines de journaux et périodiques, de livres, de cahiers de musique et de chansonniers sont envoyés annuellement aux colonies suisses.

Peu d'initiatives sont plus appréciées des colonies que les messages de la patrie que leur apportent des conférenciers venus du pays. Le Secrétariat organise ces conférences, fournit la documentation utile, des plaques pour projections lumineuses, des films, etc. Dès qu'une personnalité suisse se rend à l'étranger, le Secrétariat la prie de bien vouloir s'arrêter quelques instants chez les groupes de l'étranger. Selon les circonstances, les conférences, les concerts ou d'autres soirées analogues sont rendus publics. Les étrangers sont ainsi informés des choses suisses.

A cette place, il convient de parler de l'initiative si heureuse prise par nos amis de Bâle et Vevey et qui consiste à envoyer des journaux suisses à nos compatriotes de l'étranger auxquels la différence du change interdit de s'abonner. Pour eux se serait l'interruption brutale des relations intellectuelles avec la Suisse. Nous entreprenons donc, concurremment avec le Comité Journaux et Revues de Vevey dans les pays à change déprécié, l'envoi à titre gracieux de toutes espèces de journaux de la Suisse. Cette branche si utile de notre activité a pu continuer, grâce à

L'appui financier que nos amis de Vevey ont trouvé auprès de nos autorités. Aujourd'hui donc, de nombreux compatriotes de l'étranger, très loin dans le monde, n'ont plus, comme lien avec la Suisse, que la « Gazette de Lausanne »



Ecole suisse à Barcelone

ou la « Neue Zürcher Zeitung » qui leur arrivent avec des semaines, des mois de retard ; ils déplient leurs feuilles, c'est un peu de l'air natal qui leur monte au visage.

Le secrétariat rend à ses groupes à l'étranger, aux sociétés suisses et à nos compatriotes en général, des services de tous genres. Certains font partie du domaine d'activité qu'il s'est tracé. Mais on s'adresse aussi à lui pour deman-



der toutes sortes de renseignements ou solliciter son appui dans tels cas spéciaux. Citons comme exemple de services spéciaux que nous avons été appelés à rendre, outre ceux mentionnés dans d'autres paragraphes de ce rapport : mise en garde contre des démarches intempestives (achats immobiliers en Autriche, émigration dans des pays d'outre-mer) renseignements sur les universités suisses, envois de drapeaux, films, plaques pour projections lumineuses, recommandations de tous genres (recommandations personnelles, appui pour telle ou telle requête). Nous avons renseigné les émigrants, de concert avec l'Office fédéral d'émigration et avec la collaboration de nos groupes. Le Secrétariat documenta sur des questions d'assistance, de rapatriement, de permis d'établissement et fit les démarches pour les Suisses à l'étranger dans ces divers domaines. Enfin les demandes de places augmentent dans une forte mesure ; ici le S.S.E. ne peut donner que des conseils d'ordre général, indiquer des adresses, prendre des renseignements. Nous avons dû nous occuper d'un Suisse, victime d'illusions aventureuses, en traitement dans un hôpital ; nous l'avons remis en relations avec sa famille. Un Suisse de l'étranger, mal accueilli à la frontière, a été renseigné par nous ; un autre a cherché, par notre intermédiaire, la protection d'une invention. Un autre encore, vivant à Lisbonne et ayant dû laisser sa femme à Genève, cherche, par notre intermédiaire, à se renseigner sur la conduite de son épouse. Renseignements pris à bonne source nous avons eu le plaisir de le rassurer sur la fidélité de sa femme qu'il avait l'air de mettre en doute. La Société Suisse de Bienfaisance d'Alexandrie a remis au Secrétariat des Suisses à l'Etranger 3000 fr. environ qui doivent servir à secourir des Suisses nécessiteux de l'étranger. Le Secrétariat s'est occupé, au cours de l'année, directement ou par intermédiaire, des affaires suivantes : trafic frontalier, passeports, violations de traités d'établissement, protection des armoiries nationales, assurances contractées par les Suisses à l'étranger, amnistie, situation des Suisses en pays occupé, obtention de visa de passeports, refus de restitution de papiers de légitimation, naturalisation.

Autrefois, les Suisses de l'étranger n'avaient pas de *représentants officiels à l'intérieur du pays*. L'O.S.E. a rempli cette lacune en constituant au sein du parlement fédéral, *un groupement parlementaire pour les questions des Suisses à l'étranger*. L'activité de ce groupe, qui compte une cinquantaine de membres, n'en est qu'à ses débuts et son activité a déjà été variée et féconde. Les Suisses à l'étranger ont droit, comme les autres Suisses, à la sollicitude des pouvoirs publics. Cette institution est destinée à faire disparaître peu à peu les préventions de nos parlementaires à l'égard des émigrés suisses et à les éclairer sur ce qui se passe au dehors. Il nous faut plus d'air, plus d'horizon dans nos débats parlementaires.

Le Suisse est citoyen avant tout, n'est-il pas vrai ? Or, dès qu'il passe la frontière, sa qualité de citoyen est amoindrie, puisqu'il ne peut plus exercer ses droits civiques. Il souffre alors de ne plus avoir aucune influence sur la chose publique dont toute son éducation l'a rendu responsable. On s'est demandé s'il fallait concéder le droit de vote aux Suisses de l'étranger, qui l'exerceraient sous le contrôle du consul, mais cette innovation aurait de graves inconvénients, dont le moindre ne serait pas la réciprocité. Un progrès meilleur, et la N.S.H. a déjà commencé à le réaliser, serait que nos colonies acquièrent l'habitude, *à l'occasion de telle question importante de notre vie nationale*, d'en discuter et de prendre parti. Dans la discussion de grands problèmes comme l'entrée de la Suisse dans la S.d.N., l'abolition des jeux de hasard, la revision des traités douaniers, la législation sociale, le Secrétariat a pris l'habitude de tenir compte de l'opinion des Suisses à l'étranger.

Ce serait une erreur de croire que l'initiative de ces consultations est due à notre Secrétariat seulement. Les groupes eux-mêmes s'intéressent spontanément à certaines questions d'intérêt national. Ainsi, le groupe de Londres nous a priés de bien vouloir soumettre au Conseil fédéral une résolution demandant la ratification immédiate de la convention internationale de l'opium. Il estimait que notre abstention était une honte et il s'offusquait des commentaires que celle-ci suscitait dans des journaux anglo-saxons. Le groupe de Cologne a attiré notre attention

sur les effets d'une propagande sournoise du « défaitisme » qui régnait dans notre armée. Les groupes de Cologne, de Graz et Stuttgart ont organisé un cours d'instruction civique pour les enfants de leurs colonies.

M. Jean Bodmer, membre du groupe N.S.H. de Florence, a pris l'initiative d'organiser dans sa ville, à l'occasion de la Foire internationale du Livre, un pavillon suisse dont nos autorités ne voulaient pas prendre la responsabilité. Les Suisses de Florence ont réussi à intéresser à cette exposition un certain nombre d'éditeurs suisses. C'est bien grâce à eux que la littérature suisse fut représentée à cette grande manifestation internationale.

Avez-vous connaissance de l'article de notre Constitution fédérale qui dit : « La Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des Confédérés et d'accroître la prospérité commune » ? Au fond, c'est ce que la N.S.H. a voulu en organisant ces conférences, en s'occupant de la presse, en créant « Les Feuilles du dimanche » et en cherchant avant tout à rétablir la concorde entre Confédérés. Il s'agit maintenant de défendre notre sentiment national suisse à l'étranger. Comment pourrait-on réaliser ce programme autrement qu'en faisant connaître à l'étranger les caractéristiques de notre peuple et en lui attirant des sympathies. Dans ce bon combat, les groupes N.S.H. de l'étranger sont des sentinelles avancées et des pionniers. Pour la victoire, ils ont besoin des forces venues de l'intérieur, ils ont besoin de la N.S.H. qui, en tant que réserve, doit constamment se tenir prête.

*Pierre Wyss.*

---

## Fribourg au temps passé.

Les lecteurs des *Etrennes* seront certainement curieux de connaître les impressions que des voyageurs de marque ont remportées de Fribourg et de ses environs, au temps passé. Nous donnons, ci-après, une description de Fribourg, faite par un Anglais, qui séjourna dans notre cité au cours d'un voyage en Suisse, au début du XVIII<sup>m</sup>e siècle et dont nous devons la communication à l'obligeance de notre fidèle collaborateur, M. Jean d'Amman.

Ces lignes ne manqueront pas d'intéresser nombre de nos lecteurs et si, parmi eux, ils s'en trouvaient qui possèdent d'anciennes relations de voyages à Fribourg ou dans le canton, nous les accueillerons toujours avec empressement, heureux que nous serons de compléter la série de relations analogues qui ont déjà paru dans les *Etrennes*.

*La Rédaction.*

**Tableaux de la Suisse ou Voyage pittoresque  
fait dans les XIII cantons du Corps Helvétique,**  
*représentant les divers Phénomènes que la Nature y rassemble,  
et les beautés dont l'art les a renrichis.*  
*Seconde édition ornée de 428 planches,  
dessinées et gravées par les meilleurs Artistes de la Capitale<sup>1</sup>.*

« De Genève<sup>2</sup> je gagnai Lausanne et ensuite Fribourg<sup>3</sup>. Cette dernière ville me parut bien médiocre pour être la capitale d'un canton aussi étendu. Sa situation est tellement irrégulière, que pour aller d'un quartier à l'autre, on est obligé de grimper par des escaliers d'une hauteur

<sup>1</sup> Tome 6. — Preuves (Diplômes et dissertations historiques) (p. CCV-CCVII) N° LVIII. Observations sur la Suisse traduites en 1870 de l'Anglois d'Addisson (Œuvres de Joseph Addisson, édition en Anglois de Baskerville, 1764, in-4°, vol. II, p. 153-167) par M. François-Antoine Quéant.

<sup>2</sup> Voyage en 1700 et 1701.

<sup>3</sup> Planches 43, 51, 65, 139 et 160.

considérable. Cet inconvénient deviendrait néanmoins une ressource dans le cas où le feu prendrait dans quelque partie de la Ville; car au moyen des réservoirs et des écluses qu'on a pratiqué (sic) sur le haut de ces montagnes, on peut à tout instant transporter une rivière dans telle partie de la ville que l'on souhaite. On y compte quatre Eglises, outre quatre Couvents d'hommes avec autant de femmes. La petite chapelle de la Salutation est un joli bâtiment et d'un goût fort agréable. Le Collège des Jésuites de cette ville passe pour être un des plus beaux de la Suisse: les logements en sont vastes, et donnent de tous côtés sur de magnifiques points de vue. Les Pères ont une collection de Tableaux représentant, pour la plupart, des Religieux de leur Ordre, qui se sont distingués par leur piété ou par leur savoir. On remarque parmi ces Tableaux, plusieurs personnages Anglois que nous appelons des Rebelles et qui sont honorés parmi eux du nom de Martyrs. L'inscription mise au bas du portrait de *Henri Garnet* porte, que les hérétiques ne pouvant le gagner à leur religion, ni par les promesses ni par la force, l'ont fait pendre<sup>1</sup> et écarteler. Je vis aux Capucins ce qu'ils appellent leur escargottière; je m'arrêtai à l'observer avec d'autant plus de curiosité, que je ne me ressouviens pas d'avoir rien vu de semblable dans aucun autre pays. C'est une grande place carrée dont l'intérieur est revêtu de planches et rempli d'une grande quantité de limaçons qu'on dit être un excellent manger quand ils sont bien accomodés. Le plancher est couvert de plantes de différentes espèces à un demi-pied d'épaisseur: c'est la retraite des limaçons pendant les grands froids de l'hiver. Quand le Carême est arrivé, les Religieux ouvrent leur magasin et en tirent le meilleur mêt en maigre qui soit au monde; car il n'y a pas de poisson que ces Peres croient comparable à un ragoût de limaçons.

Environ à deux lieues de Fribourg, nous allâmes visiter un hermitage qui passe pour une des raretés les plus curieuses de la contrée. Il est situé dans la plus jolie solitude qu'on puisse imaginer entre des bois et des rochers

---

<sup>1</sup> Le 3 mai 1606.

qui, dès le premier coup d'œil, disposent l'âme au recueillement. Il y a vingt-cinq ans environ que cette solitude est habitée par un Hermite qui s'est pratiqué dans le roc, et avec ses propres mains, une jolie chapelle, une sacristie, une chambre, une cuisine, un cellier et d'autres commodités. La cheminée traverse le roc, de manière qu'on voit le Ciel en regardant du bas en haut, quoique les chambres soient enfoncées profondément dans la montagne. Il a taillé en plate-forme un des côtés du rocher pour s'y pratiquer un jardin; et par le moyen d'une grande quantité de terre qu'il y a transportée des campagnes voisines, il s'est fait une espèce de petit territoire qui fournit sa table avec une profusion qu'on ne soupçonnerait pas chez un Hermite. Cet ingénieux Solitaire ayant remarqué des gouttes d'eau ruisselant en quelques endroits du roc, il en a suivi les veines et s'est ménagé dans les entrailles de la montagne deux ou trois fontaines qui servent tout à la fois à son propre usage et à l'arrosement de son petit jardin.

Depuis cet endroit jusqu'à Berne, nous eûmes une très-mauvaise route que nous fîmes en grande partie à travers des bois de sapin. La grande quantité de bois que fournit ce pays, fait que l'on s'en sert au lieu de pierres pour raccommoder les routes.

---

## M. le Juge fédéral Piller.

---

Le 22 avril, réunissant un nombre de suffrages rarement atteint dans un tel scrutin, M. le Dr Joseph Piller était élu juge fédéral. Malgré la sérénité politique qui devrait toujours présider au choix d'un magistrat de notre Haute Cour de justice, il fallait que le candidat présente des qualités peu ordinaires pour arriver à un résultat aussi brillant. En effet, tout désignait M. Piller pour une candidature qui ferait au canton de Fribourg le plus grand honneur.

Après avoir accompli sa formation gymnasiale aux collèges de Fribourg et d'Einsiedeln, M. Piller suivit les cours de la faculté de droit de l'université de Fribourg pendant trois ans. Ses maîtres et ses condisciples conservent le souvenir de l'étudiant intrépide que ne parvenait à décourager aucune difficulté. Licencié en droit en 1913, M. Piller poursuivit alors ses études dans les universités de Munich puis de Paris. En 1917, il présentait à Fribourg une thèse de doctorat: « La condition juridique des Suisses à l'étranger », ouvrage très apprécié, que consultent encore tous ceux qui ont à s'occuper de ces problèmes délicats du droit international privé. Préparé par de sérieuses études, il fit chez M. Bourgknecht son stage d'avocat et passa ses examens d'Etat avec une maîtrise dont se souviennent encore ceux qui furent ses examinateurs. Son étude était en plein épanouissement lorsque le Conseil d'Etat lui offrit la chaire de droit public et de droit ecclésiastique devenue vacante par la retraite de M. le professeur Pedrazzini. Nul mieux que M. Piller n'allait être qualifié pour succéder à l'ancien conseiller d'Etat et intrépide lutteur tessinois qu'avait été M. Pedrazzini avant d'enseigner à la jeunesse universitaire les principes qui font l'homme d'Etat. Le nouveau professeur allait donner à cet enseignement une tournure allègre, pleine d'intérêt, toujours tendue vers un but conscient qui en

faisait d'emblée l'un des cours les plus appréciés de notre université. Ne redoutant aucun effort, M. Piller vit immédiatement que si notre université devait rendre à la Suisse catholique tous les services qu'on en attendait, il fallait que la jeunesse des cantons qui y sont principalement intéressés possède les connaissances indispensables de leurs droits administratifs respectifs. Aussi coup sur coup, après avoir développé son cours de droit administratif fribourgeois, M. Piller élaborait et donna des cours de droit administratif valaisan et tessinois qu'il était allé étudier sur place. Il songeait à élargir encore le cadre de cette étude lorsque le moment parut arrivé pour Fribourg, pour la Suisse romande et catholique de revendiquer au Tribunal fédéral un siège qu'elle n'occupait plus depuis quelques années. M. Piller n'écoula que la voix du devoir et se mit à la disposition du pays. On sait avec quelle sympathie cette candidature fut accueillie.

Malgré l'honneur qui rejaillit sur le canton de Fribourg, la nomination de M. Piller eût été une perte dont ses collègues ne se fussent point consolés si la carrière universitaire de ce jeune maître eût été terminée. Heureusement, ils peuvent souhaiter aujourd'hui et tout Fribourg avec eux qu'il n'en sera pas ainsi et que le nouveau juge fédéral voudra bien, comme l'ont fait avant lui l'un ou l'autre membre de la Haute Cour, consacrer encore une partie de son activité à notre université.

Les vœux unanimes des Fribourgeois, de ses collègues et de ses élèves accompagnent M. Piller dans les nouvelles fonctions où il donnera toute la mesure de sa science juridique.

D<sup>r</sup> P. A.

---



## Le Jeu commémoratif de Morat.

De même que le peintre, le musicien ou le poète, en vue d'ennoblir sans cesse leur travail et de donner plus d'envol à leur talent ou à leur génie, s'obligent à contempler souvent les principes de leur art, de même le citoyen doit-il aussi remonter le cours de l'Histoire pour retremper ses sentiments, pour se faire une vision toujours plus claire du dévouement et de l'amour qu'il faut donner à son pays.

« L'histoire est la source vive où se rafraîchit l'âme populaire. L'indifférence et l'oubli du passé sont des signes certains de décadence pour une nation. « Un peuple qui n'honore pas son passé n'a pas d'avenir », a dit Licurgue. Ceux qui par leurs sacrifices et leur grandeur morale ont construit notre maison méritent mieux que de l'ingratitude. Il est difficile d'aimer avec intelligence son pays, de saisir les nécessités du présent, quand on ignore tout de son passé. La compréhension raisonnée et la foi se puisent dans les récits d'une histoire toute rayonnante d'héroïsme. Les angoisses du peuple à l'heure du danger, les sommes incalculables d'énergie et de préparation tenace à la guerre qu'il a fallu pour vaincre, les enthousiasmes, les faiblesses, les humiliations, l'amertume de la défaite, l'ivresse de la victoire et aussi cette fidélité à l'idéal suisse que les générations se passent comme un flambeau, tous ces grands souvenirs constituent la plus haute leçon du devoir simplement et courageusement accepté; le devoir du soldat qui donne sa vie pour ses frères. »<sup>1</sup>

Ce devoir, ce sacrifice, cet acte de mutuel soutien devant le péril, avec quelle vaillance et quelle simplicité d'héroïsme nos aïeux ne les ont-ils pas accomplis dans la ba-

<sup>1</sup> *Morat*, de P.-E. DE VALLIÈRE. Ce livre remarquable se recommande par ses incontestables qualités historiques aussi bien que par le souffle patriotique et l'élan filial qui l'animent. C'est un très bel ouvrage. On ne peut que s'étonner de voir qu'il a fallu attendre plus de quatre siècles pour posséder un récit à la fois détaillé et synthétique des hauts faits d'armes qui mirent fin aux guerres de Bourgogne.

taille et victoire de Morat. Et « d'un seul cœur, unis par la foi, d'une seule âme fraternelle » car, ici encore, ils défendaient leur sol... Du coup, en quelques heures, le Grand Duc d'Occident est en fuite dans l'écrasement de son rêve féodal, et de sa puissance redoutable la patrie est sauvée; c'est la victoire, c'est la porte ouverte aux terres romandes dans l'enceinte des vieilles Liges, c'est l'épopée émouvante achevant la défaite du Téméraire avec une bravoure telle que toute l'Europe en tressaillit. Dès ce jour mémorable un chapitre nouveau va s'ouvrir dans les annales de l'histoire.

Il peut paraître surprenant que l'une des plus grandes batailles du passé, qu'un des exemples les plus glorieux de la fraternité d'armes des anciens Suisses n'ait jamais inspiré les dramaturges ou les poètes en vue d'une œuvre théâtrale. Si le génie de Schiller a immortalisé Guillaume Tell et rendu populaires les premiers héros de notre liberté, s'il a chanté les lieux inoubliables où le bon sens politique et le courage des Waldstaetten se jurèrent un mutuel appui pour fixer sur les rocs de leurs montagnes le berceau de notre indépendance, personne, jusqu'ici, dans le même but d'apologétique nationale, n'avait chanté « Morat ». L'idée, comme aussi la réalisation d'une œuvre pareille, devait éclore en terre fribourgeoise.

Ce fut en 1925, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille qui se célèbre chaque année, le 22 juin, à Morat, que M. Perrier, conseiller d'Etat, entrevit la possibilité de créer quelque chose de spécial en vue du 450<sup>me</sup> anniversaire de 1926. Il fit part de cette idée à M. de Reynold en lui demandant de bien vouloir écrire une pièce appropriée. M. de Reynold accueillit d'autant plus favorablement cette proposition, que, par une étrange destinée, la mise en scène de la « Cité sur la montagne » venait d'être différée. Dès ce moment, le « Jeu commémoratif de Morat » était virtuellement créé. On pensa, dès lors, à M. l'abbé Bovet pour la partie musicale et, plus tard, sur le désir du poète, on fit appel à M. Cingria pour les décors et la mise en scène.

Il y a dans la réunion des forces qui contribuèrent à la réalisation du Jeu commémoratif une particularité qu'on

nous permettra de relever: MM. Perrier, de Reynold et Bovet se trouvaient déjà réunis, au collège St-Michel, dans la brillante classe de physique de 1900<sup>1</sup>. C'est en raison de ces souvenirs et de l'initiative précitée que le poète et le musicien dédièrent leur travail à l'ami commun et au distingué condisciple d'autrefois.

### L'œuvre.

Le « Jeu commémoratif de Morat » est une pièce en cinq actes, avec prologue. Ce n'est point un drame, mais une suite de tableaux illustrant les phases prépondérantes de la grande bataille, comme la résistance héroïque de Boubenberg, l'aveugle obstination du Téméraire, la joie de la victoire. M. de Reynold ne pouvait que donner un cachet très national à son œuvre; de fait, son « Jeu » s'apparente aux « Festspiel », genre de théâtre particulier à la Suisse alémanique et qu'on ne trouve pas ailleurs; vestiges probables des « Mystères » ou des « Jeux » du moyen âge.

Le Jeu de Morat est coulé dans une belle langue dont la concision, la vigueur, les antithèses heureuses alternent avec un lyrisme d'une poésie haute et vraie; style de forte trempe, acquis, bien sûr, comme tout ce qui est supérieur, au prix d'une longue discipline et d'un travail tenace, toujours en puissance de perfection. Ce style très person-

---

<sup>1</sup> Les condisciples de cette classe se sont réunis pour la première fois depuis le collège à l'occasion des représentations de Morat. On compte parmi eux des personnalités de marque qui se sont fait un nom dans diverses carrières. Cette classe a donné à l'Eglise: Le R. P. Morard, dominicain, le R. chanoine Schönenberger, Fribourg, MM. Maudonnet, directeur, Estavayer, Straub, curé à St-Antoine, Pie Berset, curé à Vaulruz, Ch. Comte, curé à Genève; à la magistrature et au droit: MM. Perrier, conseiller d'Etat, Troillet, de Chastonay, conseillers d'Etat valaisans, Trottet, président, Monthey, Brenni, président, et Gilardi, avocat, Lugano; aux lettres et aux arts: MM. de Reynold, professeur, l'abbé J. Bovet et J. Rouiller, maîtres de chapelle; à la médecine: MM. les docteurs J. Schouwey, au Mouret, Jos. Gwerder à Davos, enfin à l'administration M. F. Barbey, chef de service. Ajoutons encore M. Louis Clémence, avocat, dé-cédé il y a quelques années.

nel à l'auteur des « Cités et pays suisses » prend ici des formes diverses : il court « du vers à la prose parfois la plus familière en passant par la prose rythmée, dont le modèle est le verset biblique ». Diversité qui ne fut peut-être pas toujours avantageuse pour l'ensemble de l'action.

Cette œuvre est aussi une vivante leçon d'histoire. Nul n'était mieux qualifié que M. de Reynold pour nous la donner. « Morat, c'était pour lui le prétexte de montrer en un exemple sensible à tous les esprits et les cœurs comment se sauve une cité, l'amour, le courage, la volonté, la ténacité, la persévérance qu'il y faut. Tout ce qu'il y avait, ici et là, de savant dans la « Cité sur la montagne », à la manière un peu de ces tragédies de collège, il l'a dépouillé en son œuvre nouvelle, soucieux que le moindre de ses mots, la plus légère de ses intentions s'en aille à coup sûr émouvoir tout un peuple assemblé. »<sup>1</sup>

Bien que n'étant qu'un « Jeu » et non un drame, la pièce de Morat devait comporter cependant une action, élément de vie essentiel à toute composition théâtrale, et il faut bien le dire, pierre d'achoppement pour tant d'auteurs. Et M. de Reynold aura ressenti la difficulté qu'il y avait, dans un sujet historique privé du fil conducteur de l'intrigue, à conduire cette action avec tout ce qu'il y faut de gradation progressive, d'équilibre, de cohérence, pour imprimer sur l'auditeur une puissance d'effet direct, soutenu, qui prend les esprits et les cœurs et les amène au point culminant d'une noble émotion. Quoi de plus dramatique en soi que le thème choisi par l'auteur ? Pourtant le poète semble avoir pris le pas sur le dramaturge dans la création de ces pages épiques (chassez le naturel...), et cette imperfection se manifestait plus encore à la scène qu'à la simple lecture de l'œuvre. Mais résumons brièvement celle-ci.

Le prologue condense toute l'action qui se déroulera dans les cinq actes du Jeu. Entrée magnifique où, dans une évocation qui aurait pu devenir fastidieuse sous une autre plume, M. de Reynold nous « conte la bataille, en bref, sans omettre un des instants où, sur l'échiquier de

---

<sup>1</sup> EUGÈNE FABRE, dans *La Suisse*, que nous citerons encore plus loin.

l'histoire, le doigt de Dieu a poussé les pièces helvétiques, sans omettre les noms de tous ceux qui portèrent, en ce péril, le poids terrible d'être des chefs, sans omettre les soldats connus ou inconnus qui furent « les forgerons de la victoire ». Puis, après avoir évoqué les faits et manifesté à tous que ces guerriers « sont morts pour que nous vivions », après l'hommage d'un silence recueilli rendu à leur mé-



Les auteurs.

moire, sans oublier cet acte de charité dans l'expression du souhait : « Que Dieu ait leurs âmes », fleur du souvenir chrétien déposée, par delà les siècles, sur les tombes de nos héros comme sur la mémoire de l'ennemi, le Jeu commence.

Au 1<sup>er</sup> acte, par une allégorie, se dévoilent l'attente, l'anxiété de Fribourg et Morat, les deux cités amies personnifiées en deux femmes, « l'une altière et sûre, femme forte de l'Évangile, l'autre, gracieuse et douce vierge sage ». Morat, dans l'angoisse, supplie et demande protection contre l'armée de Charles qui bientôt va l'étreindre. Fribourg reconforte sa sœur plus faible, sa « petite Morette » qui,

enfin, reprend courage et part plus sûre d'elle-même : « j'ai nom Morat, qui s'y frotte s'y piquera ».

L'assaut fait rage autour de la petite ville et le deuxième acte nous en montre l'héroïque défenseur, Boubenberg, l'ancien officier et ami de l'envahisseur bourguignon, que Berne est allé sortir de sa retraite campagnarde, le priant d'oublier le passé et de mettre sa science militaire, son dévouement au service de la patrie en danger. Boubenberg est présenté très sobrement, presque trop même, bien qu'avec beaucoup de caractère. C'est le chef qui « tient » jusqu'au bout, sans forfanterie, dans la claire espérance du secours qui viendra : c'est l'homme qui demande à chacun de faire « son devoir tranquillement à la place où il se trouve et selon les ordres qu'il a reçus ». Volonté de fer, âme de la résistance, son courage est plus fort que les remparts et les tours s'écroulant au choc lourd des bombardes.

Puis, dans le tableau suivant, M. de Reynold a « dessiné le mobile visage du Téméraire ». Portrait d'un haut relief, bien différent de ce qu'on était acoutumé d'entendre sur la personnalité si diverse du Grand Duc d'Occident. Quel art, quelle poésie dans la description des riches villes des Flandres et des douces collines de Bourgogne. « Parmi ses conseillers, le Duc apparaît s'encolérant, s'angoissant à voir sombrer son rêve de suprématie et devant que de s'en remettre au jugement des armes, entrevoyant, malgré la prière qui monte de toutes les églises de son vaste duché, le visage de Dieu qui déjà le condamne ». L'émotion est à son comble, lorsque, seul, à genoux, il adresse du fond de son cœur tourmenté, cette invocation : « Monseigneur Jésus, Notre bonne Dame, patrons et patronnes de Bourgogne, m'auriez-vous donc abandonné ? » Ainsi se termine la meilleure partie de l'œuvre ; nous sommes à l'apogée de l'action. Désormais, celle-ci fléchira, elle déviera de son cours et ne retrouvera plus tout son élan.

Au quatrième acte, nous voici de nouveau en pleine bataille. C'est l'attaque de la Haie verte, par les Suisses, puis, cette digue rompue, c'est l'irruption soudaine, irrésistible et terrible de toutes les bannières des Liges dans le camp

bourguignon, c'est la mort impitoyable qui anéantit avec une rapidité de cyclone la grande armée de Charles le Hardi, sous les cris lugubres: « Briey, Grandson, venge » ou les terrifiants: « Harus » des Schwytzois. Et bien vite, en moins d'une heure, Grandson est vengé !

Mais, pour le public, cette bataille est invisible. Elle est racontée de la scène par « quelques compagnons tapis aux lisières de la forêt de Bouleyres et qui voient se jouer le drame militaire. Moine, paysan, paysanne font éclater leur savoureux dialogue et, Bourgogne mis en poussière, c'est Veit Weber lui-même qui chante le vif et sonore *Kriegslied* ». L'auteur a inséré ici quelques épisodes contrastant totalement avec l'action principale: scène de la cueilleuse de fraises, de la bataille des enfants avec des sabres de bois. Ces variantes, qu'on a trouvées longues, permettraient sans doute des effets jolis et faciles, mais nuisaient au caractère dramatique du moment. N'était-ce pas aussi un anachronisme ? Car à cette époque, l'arrivée d'une cohorte ennemie effrayait toujours les populations, à cause des pillages affreux qu'elle provoquait ; à plus forte raison, le voisinage immédiat d'une armée comme celle du Téméraire, surtout après le massacre de Grandson, devait faire naître dans le petit peuple d'autres sentiments que la joyeuse afféterie de la cueilleuse de fraises et l'insouciant bonne humeur d'enfants parodiant un combat.

Le dernier acte est celui du messager qui, selon la légende, arrive à Fribourg pour y expirer après avoir annoncé la victoire. Mais M. de Reynold prolonge la vie et « donne du souffle à ce mourant... » « Tout le peuple l'attend, guettant sur la route poudreuse l'apparition de son destin. Jaillit soudain le messager qui crie la glorieuse nouvelle et qui, dans l'exaltation de tous, tandis que les cloches clament à toutes voix la victoire, s'avance vers les spectateurs » et adjure Fribourg de rester fidèle à l'esprit des aïeux dont on vient de célébrer les vertus, car « nous sommes toujours entre Grandson et Morat ». C'est par cette exhortation pleine de sens actuel, de saisissante poésie et de noblesse que se termine le Jeu commémoratif.

La critique est aisée, mais l'art est difficile, dit le pro-

verbe. Il se pourrait toutefois qu'il en fût autrement. S'il n'est pas aisé de construire, il est encore moins facile à la critique de dire par quoi, dans une œuvre de l'esprit, l'on devrait remplacer ce qu'il y manque, ou quelle autre forme il faudrait donner à telle partie qui n'a pas l'heur de plaire. Quoi qu'il en soit, ne semble-t-il pas que la belle pièce de M. de Reynold eût gagné à être concentrée en quatre actes par la réunion des éléments ayant trait à la bataille ? Cela eût permis peut-être de mieux graduer le cours de l'action pour lui réserver tout son effet à la conclusion du Jeu et la garantir davantage contre le défaut d'unité. Enfin, l'auteur ayant assigné à son œuvre un but d'enseignement patriotique, n'aurait-il pas été naturel de mettre sous les yeux, en plus de la mâle figure de Boubenberg, la physionomie de l'un ou l'autre des chefs vaillants qui furent les « forgerons de la victoire », comme pendant au magistral tableau du Grand Duc, le chef ennemi ? Ces réflexions émises en toute franchise et indépendance, il ne nous reste qu'à louer vivement tout ce que le Jeu commémoratif contient de beauté littéraire, d'art solide et sain et de bien-faisante évocation.

### La musique.

La partition musicale du Jeu commémoratif ne fut pas un des moindres attraits de cette œuvre nouvelle. On ne pouvait songer à nul autre qu'à M. l'abbé Bovet pour l'établir. Le démocratique peuple de Fribourg aime parfois à conférer à tel ou tel de ses enfants certaine royauté particulière. De fait, actuellement, dès que l'on parle musique chez nous, cet art se personnifie instinctivement dans la haute stature et le large sourire de notre maestro cantonal. Faveur et mérite que la nouvelle composition de M. Bovet n'a qu'accentués. Le premier éloge que l'on peut adresser à l'auteur de la partition du Morat, c'est d'avoir bien adapté celle-ci au caractère et aux divers moments de la pièce, qu'il s'agisse des chœurs ou de l'orchestre. En second lieu, tout en se basant sur des données anciennes, le compositeur a créé quelque chose d'original et de neuf. Enfin par le choix du style et de la matière orchestrale,



il a fait preuve de sagesse et d'habileté, car il allait utiliser les moyens d'expression, se mouvoir dans le domaine qui lui sont le plus familiers.

L'idée fut nouvelle de limiter l'orchestre aux seuls instruments de cuivre et de donner la prépondérance aux éléments fondamentaux tels que trompettes, cors et trombones. (L'adjonction de fifres, par souci de couleur locale, sans doute, est moins louable, car leur sonorité suraiguë manquait de lien suffisant avec l'ensemble.) Ce groupe instrumental formait une masse homogène, pouvant s'exprimer cependant avec souplesse et variété, selon le besoin, tantôt guerrière et solennelle, tantôt douce et recueillie. A certains moments, on aurait cru entendre un beau jeu de « principal » à l'orgue. Il ne faut pas s'étonner que M. Bovet ait choisi, plutôt qu'un autre, ce genre d'orchestration. Car, remontant le cours de souvenirs communs, ses condisciples se rappelleront ces soirées de l'Internat qu'agrémentait d'harmonies fringantes la musique des « six » dont M. Bovet était déjà le chef et l'adroit arrangeur, tout comme il était aussi le pourvoyeur partiel du répertoire de la fanfare du Collège. C'est dire que depuis longue date, il s'était fait au maniement de cette robuste pâte sonore qu'est la musique de cuivre.

Le rôle de l'orchestre fut plutôt de second plan, à part quelques préludes et conclusions, puisqu'il était accompagnateur. Mais dans l'ouverture en forme de marche héroïque, précédant le Jeu, l'orchestre fut concertant et présenta avec une plastique et une biensonnance achevée la structure du beau portique musical édifié par M. Bovet. Ecrite dans le style dorien médiéval, animée d'un rythme tenace, obstiné, d'allure puissante dans sa sobre parure diatonique, sous le choc constant d'intervalles de seconde ou de leur renversements, cette marche semble scander le pas rude et martial des vieux Suisses. Dans les parties d'accompagnement de chœurs ou de soli, l'écriture orchestrale était proportionnée, discrète, fort souple, et, malgré la simplicité de moyens, ne manquait pas de couleur.

Les chœurs forment la grande part musicale du Jeu commémoratif. On rencontre aussi plusieurs mélodies populaires fraîches et jolies et des soli avec reprises par

l'ensemble des voix. Donner à la partition une prépondérance vocale c'était correspondre historiquement à l'action dramatique envisagée. Vers la fin du XV<sup>me</sup> siècle, en effet, n'assistons-nous pas, en France et dans les Pays-Bas, au retour à la musique vocale pure avec l'école d'Okeghem ? C'est le début de la plus riche production du style polyphonique a capella, qui parvint à l'apogée de sa splendeur au siècle suivant ; c'est donc la naissance du motet, pour la musique religieuse et, dès 1500, du madrigal à couplets, pour la musique profane.

Le cachet très spécial de bon nombre des chœurs du Morat réside non seulement dans leur style diatonique, mais surtout dans la modalité de leur tessiture. M. Bovet est parvenu à utiliser adroitement les tonalités dorianne, lydienne, mixolydienne, etc. et leurs relatives plagales, rajeunissant ainsi son inspiration à la sève abondante des anciens modes, qui ne sont, à vrai dire, qu'un héritage et une adaptation de la musique grecque. C'est bien vers cette source que se tournera de plus en plus la musique de l'avenir, car les deux seuls modes de la composition moderne, le majeur et le mineur, semblent avoir exprimé bientôt toute leur puissance vitale. Du reste, cette tendance se perçoit déjà chez divers novateurs avisés de l'école actuelle.

On peut s'imaginer que le maître de chapelle de notre cathédrale devait se mouvoir avec aisance dans le domaine des modes ecclésiastiques, et bien qu'il ne se fût jamais assis sur les bancs de l'École Niedermeyer, il prouva une fois de plus qu'il savait, de cette musique spéciale, pénétrer le sens et la valeur et se servir en véritable artiste.

Comme diversion à ces pièces de style ancien, M. Bovet ne manqua pas de donner libre essor à sa muse par la création de quelques airs populaires, de rondes allègres qui, tout en apportant une sensation de détente, mirent une joyeuse animation durant le 4<sup>me</sup> acte surtout. La partition y gagne en imprévu, moins, sans doute, en unité. Il y avait aussi quelques longueurs. Mais la chanson de Morat, celle de la cueilleuse de fraises et d'autres eurent le succès attendu et ne manquèrent pas d'effet.

Nous ne pouvons songer à entreprendre l'analyse des

divers chœurs, bien que la chose fût intéressante. Citons cependant l'envol du choral de l'Évocation, le chœur de l'Éveil contenant des passages très modernes pour voix d'hommes, la fort belle antienne mixolydienne avec psaume en faux-bourdon, « Seigneur, Dieu des armées ». Le « chant de la pluie qui cesse » est d'heureuse venue comme ligne mélodique dans sa tonalité froide et claire de si majeur. Pourquoi n'a-t-il pas produit l'impression espérée ? Ne serait-il pas écrit d'une façon trop instrumentale ? Le motet de supplication « Populum humilem » est une des pages de résistance, par son contrepoint soigné et son allure pleine de vie. De même aussi, le chœur de l'Attente dans le premier mode, où l'auteur a utilisé, en canon, un thème de plain-chant à la manière des imitations du XV<sup>me</sup> siècle dans lesquelles les mêmes passages d'un texte sont repris successivement par plusieurs voix. On peut se demander toutefois si un motif grégorien se prête suffisamment à être traité de cette manière. Le Te Deum de la victoire, dans le mode hypophrygien, est d'une solennité majestueuse, vibrant d'enthousiasme reconnaissant dans le jet vigoureux de son unisson. Que dire du chœur final ? Les uns en ont fait un vif éloge, d'autres l'ont déclaré mauvais. C'est un travail ingénieux à coup sûr qui exigea un labeur technique, une habileté d'arrangement incontestables. Mais l'effet sonore de ces trois entités chorales et instrumentale superposées ne fut pas en proportion de l'écriture. On a voulu dire trop de choses à la fois.

Il semble enfin que la répartition, ou mieux, l'incorporation de la musique dans le cours de l'action aurait pu être plus équilibrée. Ce défaut laisse supposer un manque de cohésion entre le poète et le compositeur dans la mise en œuvre du Jeu. Ainsi, pourquoi les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> actes furent-ils totalement dépourvus d'expression musicale, alors que dans d'autres parties les chœurs se suivaient de près ? Pourtant, à la fin de l'acte du Téméraire, par exemple, un motet approprié eût été si bien à sa place pour aviver encore la touchante scène où Charles le Hardi se sentant faiblir, où dans son abattement et sa crainte, à l'heure même que, dans toutes les églises, des prières s'élèvent pour lui, il invoque à son tour les saints protecteurs de son duché !

Après ces réserves, hâtons-nous de conclure en constatant que M. Bovet a mis un soin minutieux à la partition du Jeu commémoratif. La critique musicale s'est plu, du reste, à rendre un hommage unanime aux qualités distinctives de cette musique, dont l'originalité et le style sont tout à l'honneur de notre laborieux et sympathique compositeur fribourgeois.

### Costumes et décors.

Si l'amitié eut son mot à dire dans la désignation de M. A. Cingria pour la partie décorative du Jeu, ce fut surtout la renommée de son art et de sa culture générale qui lui valut d'être appelé à Fribourg. Chez M. Cingria, le peintre se double encore d'un metteur en scène avisé dont le talent organisateur avait fait ses preuves au théâtre de Mézières. Ces divers facteurs prévalurent sur l'intention qu'on avait eue peut-être de s'adresser d'abord à des artistes fribourgeois. M. Cingria remplit sa tâche de décorateur et de régisseur avec sa puissance de travail habituelle et l'idéal de son indépendante nature.

Les costumes, confectionnés sur les indications du peintre, avaient chacun leur effet prévu, leur rôle assigné en rapport avec tel ou tel décor; de ce fait, la partie « visuelle » u Morat bénéficia d'une reconstitution absolument historique et d'une complète unité. Il y eut des effets de scène magnifiques, où les armures étincelantes, les costumes variés des divers groupes d'acteurs et figurants, composaient des ensembles d'un caractère artistique achevé.

Les décors furent tous créés spécialement pour la pièce. L'art scénique a grandement progressé depuis un quart de siècle sous le rapport de la décoration. On s'est rendu compte que décors et costumes doivent être en fonction de l'éclairage. Pourquoi la vieille école fut-elle si pauvre en couleur ? Parce que la lumière faisait défaut. On s'en tenait aux tristes teintes grises et noires qui ne donnaient aux paysages comme aux intérieurs, aucune vie, aucune chaleur, aucun relief. Aujourd'hui, avec l'abondance et la variété des feux de rampes ou des herses, il faut des couleurs en conséquence. Les teintes dérivées du bleu dans

toutes les gammes sont les plus propices à recevoir une lumière intense; elles prennent, sous la gradation d'éclairage, des variétés de tons qui sont d'un charme et d'un réalisme captivants.

Un bon décorateur n'est pas un simple plagiaire de la nature. Il importe de choisir dans celle-ci les aspects qui s'adapteront le mieux à des effets scéniques déterminés. Ce choix accompli, il faudra tantôt accentuer, tantôt adoucir telle ligne, telle couleur, telle perspective; il faudra poétiser une forme, rendre une autre plus décorative, etc. C'est en cela que se révèlent le goût de l'artiste, sa perspicacité et son habileté d'exécution.

Le Jeu commémoratif comportait deux décors d'intérieurs, deux paysages, un tableau allégorique et un décor mixte. La première scène s'ouvrait sur une vue de Fribourg, les méandres de la Sarine et le lac de Pérolles. Fresque d'une belle envergure, vision synthétique prise en hauteur. Nous tenons de bonne source que ce tableau est presque identique à celui qui se présente quand on approche de la ville par le nord, en avion.

Le second paysage constitue le décor du IV<sup>me</sup> acte. D'une clairière de la forêt de Bouleyres, dominant le champ de bataille entre Cressier et Villars-les-Moines, part une perspective profonde laissant voir les toits du couvent de Villars, des forêts et la Haie verte. Puis dans le fond, c'est Morat, le lac, le Vully « rapiécé de champs, de prés et de vignes » devant l'horizon lointain du bleu Jura. Cette composition a été quelque peu incomprise à cause du nombre de plans exposés et de la manière originale dont elle fut rendue. A l'intermède des rondes d'enfants, M. Cingria fit apparaître une lumineuse allégorie: « Le soleil de Morat » dominant le taureau helvétique qui fonce de ses cornes acérées sur le lion de Bourgogne. Le symbolisme puissant de ce tableau subjugait le regard par son sens et son coloris et certain critique n'a pas hésité à déclarer cette toile la plus belle de la pièce.

La décoration de l'acte V était mi-intérieur, mi-paysage. Construction massive et sombre du premier plan; une porte ronde s'ouvre plus loin, celle de Morat, avec armoiries et inscription sur le cintre. Par l'échappée de cette

porte, le peintre a concentré un effet curieux et pittoresque : baignées de soleil, les maisons du vieux Fribourg escaladent falaises et rochers comme d'un seul élan.

Les intérieurs. Au deuxième acte, la salle dans le donjon du château de Morat présentait un aspect farouche par l'éloquence austère des vieilles pierres, dans une sombre atmosphère de bleus et de violets, et avec cette brèche qui s'ouvrait comme une glorieuse blessure. A cause même de ces teintes, le tableau paraissait manquer un peu de vie.

Entrons enfin dans le pavillon ducal, acte 3. Ici, il n'est que d'admirer. Le coloriste s'en est donné à cœur joie de moduler avec les bleus, les noirs et les ors. On aurait dit que par une amplification et transposition magiques M. Cingria avait orné tapisseries et tentures de chaudes enluminures de missels du moyen âge, et vraiment il exprimait là « toute la richesse et la civilisation raffinée de Bourgogne ». Les ravissants costumes (de Jacques de Maas, de Panigarola, celui du chevalier dont la belle et authentique armure avait été portée à la bataille de Morat) se mouvaient avec grâce et harmonie dans ce décor impressionnant.

Si M. Cingria néglige un peu la ligne, par contre, quel puissant artiste de la couleur ! Ses conceptions ont une vigueur, une hardiesse, une maestria qui vous empoignent et bien qu'on puisse ne pas être toujours d'accord avec elles, il n'en demeure pas moins que leur réalisation porte en soi quelque chose d'attirant qui vous frappe. Nous ne pouvons nous défendre de comparer cette verve du coloris à l'art chaleureux de Mehoffer ; les tapisseries et tentures bourguignonnes nous reportaient aux vitraux de St-Nicolas. Impression toute personnelle, sans doute. Cependant, ne sont-ce pas des talents de même race ? M. Cingria, fils d'une mère polonaise, paraît encore avoir hérité de ses ancêtres paternels la vision latente de ces harmonieux paysages du proche Orient,<sup>1</sup> comme aussi la fougue expressive du tempérament slave affiné par la culture latine.

---

<sup>1</sup> Les Cingria, famille patricienne, venue de Constantinople et fixée depuis des siècles à Raguse, le joyau de la

La mise en scène du *Jeu*, confiée encore à M. Cingria, fut très soignée, réglée avec minutie. Rien ne fut laissé au hasard ou à l'improvisation hâtive du dernier moment. La collaboration du peintre a donc été fructueuse sous divers rapports et la richesse de la décoration notamment conféra à la pièce de M. de Reynold une valeur digne du poème et de la partition.

Il nous reste, en terminant, à souligner le succès des représentations qui eurent lieu en juin et juillet au théâtre Livio et qui tinrent la scène à neuf reprises. Cette manifestation à la fois nationale et artistique attira un grand concours de spectateurs ; on n'avait jamais vu pareille affluence pour des œuvres précédentes. Les autorités religieuses et civiles, depuis les hautes sphères fédérales jusqu'aux représentants des communes, officiers et soldats, écrivains et artistes accoururent à Fribourg lors des diverses représentations et surent rendre hommage aux qualités de l'œuvre comme à celles des interprètes. Les acteurs avaient été choisis parmi les meilleurs éléments de la ville ; l'ensemble vocal était formé du Chœur mixte de St-Nicolas et de la Société de chant de la ville de Fribourg et l'orchestre se recrutait parmi les musiciens de la Landwehr et de la Concordia.

Le 450<sup>me</sup> anniversaire de la bataille de Morat eut ainsi une ampleur particulière ; la nouvelle pièce de M. de Reynold lui donna un cachet patriotique dont l'opportunité était incontestable et n'a pu être que bienfaisante. Car enfin, nous vivons dans une période où la souffrance et l'inquiétude sont grandes, où les éléments nocifs et dissolvants cherchent à profiter de ce désarroi pour semer l'erreur à pleines mains et tenter de miner les assises de nos institutions politiques et religieuses. Dès lors, il convient

côte dalmate sur l'Adriatique, ville et république très florissante jadis par sa flotte marchande et sa culture. Les Cingria occupèrent de père en fils les charges les plus importantes de la cité jusqu'à nos jours, se rendant utiles à la cause publique dans divers domaines. En 1815, à la chute de la république, lors de l'arrivée des troupes françaises conduites par Marmont (qui reçut de ce fait le titre de duc de Raguse), quelques membres de la famille Cingria s'expatrièrent, pour des raisons politiques, sans doute.

de se retremper dans la foi des aïeux et le spectacle du Jeu commémoratif nous en offrit une excellente occasion. Si les Bourguignons ne sont plus à nos portes, « ils se rassembleront encore, ils reviendront un jour. Avec un autre nom, armés d'autres armes, ils reviendront; ils seront plus nombreux et sembleront les plus forts; toujours ils menaceront la terre et la cité, toujours il faudra recommencer la bataille... La paix n'est qu'une halte à l'ombre de nos forêts: reprendre son souffle, vérifier ses armes. Il ne faut jamais s'endormir. Il ne faut pas s'endormir aujourd'hui, car nous sommes de nouveau entre Grandson et Morat. »<sup>1</sup>

*Joachim Rouiller.*

---

<sup>1</sup> *Jeu commémoratif*: Exhortation du messager, V<sup>e</sup> acte.

---

### Un peu de patois.

Jacques et Babette, deux vieillards nonagénaires, viennent d'assister à l'enterrement de leur fils aîné, décédé à l'âge déjà respectable de 72 ans. La maman est absolument inconsolable, elle verse tous ses pleurs. Le bon vieillard essaye de la raisonner:

— Ma, Bébèta, toparé, i fô on tzavon; tyè chê-the dè t'invéchâ inke, te vou pâ le fère a rêvini.

— Tyich'tè, ora te vè, è le t'é todoulon de ke chi piti vindri pâ innan !...

---



# Combourgeoisie de Berne-Fribourg-Lausanne 1525.

Quatre siècles plus tard.

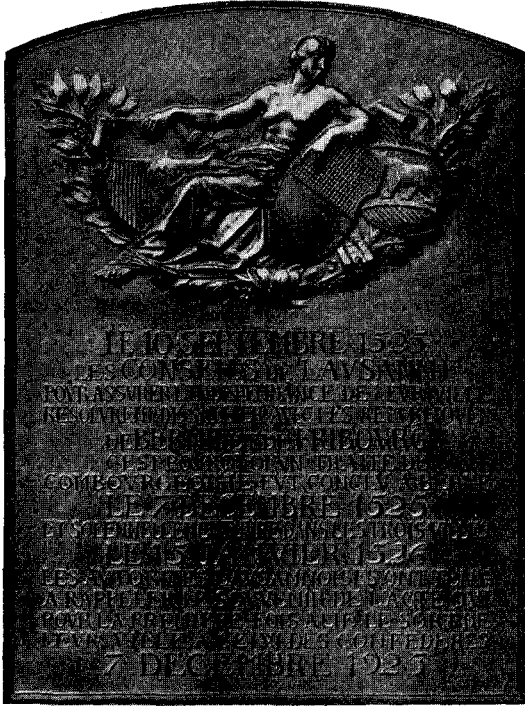
---

Le 10 septembre 1525, les Conseils de Lausanne, pour assurer l'indépendance de leur ville, résolurent de s'allier avec les républiques de Berne et de Fribourg. C'est pour quoi un traité de combourgeoisie fut conclu à Berne le 7 décembre 1525 et solennellement juré dans les trois villes, le 15 janvier 1526. Les autorités lausannoises ont tenu à rappeler le souvenir de l'acte qui, pour la première fois, a lié le sort de leur ville à celui des Confédérés — 7 décembre 1925.

Telle est la dédicace que le visiteur, obligé ou volontaire, peut lire sur la plaque de bronze scellée dans le vestibule de la Maison de Ville de Fribourg. En quelques mots précis le souvenir d'un événement politique considérable est rajeuni et les personnages qui en ont été les acteurs rappelés à la vie. A ces souvenirs, je voudrais joindre ceux que la commémoration du traité de 1525, célébrée à Lausanne le 12 décembre 1925, a laissé dans le cœur des privilégiés qui y assistèrent.

L'idée de célébrer cette date de 1525 est partie des milieux vaudois. Fribourgeois et Bernois y souscrivirent aussitôt avec enthousiasme. On convint de se réunir à Lausanne et les Bernois proposèrent de ne pas y arriver les mains vides, car les petits comme les grands cadeaux entretiennent l'amitié. Fribourg se déclara naturellement d'accord. Comme don de joyeuse arrivée, aucun n'était plus indiqué que celui consistant à renouveler le geste des ancêtres. Il y a quatre siècles, Fribourg et Berne avaient offert à Lausanne les vitraux à leurs armes, qui ornent encore aujourd'hui la salle de la Municipalité. En 1925, comme en 1525, les deux villes voulurent rappeler aux Lausannois des siècles à venir la cérémonie commém-

morative par un vitrail dont la composition était laissée à leur libre appréciation. Le 6 octobre 1925, le Conseil communal de Fribourg charge M. Jean de Castella, peintre-verrier, auteur apprécié de très intéressants travaux,



Bronze offert à la ville de Fribourg par la ville de Lausanne.  
(Composition du sculpteur Casimir Reymond.)

d'étudier un projet de vitrail destiné à faire pendant à celui de la ville de Berne. Le 5 novembre suivant, la municipalité de Lausanne envoie une invitation au Conseil communal de Fribourg en lui communiquant le programme de la fête fixée au mois de décembre suivant. Les événements se précipitent, les échéances approchent; le peintre

travail hâtivement et, le 9 décembre, il présente au Conseil communal le vitrail sorti des fours de MM. Kirsch et Fleckner à Fribourg. Il représente l'entrevue qui eut lieu à Fribourg entre les magistrats lausannois et fribourgeois et qui a préparé l'alliance; dans le fond, la cathédrale, alors collégiale, de St-Nicolas. De chaque côté, dans une ornementation harmonisée avec le médaillon, se voient les anciens sceaux de Fribourg et de Lausanne qui ont servi à l'occasion de cette alliance.

Cette œuvre très belle du peintre Jean de Castella est un spécimen de cette facture inspirée de l'esprit des peintres-verriers des XII<sup>m</sup>e et XIII<sup>m</sup>e siècles, qu'il puisa surtout, lors d'un voyage d'étude, à Chartres. Elle rencontra immédiatement l'approbation unanime du Conseil et le samedi 12 décembre 1926, celui-ci se rendait à Lausanne in corpore, avec huissier en couleurs, porteur du précieux vitrail. En cours de route les autorités bernoises se joignirent à celles de Fribourg. Ces délégations rencontrèrent à la gare de Lausanne déjà, un accueil chaleureux de la part de la Municipalité; des automobiles gracieusement mises à leur disposition les transportèrent rapidement au Lausanne-Palace où un déjeuner de 80 couverts fut servi. Fribourg s'était fait représenter par son syndic, M. Pierre Aeby, les conseillers communaux Folly, Brulhart, Michel, Geinoz, Egger, Schaeffer, Friedinger; d'autre part MM. Buchs et Von der Weid, conseillers d'Etat composaient la délégation cantonale à laquelle se joignirent encore M. Corpataux sous-archiviste d'Etat et M. Handrick 1<sup>er</sup> bibliothécaire cantonal. De Berne étaient venus le président de la Ville, M. Lindt, les membres de la municipalité MM. Steiger, Grimm, Schneeberger, le conseiller d'Etat Simonin ainsi que quelques représentants du Conseil national.

Le repas fut admirablement servi et un choix de vins des grandes années justifia une fois de plus la réputation du canton de Vaud comme premier canton vinicole. Il n'y eut pas de discours; mais ce n'était que partie remise, car les échanges de compliments se firent quelques instants plus tard à l'Hôtel de Ville où, à 15 heures, eut lieu la cérémonie officielle. Sur la place de la Palud, la

foule attend l'arrivée des délégations; l'Hôtel de Ville a pris un air de fête; les drapeaux flottent aux fenêtres, les plantes vertes encadrent l'escalier monumental, les agents de police, très représentatifs dans leur grande tenue, sont au garde à vous dans les vestibules et aux portes. La salle du Conseil communal discrètement décorée reçoit le flot des officiels et des invités: la tribune présidentielle, flanquée des huissiers lausannois aux manteaux rouges et blancs, est occupée par M. le syndic ayant à sa droite, M. le Dr Pierre Aeby, syndic de Fribourg et à sa gauche M. Lindt, président de la ville de Berne; aux extrémités des bancs latéraux les huissiers de Fribourg et de Berne, aux somptueux manteaux, sont debout, face à face, immobiles.

La partie officielle commence: M. Rosset, au nom de la ville de Lausanne, souhaite la bienvenue à ses invités de Fribourg et de Berne, aux autorités vaudoises, aux amis du passé et aux artistes qui ont tenu à participer à cette commémoration. Il rappelle en quelques mots l'acte historique qui unit, pour la première fois, il y a quatre siècles, les destinées de Lausanne à celles des deux républiques voisines. L'aide mutuelle promise, se renouvelle par l'éloquent orateur en un ardent appel à l'union dans un même amour de la patrie suisse.

M. le professeur Gilliard, dans un travail du plus haut intérêt et d'une documentation extrêmement complète fit renaître les personnages de l'époque, Benoît Ravier, l'infatigable champion de la liberté, Girard Grand, docteur en droit, Claude Praroman, François de Prez, Jean de St-Cierge, Jacob Techtermann, qui tous portaient leurs efforts communs à arracher à l'évêque de Montfalcon et au duc de Savoie les derniers liens qui rattachaient la ville de Lausanne à la domination du duc Charles III.

A son tour l'archiviste fédéral, M. le Dr Türlér, rappela en allemand les événements de 1525 et s'attacha tout particulièrement à relever les difficultés qui, du côté bernois, s'opposaient à la conclusion du traité proposé par Lausanne. L'appui de Berne fut plus difficile à obtenir que celui de Fribourg parce que Charles III invoquait le traité de 1509 passé entre la cité des bords de l'Aar et

le duc de Savoie et parce que l'évêque de Montfalcon étant bourgeois de Berne y avait une certaine influence. L'alliance de Berne, une fois obtenue, fut certainement une sauvegarde efficace; la réputation militaire solidement établie de la cité de Boubenberg imposait en effet un respect que personne ne prenait à la légère.

La partie juridique et philosophique de l'acte de combourgeoisie fut traitée magistralement par le Dr Pierre Aeby, syndic de la ville de Fribourg, dans un discours remarquable, tant par sa magnifique inspiration que par sa forme châtiée. Il souligna les événements qui ont dominé la fondation de la Confédération: d'une part le déclin de l'empire romain qui donnait aux cités une certaine liberté, d'autre part la puissance des seigneurs qui cherchaient à s'arroger les droits impériaux. Cette lutte entre les villes et les vallées qui revendiquaient leur autonomie contre les seigneurs avides de domination dura jusqu'au milieu du quinzième siècle. Pour défendre leur droits, les villes s'unirent entre elles par des traités de combourgeoisie qui devinrent l'élément essentiel de rapprochement entre les habitants des diverses vallées de nos Alpes, des bourgs et des cités. De là naquit la Suisse actuelle. Le traité de combourgeoisie de 1525 entre Lausanne, Fribourg et Berne avait une portée non seulement politique mais aussi économique. Les deux cités des ducs de Zaehringen étaient de grands centres commerciaux et il était donc précieux pour elles de posséder en Lausanne un point d'appui et une cité alliée. Une grande partie du traité est consacrée à des stipulations d'ordre juridique. Le traité de combourgeoisie avec Lausanne, suivi quelques mois plus tard de celui de Genève ouvrit à la Confédération des perspectives nouvelles; ce fut le premier acte d'expansion des Confédérés en terre romande.

Si la Suisse peut, aujourd'hui, exercer une influence pacificatrice dans le monde, c'est à son caractère composite qu'elle le doit. Grâce à la réunion, sous un même drapeau, de peuples, de races, de langues et de religions différentes, notre pays est l'exemple vivant de la possibilité d'une entente internationale. M. Aeby conclut, en remettant à la ville de Lausanne, en gage d'une amitié aussi solide en 1925, qu'en 1525, le vitrail de M. Castella.

M. Lindt, président de la ville de Berne, apporta ensuite, le salut de celle-ci. En un discours en allemand, prononcé d'une voix mâle et sonore, l'orateur releva éloquemment l'importance du traité de 1525, qui marqua le début de l'union de la ville de Lausanne avec les Confédérés. Cette première entente conclue dans un esprit fédéraliste se modifia bientôt dans un sens unitaire. Le canton de Vaud



Vitrail offert à la ville de Lausanne par la ville de Fribourg.  
(Composition du peintre J. de Castella.)

passa par la suite sous le régime bernois et M. Lindt releva spirituellement que ce régime eut en tout cas, l'avantage de rattacher étroitement le pays de Vaud à la Confédération, jusqu'au moment, où, sous la poussée fédéraliste du début du XIX<sup>me</sup> siècle, il fut admis comme canton indépendant. En signe d'amitié confédérale, M. Lindt remet également à la ville de Lausanne un superbe vitrail, œuvre de l'artiste bernois Rodolphe Mûnger.

Avec un à-propos remarquable, M. Rosset, syndic, remercia les orateurs, et de leurs éloquents paroles et de

leurs gages d'amitié. En échange, il les pria d'accepter deux plaques de bronze, œuvre du sculpteur Casimir Raymond, et destinées à être placées, l'une à Fribourg, l'autre à Berne. C'est précisément cette plaque que je signale au début de mon article, aux visiteurs de Fribourg.

Après quelques échanges de paroles aimables, la partie officielle fut terminée et l'assistance profondément émue, s'écoula lentement et par petits groupes animés, pour se diriger vers le parc Mon-Repos, où les délégués se retrouvèrent dans une intimité très cordiale et très suisse.

Un buffet, fort brillamment garni, dressé dans un décor très artistique, ne fut pas la moindre jouissance de cette journée inoubliable.

*B. R.*

---

Un bon pataud va se faire arracher une dent chez le dentiste; celui-ci, l'opération terminée, lui réclame 2 fr.

— Kemin, dou fran ? le fâvre, ver no, po mè trère on fyè marti, m'a demandâ tyè thinkanta chantimè, è m'a portan trinâ n'a fyërta vouërba pê la fêrvâdze !...

---

Lyôdo di-j-uchkè ly-è-j-ou vè l'inkourâ, portâ trè fran po dre n'a mècha, po che n'èga malâda. Irè fenamintè fro d'la kura ke rè intrè à chô po dre a Moncheu: — Ditè-vê, ly-é oublyâ ôtyè; ché pâ che vo fô le chavè po ke la mècha chi bouna, ma... di yâdzo... me n'èga ly-è anom « FIKA » !...

---



## NÉCROLOGIES

**M. Udalric Biolley, député.** — Né à Praroman, en 1854, d'une famille justement considérée dans la contrée, riche des biens de la terre, plus riche encore de l'esprit de foi qu'elle a gardé comme le plus précieux héritage de ses ancêtres, M. Udalric Biolley a joué un rôle assez important dans notre région.

Après douze années d'études, à Fribourg et à St-Maurice en Valais, le futur député était bien préparé à exercer une heureuse influence au milieu de ses concitoyens. Aussi, lorsque, le 25 novembre 1925, on apprit la mort de ce magistrat, le deuil fut grand dans la contrée du Mouret.

Elu député au Grand Conseil aux élections générales du 2 décembre 1906, il ne cessa, dès lors, de faire partie de notre autorité législative. En cette qualité, il intervint à maintes reprises pour plaider en faveur de la construction du pont de Pérolles. Il eut la joie bien grande de voir la réalisation d'un de ses vœux les plus chers. Il fit partie du conseil communal de Praroman pendant plusieurs années et, dès 1895, ses collègues lui confièrent la direction de cette commune en le nommant syndic, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. Ce fut grâce à son initiative et à son activité persévérante que Praroman fut dotée d'un édifice scolaire modèle.

M. Biolley faisait, en outre, partie de la Justice de paix du Mouret, au sein de laquelle ses conseils étaient fort appréciés. Avec l'aide de son épouse, il dirigea pendant près de 40 ans, l'important bureau postal du Mouret.

Comme conseiller, puis comme président de la grande paroisse de Praroman, il fit preuve d'un zèle et d'un désintéressement dignes d'éloges. L'église de cette paroisse



étant de beaucoup trop petite pour abriter les nombreux fidèles des quatre communes qui la fréquentent, M. Biolley, par une administration sage et prudente, sut trouver le moyen de rendre possible, tôt ou tard, la construction d'une nouvelle église au centre des communes d'Oberried, de Zénauvaz et de Montévraz. Grâce à sa générosité et à son religieux dévouement, ainsi qu'à ceux de son épouse Cécile, née Horner, la nef de l'église de Praroman subit d'importantes transformations.

Aimant la musique et le chant, doué lui-même d'une voix forte et belle, M. Biolley fréquenta le lutrin, avec foi et piété, pendant plus de cinquante années et dirigea aussi la cécilienne paroissiale.

M. le député Biolley était connu bien au-delà des limites de sa paroisse. On aimait partout cet homme loyal et bon, ce chrétien exemplaire, ce citoyen éclairé, qui s'intéressait si vivement à toutes les œuvres de sauvegarde morales et matérielles du pays. De mémoire de paroissiens, jamais Praroman n'avait fait, à un de ses habitants, d'aussi émouvantes et imposantes funérailles que celles qui eurent lieu le 28 novembre 1925, pour M. Biolley.

*P. Galley, curé, Praroman.*

(« La Liberté », 1925, nos 277 et 279; « L'Indépendant », 1925, n° 141.)

---

**M. Pierre de Zoubaloff.** — Le 8 décembre 1925, en la fête de l'Immaculée Conception, mourait à Fribourg un grand chrétien, M. de Zoubaloff.

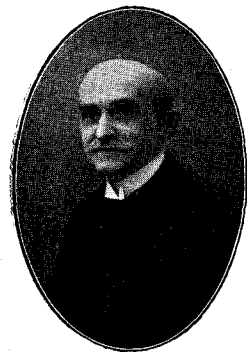
Né à Tiflis, dans le Caucase, le 6 janvier 1864, M. Pierre de Zoubaloff, ingénieur des mines, était le descendant d'une vieille famille géorgienne. Il avait grandi dans la piété auprès de parents exemplaires. Il connut dans ses jeunes années les difficultés matérielles; plus tard, ayant trouvé la fortune dans les sources pétrolifères, il garda son cœur et son âme libres de la puissance de l'or. Chrétien dans toute l'acception du terme, il resta simple, noble et bon dans l'opulence.

D'une intelligence toujours active, ami de la nature, âme délicate, profonde et généreuse, M. de Zoubaloff

s'intéressait à toutes les manifestations de l'art et de l'esprit, à toutes les détresses humaines.

Il arriva à Fribourg en 1914 et s'y installa avec sa famille. L'atmosphère de notre ville catholique et intellectuelle, la stabilité de notre gouvernement, l'esprit traditionaliste des Fribourgeois excitèrent sa sympathie. S'attachant de plus en plus à notre terre fribourgeoise, il en fit sa seconde patrie; devenu bourgeois d'Autigny, le 8 octobre 1921, il fut naturalisé suisse le 12 novembre de la même année.

Une santé précaire et une pénible surdité, isolant M. de Zoubaloff bien malgré lui de la société, l'ont fait passer inaperçu pour plusieurs. Fribourg et Autigny, cependant, lui doivent une reconnaissance particulière pour l'intérêt qu'il porta à leur vie locale, à leurs sociétés, à leurs œuvres de bienfaisance. C'est grâce à sa générosité que Fribourg put installer à Beauregard l'œuvre de



St-Etienne, institution qui est si vivement appréciée par la population de ce quartier.

Le tir l'intéressait tout spécialement et notre ancienne Confrérie des Tireurs, la Société de tir de la Ville, dont il se fit recevoir membre, fut l'objet de sa sollicitude et de sa discrète générosité. Pour lui prouver sa reconnaissance et son attachement, cette société le compta bientôt parmi ses membres honoraires. La mémoire de ce bienfaiteur et protecteur de la Société de tir restera vivante par l'institution de la coupe challenge dite « coupe Zoubaloff » qui se disputera chaque année entre les membres actifs.

Nombreux sont, en effet, ceux qui furent l'objet de sa sollicitude toujours sage et vigilante, de sa générosité éclairée, simple et sereine qui lui gagnait tous les cœurs.

Dans notre siècle d'égoïsme et de jouissance, la personnalité de M. de Zoubaloff se détache noble et généreuse.

Les riches, les hautes classes ont, plus que d'autres, une mission sociale à remplir. M. de Zoubaloff l'avait compris, et il a réalisé un idéal de charité chrétienne.

qu'il faut signaler à l'édification de tous comme un exemple moralisateur.

Le souvenir de cet homme de bien restera vivant à Fribourg. \*\*\*

**M. Ignace Musy, pharmacien.** — Il m'est particulièrement pénible et douloureux d'écrire ces quelques lignes pour un collègue et ami, enlevé quelques heures seulement après un entretien, où je l'avais laissé plein de confiance et plein de force pour la vie qu'il aimait tant.

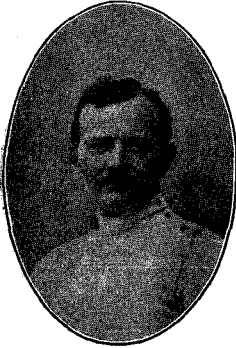
Ignace Musy est né à Fribourg le 12 novembre 1886. Dans cette jolie ville moyennageuse, il fit ses écoles primaires, ses études littéraires au collège St-Michel, où il subit avec plein succès son baccalauréat ès lettres en 1907. Il était le fils de M. le professeur Musy, docteur honoris causa de notre Université et conservateur du Musée d'histoire naturelle.

Cette même année, il commença son stage d'élève sous la direction de M. le D Brunner, pharmacien à Zurich. Il suivit les cours de chimie du célèbre professeur Werner et le cours de botanique du professeur Schinz. C'est dans cette même ville qu'il fit son premier examen et qu'il continua ses études de pharmacie à l'Ecole polytechnique. Il revint ensuite dans sa ville natale pour y faire un stage à la pharmacie Cuony. Saisissant une occasion de s'établir à Fribourg, il acheta la pharmacie Thurler & Köhler un an avant la fin de ses études. Il obtint son diplôme fédéral en autonome 1912.

Durant la mobilisation de 1914, il paya de toute façon un très large tribut à sa patrie qu'il aimait et qu'il servit courageusement en restant de très longs mois sous les drapeaux. Il faisait partie des troupes sanitaires, où il occupait le grade de capitaine commandant la Compagnie 3-II.

Ignace Musy était très cultivé dans la branche qu'il avait choisie comme carrière et fut un membre zélé de la Société des sciences naturelles où il fit de nombreuses et intéressantes communications, dont voici les principales: *Quelques exemples de colorations et de falsifications des épices* (Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences.

naturelles, Vol. 22, 1914); *L'origine des ambres lacustres et préhistoriques et les conclusions des ethnographes* (Bull. Vol. 24, 1918); *La guerre et les succédanés* (Bull. Vol. 24, 1918); *La flore alpine* (Bull. Vol. 25, 1921); *Ancienne médecine. L'opium, drogue sensorielle. Nicolas d'Ovsiannikoff-Cuony* (Bull. Vol. 26); *Stupéfians ignorés de la Société des Nations*. Déc. 1925 (paraîtra dans Bull. Vol. 28); *Sur les préparations de Chaulmoogra pour le traitement de la lèpre* (4 juin 1925); *L'importation de la rhubarbe en Europe. Routes de caravanes et routes maritimes du 17<sup>m</sup>e siècle à nos jours*. (A la Société fribourgeoise des sciences naturelles, 30 avril 1925 — Publié dans Bull. de l'Assoc. franc. pour avanc. des Sc., 1925.)



Ignace Musy fut président de la Société fribourgeoise d'escrime, membre dévoué du Club Alpin. Il faisait partie de notre Société fribourgeoise de pharmacie et en serait devenu

sous peu président. Il occupait une place en vue dans la Société et le Syndicat des pharmaciens suisses, où il était très apprécié.

Musy était le collègue et l'ami toujours prêt à rendre service, avec une spontanéité allant jusqu'à l'oubli de soi; dans nos réunions, dans nos promenades annuelles où nous avons appris à nous mieux connaître, sa franche gaieté et son enthousiasme mettaient une note charmante et entrecoupaient agréablement nos arides discussions professionnelles.

Il aimait la nature, le soleil et la vie; il aimait les sports à l'excès, cause probable d'une maladie de cœur qu'il traita par le mépris, mais qui, indubitablement, eut raison de sa vigoureuse constitution.

Mardi soir, 26 janvier, je le quittais, comme de coutume, au seuil de sa maison, où il rentrait à la table familiale et mercredi matin, il n'était plus! Une crise cardiaque l'avait emporté, laissant dans le désespoir une jeune femme et trois petits enfants. La consternation de ses parents,

de ses amis, de la ville entière fut immense. Ses obsèques furent celles d'un homme aimé. Toute la population, triste et vibrante, l'accompagna à sa dernière demeure.

A son jeune foyer détruit, à son père, notre dévoué professeur, à toute sa famille, nous disons nos douloureux regrets et notre compatissante sympathie et nous gardons de l'ami et de notre cher collègue disparu notre plus fidèle souvenir.

*Arnold Bourgknecht.*

(« Journal suisse de Pharmacie », n° 8, 20 février 1926.)

**M. Charles Egger, avocat, conseiller communal.** — Le 10 février 1926 au soir, se répandait en ville la nouvelle du décès inattendu de cet excellent citoyen qu'était M. l'avocat Egger, figure sympathique à tous égards et dont la mort prématurée a suscité d'unanimes regrets. Une courte et douloureuse maladie de cœur a mis fin en quelques jours à cette active existence qui se dépensait sans compter au service de sa ville natale et de sa fidèle clientèle. Le regretté défunt n'était âgé que de 63 ans et son alerte ver-deur semblait devoir lui réserver de longues années encore de fructueuse activité.

M. Charles Egger, né en 1862, était fils de M. Auguste Egger qui fut chancelier d'Etat de 1863 à 1866. Après avoir fréquenté les écoles primaires de la ville de Fribourg, il fit ses études classiques au collège St-Michel et s'inscrivit ensuite à l'école de droit. Il se destinait au barreau et il entra comme stagiaire chez M. l'avocat Louis Bourgknecht en 1887. En 1889, il obtint son brevet d'avocat et s'associa avec M. l'avocat Biemann, avec lequel il travailla pendant une année puis, en 1890, il ouvrit une étude pour son compte personnel. C'est surtout dans les causes civiles que le nouvel avocat se spécialisa et son esprit conciliant, ainsi que l'aménité de son caractère étaient très appréciés de sa clientèle et ses conseils étaient très recherchés.

De 1900 à 1908, M. Charles Egger fut membre suppléant de la commission examinatrice des aspirants au barreau.

En politique, il appartenait à la nuance du Cercle de l'Union, auquel il resta fidèle sa vie durant, et de l'ancien *Bien public*, mais tout en se tenant en dehors des luttes ardentes des partis. Sa bonne grâce, sa courtoisie et sa

parfaite honorabilité lui conciliaient l'estime et la sympathie de tous les milieux. Modeste et sans ambition, il n'arriva qu'assez tard à revêtir des fonctions publiques. C'est le 11 mars 1906 qu'il fut élu député au Grand Conseil en remplacement de feu M. Louis Hayoz; mais son passage à l'assemblée législative fut de courte durée, car il ne se prolongea pas au-delà des élections générales du mois de décembre de la même année. Sa brève participation aux travaux du Grand Conseil suffit pour montrer en lui un zélé serviteur de l'intérêt général particulièrement attentif aux besoins de la ville de Fribourg.



En 1922, M. Charles Egger, entra au Conseil communal où il fut chargé du département des finances. Il se montra excellent administrateur. La population de Fribourg lui doit une grande reconnaissance pour l'ardeur avec laquelle il s'est consacré à la gestion de la chose publique. M. Egger a fait preuve d'un dévouement au bien général, d'un désintéressement et d'une

abnégation qui lui méritent l'hommage de ses concitoyens. Aussi l'affluence considérable qui accompagna le regretté défunt à sa dernière demeure fut-elle une preuve de l'estime et de l'affection dont jouissait cet homme de bien auprès de tous ceux qui l'ont connu.

M. Charles Egger a fait aussi une carrière militaire très honorable. Il débuta comme lieutenant en novembre 1885 et fut attribué à la IV<sup>me</sup> compagnie du bataillon 14; le 12 mars 1889, il fut promu 1<sup>er</sup> lieutenant. Le 4 avril 1891, le Conseil fédéral le nomma capitaine dans la Justice militaire. Le 11 février 1902, il fut nommé major et grand-juge suppléant au tribunal de la 2<sup>me</sup> division. Nommé lieutenant-colonel le 23 mars 1906, il remplaça le lieutenant-colonel Biemann comme grand-juge de la 2<sup>me</sup> division, fonctions qu'il remplit avec un entier dévouement jusqu'à sa promotion au grade de colonel qui eut lieu le 31 décembre 1919.

«La mort de M. le conseiller communal Egger, dit la Li-

*berlé*, est une perte pour la ville de Fribourg qu'il aimait et servait de tout son cœur. M. Egger laisse l'exemple d'un patriote à l'âme généreuse et d'un bon chrétien. Il avait un excellent cœur et réalisa pleinement le type du défenseur paternel et désintéressé du pauvre, de la veuve et de l'orphelin. La charité était un des plus beaux traits de son caractère. Fribourg voit disparaître en lui un de ses meilleurs enfants. »

Nous ne pouvons que souscrire à cette appréciation parfaitement méritée, ayant suivi la carrière de ce membre du barreau si intègre et si consciencieux depuis les bancs de l'école jusqu'à la fin.

E. F.

(« La Liberté », 1926, n° 34; « Freiburger Nachrichten » 1926, n° 35; « L'Indépendant », 1926, n° 18; « La Tribune de Lausanne » du 12 février 1926; « La Tribune de Genève » du 27 février 1926; « La Patrie Suisse » du 24 février 1926.)

**M. Louis Charrière, député.** — Le 9 mars 1926 décédait, à Cerniat, des suites d'un accident, survenu il y a deux ans, M. le député Charrière.

Le défunt, né à La-Roche en mai 1853, était l'avant-dernier d'une famille de douze enfants. Il passa son enfance au Précorne à Charmey où ses parents le rejoignirent quelques années plus tard. Après la mort de son père, le jeune Charrière se fixa avec sa mère d'abord à Bulle, comme fermier, puis à Vaulruz. Ce fut dans cette localité qu'il se maria, en 1892, pour venir ensuite s'établir définitivement à Cerniat, commune d'origine de la famille Charrière, où ses ancêtres apparaissent déjà en 1478.

Ses concitoyens ne tardèrent pas à apprécier les qualités d'ordre et de travail de leur ressortissant; aussi, aux premières élections communales qui suivirent, lui confièrent-ils, dès 1895, l'importante et absorbante charge de syndic qu'il conserva pendant vingt années consécutives. M. Charrière fut un administrateur consciencieux et prudent tout en étant progressiste. Ce fut sous sa direction que Cerniat vit s'édifier un nouveau bâtiment scolaire, ses communications améliorées par la construction de la route de la Valsainte aux Echelettes, et celle dite des « Communailles », routes construites par les détenus de l'Etat.

Il y avait un bon nombre d'années que M. Charrière fonctionnait comme assesseur du cercle de la Justice de paix de Charmey, lorsqu'il fut appelé, au mois de mars 1918, au poste délicat de juge de paix du même cercle qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Elu député en 1901, il ne cessa, dès lors, de faire partie de la députation gruyérienne au Grand Conseil, sauf pendant la législature de 1916 à 1921. A plusieurs reprises il fonctionna dans nos diverses commissions, entre autres dans la commission cantonale de l'impôt.

M. Charrière fut un magistrat exemplaire, dévoué aux intérêts de sa commune et de son pays. Il resta très attaché au parti conservateur dont il fut l'un des dignes représentants. Membre d'une famille foncièrement catholique, qui compte deux religieuses Filles de la Charité de St-Vincent de Paul, M. Louis Charrière n'eut lui-même qu'un fils, notre condisciple et ami, M. le Dr François Charrière, professeur et directeur au Séminaire, l'un des membres les plus distingués de notre clergé.

G. Cz.

(« La Liberté », 1926, nos 57 et 59.)

**Mgr Dominique Thierrin.** — Le 4 avril 1926, dimanche de Pâques, à l'Hospice de la Broye, à Estavayer-le-Lac, s'éteignait doucement, dans la paix du Seigneur, Mgr Dominique Alphonse-Olivier Thierrin, chanoine de Bukarest, camérier de Sa Sainteté, aumônier de l'Hospice.

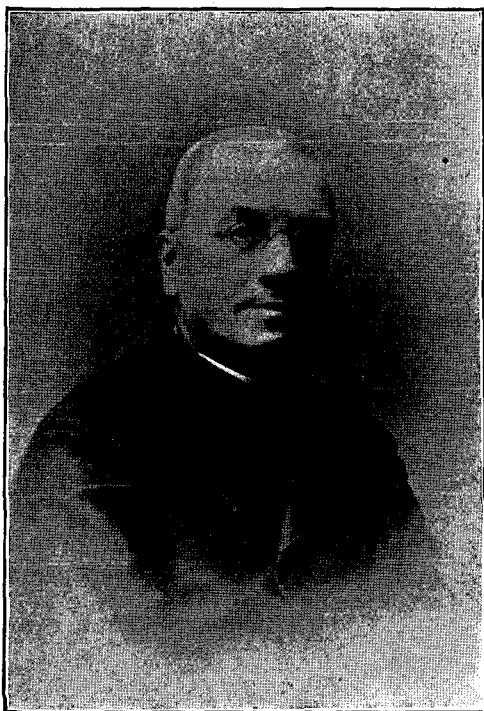
Né le 23 septembre 1837 à Praratoud, paroisse de Surpierre, fils de Joseph Thierrin, il perdit ses parents de très bonne heure et fut élevé par ses oncles de Surpierre.

Malgré les troubles de l'époque, grâce à une éducation vraiment chrétienne, il se sentit appelé à la vocation sacerdotale. Il fit ses études classiques à l'Ecole cantonale grâce à une bourse de 200 fr. qu'il put obtenir et qui lui suffisait pour vivre. Il fit sa philosophie à Einsiedeln et son séminaire à Fribourg.

Ordonné prêtre le 28 juillet 1861, il fut nommé vicaire à Promasens, où pendant 6 ans, il fut l'aide dévoué du bon doyen Dunand. En 1867, M. Dunand devint chapelain de Chapelle et M. Thierrin, curé de Promasens où il resta jusqu'en 1905.



Qui dira tout le bien qui se fit dans cette paroisse sous l'habile et ferme direction de ce bon prêtre. Il ne se contentait pas de prêcher, de faire ses catéchismes, de visiter sa grande paroisse, il écrivait dans les journaux, il faisait



paraître des brochures très appréciées qui eurent plusieurs éditions, ne citons que celles contre l'abus des boissons et contre l'abus des veillées. Jusqu'à ces dernières années, il écrivait encore en son style toujours fleuri et toujours jeune que le nombre des années ne parvint pas à vieillir.

Pendant plus de 30 ans, il se fit quêteur pour procurer aux catholiques de la contrée de Moudon une église, une cure et une école. Il garda jusqu'en 1914 toute la charge

financière de cette paroisse. Combien d'autres paroisses pourraient publier ses générosités !

En 1903, il alla prêcher la première communion à Bukarest où son cousin Florentin Thierrin avait ouvert et dirigé un pensionnat très florissant. Il en revint avec le titre de chanoine honoraire. En 1896, il reçut le titre de Camérier d'honneur de Sa Sainteté. Il ne reçut ses titres que comme un moyen de recueillir plus pour donner davantage.

En 1905, les fatigues de son ministère et de ses quêtes l'obligèrent à quitter sa chère paroisse de Promasens. Il se retira d'abord à Collonges-Bellerive, puis en 1911, à la cure d'Estavayer-le-Lac. En 1915 ne voulant pas rester oisif, il est nommé aumônier de l'Hospice, poste qu'il garda jusqu'à sa mort.

Que faudrait-il dire si l'on parlait de sa vie intérieure ? Il priait toujours ; sa conversation était dans le ciel, selon l'expression de saint Paul. Sa charité était inaltérable : jamais vous ne l'entendiez dire du mal du prochain : il excusait toujours. Les dernières années de sa vie, il attendait le grand départ avec un calme, une sérénité admirable : « Je ne demande pas à vivre un jour, une minute de plus. Je suis prêt à tout ce que le bon Dieu décidera, quand il voudra, comme il voudra. »

Le lundi, 15 mars, il eut une faiblesse. Il ne devait pas se relever. Après avoir supporté la maladie avec une patience sans égale, après avoir reçu avec les sentiments de la foi la plus profonde les consolations de la Religion, le 4 avril 1926, à 5 h. 05 du soir, le bon serviteur, les mains pleines de mérites, se présentait à son divin Maître et recevait la récompense. Ah ! qu'il fait bou mourir, quand on a rempli sa vie de bonnes œuvres comme Mgr Thierrin !

Que du haut du ciel, il veille sur nous, sur notre cher canton de Fribourg qu'il aimait tant et pour lequel il a tant travaillé ! Fasse le Ciel que notre pays puisse compter de nombreux enfants, de nombreux prêtres semblables à Mgr Thierrin dont le souvenir restera gravé dans le cœur de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. J.

(« La Liberté » 1926, nos 79 et 81 ; « Etrennes frib. » 1912, p. 98.)

**M. Alfred d'Amman.** — *Alfred-Jules-Albert* d'Amman, fils de François-Nicolas-Bonaventure-Aloys et de Marie-Madeleine-Adèle de Reynold de Pralettes, naquit le 3 juin 1845, à Fribourg où son père exerçait les fonctions de préfet depuis 1843. Il fit ses études classiques au collège St-Michel, puis il alla, comme plusieurs Fribourgeois de son temps, suivre les cours de droit de l'université de Wurzburg. Rentré à Fribourg, il y fréquenta l'Ecole de droit.

Le 30 décembre 1867, le Conseil d'Etat l'appela aux fonctions de sous-archiviste. Il avait de qui tenir dans cette partie: son père avait été archiviste de l'Etat de 1821 à 1828, il avait laissé une précieuse collection de généalogies, de nombreux manuscrits sur les familles patriciennes et des extraits des « Besatzungsbücher » soit rôles des fonctionnaires de l'Etat que l'on consulte encore constamment de nos jours. M. Joseph Schneuwly, avec lequel Alfred d'Amman conserva toujours les plus cordiales relations, venait d'être nommé archiviste-chef. Nous lisons dans le rapport qu'il adressa au Conseil d'Etat, sur les examens subis par les cinq candidats au poste de sous-archiviste: « M. d'Amman est jeune, studieux et très réfléchi... » Il nous plaît de relever à soixante ans de distance ces deux expressions qui furent la caractéristique de toute sa vie. Le principal travail qu'il fit aux Archives fut le classement de la collection dite des « papiers de France » comprise dans 32 liasses et de la correspondance des cantons formant 178 gros portefeuilles de lettres originales. Mais sa carrière devait être ailleurs qu'aux Archives.

En 1869, il entra dans l'administration de la ligne Lausanne-Fribourg-Berne en qualité de secrétaire de M. Louis de Weck-Reynold. En 1876, la direction de la Compagnie de la Suisse occidentale l'appela au poste de chef de gare à Fribourg; il y resta deux ans. Ses aptitudes le firent appeler aux fonctions d'inspecteur de l'exploitation à Fribourg, en 1878. En 1904, il fut nommé adjoint au chef d'exploitation des chemins de fer fédéraux et, deux ans plus tard, il prenait la direction de ce service en remplacement de M. Gorjat, appelé à la direction d'arrondissement.

Le 1<sup>er</sup> avril 1915, M. d'Amman prenait sa retraite après

quarante-six ans de bons et loyaux services, et, ici ce n'est pas une phrase banale qu'il faut lire, mais l'expression de la plus entière vérité. « Pendant toute cette longue carrière, dit la *Liberté* du 10 avril 1915, M. d'Amman fut toujours un administrateur exemplaire, sachant allier les rigueurs de la discipline à l'urbanité la plus parfaite, concilier les intérêts du personnel avec ceux de l'administration qu'il représentait avec autant de zèle que de distinction. »



On pourrait ajouter que, dans toutes ses fonctions, comme dans ses travaux d'historien et dans toute sa vie, il poussa la probité et la conscience jusqu'au scrupule.

M. d'Amman fut aux frontières en 1870, en sa qualité de lieutenant d'artillerie de la batterie 13, batterie qui, seule, eut à ouvrir le feu avant la signature de la convention des Verrières.

D'une haute culture intellectuelle et morale, esprit toujours en éveil et très curieux, M. d'Amman ne demeura étranger à aucun événement, à aucun mouvement de son temps. Très versé dans les questions sociales, il fut membre de la Société des sciences sociales de Paris et un fervent disciple du célèbre sociologue et économiste Le Play. Il fit partie de l'Union de Fribourg et fut avec M. Decurtins et de La Rive le troisième membre représentant la Suisse au sein du Conseil de l'Union qui comprenait, comme on le sait, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Hongrie et l'Italie. Il assista à la première séance de l'Union de Fribourg qui se tint à l'Evêché. C'est là qu'il rencontra plusieurs hautes personnalités du moment telles de Mun, Lorin, de La Tour-du-Pin avec lesquelles il entretint des relations suivies.

Il cultiva toute sa vie les antiques, il en faisait sa lecture favorite et pouvait citer par cœur les odes d'Horace, les poèmes de Virgile, etc. Il eut le don des langues et connaissait parfaitement l'allemand, l'anglais et l'italien.

Les questions d'éducation et de pédagogie l'intéressaient

beaucoup aussi. L'arboriculture et spécialement la pomologie étaient ses passe-temps.

Laborieux comme il était, la retraite ne fut pas pour M. d'Amman la cessation du travail; elle ne fut qu'un changement d'occupation. Il put dès lors se livrer tout entier et plus que jamais à la lecture et aux études historiques, partageant son temps entre la Bibliothèque cantonale et les Archives de l'Etat. Persévérant dans ses recherches, aucune difficulté ne l'arrêtait; il ne se fiait ni aux on-dit ni aux analyses de documents; il voulait voir les originaux de ses propres yeux, afin de ne rien avancer dont il ne fut certain.

Parmi les travaux qu'il a publiés, citons: *Notice sur la confrérie du Saint-Sacrement*, érigée dans l'église de St-Nicolas, à Fribourg en Suisse (1885); *Notices biographiques sur les membres de la famille de Weck, de 1500 à 1800*; *Lettres d'armoiries conférées à deux Fribourgeois, par l'empereur Charles-Quint (Archives héraldiques suisses, 1908)*; *Les familles des nobles d'Ependes (Fribourg) et von Spins (Berne)*, dans *Pages d'histoire* publiées par les sociétés d'histoire de Fribourg, à l'occasion du premier congrès suisse d'histoire et d'archéologie, 1918; *Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises (Arch. héral. suisses 1919-1924)*; *La seigneurie de Macconnens (Annales frib. 1923)*; *La seigneurie de Vuissens (Ibid. 1924)*; *Le droit successoral fribourgeois. (Réforme sociale 1887)*. Deux études devaient voir le jour très prochainement: 1° *Une monographie de la paroisse d'Ependes*; 2° *Les Schœnfels ou de La Roche*. Ajoutons que M. d'Amman fut un collaborateur assidu du *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*.

M. d'Amman épousa en 1872 Mlle Marie de Weck, fille de M. Weck-Reynold. La *Liberté* a rendu compte, dans son numéro du 21 juillet 1922, de la fête tout intime qui eut lieu à Ependes à l'occasion de leurs noces d'or.

Le défunt fut membre de la Société économique et d'utilité de Fribourg, dans laquelle il entra en 1867; il fit partie de la Société d'histoire dès 1868 et en fut proclamé membre honoraire le 31 janvier 1918; agrégé en 1868 à la Confrérie du Saint-Sacrement, il en fut le secrétaire de 1888 à 1904

et le président de 1904 à 1914; il appartenait, en outre, à la Grande Congrégation latine et à la Conférence de St-Vincent de Paul.

Chrétien catholique, Alfred d'Amman le fut dans toute l'acception du terme, pratiquant la simplicité, la frugalité; fuyant le bien-être, ses aises et le confort, dépourvu de toute ambition et de tout orgueil, se privant, par esprit de pénitence des plaisirs les plus légitimes... Nous devrions citer encore sa stricte économie qui lui permit d'élever sa nombreuse famille. En écrivant ces lignes, il semble qu'on parle d'un autre âge, tant nous sommes peu habitués à rencontrer de pareils caractères.

Doué d'une santé de fer, il put encore faire allègrement à pied l'ascension de la Berra à l'âge de 77 ans et il ne connut guère les tristesses de la maladie (si l'on excepte la dure épreuve de la surdité qui l'atteignit assez tôt) que pendant les deux dernières années de sa vie.

M. Alfred d'Amman mourut à Fribourg le 17 mai 1926 et fut enterré le 20 à Ependes, devant l'église, dans la tombe de son père.

*T. de R.*

**M. Ludovic Hartmann.** — Cadet des cinq enfants d'Aloys-Nicolas-Philomène Hartmann et de Clémence Haefliger, Ludovic naquit à Fribourg le 1<sup>er</sup> décembre 1873. Il devait voir disparaître tous ses aînés et lui-même mourut le dimanche 30 mai 1926, dans sa 53<sup>me</sup> année. Les journaux ont dit comment il fut frappé d'apoplexie, à Zurich, au cours d'un voyage, le lundi de la Pentecôte, voyage tout intime et plein de charmes qu'il s'était tant réjoui de faire avec sa famille. Sentant qu'il allait mourir, le bon chrétien qu'il était demanda et reçut les secours de la Religion et, le bon Fribourgeois voulut à tout prix revoir sa ville natale. Mais Dieu ne devait pas exaucer ce désir suprême. M. Hartmann succomba en approchant de Fribourg, alors qu'il eût presque pu apercevoir sa chère tour de St-Nicolas qu'il aimait tant et que si souvent il admirait alors que le soleil dorait ses fleurons de pierre.

Après avoir fréquenté les classes industrielles du collège St-Michel, il entra dans la vie pratique comme attaché à divers bureaux de notre ville: au ministère public, au

secrétariat de l'Instruction publique et à la Caisse hypothécaire. En 1897, M. Hartmann fut appelé dans l'administration communale de Fribourg comme secrétaire de l'impôt. Il y resta huit ans et l'excellence de ses services le fit choisir, en 1905, comme caissier de ville, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il remplissait encore les importantes fonctions de secrétaire-caissier de la Chambre des scolaires depuis 1904 et de caissier du conseil paroissial de St-Nicolas. Il exerça toutes ces fonctions de confiance avec une exactitude, une conscience et un dévouement exemplaires. Aussi serviable que possible envers le public, aussi accommodant que ses responsabilités le permettaient, il aplanissait bien des difficultés sans trahir son devoir et, maintes fois, un bon mot dit à propos déridait le plus grincheux des contribuables.



Comme ses frères, M. Ludovic Hartmann, a tenu une place en relief dans la vie musicale de notre cité. La musique est un talent héréditaire dans la famille Hartmann. Ludovic jouait du violon, de la flûte, de la clarinette, du violoncelle, de l'alto et surtout de la contrebasse, son instrument de prédilection. Rappelons, en passant, qu'il créa l'orchestre Aïda dont la vie éphémère compta cependant de brillants succès.

Il était homme à s'intéresser à tout. Nous n'en voulons pour preuve que la belle bibliothèque qu'il a laissée. Il était du reste quelque peu bibliophile.

Nombre de nos sociétés l'ont compté parmi leurs membres: nous ne citerons que la Société de chant de la ville de Fribourg, l'Orchestre de la ville de Fribourg, la Musique de Landwehr, la musique La Concordia, le Chœur mixte de St-Pierre, la Société fribourgeoise de mycologie et d'herborisation, dont il fut membre fondateur, la Société fédérale de gymnastique La Freiburgia, l'Association des fonctionnaires communaux, le Cercle catholique de Fribourg, la Société fribourgeoise des sciences naturelles, etc.

Nous n'aurions rien dit de Ludovic Hartmann si nous

ne disions pas l'amour profond qu'il portait à Fribourg, à son passé, à ses vieilles institutions. C'est par esprit de tradition qu'il fit partie de la Vénérable Confrérie de St-Luc et de l'Abbaye des Maçons dont il était deuxième maître. C'est dans cet esprit encore, qu'il tint, il y a quelques années, à se faire recevoir de la Société d'histoire du canton de Fribourg. Pour rien au monde, il n'eût manqué d'assister aux réunions de ces sociétés et de participer à leurs banquets annuels où son merveilleux appétit faisait plaisir à voir et où sa verve charmait tout le monde. Parlerons-nous des « dîners de l'Hôpital » dont il était le boute-en-train ?...

Et maintenant, la voilà disparue cette figure originale, encadrée de ses boucles blanches, que nous aimions à rencontrer dans nos rues; disparu ce cher Ludo au large, franc et fin sourire.

*T. de R.*

(« La Liberté », 1926, n° 124, « Freiburger Nachrichten » 1926, n° 125. « L'Indépendant », 1926, n° 65.)

**Le R. P. Laurent Perroud, capucin.** — Qui n'a conservé un excellent souvenir de ce religieux trop tôt disparu ? Né à Arlens-Blessens, paroisse de Promasens, le 26 novembre 1862, il était le fils d'Antoine-Martin Perroud d'Attalens et de Madeleine-Marie Levrat.

Après avoir été quelque temps au service des Pères cordeliers de Fribourg, il résolut de s'adonner aux études. Il les commença au collège de Fribourg, les poursuivit à St-Maurice, puis à Sion. Donnant suite à sa réalisation de se faire capucin, il entra au noviciat de Lucerne en 1882, où il fit profession le 19 septembre de l'année suivante. Prêtre dès 1886, il se voua au ministère sacerdotal avec un zèle inlassable et avec un tact et une bonté qu'il conserva toute sa vie dans ses rapports avec ses confrères et avec tout le monde, surtout avec les âmes si nombreuses qui s'adressèrent à lui parce qu'il avait gagné leur confiance par son grand cœur, par son jugement perspicace, par son complet désintéressement, par une manière de procéder d'autant plus miséricordieuse qu'elle était le fruit d'un ministère long et fécond et d'une étude très suivie des meilleurs moralistes.

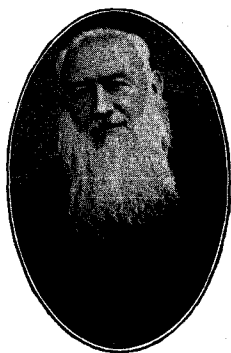


Durant sa carrière si bien remplie de religieux-capucin, il se fit un devoir d'encourager les jeunes confrères à des études approfondies, car il aimait la science, comme il aimait son Ordre, c'est-à-dire autant que lui-même; il aimait la vérité et les âmes sincères, bien que, — parce qu'il était judicieux, — il ne fût point partisan du système de tout dire; et son amour du vrai, du bien et du juste-milieu l'éloignait instinctivement de ceux qu'il voyait être irrémédiablement opposés à ces qualités.

Dans l'Ordre, il revêtit la dignité de supérieur et de gardien à Romont; il fut aussi gardien à Fribourg et à Bulle, définitiveur de la province suisse et préposé à la custodie de Soleure dont font partie les couvents de la Suisse romande.

L'avant-veille de sa mort, on le voyait encore à son confessionnal à Bulle. Il reçut les derniers sacrements le mercredi 2 juin, puis il s'endormit. Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, à l'annonce de sa mort, à l'église paroissiale, Bulle pleura un bon religieux, son bon Père Laurent.

*P. Athanase Collier, capucin.*



**M. le professeur Dr Henri Baumhauer.** — Le 1<sup>er</sup> août 1926, s'éteignait après une longue et pénible maladie, chrétiennement supportée, M. le professeur Dr Henri Baumhauer.

Né le 26 octobre 1848 à Bonn en Rhénanie, Henri Baumhauer suivit les cours du gymnase, puis de l'université de cette ville. Il s'y voua à l'étude de la chimie et fut l'élève du célèbre Kekulé, un des fondateurs de notre chimie moderne. Docteur à 21 ans, Baumhauer fut appelé en 1871 comme professeur au technicum de Frankenberg, l'année suivante à l'école de commerce de Hildesheim et l'année après, définitivement, à l'école d'agriculture de Ludinghausen en Westphalie. Mais Baumhauer n'était pas homme à se contenter de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge, si absorbants fussent-ils. La minéralogie et surtout la crystallographie l'attiraient. Cette

science si exacte et un peu austère, devait séduire l'esprit méthodique et déjà mûri du jeune professeur. Toutes ses heures de liberté, et elles étaient peu nombreuses, il les consacra à cette science souvent aride, mais dont il sut explorer les beautés. Bientôt le succès vint récompenser les efforts du jeune savant. Sa méthode de la corrosion des surfaces cristallines, qui démontre si bien la structure interne de la matière, fit avec ses autres travaux qu'il serait trop long d'énumérer, apprécier son nom par le monde scientifique. Aussi ne faut-il pas s'étonner que sa candidature s'imposât bientôt pour une chaire universitaire. En dernier lieu ce furent les universités de Fribourg et de Wurzburg qui se disputèrent le déjà célèbre professeur.

Nous devons être heureux et fiers de ce qu'il donna la préférence à notre jeune Faculté des sciences dont il fut, dès 1896, un des ouvriers de la première heure. De suite, il sut s'y faire une place en vue et la confiance de ses collègues le porta en 1901-1902 au Rectorat de l'Université. Outre la minéralogie, le professeur Baumhauer fut encore chargé de l'enseignement de la chimie inorganique. Cette besogne écrasante pour d'autres épaules, n'arrêta pas son essor scientifique. Etudiant à fond la mine inépuisable qu'est pour le cristallographe la vallée de Binn en Valais, il eut la jouissance, non seulement d'y découvrir des minéraux nouveaux, mais encore d'y préciser les lois qui régissent la formation des mâcles cristallins et de synthétiser cette formation par l'expérience. A ce travail fondamental et classique le nom de Baumhauer restera toujours attaché et les académies étrangères qui l'admirent dans leurs rangs, ne firent que rendre justice à l'éminence de ses travaux.

Mais ce ne fut pas seulement comme chercheur infatigable que le professeur Baumhauer sut se distinguer. Il fut aussi un admirable pédagogue. Il savait présenter à ses élèves la science abstraite qu'il enseignait de telle façon, qu'elle semblait devenir un jeu. Il était passé en axiome dans les milieux estudiantins que « celui qui ne comprendra pas l'enseignement de M. Baumhauer ne saura jamais la cristallographie ». Si son accueil un peu froid et réservé intimidait d'abord, on savait avoir à faire à un cœur bienveillant. Car le savant qu'était le professeur Baumhauer était doublé d'un poète qui savait s'enthousiasmer pour

les choses de l'art, de la littérature et pour les grands hommes des temps passés. Chrétien convaincu, il sut aussi, lorsque vinrent les longues années de souffrance, les supporter sans murmures et resta ferme à son poste jusqu'à ce que la maladie le terrassât, donnant à tous l'exemple un de devoir et d'abnégation qui lui vaudra la reconnaissance de notre petite patrie.

H. D.

(« La Liberté », 1926, n<sup>os</sup> 178 et 184; « Freiburger Nachrichten », 1926, n<sup>os</sup> 178 et 179.)

**M. Laurent Fragnière.** — M. François-Laurent Fragnière, fils d'Antoine et d'Anne-Madeleine née Frossard, naquit à Fribourg le 22 décembre 1843. Il était frère de feu Mgr Joseph Fragnière, ancien supérieur du Séminaire, et de feu Louis Fragnière, ancien vice-chancelier d'Etat et rédacteur du *Chroniqueur*, ainsi que de feu Auguste Fragnière, intendant des bâtiments.

Après avoir achevé ses classes primaires de façon un peu dé cousue, sous le régime de 1848, M. Laurent Fragnière entra au collège St-Michel, en 1857, où il fit son gymnase et son lycée. Il étudia avec prédilection la littérature française.

Ses études terminées, il suivit pendant quelque temps les cours de notre Ecole de droit en 1865-1866, puis il partit pour Munich où il alla continuer ses études juridiques et se familiariser avec la langue allemande. A son retour dans sa ville natale, il entra comme administrateur à l'imprimerie Clerc et Fragnière, et, en 1867, à la mort de son frère Louis, il devint rédacteur du *Chroniqueur*. Par suite des vicissitudes politiques, le *Chroniqueur* ayant passé sous l'autorité immédiate du Conseil d'Etat, le *Bien public* se fonda et fut l'organe de l'ancien parti libéral-conservateur issu des élections de 1856. Le premier rédacteur de ce journal fut M. François Carry, rédacteur actuel du *Courrier de Genève*, auquel succéda M. Laurent Fragnière. Il est inutile de rappeler ici la période mouvementée qui aboutit aux élections de 1881 où la verve de polémiste du nouveau rédacteur trouva largement l'occasion de s'exercer. Fortement battu en brèche, le *Bien public* ne tarda pas à disparaître (1888) et M. Laurent Fragnière consacra dès lors toute son activité à la direction de l'imprimerie

en collaboration avec M. Cyprien Clerc qui en était copropriétaire.

Déjà du vivant de M. le professeur Grangier, il fut un des collaborateurs les plus assidus des *Nouvelles Etrennes fribourgeoises* et ce fut lui qui en prit la direction après la mort de leur fondateur. Nombreux sont les articles qu'il a consacrés au vieux Fribourg qu'il affectionnait tout particulièrement. La plupart des notices nécrologiques sont de sa plume. *Le Messenger*, petit journal agricole, organe de la Société ornithologique de Fribourg, édité également par l'imprimerie Fragnière, le compta aussi au nombre de ses rédacteurs.



Quoiqu'il s'intéressât vivement à la chose publique, il ne remplit pas de poste en vue et se consacra tout entier à sa famille et à ses affaires. Il fut cependant un certain nombre d'années membre du conseil paroissial de St-Nicolas.

De nombreuses sociétés de notre ville eurent en lui un membre dévoué, plus spécialement la section *Moléson* du Club alpin suisse dont il fut un des fondateurs, la Société des sciences naturelles et la Société économique dans laquelle il était entré en 1884. C'était aussi un des vétérans du *Cercle de l'Union*.

Une longue pratique lui avait donné une certaine facilité de rédaction où l'enjouement et le côté humoristique de son esprit y trouvaient leur compte. Il donna le meilleur de son temps à son imprimerie à laquelle il était très attaché. Il fallut une maladie très grave, qui mit ses jours en danger, il y a quelques années déjà, pour l'obliger à abandonner définitivement son travail et ses publications. Bienveillant envers tout le monde, il était d'un commerce agréable.

Les dernières années de sa vie se passèrent dans la retraite, au sein de sa famille et c'est là qu'il s'éteignit, comme il avait vécu, en bon chrétien. G. Cz.

# MALIGUI

par Mgr Lerouge, C. S. Sp., vicaire apost.  
de la Guinée française.

---

C'était un de ces beaux et bons vieillards, comme on en rencontre souvent parmi les races que l'Islam n'a pas encore pourries. Il s'appelait Maligui et se trouvait être le chef de Bottini, Dieu sait depuis combien d'hivernages, lui ne le savait pas.

La paix de sa maison, de son clan, lui était chère, de même. Et, malgré la ribambelle de grands garçons, tous pères de famille (car il avait depuis longtemps le privilège d'être grand-père), frères qui, facilement, auraient rappelé Abel et Caïn, Jacob et Esaü, Joseph et les dix autres, Absalon et Aman, Salomon et Adonias, nul bruit, nulle dispute, nulle rixe ne s'élevait dans la cour du prince, si ce n'est le piaillage des gosses, se traînant à quatre pattes et séchant leurs larmes sur le sable salin de la mer...

Bottini, comme tous les villages baga, était enfoui derrière sa forêt, plus enfoui encore derrière ses secrets d'un fétichisme aussi grossier que ridicule.

Dans le bois sacré où se reposait le fétiche Bansonyi, personne n'entrait que les initiés. C'était sous peine de mort. A chaque tombée de nuit, les vieux se réunissaient dans le repaire du dieu, et pour que les durs cerveaux comprissent mieux les volontés de la sybille, on s'ingurgitait des rasades pantagruéliques de vin de palme, jusqu'à ce qu'on s'oublîât, ivres-morts, non pas près du trépied, mais à l'ombre de l'immense jarre desséchée, débris lointain trouvé sur un vaisseau perdu au large...

Aux abords des cases, près des cours sales, puantes, se trouvait un trou marécageux, débordant d'eau aux mois pluvieux, et réceptacle, à la saison sèche, d'un liquide verdâtre, nauséabond. C'était un autre lieu sacré, quoique les femmes y vinsent laver leurs

nippes dégoûtantes, les porcs y digèrent leurs ventrées de manioc, sans compter les fillettes qui s'y rencontreraient de grand matin pour y puiser l'eau reposée de la nuit, celle qui devait bouillir (heureusement) et remplir les marmites de la journée... Mais ce n'était pas cela, on le comprend, qui rendait le trou sacré. Passant leur vie sur l'eau, accroupis en de frêles et instables pirogues chargées jusqu'aux lèvres, les Baga n'avaient peur de tomber à l'eau que parce que celle-ci était peuplée de caïmans, et que le grand défaut des caïmans était d'aimer à l'excès la chair de Baga, comme le défaut des Baga était de s'enivrer.

On ne le sait... Toujours est-il que le fétiche avait répondu qu'il fallait s'assurer des protecteurs marins, lui, suffisant à peine pour le village... On prenait donc un petit caïman (peut-être le faisait-on éclore en dérobant des œufs cachés dans le sable), on lui faisait une marque sur le dos, à la queue, aux pattes, et on le lançait dans le vivier. Il y vivait et s'y allongeait, grâce aux petits poissons qu'il dévorait (car les bêtes sont comme les hommes). Puis, un beau jour, devenu adulte et capable de comprendre son rôle, il se sentait pris dans un nœud coulant : c'était son propriétaire qui venait le retirer. Il l'attachait à l'arrière de sa pirogue ; et, à l'endroit le plus dangereux du fleuve, il le rendait à son élément. Désormais, plus de naufrage possible, plus de noyade sans remonter à fleur d'eau : l'animal protecteur était là...

Oui, Bottini était un drôle de village. De riant, d'attrayant, il n'avait que le bon et grand vieillard Maligui, qui ne quittait jamais son trône : une vieille peau de mouton, sinon pour aller payer son impôt à Boké, n'y restant pas longtemps, comme s'il ne se sentait pas chez lui, sur la terre ferme...

Cependant, vers 1904, les Missionnaires s'aventurèrent dans le cloaque de Bottini, et furent reçus royalement. La grande question qui se pose partout, fut adressée au sanhédrin de céans... On convint que, pour une chose si grave, il fallait réfléchir. Les heures

se passèrent. Le tambour de guerre résonna. A la queue leu leu, les vieux sénateurs se rendirent dans la cour du chef, où le P. Montels les attendait, disant son chapelet et priant N.-D. du Bon Conseil, à laquelle il voulait consacrer ce lieu.

« Les vieux sont trop vieux, fut-il répondu, pour apprendre une nouvelle religion... Et puis, ils ont plusieurs femmes... Et puis, le riz à planter, le vin à boire, les palabres à écouter... Et puis, ce n'est pas dans l'usage que les vieilles barbes retournent à l'école, au seuil de cette deuxième enfance, qui est encore plus bête pour apprendre que la première... Quant aux enfants, oui... ils suivront la parole du Père..., on est très content de cela..., etc., etc. »

Il fallait se contenter de ce qu'on avait conquis. Incontinent, le P. Montels écrivit des noms...

Maligui avait donné le branle. Prenant son dernier garçon, il l'avait lancé, tout crasseux, tout morveux, entre les jambes du Père, en lui disant : « C'est le tien ! »

Et il avait bien quelque mérite à faire ce geste, le vieux Maligui, puisqu'un de ses futurs héritiers avait déjà essayé nos « manières ». Après quelques mois d'insuccès scolaires à la mission de Boffa, il en était sorti sans aucun bagage, hormis un nouveau nom : Congo, auquel il avait ajouté la déterminante de « faransé ». Ce n'était pas, du reste, la seule entorse qu'il donnât au « français ». Dans la palabre, fier comme Artaban, Congo avait déclaré, en baragouin indéchiffrable, qu'il fallait donner beaucoup d'enfants pour en faire des hommes distingués comme lui.

« Mon Péri, avait-il ajouté en se tournant vers le Missionnaire, faut f... tous gosses dans tes pattes ; faut eux comme Congo « faransé » ; si y a pas apprendre, faut casser la... bouche ».

Quelques années plus tard\*, l'élève était baptisé : on l'appelait désormais Thomas. Maligui en était fier : Thomas savait compter l'impôt, il parlait et écrivait comme un Blanc !...

Pour dire merci à sa manière, le vieillard bâtit une

case à la lisière du village. La case devint chapelle-école, et Thomas en fut, comme de juste, le catéchiste.

C'est ainsi que, en 1922, Bottini avait son petit noyau de catholiques, et le vieux chef, à qui l'on devait tout, fréquentait lui-même la classe, pour écouter et pour rire, plein la bouche, en entendant ses fils et petits-fils syllaber des sons qui lui paraissaient si bizarres, mais qu'il devinait si savants!...

Cependant, il vieillissait... A chacune de mes visites, la conversation tombait toujours sur la mort, tant il est vrai qu'on ose plutôt mourir à quarante ans qu'à quatre-vingts.

« Je suis vieux ; ma tête branle... Peut-être que tu ne me verras plus... Dis, que crois-tu ?... »

Je connaissais cela comme on connaît un vieux refrain rabâché... Mais tout s'use, même les refrains...

Je viens d'apprendre que Maligui n'est plus... Il a laissé son sceptre, son trône, ses fils, son bon vin de palme, son riz, ses esclaves, ses pirogues, tout, jusqu'à ses vieilles nippes. Il a quitté sa grande case où se balançaient des toiles d'araignées presque centenaires, noircies par la fumée du brasier qui servait à réchauffer ses vieux os... Oui, il a abandonné tout cela ; mais il est parti avec quelque chose de mieux...

Thomas s'est approché de lui, et Congo lui-même s'est imposé dans cette ultime conversation... Les fils ont parlé de Dieu à leur vieux père, Abraham à sa façon, et le père des croyants de Bottini a murmuré : « Oui, donne-moi l'eau qui lave l'esprit... Je veux le baptême ».

Aussitôt Congo est parti en tempête. Toutes les filles du village étaient là, devant la porte, chacune portant sur la tête une calebasse remplie d'eau... l'eau lustrale commandée par Congo.

Et c'est Thomas qui a régénéré l'âme de son père...

(Extrait de *l'Echo d'Afrique*, revue mensuelle illustrée, publiée par la Sodalité de S. Pierre Claver (voir aux annonces). Bureau central pour la Suisse française : 96, rue Zæhringen, Fribourg.)



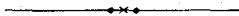
## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Calendrier, foires et marchés pour 1927.	
Autorités fédérales . . . . .	30
Autorité législative cantonale . . . . .	31
Autorité exécutive . . . . .	33
Direction de l'Instruction publique . . . . .	33
» de la Justice et des Cultes, etc. . . . .	43
» des Finances . . . . .	46
» de l'Intérieur, de l'Agriculture, etc. . . . .	49
» des Travaux publics . . . . .	53
» de la Police, de la Santé publique, etc. . . . .	54
» Militaire des Forêts, Vignes et Domaines . . . . .	57
Syndics du canton . . . . .	58
Pouvoir judiciaire, tribunaux, justices de paix . . . . .	64
Commune de Fribourg . . . . .	74
Etablissements de crédit public . . . . .	80
Entreprises électriques fribourgeoises . . . . .	82
Administration des fondations de l'Evêché . . . . .	82
Officiers d'Etat civil . . . . .	83
Postes et télégraphes . . . . .	84
Les prêteurs juifs à Morat à la fin du moyen âge (Jeanne Niquille). . . . .	89
Impressions de voyage aux Indes et en Birmanie (Alice Reymond) . . . . .	100
Les grands peintres à Fribourg (H. Flamans-Aebischer). . . . .	113
Le bétail fribourgeois à l'Exposition suisse d'agriculture, à Berne, en 1925 (Jules Collaud). . . . .	120
Lettres d'autrefois: Le doyen Bridel et les patois fri- bourgeois, d'après sa correspondance avec P. L. Pettolaz (Paul Aebischer). . . . .	124
La croix des chanoines de St-Nicolas (L. Waeber, cha- noine) . . . . .	144

	Pages
Musique de chambre (Eugénie Vicarino) . . . . .	156
Le quatrième centenaire de la combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne (1526-1926) (Gaston Castella) . . . . .	157
Pour bien comprendre la « radio » (Edmond Brasey) .	162
Les fêtes du 450 <sup>me</sup> anniversaire de la bataille de Morat (J. Jordan) . . . . .	171
La Nouvelle Société Helvétique et l'Organisation des Suisses à l'Étranger (Pierre Wyss). . . . .	180
Fribourg au temps passé: « Tableaux de la Suisse ou voyage pittoresque fait dans les XIII cantons du corps Helvétique... » (publié par Jean d'Amman). .	190
M. le Juge fédéral Piller (Pierre Aeby) . . . . .	193
Le Jeu commémoratif de Morat (Joachim Rouiller) . .	195
Combourgeoisie de Berne-Fribourg-Lausanne 1525 . .	
Quatre siècles plus tard (Bertrand de Reyff). . . .	211

*Nécrologies :*

MM. Udalric Biolley, député (P. Galley, curé, Praroman)	218
Pierre de Zoubaloff (***) . . . . .	219
Ignace Musy, pharmacien (Arnold Bourgknecht) .	221
Charles Egger, avocat, conseiller communal (Etienne Fragnière). . . . .	223
Louis Charrière, député (Georges Corpataux) . . .	225
Mgr Dominique Thierrin (J. Dévaud, doyen) . . . .	226
Alfred d'Amman (Tobie de Raemy) . . . . .	229
Ludovic Hartmann (Tobie de Raemy) . . . . .	232
R. P. Laurent Perroud, capucin (P. Athanase Cottier, capucin). . . . .	234
le professeur Dr Henri Baumhauer (Henri de Diesbach) . . . . .	235
Laurent Fragnière (Georges Corpataux) . . . . .	237
Maligui (Mgr Lerouge, C.S.Sp.) . . . . .	239



# GEORGES SCHÆFFER

*Chauffages  
centraux. Installations  
sanitaires. Laiteries et fromageries à  
vapeur. Ventilations. Références  
de premier  
ordre.*

CRIBLET, 13  
**FRIBOURG**  
TÉLÉPHONE 655

PROJET ET DEVIS  
SUR DEMANDE

## Reliure Registres Brochages Dorure

Entoilage de cartes  
Travaux d'éditions



## *P. Fracheboud-Thurler*

Neuveville 113

**Fribourg**

Tél. 7.32



*Confections de tous  
Articles pour Ecoles  
Encadrements  
Fabrique de Cartonnages*

## **COMBUSTIBLES** **A. MENOUD & SIEBER** **FRIBOURG** TELEPHONE N°3.66

ENTREPÔTS  
Tour Henri  
4

HOUILLES, COKES, ANTHRACITES  
BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS  
BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ

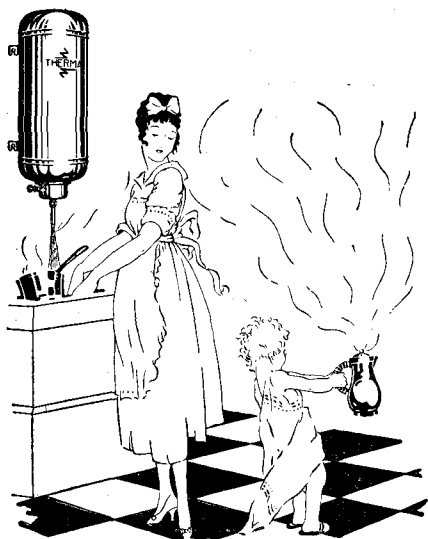
BUREAU  
Rue du Temple  
N° 1

# Entreprises Electriques Fribourgeoises

FRIBOURG

Production et distribution d'énergie électrique

Tous les emplois de l'électricité industriels  
et domestiques.



L'électricité assure le confort et la propreté dans  
toutes ses applications : force motrice, lu-  
mière, chaleur, production du froid.

Boilers pour bains à chauffage par courant de  
nuit à prix réduits. Petits boilers pour lavabos  
et cuisines à consommation réduite avec  
abonnements à forfait.

# **HAYMOZ & ZAHND**

**FRIBOURG**

Avenue de Pérolles 10

\*

Entreprise de camionnage  
et transports

---

Déménagements

Entrepôts — Garde-Meubles

---

**Camions - Automobiles**

---

**COMBUSTIBLES**

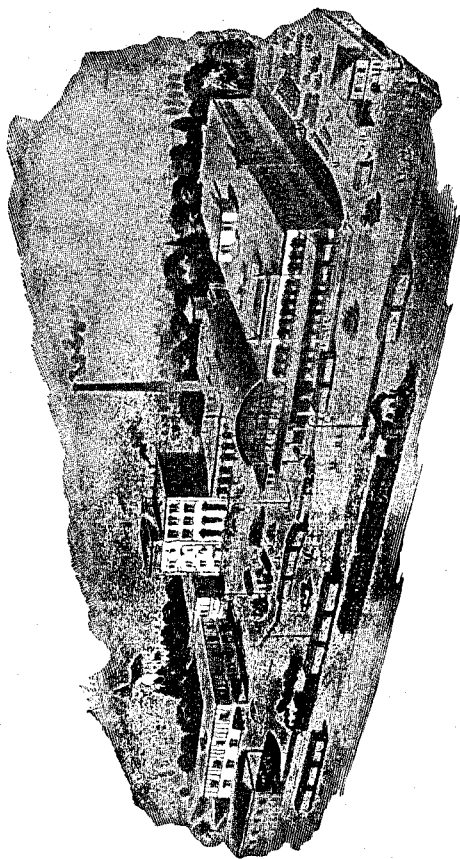
en tous genres

---

Gros - Détail

\*

==== **TÉLÉPHONE 63** ====



# *Les Bières du Cardinal*

*se recommandent par leur finesse, leur pureté de goût,  
leur moelleux et leur richesse en extrait de malt.*

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

J. GRAUWILLER-OSWALD

..... Réparations en tous genres .....

Téléphone 6.79

FRIBOURG

Grand'rue, 49

# Tonique nerveux du Père König

**Mélancolie.** — Pendant quelques années, je souffrais de mélancolie, mais je fus guéri par deux bouteilles du Tonique nerveux du Père König. Olga BUCHER. Heiterberg, près Spreitenbach (Ct. Argovie).

**Maux de tête.** Je peux recommander le Tonique nerveux du Père König à tous ceux qui souffrent de maux de tête. M<sup>me</sup> FUSTER-KRÄHEN-BUHL, Eriswyl (Ct. Berne).

## **Maladie des nerfs.**

Après 5 ans d'une maladie de nerfs, je fus guéri par deux bouteilles du Tonique nerveux du Père König. Je suis denouveau en santé, joyeux et actif. A. LIEBERHERR, agriculteur, Ernetswyl (Ct. St-Gall).

Un livre précieux pour les maladies des nerfs sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à **König-Médecine Co, Francfort s. M. Taunusstr. 40.**

Le Tonique nerveux du Père König est en vente dans toutes les pharmacies; à défaut, s'adresser au dépôt principal pour la Suisse. Prix Fr. 7. — la bouteille.

**W. Volz & Co, Pharmacie Centrale, Berne, près de la Tour de l'Horloge.**

Si on doute d'avoir toujours reçu le véritable Tonique nerveux du Père König, prière d'en informer.

**König-Médecine Company, 1045, North Wells Street,  
CHICAGO ILL (U. S. A.)**

## **Epilepsie, vertige, insomnie.**

Le Tonique nerveux du Père König est le seul remède qui produise véritablement de l'effet contre l'épilepsie.

Contre le vertige et l'insomnie, il n'y a pas de meilleur remède. M<sup>me</sup> WALDI-LAMPART, Baar (Ct. Zoug).

## **Crises de nerfs, essoufflements, maux de nerfs.**

Je certifie que le Tonique nerveux du Père König est le seul et meilleur remède contre ces maux. M<sup>me</sup>

Marie JOHNER, Bramberg (Ct. Bern.)

## **Danse de Saint-Guy.**

Le Tonique nerveux du Père König agit tout de suite. Je peux le recommander à chacun. Fam. BUEHLER, Fenz près Worb (Ct. Berne).



Etes-vous assuré sur la vie?

Adressez-vous à la plus ancienne Compagnie opérant en Suisse

# „LE PHÉNIX“

**Assurances de toute nature sur une ou deux têtes**

En 1923, la Compagnie a payé en Suisse,  
en francs suisses: 2,336,847.50

*Renseignements gratuits par les*

— AGENTS GÉNÉRAUX —  
**PERRIN & WECK**

Rue de Romont, 18 (Café de la Paix) — FRIBOURG

Téléphone N° 5.12 — Téléphone N° 5.12

Inspecteur: GEORGES SCHNEIDER, Fribourg

# WINTERTHOUR

**Société suisse d'assurance contre les accidents  
et la responsabilité civile**

(AUTOMOBILES, MOTOCYCLETTES, ETC.)

**Traite toutes les assurances**  
aux meilleures conditions

Agence générale pour le canton de Fribourg:

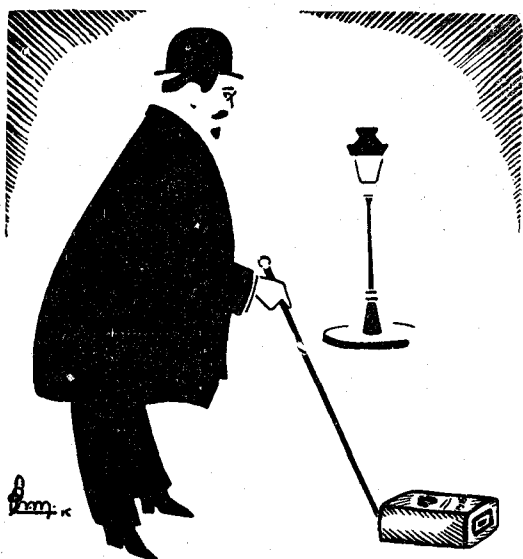
**PERRIN & WECK**

Rue de Romont, 18 (Café de la Paix) — FRIBOURG

Téléphone N° 5.12 — Téléphone N° 5.12

Inspecteur: GEORGES SCHNEIDER, Fribourg





## QUELLE CHANCE!

il faut avoir pour trouver ce bijou dans la rue! D'ordinaire, ce café-adjoint de figues est obtainable dans chaque bonne épicerie.  
Le véritable

# S Y K O S

Fabrication Nago, Usines de produits alimentaires, S. A., Olten

---

## COFFRES-FORTS



F. GOUGAIN. FRIBOURG

*Assortiment en magasin.*

---

# GYPSERIE

Peinture en bâtiment et sur meubles -- Décors bois et marbres -- Enseignes en tous genres -- Papiers peints.

## ARTHUR DUBEY

Quartier d'Alt **FRIBOURG** Rue Louis Chollet 1  
Tél. 4.05

Planchers sans joints

## Œuvre de Presse

en langues indigènes de l'Afrique

Reconnue par tous les Missionnaires comme l'un des facteurs les plus opportuns pour le bien des Missions, approuvée par LL. SS. Benoit XV et Pie XI, qui voulurent y souscrire comme *membres fondateurs*, elle s'occupe de l'impression de livres religieux surtout, en idiomes africains, et les envoie aux chrétiens de l'Afrique.

Toute personne peut contribuer à cette œuvre d'apostolat, les offrandes même minimales, dans ce but, étant reçues avec reconnaissance.

Demander les conditions d'adhésion et adresser les aumônes à la Sodalité de S. Pierre Claver: Rome (23), via dell'Olmata, 16, ou Fribourg, rue Zähringen, 96.

Boulangerie - Confiserie - Pâtisserie

## T. Bulliard

13, rue de Romont  
Téléphone 4.19

*Bonbons fins  
Glaces  
Pâtisseries fines  
Pâtés froids*

Tea-Room

\*  
Service  
à domicile



# Au Départ

Huber & Rouge

4, Rue de Romont  
Fribourg  
Téléphone 9.77

*Maroquinerie fine, choix immense. Articles complets de voyages et de tous sports. Tennis. Equitation. Montagne.*

*Foot-baal. Skis, Patins, Luges, etc. Windjacke. Articles de bain. Sellerie. Articles de pêche complets.*

Timbres d'escompte 5%

# COQUELINE

Marque déposée.

Se méfier des contrefaçons.

## LAPP

### Sirop contre la coqueluche

Meilleur remède contre la toux,  
l'enrouement, les maladies de la gorge, etc.,  
pour enfants et adultes.

**LE FLACON 2 Fr et 3 Fr. 80.**

En vente dans toutes les pharmacies.

Dépôt général:

**PHARMACIE LAPP, FRIBOURG**

## :-: LE NÉGRILLON :-:

Bulletin mensuel illustré, 16 pages in-16° spécialement pour la jeunesse, en neuf langues européennes, approuvé par le Saint-Siège et de nombreux membres d'épiscopat.

Abonnement annuel: 2 fr. suisses.

Sodalité de S. Pierre Claver pour les Missions d'Afrique.  
Rome (23), via dell'Olmata, 16; Fribourg, rue Zähringen, 96.

MENUISERIE MÉCANIQUE DE BATIMENTS  
ÉBÉNISTERIE  
INSTALLATION DE BUREAUX ET MAGASINS  
PARQUETS

\*  
**C. VONLANTHEN**

**FRIBOURG**

AVENUE DE MISÉRICORDE 8

TÉL. 1,23

**Demandez les**

Bières renommées de la  
**Brasserie Beauregard**

**Téléphone 5 et 10**

**Spécialités:**

**ST-NICOLAS**, brune, nutritive et réconfortante.  
**TYPE PILSEN**, blonde, plus houblonnée, hy-  
giénique, de goût amer agréable.

**Médailles d'or.**

**Prix d'honneur.**

**Musée des Missions africaines**

rue Zähringen, 96, Fribourg.

Installé près du Grand-Pont, dans des salles spacieuses, par la Sodalité de S Pierre Claver, qui est une Œuvre auxiliaire pour les Missions d'Afrique. Il est formé d'objets très intéressants, dont plusieurs de grande valeur. Fétiches, animaux exotiques, bijoux, armes, vêtements, productions du sol et du travail indigène, livres en langues africaines, etc., y sont classés géographiquement et avec art. Ce Musée est ouvert toute l'année et toute la journée. Le prix d'entrée est de 50 cts. au moins, par personne, au profit de l'Œuvre. Conditions spéciales pour écoles et pour pensionnats.

**EIGENMANN, CHATTON & C<sup>IE</sup>**

**FRIBOURG**

Spécialité de cafés verts et torréfiés  
Spiritueux, Conserves, Tabacs et cigares  
Rôtisserie de cafés.

TÉLÉPHONE 23

**CRÉDIT GRUYÉRIEN**  
**A BULLE**

Capital et réserves: Fr. 1,200,000.---



Traite toutes opérations de banque et  
de change aux meilleures conditions.



**contient de la  
graisse pure**

Commerce de Vin

*Les Fils d'Igce. Esseiva*

*Maison fondée en 1855*

**FRIBOURG**

**J. THURLER**

**PAPIERS ET CARTONS EN GROS**

**TÉLÉPHONE 3.35**

Tous les papiers et cartons pour Imprimeries

-- -- -- Relieurs et cartonnages -- -- --

-- -- Emballages en formats et rouleaux -- --

Pergamyne et Parchemin pour Boucheries,

Charcuteries et Laiteries

**MANUFACTURE DE CORNETS**

**POUR**

**ÉPICIERIS, BOULANGERIES, PATISSERIES**

**PHARMACIES, DROGUERIES**

**PIERRE DUCREST**

Grand'Rue, 40

SERRURIER

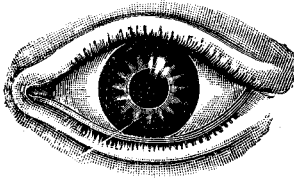
Grand'Rue, 40

**FRIBOURG**

**SERRURERIE EN TOUS GENRES**

**TRAVAIL PROMPT ET SOIGNÉ**

**PRIX MODÉRÉS**



**Ed. YANTZ, opticien**

Tél. 82 **FRIBOURG** Tél. 82

(Ancien Hôtel du St-Maurice)

Installation de 1<sup>er</sup> ordre pour  
tous travaux d'optique.

Lunettes et pincés-nez. Jumelles. Appareils photographiques.  
Travaux d'amateurs.

## CONSERVATOIRE-ACADÉMIE

DE MUSIQUE

FRIBOURG (Suisse)

### ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT

Classes instrumentales — Classes de Chant  
Cours théoriques — Cours d'ensemble  
Histoire de la Musique — Chant grégorien  
Cours pour organistes catholiques

**Diplôme officiel pour l'enseignement musical**

Tarif et renseignements par LA DIRECTION.



## Sang de Bouleau

produit une chevelure magnifique

Efficace où tout autre produit fait défaut. Guérit la chute des cheveux, les pellicules, les places chauves, la faible croissance. Recommandé par les médecins. Des milliers d'attestations élogieuses et d'ordres renouvelés. Le grand flacon fr. 3.75. *Shampoing au sang de bouleau*, le meilleur, 30 ct. *Crème au sang de bouleau* pour les cheveux secs, pot 3. — et 5. — fr.

En vente dans les *Pharmacies, Drogueries, Salons de Coiffure* et à la *Centrale d'Herbes des Alpes au St. Gothard, Faïdo.*

Demandez le *Sang de bouleau* pour obtenir le vrai produit.

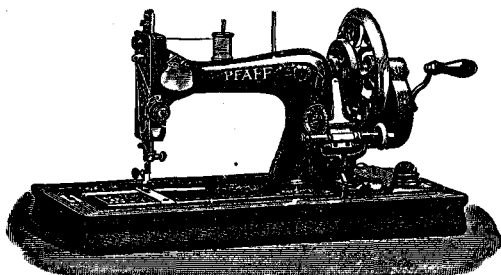
Oignons à fleurs - Graines potagères - Graines  
fourragères - Graines de fleurs - Insecticide - En-  
grais pour fleurs - Mastic à greffer - Raphia

Se recommande

**ERNEST-G. VATTER, Commerce de graines**

Ci-devant G. WAGNER

**FRIBOURG, Rue du Pont-Suspendu, 79**



**AGENTS GÉNÉRAUX:**  
**E. Wassmer S. A.**

## *L'Echo d'Afrique*

Organe de la Sodalité de S. Pierre Claver pour les Missions  
d'Afrique, bulletin mensuel illustré, en neuf langues européen-  
nes, 16 pages in-8°, approuvé par les quatre derniers Papes,  
ainsi que par de nombreux cardinaux, archevêques et évêques.

Abonnement annuel: 3 fr. suisses,

Rome (23), via dell'Olmata, 16; Fribourg, rue Zaehringen, 96.



Tannerie, crème cirage

## COMMERCE DE CUIRS

Courroies et Lanières pour machines -- Fournitures pour  
cordonniers -- Huiles et Degras pour selliers et tanneurs  
Crins animal et végétal, Laine pour matelas.  
-- Talons caoutchouc de première qualité --

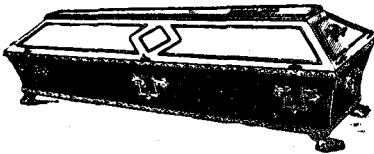
**C. VILLIGER, FRIBOURG**

Téléphone 8.55 Grand'Rue 57 Téléphone 8.55

SABLEINE, graisse extra pour cuir

## TRANSPORTS FUNÈBRES

A DESTINATION DE TOUS PAYS



FABRIQUE  
DE CERCUEILS  
ET DE  
COURONNES

# A. MURITH

SOCIÉTÉ ANONYME

48, Rue de Lausanne **FRIBOURG** Téléphone, 1.43  
Service jour et nuit

DÉMARCHES ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS

**Si vous voulez** réparer ou transformer vos  
maisons adressez-vous à

**PIANTINO FRÈRES**  
ENTREPRENEURS  
RUE DES BOUCHERS, 78

Tél. 824

Tél. 824

Références 1<sup>er</sup> ordre — Travaux à forfait — Devis gratuits

# CHAPPALEY - BRUGGER

20, Rue de Lausanne — Téléphone 21

GRAND CHOIX DE

## CHAPEAUX

POUR MESSIEURS JEUNES GENS ET ENFANTS

Premières marques

# BAUR & C<sup>IE</sup>

Successeur de SCHMID, BAUR & Cie, FRIBOURG

*Fers en tous genres pour tous les métiers  
Outils et machines pour menuisiers, serruriers, etc.*

*Ferrements pour menuisiers*

*Machines agricoles, faucheuses, faneuses,  
rateaux, faulx, etc.*

*Charrues cultivateurs, semoirs*

*Machines à battre à mains et pour moteurs*

*Moulins à vanner. Transmissions en tous genres*

*Hâche-paille, concasseurs, coupe-racines*

*Bouilleurs — Moulins à pommes de terre*

*Machines à coudre en tous genres. Balances et bascules*

*Articles de ménage en émail, aluminium, etc.*

On s'occupe des installations.

:: Spécialité : Accessoires pour faucheuses, charrues, etc. ::

# G. KEMM-ELLENBERGER

154, Rue du Tilleul, 155 FRIBOURG 154, Rue du Tilleul, 155

TISSUS POUR HOMMES

NOUVEAUTÉS POUR DAMES

MERCERIE — BONNETERIE

# DÉPILATOIRE



## DESTRUCTION RADICALE (sans pareille)

de tous poils follets et duvets du visage et du corps sans inflammation ni douleurs. Ne pas confondre avec d'autres produits sans valeur, annoncés fréquemment, mais plutôt nuisibles à la peau. Succès complet garanti en 2 à 3 minutes. (Inocuité absolue). — Flacons à Fr. 3.50 et Fr. 5.50. Expéditions discrètes contre remboursement.

**A. EICHENBERGER, Export — Lausanne**

== AGENCE DE VOYAGE ==

## LANG - GUYER FRIBOURG

**BUREAU :**  
PLACE de la GARE, 38  
Téléphone 4.65

**DOMICILE :**  
RUE MARCELLO, 24  
Téléphone 2.13

TRANSPORTS INTERNATIONAUX  
Billets de chemin de fer pour tous pays

Camionnage — Déménagements  
Emballages et expéditions pour tous pays  
Entrepôts — Garde-meubles — Caves  
COMBUSTIBLES GROS ET DÉTAIL

Mesdames !!! N'oubliez pas que les  
**Cuisinières à gaz „Le RÊVE”**

*sont les plus économiques, les plus pratiques, les plus élégantes  
et les meilleur marché*

**CUISINIÈRES à trois feux et un four, depuis Fr. 160**  
Pour tous renseignements, s'adresser au représentant pour Fribourg :  
**P. PYTHOUD, Av. de Pérolles, 8, Fribourg**

# Gremaud & Tacchini

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE  
BÉTONS ARMÉS

BUREAUX :

Tél. 7.31 VILLA NOËL, PÉROLLES Tél. 7.31

CHAUSSURES

F. VONLANTHEN

PONT-MURÉ, 152 FRIBOURG PONT-MURÉ, 152

FAVORISEZ  
LES COMMERÇANTS  
DU PAYS

RABAIS  
SUR ACHATS  
IMPORTANTSS!!!

VENTE  
AU COMPTANT

MEMBRE DE L'ASSOCIATION  
POUR LE RABAIS



## Pommade Kaelberer

contre les maladies de la peau ; d'une efficacité surprenante dans les cas d'Eczémas, Dartres, Boutons, Herpès, Rougeurs, Démangeaisons, Eruptions diverses, Plaies variqueuses et Hémorroïdes, Rougeurs et Excoriation de la peau des bébés.

**Pot Fr. 2.-**

Dans toutes les pharmacies.

Envoi contre rembours, dans toute la Suisse.

Dépôt général : Pharmacie K A E L B E R E R, Genève.



## CHEVELURE MAGNIFIQUE

par le **MEXANA**

Contre chute de cheveux, pellicules, blanchiment. Fortifiant incomparable, assurant avec garantie la repousse rapide de la chevelure, même sur les endroits les plus dénudés. L'effet est surprenant, remarquable déjà au bout de trois jours.

Flacons à fr. 3.50, 4.50 et 8.50. Envoi contre remboursement.

**A. EICHENBERGER, EXPORT — LAUSANNE**

## FERBLANTERIE

Installations sanitaires

# Henri Spicher

Téléphone 421 BOULEVARD DE PÉROLLES, 19 Téléphone 421

## LAITERIE CENTRALE

PROPRIÉTÉ DES PRODUCTEURS DE LAIT  
DE FRIBOURG ET ENVIRONS

MAGASINS: TOUR HENRI N° 11  
HOTEL-DE-VILLE  
PÉROLLES  
CHAMP DES CIBLES

LAIT - CREME - BEURRE - FROMAGE - YOGHOURT

## DISTILLERIE DE PÉROLLES

Tél. 1.73 **Jean MAYER** Tél. 1.73

FRIBOURG

VINS - LIQUEURS - EAUX GAZEUSES

Eau minérale SYLVANA

INDUSTRIE FRIBOURGEOISE  
**PATES ALIMENTAIRES**  
DE TOUS GENRES

↑  
**H. BUCHS**  
STE-APPOLINE PRÈS FRIBOURG

:: LE MEILLEUR RECONSTITUANT ::

**VIN DE QUINQUINA PEPTO-FERRUGINEUX**

DE LA **PHARMACIE MUSY**

Il combat avec succès, l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les migraines; c'est la meilleure cure de printemps. —

Le grand flacon 7 fr.; le demi-flacon 4 fr.

**13, Rue de Lausanne FRIBOURG**

CIMENT / CHAUX / GYPSE / TUI-  
LES / DRAINS / TUYAUX / BRI-  
QUES / PLANELLES / AUGES &  
CUVES EN GRÈS / ETERNIT  
ARDOISES, etc.

**ERNEST MICHEL, Tivoli, Fribourg**

TÉLÉPHONE 4.42

COMPTE POSTAL 69

**MAISON VICARINO**

— RUE DE LAUSANNE, 5 —



**COLONIALES GROS ET DÉTAIL**

LIVRAISON A DOMICILE

TÉLÉPHONE 55



Plus de **mites** et plus de **gerces**

dans les buffets et armoires.

**UN ESSAI VOUS ÉTONNERA**

Enfin! après de longues recherches, on a réussi à trouver un produit donnant toute satisfaction.




**L'emploi du MITEX**

évitè complètement l'apparition de ces insectes nuisibles et où il s'en trouve ils disparaissent instantanément avec leurs couvées (aucune odeur désagréable des vêtements). Suivant la grandeur de l'armoire 1 à 2 Mitex suffisent. Envoi contre remboursement de 90 ct. la pièce. Cartons de 3, 6 et 12 pièces.



Seule maison de vente: **GRAND EXPORT „TUNISA“ LAUSANNE**



## LA LAITERIE MODERNE


### H. BUILLARD

---

Rue de Romont, 37

fabrique elle-même ses excellents produits

Prix de gros pour pensions, hôtels (téléphonez au 9.30)



# KIRSCH & FLECKNER

## FRIBOURG, AVENUE DE PÉROLLES, 26

### VITRAUX D'ÉGLISE ET PROFANES

MÉDAILLES D'OR: Exposition universelle Paris 1900

Exposition nationale suisse Berne 1914

-- LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES --

# A. BOCHUD, BULLE

TÉLÉPHONE No 68 TÉLÉPHONE No 68

FONDERIE DE FER ET AUTRES MÉTAUX

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES DIVERSES

GRANDE SERRURERIE - CHARPENTES MÉ-

TALLIQUES - ENTREPRISES GÉNÉRALES

- - - ÉTUDES, PLANS ET DEVIS - - -

# Garage de Pérolles :: Fribourg

C. EGGIMANN & L. BAUDÈRE :: Tél. 888

Agents des Automobiles:

**Cadillac - Buick - Oakland - Pontiac - Chevrolet**

Camionnette Chevrolet, charge utile 1500 kg.

## NOS SPÉCIALITÉS

« LE PANAMINOL »

*Extrait soluble de Bois de Panama*

*Encaustique « ECLATANTE »*

*Tube de Composé de plantes pour fabriquer soi-même  
la chartreuse*

*Eau de Cologne russe 90°*

« LE CYROL »

*Permettant d'entretenir les planchers de sapin comme  
des parquets.*

« LA TOXYDINE »

*Pour détruire les mauvaises herbes par simple arrosage*

## DROGUERIE CHRISTINAZ

*Rue de Lausanne, 67*

*Maison  
fondée en 1842*

**FRIBOURG**

*Maison  
fondée en 1842*

# H. HOGG-MONS ET FILS

ENTREPRISE GÉNÉRALE  
BATIMENTS ET TRAVAUX CIVILS  
BÉTONS ARMÉS





## BEAUTÉ RAVISSANTE

en 5 à 6 jours

Un teint frais et d'une pureté incomparable sont obtenus en utilisant *SERENA*. Déjà après le premier emploi l'effet est surprenant, le teint devient éblouissant et la peau veloutée et douce.

*SERENA* fait disparaître rapidement les impuretés désagréables de la peau comme : *Taches de rousseur, rides, cicatrices, rougeurs, taches jaunes, rougeurs du nez, éruptions, points noirs, etc.* Succès garanti.

En vente à Fr. 4.50 et Fr. 6.75

**A. EICHENBERGER, Export — Lausanne**

## Commerce de Bois et Combustibles

Tél. 3.10

**Vve M. DURIAUX**

Tél. 3.10

**FRIBOURG**

Lames sapin

∴

Feuilles à mouchettes

## BUREAU D'AFFAIRES

**Ernest Spicher à Fribourg**

30 RUE DE LAUSANNE 30

Travaux de comptabilité de tous genres (expertises, inventaires, revisions, etc.) -- Gérances d'immeubles et de fortunes -- Encaissement de créances en souffrance -- Correspondance commerciale et traductions -- Renseignements commerciaux et financiers.

TÉLÉPHONE 8.90

## CONFECTIONS POUR DAMES

MODÈLES DE PARIS

Robes, Costumes-Tailleurs, Manteaux, Blouses, Jupons, Peignoirs, etc. -- Tissus et Garnitures en tous genres.

**TÉL. 6.12 J. MONNEY TÉL. 6.12**

**FRIBOURG, 29, AVENUE DE LA GARE, 29**

**EXÉCUTION SOIGNÉE SUR MESURE**

**MAISON DE CHAUSSURES**  
EN GROS ET DÉTAIL

ASSORTIMENT COMPLET EN TOUS GENRES — CHAUSSURES  
DE TRAVAIL — COURANTES ET DE LUXE — SOQUES  
BAS ET CHAUSSETTES

**à Cendrillon :: F. Maradan et fils**

14, Rue de Lausanne      FRIBOURG      14, Rue de Lausanne  
Téléphone 92 — Compte de chèques postaux II a 705

**Etude A. GRANDJEAN**

**NOTAIRE**  
**FRIBOURG**  
RUE DE LAUSANNE 37



TÉL. 9.59

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX II a 457

**WALTER GASSER**

**FERRONNERIE**

Tél. 668 - Succ. de A. SCHRANER - Tél. 668  
Rue de Lausanne, 40      FRIBOURG      Rue de Lausanne, 40

Grand choix d'Articles de Ménage :: Services  
de table :: Couteaux inoxydables, etc.

**CITROVIN**

AU LIEU DE VINAIGRE  
RECOMMANDÉ PAR  
M. M. LES MÉDECINS

LA  
MEILLEURE

**MAYONNA**

SAUCE DE  
SALADE

L'EXQUISE

MAYONNAISE

**MATUSTA**

FABRIQUE DE CITROVIN ZOFINGUE

ATELIER DE RELIURE  
**J. HANDRICK - MORIGEAU**

Tél. 8.91 -- RUE GRIMOUX, 6 -- Tél. 8.91  
FRIBOURG

SPÉCIALITÉ DE REGISTRES ET TRAVAUX EN CUIR  
RELIURE FRANÇAISE -- TRAVAUX D'ART

**Teinturerie Fribourgeoise**

Magasin: Rue des Epouses Tél. 7.93  
Magasins et ateliers: Grand'Places, 26

FRIBOURG

\*

*Teinture et lavage chimique de tous vêtements et tissus,  
à des prix défiant toute concurrence -- Service rapide et  
soigné -- Expédition par poste dans toute la Suisse  
Noirs deuil tous les jours*

== **L. ZEISLER :: FRIBOURG** ==  
**Cordonnier - Orthopédiste**

43, rue de Lausanne. -- Téléphone 2.37.

*Travaux orthopédiques en cuir, liège, caoutchouc et métal  
pour pieds estropiés, raccourcis et malades.*

*Chaussures, supports, coussins, etc.*

English spoken.

Mluvi se cesky.

MAISON DE CONFECTIONS  
**A LA PERFECTION**

JACQUES GUGGENHEIM SCHNEIDER

AVENUE DE LA GARE, 34  
FRIBOURG

**VÊTEMENTS POUR MESSIEURS,  
JEUNES GENS ET GARÇONNETS**

TIMBRES D'ESCOMPTE 5 %

**ANALYSES MÉDICALES**  
URINES, SUC GASTRIQUE CRACHATS, ETC.

**PHARMACIE CUONY**

TÉL. 85 **FRIBOURG** TÉL. 85

AVENUE DE LA GARE

MAGASIN

**L. SCHNEIDER**

Rue du Tir, 16 - FRIBOURG - Tél. 7.77

*Tissus-Soierie*

*riche et simple pour Costumes, Tailleurs, Robes,  
Manteaux. — Fournitures pour la couture. — Es-  
compte pour couturières — Echantillons à disposition.*

Atelier 8.15

Téléphones

Domicile 5.55

GARAGE

**HENSELER & SOLAND**

Atelier de réparations

Autos -- Agence 1<sup>res</sup> marques -- Motos -- Cycles

Rue du Nord -- FRIBOURG -- Rue de Nord

**E. GLASSON & C<sup>IE</sup>, RULLE**

TÉL. : BULLE 32

PALÉZIEUX 26

CHATEAU D'ŒX 39

COMPTE DE CHÈQUES

ET VIREMENTS

POSTAUX II/35

*BRANCHE I : Matériaux de construction.*

*BRANCHE II : Cuirs bruts et tannés. Engrais chimiques.*

*BRANCHE III : Vins en gros et détail.*

# Pharmacie et Droguerie St-Pierre

Rue de Romont FRIBOURG Rue de Romont

**R. WULLERET, pharmacien**

Thé dépuratif - Vin tonique - Pilules laxatives - Onguent contre  
les gerçures, etc. - Breuvages - Poudres - Bougies vétérinaires - Location de pèse-bébé - Oxygène

Compte de Chèques postaux II a 110

Téléphone 2.24



Chaussures

## Dossenbach

Grand choix

Salon d'essayage

Voir nos 4 vitrines

*Fribourg - Morat*

*Demander notre catalogue illustré spécial gratis*

## A LA BELLE JARDINIÈRE

J. WEILLER-PARIS — FRIBOURG

PLACE DE LA GARE 38      TÉLÉPHONE 3.58

COSTUMES, PARDESSUS ET RAGLANS

pour Messieurs, Jeunes Gens et Enfants

PÉLERINES LODEN ET CAOUTCHOUC

COSTUMES COLLÈGE ET SPORT

Maison de confiance, fondée en 1885

## Fragnière Frères, Fribourg

Impressions en tous genres

Brochures — Travaux de ville

*Exécution rapide et soignée*

Tél. 2.12

Compte chèques II a 20



*Paul Leibzig*  
**F R I B O U R G**

AMEUBLEMENTS EN TOUS  
GENRES \* EXPOSITION PER-  
MANENTE \* GRANDS PLACES  
\* ENTRÉE LIBRE \*

# Caisse Hypothécaire

du

Canton de Fribourg

SOCIÉTÉ ANONYME

instituée par la loi du 3 décembre 1853 et administrée avec le concours  
et sous la surveillance de l'Etat.

Capital social : Fr. 6,000,000

entièrement versés

dont l'intérêt 4 % est garanti par l'Etat de Fribourg

Réserves au 1<sup>er</sup> janvier 1926 . . . . . Fr. 1,750,000.—

Prêts hypothécaires . . . . . » 42,006,336.70

Obligations ou cédules hypothécaires

émises par l'Etablissement . . . . . » 35,912,671.80

Prêts hypothécaires dans le canton de Fribourg seulement par obligations remboursables par amortissement annuel du  $\frac{1}{2}$  % au moins et du 10 % au plus ou par obligations sans amortissement à terme de trois ans.

Emission d'obligations ou de cédules de Fr. 100 au moins à terme de trois ou de cinq ans aux conditions les plus favorables.

En vertu de l'art. 80 de la loi du 3 décembre 1853 sur l'établissement de la Caisse hypothécaire du canton de Fribourg, les tuteurs, curateurs et, en général, toutes les personnes morales soumises à la surveillance de l'Etat, peuvent placer, sans autorisations spéciales, les capitaux dont ils ont la gérance, en actions et en cédules de la Caisse Hypothécaire.

## CARNETS D'ÉPARGNE

Disposant de caveaux, la Caisse Hypothécaire se charge de la garde de titres et de tout objet précieux, ainsi que de la gérance de valeurs à des conditions très favorables. Elle met en location des compartiments de coffre-fort.

LA DIRECTION.

# Banque de l'Etat de Fribourg

CAPITAL: Fr. 30,000,000.—

➔ **GARANTIE DE L'ÉTAT** ➔

**10 Agences:** St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farcigny, Morat, Romont, Tavel  
et

**68 Correspondants d'épargne** dans les principales localités du Canton de Fribourg.

Traite  
toutes  
opérations  
de  
Banque



Compte  
de  
chèques  
postaux  
11a 49

## RÉCEPTION DES DÉPÔTS D'ARGENT:

contre **OBLIGATIONS** à terme fixe au porteur  
ou nominatives.  
en **COMPTES DE DÉPÔT** à vue et à terme  
fixe.  
sur **CARNETS D'ÉPARGNE**, avec ou sans tire-  
lire.

aux  
meilleures  
conditions.

Ouverture de crédits avec garanties hypothécaires dans le canton de Fribourg, nantissement, cautionnement, gage du bétail, etc.